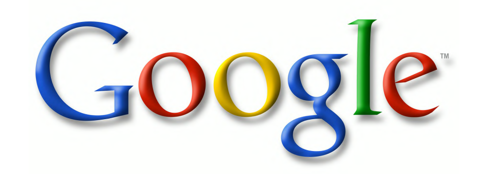
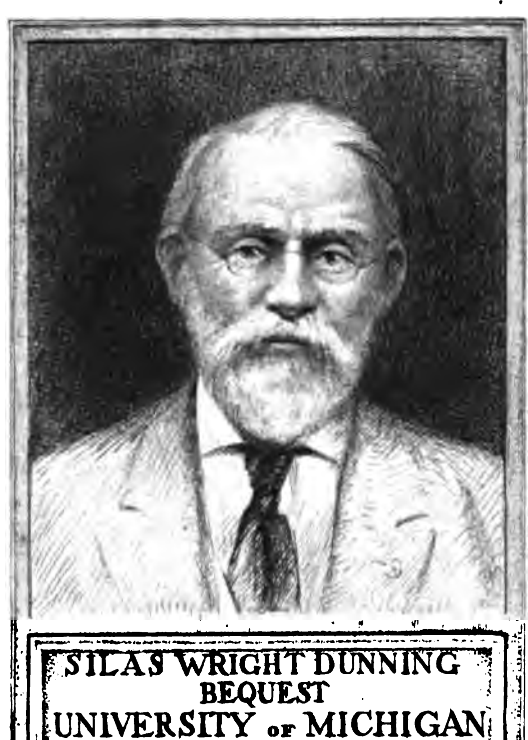
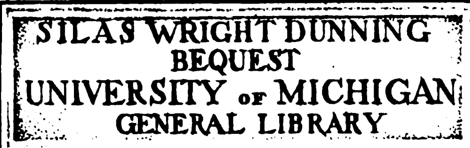
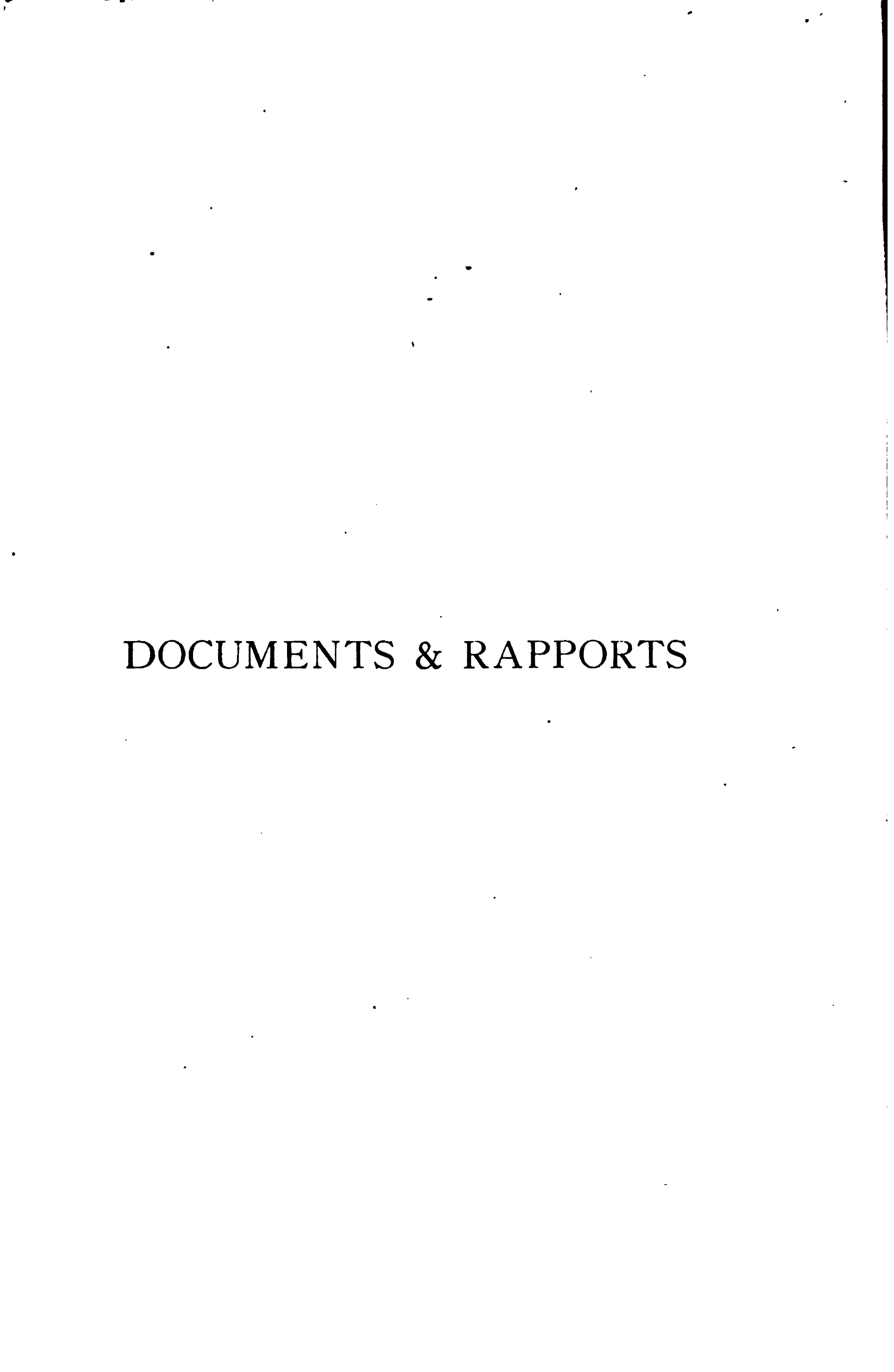



B







DOCUMENTS & RAPPORTS

Des presses de
L. & A. Godenne, Editeurs
à Malines.

Documents & Rapports

DE LA

Société Paléontologique

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE

DE

CHARLEROY

fondée le 27 Novembre 1863

TOME XIX

(1re LIVRAISON)



MALINES

L. & A. GODENNE, Imprimeurs-Editeurs

Rue Notre-Dame, 101

—

1893

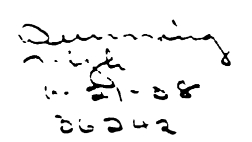
Printed in Belgium.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1893





TABLEAU

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JANVIER 1893

Président d'honneur : M. D.-A. VAN BASTELAER

COMITÉ ADMINISTRATIF

Messieurs :

J. t'SERSTEVENS-TROYE,	*Président.*
J. KAISIN,	*Vice-président.*
L. WAUTHY,	*Secrétaire général,*
A. ARNOULD,	
N. CLOQUET,	
F. DEWANDRE,	*Conseillers.*
A. LIBIOULLE,	
V. TAHON,	
D. KREMER,	*Trésorier.*
J. NIFFLE,	*Bibliothécaire.*
H. de NIMAL,	*Conservateur.*

MEMBRES D'HONNEUR

Messieurs :

1. AUDENT, Jules, Bourgmestre de Charleroy (1870).
2. BORMANS, Stanislas, Inspecteur à l'Université de l'Etat, à Liège (1872).

3. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM (comte), OSWALD, Membre de la Chambre des Représentants, à Gand (1879).
4. DEL MARMOL, EUGÈNE, Président de la Société archéologique de Namur, au château de Montaigle, par Yvoir (1863).
5. DE MARSY (comte), Président de la Société française d'archéologie, à Compiègne, France (1888).
6. D'URSEL (comte), Gouverneur du Hainaut, à Mons.
7. D'URSEL (le duc), Sénateur, à Bruxelles (1888).
8. DEVILLERS, LÉOPOLD, Président du Cercle archéologique de Mons (1868).
9. DEWALQUE, GUSTAVE, Professeur à l'Université de Liège (1872).
10. DUPONT, EDOUARD, Directeur du Musée d'Histoire naturelle, à Bruxelles (1868).
11. LEROY, ALPHONSE, Professeur à l'Université de Liège (1872).
12. PIOT, CHARLES, Archiviste général du Royaume, à Bruxelles (1872).

MEMBRES EFFECTIFS

Messieurs :

1. ALLARD, LOUIS, Curé, à Pont-de-Loup (1883).
2. ANDRÉ, ALBERT, Docteur, à Thy-le-Château (1886).
3. ARNOULD, ARNOULD, Propriétaire à Boussu-lez-Walcourt (1887).
4. ARNOULD, LOUIS, Etudiant, à Marbais-la-Tour (1891).
5. ARTUS, FRANÇOIS, Receveur de l'enregistrement, rue du Grand-Cerf, à Bruxelles (1871).
6. AUBRY, ADRIEN, Industriel, Gosselies (1875).
7. BAILLY, CHARLES, Industriel, à Morlanwelz.
8. BARBIAUX, Docteur, à Gosselies (1887).
9. BASTIN, ANDRÉ, Propriétaire, à Châtelet.
10. BAUDELET, ADHÉMAR, Industriel, à Châtelineau (1882).
11. BAYET, JOSEPH, Notaire, à Gerpinnes (1867).
12. BAYET, LOUIS, Ingénieur, à Walcourt (1887).
13. BECQUET, GUSTAVE, Directeur de charbonnage, à Farciennes (1891).
14. BELLIÈRE, JEAN-BAPTISTE, à Lodelinsart (1885).
15. BERNARD, DÉSIRÉ, Négociant, rue de la Montagne, à Charleroy.

16. BERNARD, Alexandre, Commissaire-voyer, à Chimay (1880).
17. BETHUNE, Félix (baron), Chanoine de la Cathédrale, à Bruges (1883).
18. BINARD, Auguste, Brasseur, à Châtelineau (1878).
19. BINARD, Charles, Avocat, à Châtelineau (1886).
20. BINARD, Louis, Rentier, à Charleroy (1870).
21. BIVORT, Arthur, Banquier, à Fleurus (1873).
22. BIVORT, Alfred, Château de Fontaine-l'Evêque (1888).
23. BLANCHART, Camille, Ingénieur, 36, rue Pascale, à Bruxelles (1869).
24. BLONDIAUX, Auguste, Industriel, à Morialmé (1883).
25. BODSON, Aimé, ancien Notaire, à Charleroy (1870).
26. BOLLE, Joseph, Propriétaire, à Farciennes (1876).
27. BOUILLON, Jules, Brasseur, à Roux (1879).
28. BOULVIN, Auguste, Agronome, à Familleureux (1888).
29. BOUQUEROT, Gustave, Industriel, à Châtelet (1873).
30. BOURIEZ, Fernand, Ingénieur, à Couillet (1892).
31. BOURGEOIS, Pierre, Géomètre du Cadastre, à Charleroy (1892).
32. BOUSSEMART, Hector, Avoué, à Charleroy (1892).
33. BOUVEL, Albert, Propriétaire, à Châtelet (1888).
34. BOVAL, Gustave, Médecin, à Charleroy.
35. BOVEROULLE, Etienne, Ingénieur, à Chapelle-lez-Herlaimont (1882).
36. BRASSEUR, Paulin, Industriel, à Couillet (1870).
37. BRIART, Alphonse, Ingénieur, à Morlanwelz (1864).
38. BRIART, Edmond, Ingénieur, à Morlanwelz (1889).
39. BRICOURT, Camille, Avocat, avenue Louise, Bruxelles (1872).
40. BRISACK-LARDINOIS, Meunier, à Lodelinsart (1888).
41. BULS, Charles, Bourgmestre de Bruxelles (1887).
42. CADOR, Augustin, Architecte,à Charleroy (M. F.).
43. CAMBIER, Vital, Industriel, à Morlanwelz (1889).
44. CAMBIER, Oscar, Avocat, à Charleroy (1891).
45. CARNIÈRE, Antoine, Docteur en médecine, à Courcelles.
46. CÉRESSIA, Adolphe, Pharmacien, Fleurus (1868).
47. CHALLE, Adrien, Ingénieur, à Farciennes (1872).
48. CHANTRAINE, Henry, Propriétaire, à Charleroy (1872).

49. CHARLIER, ACHILLE, Ingénieur et Bourgmestre de Morialmé (1891).
50. CHAUDRON, EDOUARD, Notaire, à Frasnes-lez-Gosselies (M.F.).
51. CLERCX, DÉSIRÉ, Industriel, à Charleroy (1864).
52. CLERCX, ZACHARIE, Architecte, à Gilly (1875).
53. CLOQUET, JULES, Négociant, 72, rue de Mérode, à Bruxelles (1881).
54. CLOQUET, NORBERT, Docteur en médecine, à Féluy (1884).
55. COPPÉE, JULES, Docteur en médecine, à Jumet (1872).
56. COPPÉE, OMER, Ingénieur, à La Hestre (1884).
57. CORNIL, LOUIS, Secrétaire communal, à Gosselies (1881).
58. CRAME, FRANÇOIS, Industriel, à Bouffioulx (1881).
59. CRAME-CAMBERLIN, Propriétaire, à Bouffioulx (1891).
60. CULOT, FRANÇOIS, Pharmacien, à Marchienne-au-Pont.
61. DAMINET, JULES, Curé, à Marcinelle (1882).
62. DANLY, JOSEPH (Madame), à Aiseau-Tamines (1891).
63. D'AUXY DE LAUNOIS, ALBÉRIC (comte), Propriétaire, à Jurbise (1876).
64. DE BRICHY, EUGÈNE, Doyen, à Celles-lez-Tournay (1884).
65. DE BRUGES, CHARLES, Propriétaire, Château de Gerpinnes (1873).
66. DE CARTIER DE MARCHIENNES, EMILE, Propriétaire, Château de Marchiennes (1887).
67. DECORTE, Docteur en médecine, à Châtelet (1888).
68. DEGLIMES, EUGÈNE, Architecte, à Marchienne-au-Pont (1891).
69. DE DORLODOT, MARCEL, Commissaire d'arrondissement, à Charleroy (1873).
70. DE FONTAINE, ROBERT, Avocat, à Charleroy (1888).
71. DE LALIEUX, LOUIS, Propriétaire, à Féluy (1872).
72. DE LALIEUX DE LA ROQUE, RENÉ, Propriétaire, à Nivelles (1882).
73. DE LA ROCHE DE MARCHIENNES, EMILE, Propriétaire au Château d'Harvengt et rue du Parchemin, à Bruxelles (1880).
74. DE LA SERNA, FERDINAND (comte), Propriétaire, au Château de Diarbois, à Jumet, et 29, boulevard de Waterloo, à Bruxelles (1881).
75. DELBRUYÈRE, EMILE, Avocat, à Charleroy (1881).
76. DELHAIRE, EMILE, Industriel, à Gosselies (1871).

77. DELESSERT, EUGÈNE, ancien Professeur, à Croix-Wasquehal (France) (1888).
78. DEFRESNE (l'abbé), Professeur, à l'Institut d'Enghien (1889).
79. DECROLIÈRE, EMILE, Maître de carrières, à Montigny-le-Tilleul (1889).
80. DE LIMBORGH, CAMILLE, Docteur en médecine, à Marcinelle (1881).
81. DE LOOZ-CORSWAREM, HYPPOLYTE (comte), Propriétaire, au Château de Bouvrinnes (1878).
82. DELVAL, ALEXANDRE, Industriel, à Gouy-lez-Piéton (M. F.).
83. DELVAUX, EMILE, Officier, avenue Brugmann, à Uccle (1874).
84. DE MÉRODE, WERNER (comte), Officier d'ordonnance du Roi, au Château de Loverval, par Couillet, et rue aux Laines, à Bruxelles (1888).
85. DE NIMAL, HENRY, Avocat, à Marchienne-au-Pont (1881).
86. DENIS, JOSEPH, Pharmacien, à Marcinelle (1873).
87. DEPOITIER, EDOUARD, Ingénieur des Mines, à Namur.
88. DE PONTHIÈRE, EDMOND, Etudiant, à Châtelet (1890).
89. DEPREZ, OSCAR, Industriel, à Châtelet (1887).
90. DE SAINT-HUBERT, FIRMIN, au Château de Berzée (1887).
91. DES ESSARTS, JULES, Directeur du *Journal de Charleroy*, à Charleroy (1870).
92. DESSART, CAMILLE, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1876).
93. DESTRAIN, ARTHUR, Agent commercial, à Gilly (1891).
94. DE THIBAULT, JOSEPH, Avocat, à Charleroy (1874).
95. DE VREUX, EMILE, Architecte à Charleroy (1891).
96. DEWANDRE, BARTHEL, Avocat, à Charleroy (M. F.).
97. DEWANDRE, FRANZ, Avocat, à Charleroy (1875).
98. DIRICQ, LOUIS, Avocat, à Marchienne-au-Pont.
99. D'OULTREMONT, ETIENNE (comte), Propriétaire, au Château de Presles, par Châtelet (1879).
100. DRION (baron), Membre de la Chambre des Représentants, à Gosselies (1870).
101. DRION, VICTOR, Propriétaire, 9, rue Ducale, à Bruxelles (1874).
102. DRYON, MAXIME, Négociant, à Charleroy (1874).
103. DUBOIS, HENRY, Ingénieur, à Couillet (1880).
104. DUBOIS, LÉON, Industriel, à Charleroy (M. F.).

105. DEBRUCQ, Joseph, Agent de change, à Charleroy (1891).
106. DULAIT, Jules, Ingénieur-métallurgiste, à Charleroy (1872).
107. DULAIT, Gustave, Vice-Président du Tribunal, à Charleroy (1891).
108. DULIÈRE, Emile, Employé, à Couillet (1881).
109. DUMONT, Jean-Baptiste, Marbrier, à Jumet (Heigne).
110. DUMONT, Guillaume, Docteur en droit, au Château de la Hutte, par Sart-Dame-Aveline (1888).
111. DUPRET, Charles, Docteur en médecine, à Charleroy (M. F.).
112. DUQUESNE, E., Receveur particulier, à Merbes-le-Château (1885).
113. DUQUENNE, Joseph, Architecte de jardins, à Marcinelle (1886).
114. DURANT, Prudent, Directeur de la Société charbonnière du Poirier, à Montigny-s/ Sambre (1875).
115. ERNOTTE, Justin, Directeur de la Sucrerie de Donstienne (Hainaut) (1892).
116. EVENEPOEL, Albert, Propriétaire, rue Royale, à Bruxelles (1881).
117. EVERAERT, Charles, Industriel, à Charleroy (1886).
118. EVRARD, Edouard, Bourgmestre, à Gerpinnes (1872).
119. FESLER, Alexandre, Docteur en médecine, à Morialmé (1883).
120. FOCQUET, Armand, Ingénieur, à Morlanwelz (1882).
121. FOURCAULT, Amédée, Industriel, à Dampremy (1873).
122. FRANÇOIS, Jules, Ingénieur, à Charleroy (1870).
123. FRÈRE, Auguste, Notaire, à Charleroy (1873).
124. GILLES, Edouard, Propriétaire, à Châtelet (1879).
125. GILOT, Henri, Propriétaire, à Farciennes (1887).
126. GILLIEAUX, Victor, Membre de la Chambre des Représentants, à Bosquetville-lez-Charleroy (1888).
127. GOBLET, Receveur-éclusier, à Landelies (1889).
128. GOFFIN, Célestin, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1892).
129. GORLIER, père, Directeur de la Société charbonnière du Grand Conty, à Gosselies (1891).
130. GORLIER, fils, Directeur de la Société du Bordia, à Roux (1891).
131. GORINFLOT, Théophile, Industriel, à Lodelinsart.
132. GOSSERIE, Emile, Ingénieur, à Damprémy (1888).

133. GOUTHIÈRE, JOSEPH, Comptable, à Thuillies.
134. GOVAERTS, CÉSAR, Pharmacien, à Gouy-lez-Piéton (1876).
135. GUINOTTE, LUCIEN, Industriel, place de l'Industrie, à Bruxelles (1870).
136. GUYAUX, GUSTAVE, Bourgmestre, à Bouffioulx (1872).
137. GUYOT, ANTOINE, Négociant, à Gosselies (1870).
138. HAAS, JEAN-BAPTISTE, Propriétaire, à Charleroy (1875).
139. HANON DE LOUVET, JOSEPH, Notaire, à Braine-le-Comte (1872).
140. HARDENPONT, LÉOPOLD, Avocat, à Marcinelle (1882).
141. HARDY, EMILE, Propriétaire, à Thuillies-Ossogne (1885).
142. HAVERLAND, EUGÈNE, Architecte, rue de Cassel, à Roubaix, (Nord) France (1886).
143. HAZARD, ALFRED, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Douai (Nord) France ou à Fontaine-Valmont (1876).
144. HELLEPUTTE, GEORGES, Professeur à l'Université de Louvain. Membre de la Chambre des Représentants (1878).
145. HEMBISE, GASPARD, Echevin, à Roux (1890).
146. HENIN, JULES, Ingénieur, à Farciennes (1890).
147. HENIN, EMILE, Ingénieur, à Farciennes (1891).
148. HENRI, LOUIS, Docteur en médecine, à Gilly (1892).
149. HERMANT, ALBERT, Etudiant, à Châtelet (1891).
150. HERMAN, VICTOR, Comptable des chemins de fer de l'Etat, à Marcinelle (1887).
151. HOUTART, JULES, Propriétaire, Château de Monceau-sur-Sambre (1864).
152. HOUTART, EDOUARD, Avocat, Château de Monceau-sur-Sambre (1881).
153. HOUYOUX, AMOUR, Architecte, à Marcinelle (1872).
154. HUBAUX, JOSEPH, Pharmacien, à Marcinelle (1885).
155. HUBERT, FRANÇOIS, Chef de service aux charbonnages de Mariemont, à Morlanwelz (1889).
156. JACOB, EUDORE, Géomètre, à Roux (M. F.)
157. JACQUEMAIN, LÉOPOLD, Notaire, à Jumet (1872).
158. JENNEPIN, AUGUSTE, Chef d'institution, à Cousolre et à Bersillies-l'Abbaye (1878).
159. JORET, ADOLPHE. Commis-Greffier, à Marcinelle (1892).
160. JULLIEN, LOUIS, Agronome, à Barbançon (1890).

161. KAISIN, JOSEPH, Receveur communal, à Farciennes (1867).
162. KREMER, DÉSIRÉ, Propriétaire, à Charleroy (1878).
163. LAMBERT, CASIMIR, Industriel, à Charleroy (1869).
164. LAMBERT, LOUIS, Industriel, à Jumet (1873).
165. LAMBIOTTE, VICTOR, Ingénieur, à Oignies-Aiseau (1891).
166. LAMBOT, LÉOPOLD, Industriel, à Marchienne-au-Pont (M. F.)
167. LAMBILLOTTE, DÉSIRÉ, Négociant en vins, à Farciennes (1891).
168. LANCELOT, EMILE, Bourgmestre, à Monceau-s/Sambre (M.F.)
169. LANGRAND, ADOLPHE, Propriétaire, à Hantes-Wihéries (1882).
170. LARSIMONT, LOUIS, Ingénieur, à Trazegnies (1886).
171. LAURENT, CAMILLE, Avocat, à Charleroy (1882).
172. LEBEAU, FERDINAND, Industriel, à Marcinelle (1869).
173. LEBORGNE, ARMAND, Géomètre, à Gilly (1871).
174. LEBORNE, fils, Ingénieur-Architecte, à Gilly.
175. LE BORNE, FÉLIX, Avocat, à Charleroy.
176. LEBRUN, RENÉ, Notaire, à Marchienne-au-Pont.
177. LECLERCQ, ALFRED, Brasseur, à Boussu-lez-Walcourt (1981).
178. LEFÈVRE, JOSEPH, Docteur en Médecine, à Marchienne-au-Pont (1878).
179. LEMAIGRE, EUGÈNE, Président du Tribunal de Charleroy, à Marcinelle (1864).
180. LEMAIGRE, RAYMOND, Négociant, à Charleroy (1893).
181. LE MERCIER, LÉON, Conseiller provincial, à Frasnes-lez-Gosselies (1882).
182. LENDERS, RICHARD, Traducteur, à Couillet (1886).
183. LEVIE, MICHEL, Avocat, à Charleroy (1888).
184. L'HOIR, JULES, Industriel, à Marchienne-Zône (1874).
185. LIBIOULLE, ARMAND, Avocat, à Charleroy (1870).
186. LOPPENS, AIMÉ, Industriel, à Gosselies (1871).
187. LOSSEAU, VICTOR, Propriétaire, à Ragnies (1868).
188. LOWET, LÉON, Juge au tribunal, à Charleroy (1890).
189. MARÉCHAL, OMER, Architecte, à Chimay (1891).
190. MOREAU, FERNAND, Notaire, à Gosselies (1891).
191. MOREL DE WESTGAVER, ALPHONSE (Madame) à Lodelinsart (1891).
192. MABILLE, VALÈRE, Industriel, à Mariemont (1885).

193. MAGONETTE, ALFRED, Conseiller communal, à Montigny-sur Sambre (1872).
194. MARBAIS, CAMILLE, Propriétaire, à Jamioulx (1870).
195. MARIN, JEAN-PIERRE, Comptable, à Fontaine-Valmont (1878).
196. MAROUSÉ, ACHILLE, Ingénieur à la Société charbonnière de Falnuée, à Courcelles (M. F.).
197. MARTIN, JULES, Régisseur particulier, à Fleurus (1888).
198. MASSAUT, LAMBERT, Secrétaire communal, à Châtelineau (1870).
199. MERCKENS, KARL, Industriel, à Charleroy (1890).
200. MINSIER, CAMILLE, Ingénieur principal des Mines, à Charleroy (1888).
201. MONDRON, LÉON, Industriel, à Lodelinsart (1867).
202. MONSEU, ARTHUR, Directeur de la glacerie du Hainaut, à Roux (1884).
203. MOTTE, MAXIMILIEN, Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles, rue de Livourne, à Bruxelles (1870).
204. MOTTE, ALEXANDRE, Employé à Bascoup.
205. NEUVILLE, MICHEL, Négociant, à Boussu-lez-Walcourt.
206. NIFFLE, JULES, Vice-président du tribunal de Charleroy, à Thuin (1873).
207. NOBLET, PAUL, Directeur des Verreries, à Mariemont (1891).
208. NOEL, FERDINAND, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à Piéton (1888).
209. PANIS, Trésorier de la Collégiale, à Chimay (1891).
210. PARDON, GUSTAVE, Ingénieur, à Quaregnon (1874).
211. PARENT-MALACORT, J.-B., Propriétaire, à Couillet (1888).
212. PASSELECQ, PHILIPPE, Directeur-gérant de la Société charbonnière de Sacré-Madame, à Dampremy (1875).
213. PASTUR, OCTAVE, Ingénieur, à Marcinelle (1874).
214. PENY, EDMOND, Ingénieur, à Morlanwelz (1879).
215. PÈTE, LÉOPOLD, Doyen, à Merbes-le-Château (1882).
216. PETITBOIS, ERNEST, Ingénieur, à Morlanwelz (1878).
217. PHILIPPE, NESTOR, Juge de paix, à Charleroy (1879).
218. PIÉRARD, ELIE, Architecte, à Charleroy (1870).
219. PIRET, ADOLPHE, Naturaliste, à Tournay (1874).
220. PIRET, EDMOND, Sénateur, à Châtelet (1874).

221. PIRET, EMILE, Juge de paix, à Charleroy (1872).
222. PIRMEZ, PHALÉO, (Mademoiselle), Propriétaire, à Châtelet (1891).
223. PIRMEZ, HENRI, Propriétaire, au Château de Gougnies, par Acoz (1872).
224. PIRMEZ, EDOUARD, Avocat, à Floreffe (1878).
225. PONCIN, EMILE, Ingénieur, à Morlanwelz.
226. QUINET, AUGUSTE, Architecte, à Couillet (1869).
227. QUINET, GUSTAVE, Echevin, à Couillet (1879).
228. QUIRINI, AUGUSTE, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1869).
229. QUIRINI, LOUIS, Propriétaire, à Pont-de-Loup (1872).
230. RANSCELOT, MAURICE, Propriétaire, à Beaumont (1874).
231. REMBRY, AIMÉ, Docteur en Médecine, à Menin (1882).
232. ROMAIN, Agent d'assurance, à Marchienne-au-Pont.
233. RIFFLART, SCIPION, Industriel, à Bruges (1881).
234. ROBERT, JOSEPH, Rentier, à Charleroy (1882).
235. ROUSSEAU, JULES, Pharmacien, 103, avenue du Midi, à Bruxelles (1879).
236. SABATIER, GUSTAVE, Membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles (1866).
237. SADIN, HECTOR, Industriel, à Jumet (1873).
238. SALMON, CLÉMENT, Architecte, 8, rue de Provence, à Paris (1888).
239. SCHMIDT, AUGUSTE, Industriel, à Lodelinsart (1874).
240. SEGHIN, CAMILLE, Chef de fabrication, à Oignies-Aiseau (1879).
241. SIMON, ALEXANDRE, Architecte, à Trazegnies (1874).
242. SOHIER, ALEXANDRE, Maître de forges, à Monceau-s/ Sambre.
243. SOUPART, LUCIEN, Juge de Paix, à Châtelet (1875).
244. STAINIER, EMILE, Secrétaire du Comité charbonnier, de Charleroy, à Châtelet (1874).
245. TAHON, VICTOR, Ingénieur-civil des Arts et Manufactures, 243, rue Royale, à Bruxelles (1881).
246. TERNEZ, ZÉPHIRIN, Banquier, à Thuin (1887).
247. THEYS, LÉOPOLD, Géomètre, à Gilly (1879).
248. THIÉBAUT, FERNAND, Industriel, à Marchienne-au-Pont (1882).
249. TONNEAU, Directeur de la Société charbonnière de Monceau-Bayemont, à Marchienne-au-Pont (1890).

250. TRIPELS DE HAUT, RAOUL, Propriétaire, 171, rue du Trône, à Bruxelles (1886).
251. T'SERSTEVENS-TROYE, JEAN, Bourgmestre de Thuin (1878).
252. T'SERSTEVENS, MARC, Secrétaire de Légation, à Thuin (1891).
253. TOURNAY, HENRI, Négociant, à Chimay (1891).
254. TOURNEUR-SCHMIDT, Imprimeur, à Charleroy (1891).
255. VAN BASTELAER, DÉSIRÉ-ALEXANDRE, 24, rue de l'Abondance, à Bruxelles (1864).
256. VAN BASTELAER, J.-B., Notaire, à Charleroy (1878).
257. VAN BASTELAER, CHARLES, Avocat, à Charleroy (1887).
258. VAN BASTELAER, FERDINAND, Etudiant, à Charleroy (1888).
259. VANDER ELST, CHARLES, Secrétaire du Comité verrier de Charleroy, à Marcinelle (1874).
260. VAN DER STRAETEN-PONTHOZ, FRANÇOIS (comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles (1887).
261. VAN SPILBEECK, M., Directeur, à Soleilmont-Gilly (1882).
262. VELLAIN, EUGÈNE, Propriétaire, 58, rue de l'Ecuyer, à Bruxelles (1891).
263. VIESLET, IGNACE, Chimiste, à la Glacerie de Roux (1890).
264. VILAIN, VICTOR, Avocat, à Thuin (1887).
265. VINCENT, FERDINAND, Industriel, à La Neffe, par Berzée (1876).
266. WARNANT, LOUIS, Propriétaire, ferme des Bruyères, à Beaufayt, par Chaudfontaine (1879).
267. WAROCQUÉ, RAOUL, 45, avenue du Midi, à Bruxelles.
268. WAUTIEZ-CRAME, JEAN-BAPTISTE, Propriétaire, à Châtelet (1888).
269. WILMET, GEORGES, Etudiant, à Montigny-le-Tilleul (1891).
270. WITTAMER, EDOUARD, Docteur en droit, à Bruly-lez-Couvin (1888).
271. WANDERPEPEN, GEORGES, Propriétaire, à Binche (1884).
272. WAUTHY, LÉON, Médecin, à Charleroy (1878).
273. WUILLOT, JOSEPH, Ingénieur, à Morlanwelz (1883).
274. ZOPPI, FRANÇOIS, Echevin, à Marcinelle (1875).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Messieurs :

1. BÉQUET, Alfred, Vice-Président de la Société Archéologique de Namur (1878), rue Grandgagnage, à Namur.
2. BERNIER, Théodore, Archéologue, à Angre (1871).
3. BRICHAUT, Auguste, Numismate, 6, boulevard Henri IV, à Paris (1872).
4. CUMONT, Georges, Avocat, rue Veydt, à Bruxelles.
5. de BAYE (baron), au Château de Baye, (Marne), France (1888).
6. DECLÈVE, Jules, Archéologue, rue des Dominicains, à Mons (1871).
7. de FOERE, Léon, Avocat, rue des Jacobines, à Bruges (1888).
8. de LOË, Alfred (baron), 11, rue de Londres, à Bruxelles (1888).
9. de MUNCK, Emile, rue de l'Association, à Bruxelles (1888).
10. GUIGNARD, Ludovic, Vice-Président de la Société des Amis des Sciences de Loir-et-Cher, à Chouzy, (Loir-et-Cher), France (1888).
11. HYMANS, Henri, Conservateur des Estampes à la Bibliothèque Royale, rue de la Croix, à Bruxelles (1888).
12. JAMART, Edmond, Secrétaire de la Société Archéologique, à Nivelles (1881).
13. LE BON, François, Président de la Société Archéologique, à Nivelles (1888).
14. MALAISE, Constantin, Professeur à l'Institut agricole, à Gembloux (1866).
15. MATTHIEU, Ernest, Secrétaire de la Société Archéologique, à Enghien (1882).
16. REUSENS, Edmond (chanoine), Professeur à l'Université de Louvain (1871).
17. VAN DER MAELEN, Joseph, Archéologue, à Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles (1864).
18. VARENBERGH, Emile, Conseiller provincial, 9, rue du Lac, à Gand (1888).
19. EECKMAN, Alexandre, 23, rue Alex. Leleux, à Lille (Nord), France.

LISTE RÉCAPITULATIVE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ (1863)

TOILLIEZ, Albert, Ingénieur Principal des Mines, à Mons (M. F.), 4 septembre 1865.

PIRMEZ, Léonard, Négociant, à Châtelineau, 23 juillet 1866.

RASCART, Joseph, Négociant, à Courcelles, 1er août 1866.

LEBEAU, Camille, Propriétaire, à Charleroy, 1867.

LEMAISTRE d'ANSTAING, à Tournay, décembre 1867.

LIMELETTE, Auguste (M. C.), 18 janvier 1869.

HABART, Ad., Juge de paix, à Fontaine-l'Evêque, 24 janvier 1869.

JACQUES, Léon, à Marchiennes, janvier 1869.

TARLIER, Jules, Professeur, à l'Université de Bruxelles (M. C.), 21 février 1870.

de CARLIER, François, Bourgmestre, à Virelles, 16 septembre 1870.

PIÉRARD, Désiré, Directeur d'usines, à Farciennes, 2 janvier 1871.

COEMANS, Eugène, Professeur, à l'Université de Louvain (M. C.), 8 janvier 1871.

DUBOIS, Auguste, Avocat, à Charleroy, 19 janvier 1871.

LEBEAU, Albert, Propriétaire, à Charleroy, 28 mars 1871.

BONMARIAGE, Sylvain, Docteur en médecine, à Monceau-sur-Sambre (M. F.), 19 décembre 1871.

le HARDY de BEAULIEU, Charles, Professeur à l'Ecole des Mines, à Mons (M. H.), 30 décembre 1871.

JONET, Dominique, Membre de la Chambre des Représentants, à Lodelinsart, 11 février 1872.

HAROU, Théobald, Sénateur, Président d'Honneur de notre Société, à Gouy-lez-Piéton (M. F.), 29 février 1872.

BIVORT, Alexandre, Propriétaire, à Fleurus, 8 mai 1872.

ANCIAUX, Auguste, Industriel, à Lodelinsart, 8 juin 1872.

BRICHART, Alexandre, Bourgmestre, à Châtelet, 10 juillet 1872.

HAUZEUR, Nicolas, ancien Juge, à Ciney (M. H.), 11 juillet 1872.

BOCQUET, Jules, Archiviste de l'Etat, à Namur, 21 octobre 1872.
PIRMEZ, Fernand, Propriétaire, à Acoz, 29 septembre 1872.
LEMAIGRE, Camille, Négociant, à Courcelles, 4 décembre 1872.
LEBRUN, Louis, Conseiller provincial, à Thuillies, 7 février 1873.
LOSSEAU, Victor, Propriétaire, à Ragnies, 1873.
RASCART, Adrien, Négociant, à Viesville, 9 septembre 1873.
BELLIÈRE, Léopold, Ingénieur, à Marcinelle, 6 novembre 1873.
POURBAIX, Alfred, Banquier, à Binche, 1873.
ROUARD, Jos., Nég., à Marchienne-au-Pont (M. F.), 1er janvier 1874.
HERMANT, Emile, Membre de la Chambre des Représentants, à Châtelet, 4 février 1874.
DULAIT, Ad., Cons. prov., à Mont-sur-Marchienne, mars 1874.
d'OULTREMONT, Ch. (comte), Propriétaire, à Presles, juillet 1874.
DEGOSSERIES, Victor, Nég., à Marchiennes, 10 septembre 1874.
HOUYOUX, Auguste, Ingénieur, à Mont-sur-Marchienne, 1875.
DEPERMENTIER, Pierre, Négociant, à Charleroy, 1875.
BIVORT, Clément, Industriel, à Fontaine-l'Evêque, 18 sept. 1875.
d'OTREPPE de BOUVETTE, Albert, Membre du Conseil des mines, à Bruxelles (M. H.), 14 novembre 1875.
DURY, Gustave, Géomètre, à Jumet (M. F.), 27 décembre 1875.
PIRMEZ, Sylvain, Sénateur, à Marchienne-au-Pont, 17 avril 1876.
HOUTART, François, Industriel, à Ste-Marie-d'Oignies, 15 mai 1876.
DUPRET, Edouard, Juge, à Marcinelle, 1876.
BASTIN, Charles, Propriétaire, à Châtelet, 2 janvier 1877.
COPPIN, Jules, Docteur en médecine, à Fontaine-l'Evêque, 1877.
TAHON, Clément, Avocat, à Jumet, 1er janvier 1877.
SCHOENFELD, Martin, Docteur en médecine, à Marchienne-au-Pont (M. F.), 18 mars 1877.
RIGAUX, Joseph, Industriel, à Châtelet, 1877.
GEORLETTE, Maximilien, Médecin, à Gerpinnes, 21 juin 1877.
DEVILLERS, Jean-Baptiste, Receveur communal, à Farciennes, 5 octobre 1877.
SMITS, Eugène, Industriel, à Couillet, 2 décembre 1877.
VANDAM, Camille, Notaire, à Charleroy, 16 février 1878.
THIELENS, Armand, Naturaliste, à Tirlemont (M. C.), 1878.
LEGRAND de REULANDT, Simon, Secrétaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers (M. C.), 23 février 1878.

WATTELAR, Maximilien, Industriel, à Jumet, 31 mai 1878.
GILLET, Amour, Industriel, à Dampremy, 15 juillet 1878.
OBLIN, François, Échevin, à Couillet, 1878.
DEPERMENTIER, Emile, Conseiller communal, à Charleroy, septembre 1878.
PERLEAUX, Emile, Pharmacien, à Charleroy, 1879.
LYON, Marc-Clément, Avocat, à Charleroy, 1879.
BIVORT, Henri, Industriel, à Jumet, 1880.
CORNIL, Nicolas, Industriel, à Lodelinsart, 1880.
WAROCQUÉ, Arthur, Industriel, à Mariemont, 8 avril 1880.
GOFFIN, Edmond, Prêtre, à Biercée, 17 avril 1880.
QUAIRIER, Auguste, Propriétaire, à Fleurus, 1880.
BLONDEAU, Charles, Prêtre, à Montigny-le-Tilleul, 1880.
DUPRET, François, Avoué, à Lodelinsart, 1880.
HANOLET, Félix, Docteur en médecine, à Fleurus, 1880.
HENSEVAL, Léopold, Bourgmestre de Gerpinnes, 1880.
GILLES, Olivier, Peintre, à Châtelet, 1880.
LOSSEAU, Arsène, Propriétaire, à Thuillies, 1880.
VAN BEMMEL, Eugène (baron), Professeur à l'Université de Bruxelles, (M. C.), 1880.
ALVIN, Auguste, Inspecteur pensionné, à Liège, (M. C.), 1881.
HENKINBRANT, Emile, Propriétaire, à Villers-le-Gambon, 1881.
LOSSEAU, Victor, Propriétaire, à Ragnies, 1881.
SOSSOIS, Bernard, Industriel, à Couillet, 1881.
DUPRET, Charles, Ingénieur, à Marcinelle, 1882.
FANIEL, François, Architecte, à Charleroy, 1882.
HARDENPONT, F., Vice-président du Tribunal de Charleroy, 1882.
MOMMENS, Corneille, Propriétaire, à Marcinelle, 1882.
NOËL, Joseph, Industriel, à Acoz, 1882.
ROUARD, Jules, Négociant, à Marchienne-au-Pont, 1882.
VERHAGHE, Charles, Docteur en médecine, à Anvers, 3 juillet 1882.
VANDER ELST, Constant, Propriétaire à Roux, le 2e Président de notre Société (M. F.), 24 juillet 1882.
LEBEAU, Charles, ancien Sénateur, à Bruxelles, 11 août 1882.
CHASSELAIN, François, Prêtre, à Charleroy, 13 décembre 1882.
HERMANT, Albert, Juge de paix, à Châtelet, 1883.
PIÉRARD, Camille, Notaire, à Gilly, 1883.

PIRMEZ, Octave, Propriétaire, à Acoz, 1883.
MISONNE, Alphonse, Ingénieur, à Châtelet, 1883.
GALESLOOT, Louis, Archiviste de l'Etat, à Bruxelles (M. C.), 1883.
PIRMEZ, Emile, Propriétaire, à Acoz, 1884.
WANDERPEPEN, Gustave, Bourgmestre de Binche, 1884.
CASSIEMAN, Eugène, Prêtre, à Charleroy, 1884.
GROULARD, Charles, Ingénieur, à Charleroy, 1884.
ARNOULD, Anicet, Docteur en médecine, à Froid-Chapelle, 1884.
CLAUTRIAU, Joseph, ancien Bourgmestre de Marchienne-au-Pont, 10 novembre 1885.
COLAERT, Léopold, Receveur de l'enregistrement, à Châtelet, 1884.
LESEIGNE, J., Comptable, à Monceau-sur-Sambre, 8 juillet 1885.
MICHAUX, Justin, Ingénieur, à Marcinelle, 1884.
JOSSOGNE, Hippolyte, Pharmacien, à Gerpinnes, 1884.
WAUTIER, Abel, Industriel, à Châtelineau, 1884.
BALLIEUX, Ernest, Notaire, à Fontaine-l'Evêque, 1885.
BASTIN, Charles, Bourgmestre de Dampremy, 30 janvier 1885.
CRAME, Charles, Notaire, à Solre-sur-Sambre, 1885.
ISAAC, Jules, ancien Bourgmestre de Charleroy, 13 janvier 1885.
MARBAIS, Désiré, Ingénieur, à Marcinelle, 1885.
RICARD, Henri, Banquier, à Fleurus, 1885.
VANDAM, Prosper, Notaire, à Beaumont, 1885.
VAN MELKEBECK, Guillaume, Pharmacien, à Nalinnes, 1885.
de CHIMAY, Joseph (prince), Propriétaire, à Chimay, 1886.
HAUZEUR de CIPLY, Nap. (chevalier), Propriétaire, à Montignies-Saint-Christophe, 1886.
LAMBERT, Valentin, Industriel, à Gilly, 1886.
BROGNEAUX, Jules, Avocat, à Roux, 1886.
GÉNARD, Jean-Baptiste, Propriétaire, à Gosselies (M. H.), 1886.
MAILLY, Charles, Juge émérite, à Bruxelles, 1886.
VLEESHUYS, Pierre, Peintre, à Anvers, 9 novembre 1886.
de KONINCK, L., Professeur, à l'Université de Liège (M. H.), 1886.
CALICIS, Alphonse, Docteur en médecine, à Ransart, 1886.
de ROBIANO, Louis (comte), Propriétaire, à Binche, 1886.
PREUMONT, Constant, Instituteur, à Châtelet, 22 août 1886.
MONOYER, Jules, Conseiller provincial, à Houdeng (M. C.), 20 juillet 1887.

CAMBIER, JOSEPH, Industriel, à Morlanwelz, 10 novembre 1887.
DE CARTIER DE MARCHIENNES, EMILE, Propriétaire, à Marchienne-au-Pont, 1887.
BOULVIN, CHARLES, Industriel, à Charleroy, 1887.
VANDAM, EMILE, Membre de la Chambre des Représentants, Charleroy, 1888.
WATILLION, ALFRED, Bourgmestre de Loverval, 1888.
PIGEOLET, JACQUES, Docteur en médecine, à Gosselies, 1888.
DE BOVE, CHARLES, Industriel, à Elouges, 7 octobre 1888.
CHALON, RENÉ, Président de la Société de Numismatique belge, à Bruxelles (M. H.), 23 février 1889.
WILMET, GUSTAVE, Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul (M. F.), 27 septembre 1889.
LEBRUN, AUGUSTE, Médecin, à Marchienne-au-Pont, 1889.
PASQUET, MAXIMILIEN, Géomètre, à Gilly, 1889.
BONNET, LOUIS, Architecte, à Charleroy, octobre 1889.
PIRMEZ, EUDORE, Ministre d'Etat, à Bruxelles, 1er mars 1890.
DE FONTAINE, HIPP., Echevin de Charleroy (M. F.), 7 mars 1890.
BAMPS, J.-A., Procureur du Roi, à Hasselt, 1890.
KAIRIS, CHARLES, Percepteur des Postes, à Marcinelle, 24 mai 1890.
BERNY, EUGÈNE, Conseiller provincial, à Souvret, 23 août 1890.
JOUNIAUX, EMILE, Industriel, à Roux (M. F.), 1890.
LANGRAND, PHILOGÈNE, Bourgmestre de Hantes-Wihéries, 1890.
LARSIMONT, ALEXANDRE, Bourgmestre de Trazegnies, 1890.
BERLIER, JEAN, Docteur en médecine, à Bruxelles, 1890.
DELBOS, EMILE, Propriétaire, à Gosselies, 15 mars 1891.
KERVYN DE LETTENHOVE (baron), JOSEPH, Membre de l'Académie royale de Belgique, 1er avril 1891.
LEMAIGRE, EMILE, Nég., Conseiller de la Société, 8 avril 1891.
DRION, FRANÇOIS, Propriétaire, à Gosselies, décembre 1891.
BOULANGER, EUGÈNE, Ingénieur, à Châtelet, 29 mars 1892.
PIRMEZ, EDOUARD, Propriétaire, à Marchiennes, 5 juillet 1892.
BALISAUX, EMILE, Sénateur, à Fleurus, 30 novembre 1891.
STOESSER, ALPHONSE, Industriel, à Dampremy, 16 décembre 1891.
DE CHIMAY, JOSEPH (prince), Ministre des Affaires étrangères de Belgique, 29 mars 1892.

Sociétés, Commissions & Publications

AVEC LESQUELLES LA

SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE CHARLEROY

échange ses Documents & Rapports

AMIENS. — *Société des antiquaires de la Picardie.*
ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*
AIX-LA-CHAPELLE. — *Geschichtsverein.*
ARLON. — *Institut archéologique du Luxembourg.*
ARRAS. — *Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais.*
AVESNES. — *Société archéologique de l'Arrondissement d'Avesnes (Nord).*
BARCELONE. — *Asociacion-artistico-archéologica.*
BRUGES. — *Société d'Émulation.*
BRUXELLES. — *Académie royale des Sciences, Arts et Belles-lettres.*
» — *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
» — *Commission royale d'histoire de Belgique.*
» — *Commission royale d'art et d'archéologie.*

BRUXELLES.	— *Société d'anthropologie de Bruxelles.*
»	— *Ministère des travaux publics.*
»	— *Ministère de la justice.*
»	— *Musée royal d'Histoire naturelle.*
»	— *Société royale belge de Géographie.*
»	— *Société royale de numismatique de Belgique.*
»	— *Société royale malacologique de Belgique.*
»	— *Société d'archéologie de Bruxelles.*
COPENHAGUE.	— *Société royale des antiquaires du Nord.*
ENGHIEN.	— *Cercle archéologique.*
GAND.	— *Messager des sciences.*
HASSELT.	— *Société chorale et littéraire des Mélophiles.*
HIPPONE (BONE). ALGÉRIE.	— *Académie (Société de recherches scientifiques et d'acclimatation).*
HUY.	— *Cercle hutois des sciences et des beaux-arts.*
LIÈGE.	— *Société géologique de Belgique.*
»	— *Institut archéologique.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
LOUVAIN.	— *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique.*
LUXEMBOURG.	— *Institut archéologique royal et grand-ducal du Luxembourg.*
MAESTRICHT.	— *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.*
MONS.	— *Cercle archéologique.*
»	— *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
MONTRÉAL.	— *The Canadian antiquarian and numismatic journal.*
NAMUR.	— *Société archéologique.*
NEUFCHATEL.	— *Société des sciences naturelles.*
NIVELLES.	— *Cercle archéologique.*
RIGA.	— *Natursforcher-Verein (Union des naturalistes), zu Riga.*
RIO-DE-JANEIRO.	— *Archivos do Museu nacional.*
SAINT-NICOLAS.	— *Cercle archéologique du Pays de Waes.*
STOCKHOLM.	— *Kongl. Vitterhets historie och antiquitets académiens Monadsblad.*
SAN-FRANCISCO.	— *California Academy of Sciences.*
TERMONDE.	— *Cercle archéologique.*

TOULOUSE.	—	*Société archéologique du midi de la France.*
TOURNAI.	—	*Société historique et littéraire.*
TRÈVES.	—	*Gesellschaft für nützliche forschungen.*
VALENCIENNES.	—	*Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement.*
WASHINGTON.	—	*Smithsonian institution (Institut Smithsonien).*
»	—	*Monographs of the United States geological Survey.*
»	—	*Mineral ressources. Annual report. Bulletins. Reports.*
WIESBADEN.	—	*Annalen der Vereins.*



Assemblées Générales

Correspondance & Rapports Annuels



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Assemblée générale du 27 octobre 1891

Prennent place au bureau : MM. t'Serstevens-Troye, président; D. Van Bastelaer, président d'honneur; J. Kaisin, vice-président; Victor Tahon, secrétaire général; A. Arnould, F. Dewandre, J. Niffle, Dr Wauthy, conseillers; D. Kremer, trésorier, et H. de Nimal, conservateur.

Ont signé en outre la feuille de présence : MM. Duquenne, J. Houtart, H. Leborgne, J. Denis, C. Minsier, Ch. Dupret, A.-J. Robert, H. Dubois, F. Vincent, E. Matthieu (d'Enghien), de Limborgh, Bouillon, Marouzé, Hembise, Adh. Baudelet, A. Magonnette, Piérard, Jacquemain, L'Hoir, F. Van Bastelaer, F. Zoppi, M. Drion, J.-B. Wautiez et E. Delhaize.

Se sont excusés : MM. le comte A. d'Auxy de Launois, le Dr Cloquet, le baron F. Béthune et A. Libioulle.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 avril 1891.

Correspondance.

Rapport annuel sur les travaux et la situation de la Société, par M. le Secrétaire général.

Election d'un vice-président, d'un trésorier, d'un conservateur et de trois conseillers, en remplacement de MM. KAISIN, KREMER, DE NIMAL, CLOQUET, DEWANDRE et LIBIOULLE, membres du Comité, sortants et rééligibles.

Communications

Fouilles effectuées par la Société, au château de Grignard, compte-rendu par M. D. VAN BASTELAER.

Les châteaux-forts et les monastères au Moyen-Age, causerie par M. HECTOR LEBORGNE.

Communications diverses.

La séance est ouverte à 3 heures, par M. le PRÉSIDENT, qui invite M. E. MATTHIEU, secrétaire du Cercle Archéologique d'Enghien, à prendre place au bureau et donne la parole à M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

1er et 2me Objets

M. TAHON donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai 1891. (Voir page 248 du tome XVIII). Le contenu de ce procès-verbal est adopté.

Diverses lettres intéressantes, reçues depuis le mois d'Avril, sont ensuite communiquées à l'assemblée.

Présentations depuis le 14 mai 1891

MM. G. Béquet, Régisseur de la Société charbonnière de Masse-St-François, à Farciennes; Ch. Bailly, Industriel, à Morlanwelz; A. Bastin, Industriel, à Châtelet; G. Boval, Docteur en médecine, à Charleroy; O. Cambier, Avoué-licencié, à Charleroy; V. Decoux, Négociant, à Châtelet; E. Deglimes, Architecte, à Marchiennes; A. Destrain, Agent commercial, à Gilly (Sart-Allet); M. Desombiaux, Homme de lettres, à Charleroy; Gorlier, père, Directeur du Grand-Conty-Spinois, à Gosselies; Gorlier, fils, Directeur du Bordia, à Roux; E. Henin, Ingénieur, à Farciennes; A. Hermant, Etudiant, à Châtelet; H. Leborgne, Ingénieur-Architecte, à Gilly; R. Lebrun, Notaire, à Marchienne; A. Leclercq, Propriétaire, à Boussu-lez-Walcourt; V. Lambiotte, Directeur de la Société d'Oignies-Aiseau; Neuville-Michet, Négociant, à Boussu-lez-Walcourt; E. Poncin, Ingénieur, à Morlanwelz; Panis, Trésorier de la collégiale de Chimay; Romain, Agent d'assurances, à Marchiennes; H. Tournay, Négociant, à Chimay; Tourneur-Schmidt, Libraire, à Charleroy; R. Warocqué, à Mariemont.

3me Objet

M. le Secrétaire général donne lecture de son compte-rendu annuel de la situation et des travaux de la Société : conférences, fouilles, excursions, publications, etc., depuis le mois d'octobre 1890.

Il signale à l'assemblée générale les difficultés croissantes que la Société archéologique de Charleroy éprouve à continuer ses travaux, notamment ses fouilles, par suite des diminutions notables de subsides, que lui impose le gouvernement et, en même

temps, par suite du maintien, par la ville de Charleroy, d'une lourde location pour la jouissance du Musée.

4me Objet

Elections pour le remplacement d'une partie du Comité administratif.

MM. J. KAISIN, D. KREMER, N. CLOQUET, F. DEWANDRE, A. LIBIOULLE (achevant le mandat de M. E. LEMAIGRE) et H. DE NIMAL sont membres sortants et rééligibles.

Le vote donne les résultats que voici :

Nombre des votants, 33.

MM. J. KAISIN,	élu	Vice-président, par 31 voix.			
D. KREMER,	»	Trésorier, par 31 voix.			
N. CLOQUET,	»	Conseiller, par 31 voix.			
F. DEWANDRE,	»	»	»	31	»
A. LIBIOULLE,	»	»	»	32	»
H. DE NIMAL,	»	Conservateur, par 30 voix.			

M. KAISIN remercie l'Assemblée, pour lui et pour ses collègues.

Communications

M. D. VAN BASTELAER donne lecture d'un rapport sur les fouilles opérées par la Société aux restes de l'oppidum, plus tard château-fort, de Grignard, sur la Sambre.

Ce rapport remarquable sera inséré dans le Tome XVIII des DOCUMENTS ET RAPPORTS.

M. l'architecte HECTOR LEBORGNE offre ensuite à l'Assemblée

une causerie des plus intéressante sur les *Châteaux-forts et les Monastères du Moyen-âge*. Des exemples pris dans notre arrondissement ont éclairé d'une manière frappante la savante conférence de notre nouveau et honorable collègue.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire général,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 27 octobre 1891.

Assemblée générale du 19 mai 1892

Prennent place au bureau : MM. T'SERSTEVENS-TROYE, président; D. VAN BASTELAER, président d'honneur; J. KAISIN, vice-président; V. TAHON, secrétaire général; A. ARNOULD, N. CLOQUET, F. DEWANDRE, A. LIBIOULLE, L. WAUTHY, conseillers, et D. KREMER, trésorier.

Ont signé en outre la feuille de présence : MM. L. BAYET, H. BOUSSEMART, M. DRYON, CH. DUPRET, D[r] DE LIMBORGH, ED. HOUTART, H. LIBORGNE, L'HOIR, LAMBOT, MAROUZÉ, ALPH. PANIS, A.-J. ROBERT et C. SEGHIN.

Se sont excusés : MM. le comte A. D'AUXY DE LAUNOIS, baron BÉTHUNE, J. NIFFLE et H. DE NIMAL.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 octobre 1891.

Correspondance.

Election d'un membre correspondant.

Examen et approbation des comptes pour 1891 et du budget pour 1892, présentés par M. D. KREMER, trésorier.

Communications

Compte-rendu de fouilles diverses effectuées par la Société, par M. D. VAN BASTELAER.

Le Congrès d'Anvers (10 août 1892).

Projets d'Excursions pour 1892.

Communications diverses.

La séance est ouverte à 3 heures, par M. le PRÉSIDENT, qui donne la parole à M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

1re et 2me Objets

M. TAHON donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 1891. Le procès-verbal est adopté.

Les lettres les plus intéressantes, reçues par le Comité, depuis le mois d'octobre dernier, sont communiquées aux Sociétaires.

3me Objet

Election d'un membre correspondant.

M. ALEX. EECKMAN, de Lille, qui a rédigé, avec beaucoup de talent et de patience, le catalogue complet des collections que renferme le Musée, est proposé, par le Comité, à l'assemblée générale, pour le titre de membre correspondant.

Par acclamations, M. ALEX. EECKMAN est nommé membre correspondant de la Société.

4me Objet

Examen et approbation des Comptes pour 1891 et du Budget pour 1892.

M. le trésorier KREMER soumet à la réunion les comptes pour 1891 (qui ont été préalablement vérifiés par M. J. KAISIN, délégué à cet effet par le Comité).

Les recettes se sont élevées à	fr.	4.519,10
Les dépenses » »	fr.	6.377,69
Le mali est de	fr.	1.855,59

L'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité.

Le budget pour 1892 est ensuite proposé par M. KREMER.

Dépenses	fr.	4.700,00
Recettes	fr.	4.700,00

Le budget ci-dessus est adopté unanimement.

Communications

I. La Société a effectué bien des fouilles depuis vingt-cinq années, beaucoup plus peut-être qu'elle n'en effectuera dans les vingt-cinq années suivantes, car ses ressources sont loin d'être aussi abondantes que par le passé.

Parmi toutes ces fouilles, il en est quelques-unes qui n'ont pas encore, faute de temps, trouvé l'occasion d'un rapport complet. C'est pourquoi M. D. VAN BASTELAER nous a présenté un compte-rendu d'une *fouille de cimetière Gallo-Romain*, jadis effectuée à Marchiennes, et dont il n'avait pas encore été parlé.

Cette communication a vivement intéressé l'Assemblée et M. LE PRÉSIDENT en a proposé l'insertion aux DOCUMENTS ET RAPPORTS. *(Adopté).*

II. M. le SECRÉTAIRE saisit l'occasion de cette réunion pour rappeler aux membres de la Société qu'une nouvelle excursion est organisée pour le dimanche 22 mai prochain.

Cette excursion aura pour but la visite de l'*église de Marchienne-au-Pont* et de l'*ancien château seigneurial* de cette commune, propriété de la famille DE CARTIER DE MARCHIENNES.

On se réunira à 2 heures 30 sur la place de Marchiennes.

III. M. le SECRÉTAIRE signale à la meilleure attention des membres présents et de tous nos amis le Congrès historique et archéologique qui se tiendra cette année à Anvers, du 10 au 14 août prochain.

« Ce Congrès, Messieurs, le huitième de la *Féderation des* » *Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique,* est organisé » par l'*Académie d'archéologie de Belgique,* la vénérée et vail- » lante Compagnie, qui, en 1885, fit appel à toutes les Sociétés » des anciens Pays-Bas, pour fonder cette belle Fédération que » notre Roi a daigné gratifier de son auguste protectorat.

» L'*Académie d'Archéologie de Belgique,* fondée le 4 octobre » 1842, accomplit son cinquantenaire cette année.

» Elle célébrera cet évènement, le mercredi 10 août, dans une » séance solennelle à l'Hôtel de Ville d'Anvers.

» Cette solennité sera suivie d'une excursion en bateau à » vapeur, sur le Haut-Escaut, pendant laquelle un lunch sera » offert par l'Académie, et d'une visite au château de Cleydael, » à Hemixem, dont le propriétaire, M. le baron H. van Havre, » veut bien nous faire les honneurs.

» Le jeudi, 11 août, visite des monuments : musée de pein- » ture, musée Plantin, musée d'antiquités du Steen, musée Kums, » et réception à la Société royale de l'Harmonie.

» Le vendredi, 12 août, excursion à Bois le Duc et au château » d'Heeswyck.

» Le samedi, 13 août, visite des monuments : Hôtel de Ville, » églises, bourse, etc.

» L'Académie organise, en outre, avec le généreux concours

» du Gouvernement, de la Province et de la Ville d'Anvers, un » cortège qui sera la reproduction exacte du *Landjuweel,* c'est-à- » dire de la célèbre entrée des Chambres de Rhétorique à Anvers, » en 1561.

» La première sortie de ce magnifique cortège aura lieu le 14 » août. Des places seront réservées aux membres de l'Académie » et à ses invités, les membres du Congrès.

» C'est à cette ensemble de festivités, Messieurs, que je vous » engage vivement à assister.

» *L'Académie d'archéologie d'Anvers,* qui n'a jamais eu que » d'excellents rapports, pendant le demi-siècle qui vient de » s'écouler, avec toutes les Sociétés correspondantes, et notam- » ment avec celle de Charleroy, espère vous voir venir en foule » au Congrès archéologique d'Anvers.

» Le bulletin d'adhésion au Congrès, rempli et signé par vous, » Messieurs, tiendra lieu d'acceptation à l'invitation de l'Acadé- » mie. Vous êtes instamment priés de le renvoyer le plus tôt pos- » sible, au Secrétaire général, baron DE VINCK DE WINNEZEELE, » 139, Avenue des Arts, à Anvers. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire général,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 19 mai 1892.





RAPPORTS ANNUELS

Rapport annuel sur la Situation et les Travaux de la Société

lu à l'Assemblée générale du 20 octobre 1892
par M. le Secrétaire général

MESSIEURS,

'ai l'honneur de vous donner, conformément à nos statuts, communication de la situation et des travaux de notre Compagnie depuis le mois d'octobre 1891.

Personnel. — Le nombre des membres de notre Société s'élève à 305, savoir : 13 membres d'honneur, 21 membres correspondants et 271 membres effectifs.

Nous avons eu le regret de perdre MM. EUG. BOULANGER,

notre érudit généalogiste, prince de Chimay, Edouard Pirmez, François Drion, Gérondal et Emile Balisaux, tous membres des plus honorables dont le souvenir restera parmi nous.

Notre Société a parmi ses nouveaux membres : MM. Alb. Hermant, A. Destrain, E. Deglimes, G. Becquet, V. Lambiotte, Gorlier, père, Gorlier, fils, A. Charlier, D. Lambillotte, O. Maréchal, E. De Vreux, A. Sohier, P. Bourgeois, A. Joret, H. Boussemart, J. Ernotte, E. Decoux et A. Eeckman, membre correspondant, à qui la bienvenue est cordialement souhaitée.

MM. J. Kaisin, D. Kremer, H. de Nimal, N. Cloquet, F. Dewandre et A. Libioulle ont été respectivement réélus : vice-président, trésorier, conservateur et conseillers. Vous aurez à pourvoir tantôt à la nomination d'un président, d'un secrétaire et de trois conseillers en remplacement de MM. t'Serstevens-Troye, V. Tahon, J. Niffle, A. Arnould et L. Wauthy, membres sortants et rééligibles du Comité administratif.

Je saisis cette occasion pour vous faire part, Messieurs, que votre dévoué secrétaire ne peut, à son très grand regret, accepter le renouvellement du mandat si honorable que votre confiance lui a délégué depuis 1885.

A cause du transfert de ma résidence de Couillet à Bruxelles, je vous prie de vouloir bien me nommer un successeur au Secrétariat de la Société.

Situation. — Les comptes que M. le Trésorier tient à votre disposition ne montrent pas une situation financière aussi satisfaisante que votre Comité le voudrait bien.

Les dépenses dépassent les recettes et parmi la somme excédante se trouve celle de fr. 1569,30, due à la ville de Charleroy, pour loyer du Musée.

Aussitôt que nous aurons reçu le subside de fr. 500, qui nous

a été formellement promis par l'Etat et celui de 500 fr., que la ville de Charleroy s'est également engagé à nous verser, nous acquitterons une bonne partie de ce déficit.

Musée et Bibliothèque. — Le Musée appartient, comme vous le savez, à la ville de Charleroy, et notre Société, qui l'enrichit et le garde soigneusement, à ses frais, n'en a que la jouissance moyennant une redevance locative *devenue très onéreuse.*

Si notre Société y renonçait, sa situation financière redeviendrait satisfaisante et prospère même, car elle perdrait aussitôt sa plus lourde charge. Vous aurez, Messieurs, à examiner l'éventualité de cet abandon et à prendre décision à cet égard.

Ce Musée s'est encore augmenté cette année, des dons de membres de la Société et d'amateurs généreux. La Bibliothèque a reçu également de notables accroissements.

Conférences. — M. D. VAN BASTELAER a entretenu nos collègues, à l'assemblée générale du 19 mai, du compte-rendu de diverses fouilles effectuées antérieurement par la Société.

M. V. TAHON a exposé, dans la même réunion, le programme du Congrès d'Anvers et les projets d'excursions que formulait le Comité.

Fouilles. — Sur la promesse d'un subside de 500 francs, que le Gouvernement lui a faite, notre Société a fait entreprendre cette année de nouvelles fouilles à la grande et riche Villa belgo-romaine du Perwez, près Thuillies, qu'elle avait déjà fouillée en 1887, avec tant de succès.

Les nouvelles fouilles de cette année ont donné connaissance d'une cave et de quelques objets d'une importance secondaire.

M. le comte A. D'AUXY DE LAUNOIS voudra bien nous communiquer tantôt son rapport sur les fouilles de 1887 et sur celles qu'il a dirigées, en 1892, à la villa du Perwez.

Excursions. — Votre Comité a organisé le 27 mai de cette année, une excursion à Marchiennes, qui avait réuni beaucoup d'adhérents.

Le vieux château et l'église de Marchienne-au-Pont faisaient l'objet de cette visite, qui a vivement intéressé nos collègues, reçus de la façon la plus aimable par Mme E. DE CARTIER DE MARCHIENNES, la grâcieuse propriétaire du Château, et par son fils aîné, membre de notre Société.

Congrès. — Notre Société était représentée au Congrès d'Anvers, le huitième de la *Fédération historique et archéologique de Belgique,* par MM. T'SERSTEVENS-TROYE, président, et V. TAHON, secrétaire, ses délégués, ainsi que par un grand nombre de membres les plus zélés, qui ont pris part aux travaux et aux excursions de ce Congrès.

Publications. — Le Tome XVIII des *Documents et Rapports,* sera complété, courant de ce mois, par la distribution du 4e fascicule de ce tome.

Ce fascicule contient les articles suivants.

D. A. VAN BASTELAER. — *Grignart. — Oppidum gaulois, camp de refuge belgo-romain et château-fort franc et du Moyen-Age.*

M. VAN SPILBEEK. *Une vue de Soleilmont au XVIIe siècle.*

DIVERS. — *Suite du nécrologe des membres de la Société.*

Tel est, Messieurs, l'exposé des travaux de notre Société, depuis le mois d'octobre 1891, et de sa situation à ce jour.

Le Secrétaire général,
VICTOR TAHON.

Couillet, le 20 octobre 1892.



CORRESPONDANCE

Fontaine-Valmont, le 2 novembre 1892.

Monsieur VICTOR TAHON,

Secrétaire Général, Charleroy,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre d'hier, par laquelle vous me demandez, au nom de la Société Archéologique de Charleroy, de faire les diligences nécessaires pour retrouver trois pierres tombales égarées pendant la reconstruction de l'église de Fontaine-Valmont.

Notre cahier des charges avait prévu et ordonné les plus grands soins pour le maniement de ces pierres. Maintes fois j'ai recommandé à l'entrepreneur et aux ouvriers d'y prendre garde et j'ai assisté au relèvement de la plupart d'entre elles.

Mais, comme vous le savez, ces pierres étaient incrustées dans le vieux pavement de l'église; elles ont eu beaucoup à souffrir du frottement continu des pieds et des chaises. Or, il est arrivé que trois ou quatre pierres, relevées cependant avec précaution, se sont effritées ou brisées en plusieurs morceaux qu'on aurait en vain tenté de raccommoder; les fentes existaient d'un bout à l'autre de la coupe longitudinale, formant ainsi plusieurs feuillets très minces qui cédaient les uns après les autres à mesure que se faisait le relèvement.

Quant à la mutilation dont vous parlez, elle est due sans doute aux crochets en fer avec lesquels, sur l'ordre de l'architecte, nous avons dû relier ces pierres aux murailles du chœur et de l'église. Plusieurs tombes antiques ont aussi été fort endommagées avant mon arrivée dans cette paroisse, par l'incurie et l'inhabileté des gens du village qui ne se gênaient nullement pour enfoncer de longs clous et des

crampons dans les pierres sépulcrales, à l'effet d'y attacher l'épitaphe de leurs parents!

Je regrette aussi sincèrement que vous, Monsieur le Secrétaire, la disparition de ces pierres. Seulement, il me serait difficile de vous dire quelles sont celles qu'on n'a pas pu réemployer, n'ayant pas à ma disposition le Tome X des DOCUMENTS de la Société archéologique de Charleroy.

La belle pierre, représentant l'Adoration des Mages, n'a pas dû être égarée. Au mois d'août dernier, j'ai ordonné au surveillant des travaux de la rechercher activement. Je l'avais fait placer dans le chœur à l'intérieur, à un endroit où elle devait être à l'abri de tout choc. Jusqu'ici elle n'a pas été retrouvée.

Vous pourriez peut-être vous adresser avec profit aux agents responsables de nos travaux : M. MAHIEU, architecte, à Binche; M. LEFRANT, entrepreneur, à Binche; M. E. DUTRIEUX, surveillant des travaux, à Fontaine-Valmont.

Je vous autorise, Monsieur le Secrétaire, à donner connaissance de la présente lettre aux Membres de la Société archéologique de Charleroy, en leur exprimant mes vifs regrets de ne pouvoir, pour le moment, leur donner des renseignements plus précis.

. Si vous daignez venir à Fontaine-Valmont pour visiter notre nouvelle église, je me ferai un honneur et un plaisir de vous recevoir de mon mieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, etc.

J. CAMBIER, Curé.

Chimay, le 9 juillet 1892.

Monsieur VICTOR TAHON,

Secrétaire général de la Société Archéologique de Charleroy,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les fouilles proposées dans les retranchements du camp de Lompret sont terminées.

Deux coupes, pratiquées dans le retranchement extérieur, n'ont mis à jour aucune maçonnerie. C'est un amoncellement de pierres brutes jetées les unes sur les autres et provenant sans doute de la fouille du fossé enveloppant.

On trouve dans ce retranchement des pointes en fer ou gros clous sans tête de $0^{m}18$ à $0^{m}20$ de longueur et de $0^{m}08$ à $0^{m}10$ d'équarrissage.

Dans l'intérieur du camp, entre les deux retranchements, se montrent des excavations profondes qui ont pu être faites, soit dans

le but d'emmagasiner l'eau, soit pour extraire l'argile vierge qui tapisse une des parois.

On trouve également dans l'intérieur du camp, des crayats de Sarrasins ou laitiers sidérurgiques et des morceaux de tuiles.

Le retranchement intérieur est moins élevé que le premier, mais présente les mêmes conditions de construction. Une fouille, pratiquée en travers de ce retranchement, n'a mis à jour qu'un débris de vase romain.

En deça de ce deuxième retranchement, se trouve le promontoire qui surplombe le village de Lompret.

C'est dans les parties cultivées de ce deuxième compartiment qu'on rencontre une quantité assez considérable de silex taillés.

J'ai pris, au cadastre de Lompret, un calque des lieux à l'échelle de 1/2500. Les fouilles ont été exécutées sous la direction de M. Bayet, qui est venu les visiter à deux reprises, et m'a prié de vous en faire connaître le résultat.

Je tiens le calque et les objets trouvés à votre disposition.

Recevez, Monsieur le Secrétaire général, etc.

A. Bernard.
Commissaire-voyer.



Documents & Analectes

Fouilles



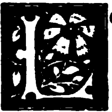
Urne Cinéraire en plomb

DE L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE

trouvée à Fontaine-Valmont, dans une sépulture isolée

par D.-A. VAN BASTELAER, Président d'honneur

L'emplacement

es archéologues de Charleroi, et beaucoup d'autres, se souviennent que la belle urne cinéraire belgo-romaine, en marbre blanc, que l'on admire dans notre Musée, vient du *Bois de la Loge,* à Fontaine-Valmont, sur l'emplacement d'une ancienne habitation romaine non fouillée et que l'on nomme encore aujourd'hui le *Vieux castia de la loge.* La Loge est le nom de la vieille ferme voisine (1).

C'est à un kilomètre et demi de là que l'on vient de découvrir le pendant de cette première urne. C'est, comme celle-là, un vase funéraire seul, dans une tombe isolée. Ce vase est en plomb.

Notre membre zélé, M. MAHY, de Clermont, qui vient de nous donner cette urne en plomb, a déjà déposé plusieurs objets dans notre Musée, et notamment une clef et un instrument de chirurgie,

---

(1) Voyez notre *Cimetière belgo-romano-franc de Strée,* p. 44.

venant du *Vieux castia,* et appartenant à l'époque romaine (1).

L'emplacement de la trouvaille est à la limite de Fontaine, à cinq minutes du village de Leers-Fosteau, sur une terre reprise au cadastre sous le n° 62 (2), appartenant au Marquis d'Aoust. La charrue a soulevé le vase et, comme toujours, le laboureur s'est empressé de le briser, pour y chercher un trésor; mais il n'y trouva que des os et quelques objets de peu de valeur. A côté de la terre n° 62 se trouve la terre n° 63, aussi au Marquis d'Aoust, nommée *Terre franche* ou *Pied marqué,* noms significatifs. Ces terres longent le *Vieux chemin de Givet,* qui se nommait d'abord *Chemin de St-Omer à Luxembourg,* et dont nous dirons un mot.

La sépulture était précisément le point de séparation entre deux versants, l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest, à 20 mètres du chemin. C'est un point entouré de nombreuses stations archéologiques bien connues; et entre autres, le *Gibet* (villa romaine) (3). La ferme de *Dansonspenne,* — ancienne abbaye ayant probablement succédé à un établissement romain (4) — la chaussée de Bavay à Trèves (5), le *Fonds de nos bois* (6) (Villa romaine); les *Castellains* (7), le *Hombois* (cimetière franc) (8), etc., etc.

Aucun indice de construction sépulcrale, ni même de cercueil, n'a été relevé par ceux qui ont fait la trouvaille et aucune autre sépulture ne se trouvait à proximité. C'est donc, avons-nous dit, le pendant de la tombe du Fond de nos bois et de l'urne en marbre blanc.

---

(1) Voyez notre brochure sur le *Cimetière belgo-romain du Champs des Cailles, à Strée,* pp. 16 et 18.

(2) Voyez l'extrait cadastral ci-après, sur lequel ce point est marqué.

(3) Voyez notre *Rapport sur l'excursion faite par la Société Archéologique, le 12 septembre et le 11 octobre 1878,* p. 142.

(4) Ibidem, p. 135.

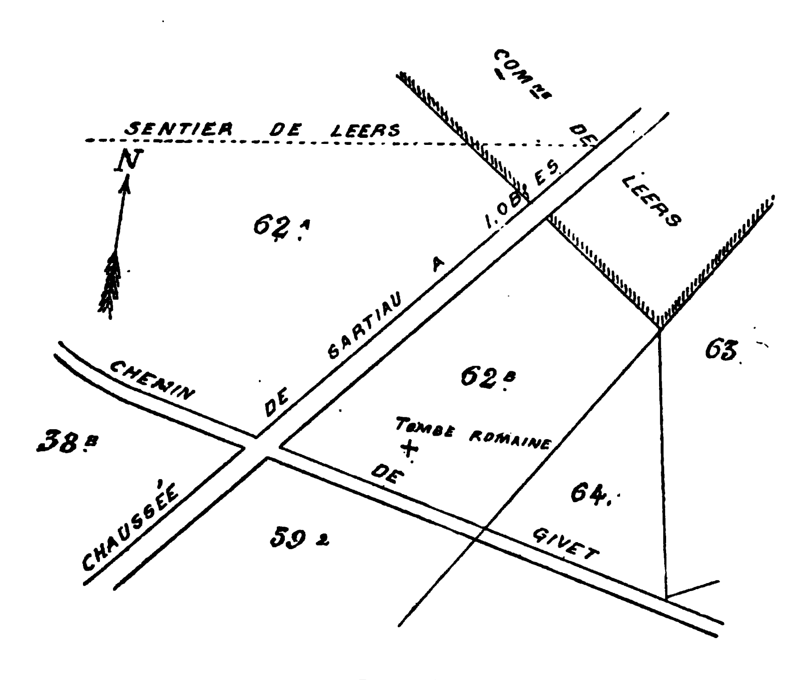
(5) Voyez notre *Cimetière belgo-romano-franc de Strée,* p. 10.

(6) Ibid. p. 44.

(7) Voyez le *Rapport de l'excursion,* etc. p. 108.

(8) Ibidem, p. 138.

Extrait cadastral de Fontaine Valmont, section C (Echelle de 1 à 5000)



Légende.

N° 38b. — Couturiaux Maxim. prop. à Valencienne (France).
» 592. —
» 62a. —
» 62b. —
» 63. —
(592, 62a, 62b, 63:) Marquis d'Aoust Jul. prop. à Courcy (France).
» 64. — Mathieu, Severin, cultiv. à Havay (France).

Les abords

Nous n'allons pas nous arrêter à faire remarquer le caractère archéologique de la contrée où fut faite la découverte; maintes

fois l'on en a parlé; mais nous dirons un mot du *vieux chemin* sur le bord duquel fut trouvée la sépulture. Ce chemin est nommé aujourd'hui : *Vieux chemin de Mons à Givet.*

C'est un *diverticulum* venant de la province de Namur, qui passe à Castillon, à Clermont, un peu au Sud de la Ferme de *Viscourt,* traverse la voie romaine ou *Chaussée du Diable,* un peu au-delà du *Cimetière du Paradis,* cimetière de l'époque du bronze que nous avons décrit (1).

De là le chemin traverse le Sud de Donstiennes et se dirige vers le Sud de Leers-Fosteau à *Tacfesse,* non loin du *Culot des Bois* et *Dansonspenne.* C'est à ce point que la trouvaille a été faite. De là, il passait à Fontaine-haute *(Castellain et St-Guidon),* descendait la Sambre à l'ancien gué de Fontaine-basse ou bien, longeant le Château de Montellano, il allait au même gué que le *Vieux chemin de Chimay à Mons,* passait à *Goy, St-Pierre, La Rawarde,* tous hameaux de La Buissière, éminemment archéologiques et où la Société a fait des fouilles (2).

De là à Merbes-le-Château, Peissant et vers Harmignies, Spiennes et Mons.

Ce chemin de Mons à Givet reprend, vers Fontaine-Valmont, un ancien chemin fort intéressant aussi, qui porte le nom de *Chemin du Fond de nos bois,* qui traverse la voie romaine, près de la Villa du Vieux castia, nommé ci-devant.

L'urne et les objets que renfermait l'urne

Toute la sépulture semble avoir été réduite à l'urne ou la boite en plomb et à ce qu'elle renfermait, déposée en terre, à côté d'un chemin, selon la mode romaine.

---

(1) Voyez : *Un cimetière belgo-Germain de l'âge du bronze, à Thuillies,* mémoire présenté par nous, au Congrès de Bruxelles, p. 3.

(2) Voyez : *Rapport de l'excursion,* etc., cité ci-devant, pp. 90 à 96.

Cette espèce d'urne en plomb fut rencontrée quelquefois par les archéologues. On en a trouvé une dans la Hesbaye, je pense, mais ma mémoire ne me fournit pas en ce moment le nom de la localité.

L'abbé Cochet décrit d'autres urnes en métal, trouvées en France. Plusieurs de ces urnes étaient isolées comme la nôtre, d'autres étaient accompagnées de tout un mobilier funéraire. Il en fut rencontré en bronze, à Auveville, à Yebleron, à Lillebonne. Cette dernière était magnifique. VIRGILE signale l'emploi d'urnes cinéraires en bronze (1).

En plomb l'on en rencontra une à Canouville. Elle était isolée comme la nôtre. Une autre fut trouvée dans les mêmes conditions, à Mesnil-sous-Lillebonne. Elle est cylindrique, comme celle qui nous occupe; mais au rebours de celle-ci elle était fort ornée.

Enfin, à Saint-Maurice d'Etan, fut découverte une urne cylindrique en plomb, aussi simple que celle de Fontaine-Valmont. Elle se trouvait dans un *dolium fictile*, jarre ou tonneau en terre (2).

Notre urne, déposée au Musée de Charleroi, sous la marque RH' 9', offre un nouvel exemple fort intéressant de cette espèce de trouvailles. Elle renfermait, avec les os d'un adulte incinérés, des clous de forte dimension et les restes de 3 ou 4 fibules communes en bronze, à ressort à boudin, comme d'ordinaire. C'est une boite formée d'une lame de plomb, épaisse de 3 ou 4 millimètres, roulée et soudée en un cylindre de $0^{m}22$ de diamètre et de $0^{m}23$ de hauteur. La base est formée par un

---

(1) « Relliquias vino et bibulam lavere favillam,
Ossaque lecta cado texit Corinæus aheno. »

VIRG. *Æn.* VI, 227.

(2) Voyez à propros du *dolium fictile*, employé pour les inhumations, ce que nous en avons dit dans le *Rapport sur le cimetière belgo-romain de Courcelles.*

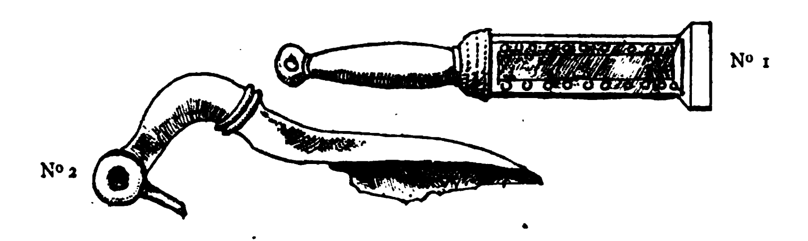
rebord de 0^m04 à 0^m07, sur lequel est soudé à l'intérieur de la boîte un fond de même plomb. Le couvercle est, comme pour nos anciens étuis à chapeau communs en carton, un couvercle à rebords droits, larges de 0^m02 à 0^m03.

Des fibules qui s'y trouvaient :

L'une marquée RE^1 44^2, est fort semblable à RE^1 44^1 du cimetière belgo-romain de La Buissière (Gohy) (1); mais fort incomplète.

Un autre marquée RE^1 55^1 (ci-dessous n° 2), est fort simple aussi, mais d'une forme moins commune, longue de 0^m065.

Une troisième enfin RE^1 56^1, porte quelques ciselures dans le genre de RE^1 8^1 de Strée (ci-dessous n° 1).



(1) Voyez : *Rapport sur l'excursion*, etc., cité ci-devant, p. 106, pl. IX, fig. 27.



Pierres tumulaires

découvertes sous le pavement de la chapelle de l'ancien prieuré d'Heigne

par D.-A. VAN BASTELAER, Président d'honneur

Préliminaires

Tout l'arrondissement de Charleroi connaît Heigne, dépendance de Jumet; les archéologues, pour son antiquité et son ancien prieuré, et les autres pour sa fête annuelle, où l'on accourt de loin s'amuser et assister à la procession légendaire de la Madeleine et au pèlerinage antique.

Il ne s'agit point ici d'entrer dans de longs détails historiques, ni de me livrer à des recherches profondes, d'autres se chargent de ce soin. Je ne veux que signaler la découverte récente d'anciennes pierres tombales, trouvées sous le pavement de la petite église et en sauver les épitaphes.

Si l'on veut croire Brasseur, le nom du prieuré d'*Heigne* sous Jumet vient « des Huns ou Hongrois » qui ravagèrent notre pays dans le cours du Xe siècle.

Cette maison religieuse fut fondée vers 900 à 911, par Etienne, écuyer de Liège, qui donna ce prieuré à l'abbaye de Lobbes.

Le monasteriolum de St-Ursmer, à Heigne, fit partie des biens laissés à Rathère, à titre de pension de retraite (1).

En 1230, Thomas, abbé de Lobbes depuis deux années, sépara, avec l'assentiment de l'évêque de Liège, l'église de Heigne de celle de Jumet et y plaça deux religieux.

L'épitaphe du prieur Behault, mort en 1623, et dont on vient de retrouver la pierre tombale avec d'autres, nous apprend que, avant de mourir, ce personnage avait réédifié complètement le chœur jusqu'aux fondations.

Cette église subsiste encore à côté d'un parc dont la végétation cache les ruines de la plus grande portion de l'ancien couvent. Elle sert d'oratoire public à une partie du village et notamment à un hôpital fondé dans le voisinage et que dirigent des religieuses.

Une aile des bâtiments du prieuré, qui avait jusqu'à la fin du siècle dernier été habité par des moines de l'abbaye de Lobbes, est devenue une demeure particulière.

La découverte

En mai 1891, l'on prit la résolution de réparer ou de renouveler le pavement délabré de la petite église d'Heigne. A peine

---

(1) Voyez Vogel, *Ratherius von Verona*. — Voyez aussi mon mémoire sur *Le château de Grigniart, Pièce justificative, n° VII.*

eût-on levé les anciennes dalles brisées que l'on trouva, à diverses hauteurs, et jusqu'à $1^{m}50$ de profondeur, les restes d'anciens pavements et une pierre tombale antique.

La société d'archéologie de Charleroi fut avertie et le Comité prit d'urgence la résolution de faire fouiller tout le sol du lieu saint et d'y consacrer les dépenses nécessaires, malgré la position difficile, créée à la Société par le retard des subsides alloués d'habitude par le Gouvernement, pour les fouilles ordinaires.

Une commission spéciale fut nommée et, dans toute l'étendue du pavement, l'on mit à nu bon nombre de pierres tombales, les unes complètement détruites et dont il ne fut plus possible de rien tirer, et d'autres, mieux conservées, et qui furent, par les soins et aux frais de la Société, relevées contre les murailles.

Nous allons donner un mot sur ces dalles et en faire connaitre les inscriptions; mais qu'il nous soit permis avant tout de former un vœu bien légitime.

Ces petits monuments ont été sauvés pour le public, grâce à la générosité de la Société de Charleroi et aux dépenses importantes qu'elle a faites avec un véritable désintéressement, puisque nulle pièce ne devait rentrer dans ses collections, et de fait nulle n'y est entrée.

Il serait donc bien juste que le Gouvernement couvrît les frais de ces travaux et les remboursât à la Société.

Ces travaux ont de l'importance et l'on ne peut en contester la valeur et l'utilité; car l'autorité supérieure elle-même s'en est émue et spontanément M. le Gouverneur de la province, M. le comte d'Ursel, à la connaissance duquel la découverte était parvenue, y a envoyé en délégation deux membres de la Commission des monuments, chargés de lui faire rapport sur les travaux déjà faits et sur les mesures à prendre le cas échéant. Ces délégués n'ont eu qu'à constater ce qui était fini et y donner leur approbation. Tout était bien, rien ne restait à faire.

Nous estimons que, se basant sur ce qui précède et forte de son intervention éclairée, prompte et généreuse, la Société Archéologique de Charleroi doit demander à rentrer dans les dépenses faites en cette occasion.

Les pierres tombales

Nous donnerons plus loin en substance le rapport fait à M. le Gouverneur; mais nous allons d'abord dire un mot des pierres tombales sauvées et transcrire les épitaphes lisibles.

Outre les fragments, les pierres tombales conservées, au moins en partie, sont au nombre de quatorze, dont plusieurs fort importantes. En voici la liste et la description.

1° « *Hic jacet venerandus in cho pater D. Matheus Behault, prior qui hunc chorum novum a fundamentis erexit. Defunctus 1622.* »

Pierre fort usée, de 1m72 sur 0m87.

2° La grande pierre de 2m30 sur 1m35, trouvée sur l'ancien pavement, à 0m80 de profondeur, avec inscription en belles lettres gothiques et dont le Rapport qui suit dit un mot.

« *Chy gist..... der Nicolés Chevalier sire d. Marcines..... qui trépassa l'an de l'incarnation de nostre ..... Mil et ccc et quatre ..... xviii du mois de Novembre. Priés pour l'âme de lui. Dites pater noster.* »

3° Pierre très morcelée dont on n'a conservé que la partie supérieure; elle date de MCCC et semble être d'un moine.

« *Chy gist Jehan le Moine* .... *le* .... *devant la pentecoste, pries por li.* »

4° Pierre en carré losangé de 0m29, trouvée sous le pavement du chœur, avec l'inscription suivante :

« *Novembris 1737 obiit R. D. Albertus Vigneroux prior ætat. 84 prof., 51 sacerd. 47, Jubilæi 2. R. I. P.* »

5° « *Ci gist D. Charles D..... en son temps prieur de Heigne, lequel mourut le ..... 1642. Priez ..... pour .....* »

Pierre de 1m30 × 0m83.

6° « *Ici repose le corps de Nicolas de Wespin, en son temps prieur de Heigne, lequel trépassa le 18 Décembre 1664.* »

Dalle de 1m77 × 0m89.

7° « *Hic jacet De Raphael Pesier qui obiit 23 octobris 1666.* »

Dalle de 0m68 × 0m52.

8° Pierre de 0m65 × 0m53, bien gravée.

« *Hic jacet corpus D. Erminii Pozeau qui obiit 24 Aprilis 1693. Requiescat in pace.* »

9° « *Hic jacet vendus Domin. le Moine hujus prioratus superior. Obiit 1 Maii 1709 ætat. 66 prof. 46 sacerd. 41. Requiescat in pace. Amen.* »

Dimensions : 1m27 × 0m79.

10° Pierre triangulaire :

« *Ici gist le corps de Etienne Decoste, jadis domestique du prieuré qui trépassa le 20 Mars 1716. Requiescat in pace.* »

11° Pierre de même genre, avec l'inscription suivante :

« *Obiit an° Domini 1767, 21 Julii. D. Placidus Dezange æt. 43, prof. 22, sac. 18. R. I. P.* »

12° Pierre simple de 0m67 × 0m59.

« *Anno D. 1769 6 Julii obiit R. D. Amandus Dessales, prior ætat. 69, prof. 45, sacerd. 41. R. I. P.* »

13° Pierre rectangulaire taillée avec plus de soin. 1m47 × 0m72.

« *D. O. M.*

» *Hic jacet Rdus Dominus D'Erminus Fontaine, hujus loci meritissimus prior obedientianus vitæ functus 20 Décembre 1775 ætate 63 Profess. 43 Sacerd. 39.* »

14° Pierre rectangulaire.

« *Hic jacet R. D. Franciscus Dumont hujus loci prior obedien-*

tianus 10 Octobris anni 1780 defunctus ætat. 65 prof. 40 sacerd. 37. R. I. P.

Rapport des délégués de la Commission des monuments

Messieurs A. Cador et D.-A. Van Bastelaer, délégués par M. le Gouverneur, lui firent un rapport dont voici les principales parties :

Comme suite à la dépêche adressée par M. le Gouverneur, sous la date du 25 juillet 1891, au Comité provincial de la Commission des monuments, nous nous sommes rendus à Heigne, commune de Jumet, pour examiner les découvertes et les travaux qui y ont été faits.

Nous donnons ci-dessous le résultat de notre visite :

La chapelle d'Heigne remonte à une époque bien ancienne et présente un grand intérêt archéologique.

Elle se compose d'une nef, sans bas côtés, avec transept et chœur, tous deux à faces plates.

L'édifice est voûté sur plein cintre en maçonnerie et l'ensemble présente à l'intérieur, un caractère très imposant.

Il a été réparé à diverses époques, par des rejointoyages et des réfections de maçonnerie en brique, même à certains endroits où le moëllon et la pierre seraient nécessaires.

Les pierres tombales découvertes se trouvaient à une profondeur variant de 0m80 à 1m50 sous le pavement actuel. Ces niveaux représentent probablement un des pavements qui ont dû se succéder dans cette chapelle, dont la construction primitive semble remonter à l'époque carlovingienne.

Cette église a subi des transformations. L'aspect intérieur conserve les formes romanes du XIe ou du XIIe siècle; on peu

la considérer comme un type très intéressant et complet parmi les petits édifices voûtés à une nef.

Cette construction est des plus modestes et des plus simples; son aspect intérieur lui donne les qualités d'une œuvre d'art appartenant à une époque dont il reste dans nos parages bien peu d'exemples.

Chose remarquable, lorsque dans les transepts et le chœur, l'on transforma à l'extérieur les fenêtres romanes en fenêtres ogivales, on laissa à l'intérieur subsister le plein cintre roman.

Les restes de deux grandes arcades en pierre, que l'on retrouve dans les pavements extérieurs du mur Nord de la nef, peuvent faire supposer que primitivement il existait des bas côtés à cette nef.

Nous avons vu il y a quelques années, encore les ruines de ce prieuré entourant la chapelle des cotés Est et Nort-Est.

Parmi les pierres tumulaires, découvertes sous le pavement actuel de l'église, nous en remarquons une très belle, ayant 2m30 de hauteur sur 1m35 de largeur. Cette pierre (1) porte la date de 1304; elle figure, pour le cadre, de belles lignes et une arcature formant une niche ou fenêtre du XIIIe siècle, avec un personnage de grandes dimensions; ci-après l'inscription : « Chy gist Nicoles Chevalier sire de Marcines qui trépassa l'an de l'incarnation de nostre seigneur mil et CCC et quatre, l. c. XVIII du mois de novembre. Priez pour l'âme de lui, dites pater noster ».

Cette pierre était brisée en plusieurs morceaux; elle a été redressée contre la muraille du transept Nord par les soins de la Société Archéologique de Charleroi.

Treize autres pierres, moins importantes, ont été relevées, et notamment les morceaux d'une autre dalle, portant aussi la date

(1) Voyez ci-devant 2°.

de MCCC, laquelle semble être celle d'un moine, mais dont l'encadrement et la niche, faite au trait, correspondent par le cadre aux lignes de la grande dalle indiquée ci-devant.

Dans l'église existe une croix triomphale remarquable, avec, aux angles, les emblèmes des évangélistes. Il y a également une cuve baptismale de 1646.

La supérieure du couvent des sœurs, qui se trouve vis-à-vis de la chapelle de Heigne, a bien voulu nous montrer la statuette de la vierge miraculeuse à laquelle on attribue l'origine de la grande fête de la Madeleine. Cette statuette est en bronze et a $0^{m}33$ de hauteur. Elle laisse voir les traces d'anciennes dorures, peut-être même de polychromie.

Notre-Dame de Heigne s'appelle parfois la vierge aux cailloux, parceque, dit-on, l'enfant Jésus tient une boule, et la vierge une autre boule. Ces boules que l'on nous a fait remarquer, pourraient être simplement des figures représentant la terre?

Une légende prétend que S[te] Marie d'Oignies, recluse, morte au commencement du XIII[e] siècle, venait de Tamines prier la vierge miraculeuse.

La grande fête de la Madeleine doit son origine à une châtelaine des environs, guérie miraculeusement d'une terrible épidémie qui dévastait la contrée; et aux fêtes qui suivirent cette guérison, le seigneur, heureux, convia tous les habitants de la contrée : on festoya et l'on dansa, de là le nom de l'endroit, appelé la *Terre à la danse*, dit-on.

Nous recommandons au Gouvernement la modeste chapelle de Heigne.

Nous voudrions la voir conserver et restaurer, non seulement au nom du culte et de notre histoire nationale, mais encore au nom de l'architecture, pour que l'on pût la donner comme exemple d'un édifice où tout est sincère, modeste, sans ornements futiles. Ce type, pensons-nous, pourrait, étant complété

par un clocher et des bas côtés, être mis dans des conditions très satisfaisantes pour servir au culte dans des communes qui, trop souvent, construisent des édifices dispendieux ne répondant pas aux besoins de l'agglomération où on les élève.

La modeste chapelle d'Heigne présente un type d'une simplicité qui n'est pas sans grandeur et qui peut, dans bien des cas, satisfaire aux exigences du service religieux.





Guide du Visiteur

DANS

LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE ET PALÉONTOLOGIQUE

DE CHARLEROI

classé suivant l'ordre chronologique établi dans ce Musée

AVANT-PROPOS

Cet aperçu n'est pas un catalogue. Un catalogue détaillé des collections d'une société active comme la nôtre, est une grosse entreprise qui ne se fait pas au pied levé. C'est le résultat d'un travail incessant auquel tout le monde collabore, fouilleurs, écrivains, conservateurs, etc. Une œuvre de cette nature est en quelque sorte toujours sur le métier et n'est jamais terminée aussi longtemps qu'une société vit et travaille. Notre catalogue détaillé est commencé et forme déjà

un très volumineux manuscrit qui se gonfle au fur et à mesure que les rapports de fouilles ou de travaux spéciaux se succèdent, décrivant les objets en détail, les classant et les plaçant chacun à son rang et sous sa marque systématique, conforme au système adopté pour notre Musée et exposé dans nos *Documents et Rapports*, t. VIII, p. 164.

Ceci n'est qu'un résumé méthodique suivant l'ordre des armoires où reposent les pièces, résumé nécessaire pour les visiteurs qui désirent s'orienter facilement au milieu de nos collections.

C'est, comme nous l'intitulons, un *Guide du visiteur dans le musée*. Ce guide sera très court. Un visiteur, en parcourant des collections, n'a pas le temps de lire beaucoup; il doit d'un mot être renseigné sur ce qu'il a sous les yeux et s'arrêter ensuite à regarder et étudier. Un nombre suffisant d'étiquettes courtes et claires doivent faire le reste. Tel est le but que nous nous efforçons d'atteindre ici.

Le Musée est d'ailleurs lui-même classé méthodiquement, de façon à ce que, en suivant une marche régulière, le visiteur trouve devant lui successivement les produits d'âges qui se succèdent, depuis la plus haute antiquité, jusqu'à l'époque moderne.

Ainsi, dès l'entrée, s'il descend l'escalier et commence par l'espace central en contre-bas : en prenant à sa droite, il rencontre les collections minéralogiques, puis la partie paléontologique, puis les fossiles des houillères et, successivement, en continuant le tour, les fossiles et les roches des terrains de plus en plus récents jusqu'aux fossiles des mammifères antérieurs à l'homme.

S'il remonte alors et suit le long de la galerie, de gauche à droite la série des caisses vitrées, il y retrouvera les restes de l'homme aux divers âges de la pierre, l'archéologie préhistorique ou préhistoire.

Puis il continuera sa promenade aux grandes armoires vitrées, par la gauche de la porte en entrant, et passera des temps préhistoriques à ceux du bronze, à l'époque romaine et, enfin, en revenant de l'autre côté du Musée, à l'époque franque, du moyen-âge et moderne.

Quelques vitrines horizontales, ou montres vitrées, interrompent un peu cet ordre général, à cause de la difficulté de caser certains objets, par suite de l'exiguité et des nécessités locales; mais avec notre Guide, ces exceptions ne pourront jamais embarrasser le visiteur.

Disons en terminant que l'immense majorité de nos collections est le produit des fouilles de la Société, exécutées par notre fouilleur Ferdinand QUERTAIN, depuis vingt ans au moins, sous la direction de l'un ou l'autre membre dévoué.

D'autres pièces, en nombre restreint, sont le produit d'achats ou de dons gratuits que nous signalerons autant que possible.

Le défaut d'indication marque des achats faits par la Société.

Pour les renvois aux textes des *Documents et Rapports de la Société,* on s'est contenté d'indiquer le n° du tome et la pagination, sans répéter le titre.

Minéralogie

(Dans le fond, à droite.)

Collection de divers minerais de fer — limonite — oligiste — oolithique et hématite.

Géode remarquable renfermant des aiguilles de forme bien régulière. *Don de* M. V. TAHON.

Collection de 34 espèces de marbre précieux — agathes polies et brutes. *Achat de la Société.*

Roches des terrains plutonniens, provenant du département du Lot. *Don de* M. ZOPPY.

Divers cristaux de quartz et de carbonate de chaux.

Plusieurs échantillons de galène et blende de diverses espèces.

Barytine bacillaire et autres. *Don de* M. Dandois.

Plusieurs produits curieux trouvés dans les hauts-fourneaux.

Cristaux de carbonate calcaire, déposés sur une stalactite, provenant d'Espagne. *Don de* M. Frère.

Curieux agglomérats de petits objets en fer et cuivre : aiguilles, monnaies, réunis par un ciment ferrugineux, provenant d'ex-voto antiques, trouvés dans la Sambre au point d'un passage ancien. *Don de* M. D.-A. Van Bastelaer. (*Voir* t. XII, p. 205 et XIII, p. 751).

Petite collection minéralogique et paléontologique, destinée à l'enseignement.

Collection des roches et fossiles des terrains belges et étrangers. *Achat de la Société* :

Cette collection renferme un très grand nombre de pièces fort remarquables au point de vue de la beauté, de l'importance et même de la rareté.

Terrain Cambrien

19 espèces de roches, 1 espèce de fossiles.

Terrain Silurien

10 espèces de roches, 60 espèces de fossiles.

Terrain Devonien

25 espèces de roches, 60 espèces de fossiles.

Terrain Carbonifère

9 espèces de roches, 188 espèces de fossiles.

Terrain Houiller

56 espèces de fossiles. *Don de* M. J. Robert *et autres.*

Terrain Permien

76 espèces de fossiles.

TERRAIN TRIASIQUE

5 espèces de roches, 42 espèces de fossiles.

TERRAIN JURASSIQUE

9 espèces de roches, 173 espèces de fossiles.

TERRAIN CRÉTACÉ

15 espèces de roches, 176 espèces de fossiles.

TERRAIN TERTIAIRE

23 espèces de roches, 278 espèces de fossiles.

TERRAIN QUATERNAIRE

24 espèces de roches, 9 espèces de fossiles.

Caisses vitrées placées sur les armoires du fond

(Le long de la galerie, à gauche)

Achats de la Société :

N° 1. — Objets préhistoriques, tels que : Dent molaire et défense d'un jeune mammouth. — Machoire de l'ours des cavernes, — de l'hyène. — Collier formé de dents incisives du bœuf. — Fragment d'un tibia humain. — Silex taillés de la même époque.

N° 2. — Haches et autres instruments de l'époque Chéléenne et Moustiérienne.

N° 3. — Silex Mesviniens. — Percuteurs. — Ebauches de hache. — Racloirs. — Grattoirs.

N° 4. — Haches et ciseaux de formes diverses, provenant de Spiennes.

N° 5. — Nacleus et haches à tranchant oblique.

N° 6. — Haches polies de diverses provenances.

N° 7. — Mobilier d'une habitation de l'âge de la pierre, trouvée à Thulin.

N° 8. — Pics — coins — hachettes.

N° 9. — Collection de couteaux, racloirs et scies, venant de Spiennes.

N° 10. — Collection de percuteurs, marteaux et pilons en diverses roches.

N° 11. — Grattoirs, retouchoirs et pointes de lance.

N° 12. — Haches en roches néphritiques, provenant des cités lacustres de la Suisse; autres pièces venant des Indes Hollandaises et du Mexique, en silex et obsidienne. *Don de* M. PIÉRARD.

(Le long de la galerie, à droite)

N° 13-14. — Haches en silex emmanchées *(Essai de reconstitution)*.

N° 15. — Collection de diverses roches qui ont été utilisées pour la fabrication des outils.

N° 16. — Silex et poteries de l'âge du bronze, trouvés dans un **Cimetière Belgo-germain de cette époque, à Thuillies.** *Fouille et dons de* M. D.-A. VAN BASTELAER. (Voir *Congrès de Bruxelles*, 1re partie, p. 208).

N° 17. — Polissoirs et pierres à aiguiser, en diverses roches. Objets trouvés dans un **Camp gaulois à Couillet.** *Fouille de la Société, dirigée par* M. V. TAHON.

N° 18. — Collection de couteaux, grattoirs, de l'époque Magdalénienne.

N° 19. — Petits perçoirs et petits couteaux.

N° 20. — Marteaux, percuteurs et petits nuclei.

N° 21. — Divers outils emmanchés — exemples de bulbes de percussion — coquillages employés comme monnaies. — Diverses espèces de silex.

N° 22. — Théorie de la formation de la patine sur le silex. — Silex retaillés. — Diverses espèces d'outils.

N° 23. — Silex des plateaux, couteaux et racloirs.

N° 24. — Tarières, poinçons, mèches à forer, perçoirs de diverses formes, pierre de foyer venant d'Arquennes. *Dons de* M. N. CLOQUET.

(Armoire n° 1, à gauche, en entrant.)

Collection d'ébauches de haches en silex, provenant de Spiennes.

Une rotule et deux dents fossiles de mastodonte, venant de Léau.

Crâne de rhinocéros Tichorinus, trouvé à Strée. — Deux dents d'ours des cavernes. *Dons de divers.*

Fragment d'une défense de mammouth, trouvée au canal de Charleroi. *Don de* M. N. CLOQUET.

Deux fragments d'une même défense, trouvée en Italie. Elle mesure 60 cent. de tour et avait environ $3^{m}50$ de long. *Don de* M. CAM. BLANCHARD.

Ossements du cheval des Tourbières.

Bois de cerf ayant servi de charrue (?) dans les temps primitifs. *Don de* M. N. CLOQUET.

Poterie anté-romaine provenant de la *Fouille de la Villa d'Arquennes, dirigée par* M. N. CLOQUET.

Montigny-le-Tilleul. — Caverne de Genly

Dents d'ursus speleus.

Dents d'hyène.

Ossements de rhinocéros Tichorinus, de bœuf, de cerf, de cheval, blaireau, renard, chèvre, lièvre, mouton et 4 ossements humains.

13 silex taillés. *Fouille de la Société, dirigée par* M. BAYET *(Voir* t. XVII, p. 75).

Epoque Belgo-Romaine

(1re Armoire à gauche en entrant)

Boussu-lez-Walcourt. — Villa Belgo-romaine

Tuyau d'aqueduc antique formé de deux cintres en terre cuite accollés. — Tuiles plates nommées imbrices par les Romains, avec la marque de potier TRAYCPSB, en creux. — Carreaux de pilastre d'hypocauste, ou calorifère romain. — Fragment d'une grande tèle au sigle de FRICCOF, sigle inconnu jusqu'à ce jour. — Tuyaux ou boîtes de chaleur d'hypocauste, en forme prismatique. — Fragment de verre gravé, de fabrication fort remarquable. — Grand bronze de Lucille (164-183). Au revers de PIETAS S. C. — Fragments d'ardoises, de plâtrages coloriés, de marbre gris et noir, et autres débris abondants et curieux. — Partie de fût, base et chapiteau de colonne, en pierre blanche. — Fragments de poteries anté-romaines, plus légères que l'eau. — Pitons en fer, crampons, fer de bêche et anse de marmite. — Verre coulé pour recouvrement des murs, etc., etc. *Fouille de la Société, dirigée par* M. Bayet *(Voir* t. XVIII, p. 53).

(2e Armoire à gauche)

Thuillies. — Villa Belgo-romaine du Perwez

Une médaille en bronze de Domitien (81-95), au revers : de FIDEI PVBLICAE. — Un autre médaille en argent, du même empereur, au revers de PRINCEPS IVVENTVTIS. — Une médaille de l'empereur Alexandre Sévère, (222-235), en argent, ayant au revers, l'inscription P. M. TR. P. IIII COS. P. P. — Une autre, de Gordien III (238-243), en argent, revers : LIBE-

RALITAS AVG. — Une autre, en argent, de Philippe père, au revers : LIBERALITAS AVGG. — Une autre, en argent, d'Otacille, femme de Philippe, au revers, CONCORDIA AVGG. — Une autre, en billon, de Gallien (253-268), au revers, IOVI STATORI. — Une autre, en bronze, d'Antonin (138-168), mais fruste. — Crochets et œillets en fer, servant à fixer des volets à la muraille. — Clef dite *Laconica;* — 2 Lames de couteau; — Fer de javelot; — Fer de flèche; — 2 Ciseaux de menuisier; — Un grand grillage en fer dit *clathri.* — Poterie samienne et en terre noire. — Nombreux tessons de grosse poterie et bords de dolium. — Carreaux carrés de piles d'hypocauste. Au sigle L. C. V. et T. R. P. S. — Tuiles plates et courbes. — Tuyau carré d'hypocauste. — Hache en silex, polie et cassée, et queue d'une autre hache. — Plâtrages coloriés en dessins variés. — Disque en os tourné, pièce de jeu. — Chapiteaux, bases et fût de colonne. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER, *puis par* M. D'AUXY DE LAUNOIS. (*Voir* t. XVIII, 487).

(Isolé dans la galerie et à l'entrée)

Thuillies. — Villa belgo-romaine du Perwez

Colonne complète mesurant 2m90 et trois autres colonnes incomplètes avec bases et chapiteaux. La plus grosse était placée au péristyle de la Villa. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER, *puis par* M. D'AUXY DE LAUNOIS (t. XVIII, 487).

Lambusart

(3me Armoire à gauche)

Cruche et plateau en terre samienne; fers de mules et ardoises fort épaisses. *Don de* M. ACCARAIN (t. I, p. 151).

Ransart. — Oppidum belgo-romain

Perle ou fusaiolle en terre blanche; pierre à aiguiser, silex et poteries diverses. *Fouille de la Société, dirigée par* M. A. GILLET (*Voir* t. III, p. 59).

(Même armoire)

Papyrus égyptien, grains d'orge et toile trouvés dans une tombe de momie.

Deux statuettes en terre émaillée, provenant d'Egypte. *Don de* MM. DUPRET *et* GILLE.

Grotte de Floreffe

Collier de perles en jais; — 2 lames de couteau et poinçon en fer; — fusaiolle en terre cuite. — Partie d'un crâne humain; — partie d'une stalagmite englobant du charbon de bois; — dents et ossements d'animaux domestiques. *Fouille de la Société, dirigée par* M. PARDON (t. VII, p. 420).

Vergnies

Débris de vases romains en terre samienne et autres.

Fontaine-Valmont

Double clef en bronze faisant partie d'un anneau que l'on portait au doigt, objet très curieux. — Tuyau de pipe antique. — Clef en bronze. — Instrument de chirurgie. — Deux médaillles en bronze d'Adrien (117-138) frustes. — Clous et petite rondelle en fer. *Don de* M. MAHY (*Voir* t. XVII, p. 429).

Fontaine-Valmont est d'une grande richesse archéologique. Les *Castellains* étaient un vrai palais romain.

Landelies

Fragments de boîtes de chaleur, pour hypocauste. *Don de* M. M. MOTTE (t. I, p. 62).

Courcelles. — Cimetière Belgo-romain

Nombreux vases belgo-romains, — Urnes cinéraires, — Cruches, — Petit vase à boutons, — Jattes, — Plateau, — Couvercles, — Vase à parfums, en terre rose, avec grenetis sur la panse, — Petite lampe funéraire, etc., etc. *Fouille dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. IX, p. 461, t. XVI, p. 477. — XIX).

(4me Armoire à gauche)

Marchiennes-au-Pont. — Cimetière Belgo-romain

Grande urne cinéraire en grès. — Cruche sans anse. — 3 Petites urnes en terre grise. — 8 Jattes en terre samienne, dont 2 avec les sigles ALBVGI et HICIM. Une de ces jattes est très bien conservée, avec le bord lierré. — 4 Plateaux et couvercles en terre grise. — 2 Flacons en verre et un plateau en partie brisé. — Un étui en os tourné qui a passé par le feu. — Médailles en grand bronze de Lucille (164-183), au revers de PIETAS s. c. — Une médaille d'Adrien (117-138), au revers de FORT. RED. PONT. MAX. TR. POT. COS. *Don de l'*ADM. COMMUNALE DE MARCHIENNES *(Voir* t. XI, XL-XIX).

Aiseau. — Cimetière Belgo-romain

Grand vase en terre rose, à boutons, recouvert d'un vernis au mica doré. — 3 Urnes cinéraires. — 2 Cruches. — Plateau en terre samienne. — Belle urne en terre grise. — Autre urne en terre noire. — Urne de forme olivaire en terre noire. — Vase en verre, presque complet. — 2 Bracelets en fil de cuivre enroulé.

Fouille de la Société, dirigée par M. F. GILOT *(Voir* t. XVIII, p. 312, X, 667).

Châtelet

Fragments de vases ornés en terre samienne et autres, ramassés dans le lit de la Sambre avec beaucoup de débris antiques de toutes sortes. Ce qui n'est pas étonnant, vu la haute antiquité de Châtelet. — Mors de bride, trouvés dans des crayats de Sarrazins. *Don de* M. O. GILLE *(Voir* t. XI, 482).

Labuissière. — Cimetière Belgo-romain

(Avec un plan du cimetière)

Une urne cinéraire. — Fragment de plâteau, en terre noire. — Partie de jatte en terre samienne. — 3 Fibules en bronze. — Epingle à cheveux. — Monnaie de Constantin Ier (305-337) et monnaie gauloise en bronze. *Fouille dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (t. X, p. 182. — XVII, p. 448).

Bavay

Cols et fonds de grands vases en terre rose. — Fragments de grandes tèles. — Pierres sculptées et petite partie de chapiteau. — 3 Urnes en terre grise. — Lampe funéraire. — Fond de plâteau en terre samienne, avec le sigle OHAMAH. — Imbrex de toiture. — Cornes de bœuf. *Dons de divers* *(Voir* t. IX, p. 41.)

Ces objets ont été rapportés de Bavay, lors d'une excursion des membres de la Société archéologique de Charleroi dans l'antique cité gauloise, voisine de notre pays.

Estinnes

Carreau d'hypocauste. — Outils en fer employés dans les mines? *Don de* M. J. LAIREIN *et autres.*

Ce sont des objets trouvés sur l'emplacement des fameux palais des rois francs.

(5me Armoire à gauche)

La Louvière. — Cimetière Belgo-Romain

Grande urne cinéraire en terre noire. — 3 Urnes plus petites, dont une de forme élégante. — Plateau en terre grise. — Bord de têle. *Don de* M. ENGLEBERT.

Saint-Remy-lez-Chimay. — Villa Belgo-romaine

Belle fibule de forme circulaire, en bronze émaillé, avec bouton saillant au centre, à compartiments rouges, blancs et bleus. — Goulot de cruche en terre rose. — Fragments de poterie samienne. — Tuiles plates et courbes. — Mortier romain. — Parties de tuyaux d'hypocauste. — Bouton 2 tenons en bronze. — Fond de sonnette. — Anneaux et tête de broche de porte-manteau. — 21 médailles grands et moyens bronzes de Néron, Commode, Faustine, Crispine et autres, frustes. — Couteau et rasoir romains. — 2 Fers d'épieu. — Verrou de porte. — Sonnettes en fer pour bestiaux. *Achat de la Société, à la vente de* M. MALENGRAUX.

Ways

Fragments d'une mosaïque. — Partie d'un plâteau en terre grise. — Débris de vases. *Don de* M. N. CLOQUET. (*Voir* t. I, p. 164.)

Gosselies. — Villa Belgo-romaine

Perle de toilette en pâte céramique noire, avec entrelacs rouges et blancs. — Grand bronze de Faustine jeune. Revers : SALVTI AVGVSTAE. — Bord de vase samien avec anse en forme de ruban, à moitié plié. — Poids en plomb. — Fragments de Dolium et de Tuile. *Don de* M. A. AUBRY *et Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (*Voir* t. XVII, 407.)

Morlanwez. — Villa Belgo-romaine

Fragments de tuf et pierres moulurées. — Carreaux de piles d'hypocauste dont un a reçu l'empreinte du pied d'une chèvre. — Plusieurs cols de vases en terre grise. — Parties de plâteaux en terre samienne. — Fonds de vases. — Carreaux d'hypocauste de forme ronde. — Partie d'un grand carreau avec le sigle... SS. — Parties de boîte d'hypocauste. — Outil en fer en forme de houe. — Plomb de scellement. — Petits fragments de bronze. — Pendeloque en cristal taillé. *Fouille de la Société, dirigée par* M. Peny *(Voir* t. XI, p. 283. et VII, p. 43).

(6me Armoirie à gauche)

Castillon

Plateau en terre grise. — 2 Urnes olivaires en terre noire. — Petite urne recollée. — Beau plateau en terre noire. — Jatte conique en terre samienne, au sigle COMPRINI. — Autre jatte hémisphérique, imitation de terre samienne. *Don de* M. Ch. Allard.

Charleroi — Cimetière Belgo-romain de Bosquetville

Plateau en terre blanche, couverte noire. — Fragments d'autres plateaux en terre noire. *Don de* M. Jacquet *(Voir* t. XVIII, p. 331).

Strée. — Cimetière Belgo-romain du Champ des cailles

Jatte bi-lobée en terre samienne. — Petite hache votive, en fer, de forme franque. — Médailles de Marc-Aurèle et Faustine mère. Les légendes des revers sont indéchiffrables. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. Van Bastelaer *(Voir* t. XVII, 420).

Silenrieux

Plateau en terre noire. — Goulot de cruche. — Petit vase déformé avant la cuisson. *Don de* M. Grégoire.

Gymnée

Objets trouvés dans les crayats de sarrasins. — Fragments de vases en terre samienne. — Bord de Dolium. *Don de* M. B. Rigaux.

Morialmé

Beau et grand vase en terre samienne, recollé mais complet, avec bas-reliefs sur le pourtour, présentant, dans des compartiments, alternativement, un guerrier appuyé sur sa lance et une branche feuillue. *Don de* M. Lefèvre.

Marcinelles. — Tumulus Belgo-romain

Col d'un grand vase en verre verdâtre. — Manche d'instrument, en jais. — Débris d'un coffret funéraire. — Plaques de recouvrement en bronze. — Anneaux. — Bois de coffret conservé par l'oxide de cuivre. — Ossements. — Lampe en bronze avec chaînes de suspension. Débris de vases. *Fouille de la Société, dirigée par* M. A. Cador *(Voir* t. I, p. 12, VIII, p. 126 et XVI, p. 465).

(Petite table vitrée; au milieu)

Elouges

Grain d'origine gauloise, conservé dans un silo et brûlé dans un incendie. — Tessons de poterie trouvés avec le grain. — Grains de seigle, froment et vesces, trouvés dans une hutte

souterraine de l'époque franque, sous l'église du Monceau, à Elouges. *Don de* M. C. Debove.

(En bordure)

Monceau-sur-Sambre. — Villa Belgo-romaine

Dolium (reconstitué). Grand vase dans lequel les romains conservaient leurs provisions liquides et solides. On fermait ce vase avec une toile forte, qui était maintenue par une corde, s'engageant sous le rebord du vase *(Voir* 11me armoire). — *Fouille de la Société, dirigée par* M. Vander Elst *(Voir* t. II, p. 61).

(6me Armoire à gauche)

Obaix. — Cimetière Belgo-romain

Bord de tèle en terre rose avec le sigle VHRA. — Belle urne cinéraire complète, en terre grise. — Plateau complet, en terre grise, avec couvercle. — Plateau de terre samienne, avec le sigle LOCIRNI. — Moyen bronze de Trajan, fruste. — Deux fibules en bronze, orné d'une ligne de grenetis. *Fouille de la Société, dirigée par* M. N. Cloquet *(Voir* t. III, p. 53).

Neuf lampes romaines, de formes et terre diverses, trouvées en Italie et à Lille. *Don de* M. de Thibaut *et* Blanchart.

Objets provenant de Pompéi et produits volcaniques du Vésuve. *Dons de* MM. Houtart-Gilliaux *et* Lebon.

Fragments de vases et lampes, provenant de Carthage. *Don de* M. Baltus.

Oret

Boucle romaine en fer bronzé et fragments de vases en terre samienne, trouvés sur l'emplacement d'un cimetière romain. *Don de* M. Octave Pirmez.

Virelle et Gymnée

Pelle, serpe et deux autres instruments en fer. — Tuyères pour soufflerie de fourneaux à fabriquer le fer, trouvés dans les crayats de sarrasins. *Dons de* MM. Dupret *et* Lemaigre.

(Table vitrée au milieu)

Collection d'assignats de l'ancienne république française, de 5, 10, 15, 25, et 50 sols et de 5, 10, 25, 50, 100, 125, 250 et 500 livres.

Empreintes des sceaux de diverses communes et abbayes de l'arrondissement, et d'anciens magistrats. — Grand sceau de l'impératrice Marie-Thérèse, avec un document de 1767. *Dons de* MM. Dubois *et* D.-A. Van Bastelaer.

5 Sceaux anciens en cuivre.

(7me Armoire à gauche)

Hantes-Wyeries. — Villa Belgo-romaine

Deux tèles en terre rose, reconstruites. — Fragments de vases en terre samienne, terre rose, noire et grise. — Boulon en cuivre, de même forme que ceux employés aujourd'hui. — Beau petit couteau avec manche en ivoire. — Poids en marbre, de forme sphérique. — Fragments de vases en verre. — 3 Faucilles et autres instruments en fer. — Plâtras avec décors variés de diverses couleurs. — Bulle en bronze, que les femmes et les jeunes gens portaient suspendue au cou, venant de Montignies-St-Christophe. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. Van Bastelaer.

Charleroi. — Cimetière Belgo-romain du Spignat

Grande urne cinéraire en terre rose. — Plateaux en terre grise, rose et rouge. — Belle urne cinéraire en terre grise ardoisée, ornée et lissée. — 2 Cruches et goulot en terre rose. — Beau plateau profond, en terre grise. — Autre débris de vases. — 2 Fragments de tuile. — Entaille sur pierre fine, qui formait le châton d'une bague. — 2 Médailles en bronze, frustes. *Fouille de la Société, dirigée par* M. GEUBEL (t. XVII, p. 331).

Thirimont. — Villa Belgo-romaine de Saint-Remy

Fragments de colonnes et sculptures en pierre blanche. — Bords de dolium et autres grands vases. — Divers instruments en fer et plomb. — Parties de plâtrage colorié, orné de bandes de diverses couleurs. — Fragments de poterie en terres diverses. — Carreaux de piles d'hypocauste, ronds et carrés, avec le sigle L. C. S. — Partie d'un grand carreau d'hypocauste. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. XIII, p. 748 et XVII, p. 364).

(30me Armoire, isolée)

Strée. — Cimetière Belgo-romain

Parties d'urnes cinéraires. — Diverses cruches. — Jolie petite cruche en terre blanche, avec ornements sur la panse. — Cruche à panse basse avec goulot trilobé, recouverte d'un enduit de mica doré. — Petit vase brun orné d'écailles. — Petites lampes votives de formes diverses. — Flacon en verre à long goulot. — Deux objets en terre grise, ornés de têtes d'animaux, ayant peut-être servi à un jeu. — Fioles lacrymatoires. — Plateaux en

terres diverses et en verre. — Petit goulot dont le dessous est découpé en forme de trépied. — Clous et anneaux en bronze, ayant servi à un coffret mortuaire. — Neuf grands anneaux en fer, pour petits tonnelets. — Ossements ayant appartenu aux viandes offertes aux mânes, et enterrées avec le défunt. *Fouilles de la Société dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. VIII, p. 95, 412).

(8me Armoire au mur)

Strée. — Cimetière Belgo-romain

Beaux vases de luxe en terre grise et rouge, l'un d'eux est orné d'anses en anneaux mobiles. — Grande collection de bijoux de formes très variées, tels que fibules en bronze ciselées et émaillées. — Epingles à cheveux. — Stylets. — Miroirs métalliques. — Boîte à parfums. — Collier en perles céramiques. — Anneaux et garnitures de coffrets. — Jattes en terre samienne de diverses formes. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. VIII, p. 95 et 412).

(24me Armoire, isolée)

Strée. — Cimetière Belgo-romain

Parties d'urnes cinéraires en diverses terres. — Vase en terre rose, avec dépression des quatre côtés. — Fioles lacrymatoires en verre. — Patère. — Fioles et flacons carrés en verre. — Parties de deux vases en forme de pintes, bombées, ornées sur toute la hauteur d'un filet très mince, de verre, formant une spirale à tours serrés. — Médailles en bronze, trouvées avec les cendres des morts, comme obole à Caron, et qui ont par conséquent passé par le feu du bûcher; elles étaient à l'effigie de Néron, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle; elles

sont au nombre de 64. — Urnes cinéraires renfermant les os calcinés du mort dont deux ont été conservées dans l'état où on les a trouvées lors de leur découverte. — Silex taillés déposés dans les tombes comme ex-votos. — Lampes votives, en poterie. — Beau vase en verre blanc, en forme de cygne. — Miroir en bronze blanc. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. VIII, p. 95 et 412).

(Table vitrée au milieu)

Strée. — Cimetière Belgo-romain

Belle collection des plus beaux bijoux trouvés dans ce cimetière, dont : Une grosse perle, ou amulette en ambre faux. — Bague en ambre sculpté, avec tête de femme. — Bague avec améthiste gravée. — Autre entaille sur camée. — Nombreuses fibules de formes et ornementations très variées, ciselées, émaillées et étamées. — Couteaux de toilette ou de chirurgie, avec manche en bronze. — Miroir de toilette avec gaîne. — Collier en perles, en verre ou fausses émeraudes. — Deux urnules en verre blanc et jaune. — Spatule ou cuillières plates en bronze. — Deux clefs à poignée en bronze, provenant de Monceau-sur-Sambre et Liberchies. — Bouts de poignée en bronze, venant de Liberchies et Arquennes. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. VIII, p. 95 et 412).

(En bordure)

Strée. — Cimetière Belgo-romain

Tombe construite au moyen de quatre grands carreaux d'hypocauste; ces carreaux offrent l'empreinte de clous de souliers; ils portent le sigle du potier qui les a fabriqué : ISFP et ATILF.

Fouille de la Société, dirigée par M. D.-A. Van Bastelaer (*Voir* t. VIII, p. 95 et 412).

(*9me Armoire au mur*)

Aiseau. — Villa Belgo-romaine

Partie d'une amphore. — Ascia ou herminette des charpentiers. — Beau vase en terre samienne, orné d'enroulements et de feuillages. — Une grande quantité d'objets en fer, ferrures de bâtiment, de meuble et outils industriels. — Grande variété de fragments de poterie, de formes et couleurs diverses. — Un bord de tèle portant le sigle VICTOR, d'autres, VITALIS et VVIF. — Miroir en bronze blanc. — Une fibule. — Parties de vases en verre blanc et noir. — Médaille d'Adrien, au revers, LIBERALITAS; d'Antonin, au sigle PIETATI et de Domitien, fruste. — Tablette à écrire en marbre syénite. — Plaques en verre coulé pour revêtement des murs. — Fer provenant de la villa et travaillé, pour en montrer la bonne qualité. — Conduit de chaleur d'hypocauste. — Carreaux de pile d'hypocauste. — Tuiles plates et imbrices. — Mortier provenant de la salle des bains. — Plâtres coloriés provenant des murs. *Fouille de la Société, dirigée par* M. Kaisin (*Voir* t. IX, p. 145 et XVI, p. 476).

(*10me Armoire au mur*)

Liberchies. — Bonsvillers

Couteau dans sa gaine. — Penture en bronze. — Grand bouton de manteau, à deux tenons, en bronze. — Grand miroir de toilette, en bronze. — Spatule. — Passoire et poëlon, en bronze. — Petite clef. — Fragments de jais. — Cruche et fragments de poterie samienne. — Mortier romain. *Fouille de la*

Société Dons divers et achat par la Société, à la vente de M. Toilier. (t. I, p. 26 et t. II, p. 27, 34 et 216).

Montigny-sur-Sambre. — Villa belgo-romaine

Nombreux tessons de poteries de toute nature, depuis les grands doliums jusqu'aux petites jattes samiennes. — Fragments de verre pour revêtement des murs. — Instruments en fer. — Carreaux ronds d'hypocauste. — Tuiles et boîtes de chaleur. — Corne de cerf, etc. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. Van Bastelaer (t. IX, p. 79).

(11me Armoire au mur)

Monceau-sur-Sambre. — Villa belgo-romaine

Partie d'une meule à bras pour moudre le grain. — Plomb de charpentier, en fer. — Quantité de verre coulé, pour revêtement des murs. — Outils et ustensiles en fer. — Fibule en bronze à deux tenons. — Epingle à cheveux, en corne de cerf. — Broche de porte-manteau, en bronze. — Partie d'un grand vase en terre samienne. — Plateau en même terre. — Médaille d'Alexandre Sévère, au revers FIDES MILITUM. — Fragments de vases en terres diverses. *Fouille de la Société, dirigée par* M. C. Van der Elst (t. II, p. 62, et III, p. 45 et 47).

Farciennes

Plateau en terre samienne au sigle MIVVIO y découvert *(Voir* t. XVIII, p. 477). *Don de* M. Hoffman.

Leers-Fosteau

Urne cinéraire en plomb, romaine. — Trois fibules en bronze. *Don de* M. Mahy (t. XIX).

(12me et 13me Armoires, dans le fond)

Arquennes. — Villa Belgo-romaine

Grand goulot d'amphore. — Débris de grande tèle et de dolium. — Nombreux outils et clous, en fer. — Boutons de manteau, en bronze, de plusieurs modèles. — Epingle à cheveux, en os. — Châton d'une bague, en cristal taillé. — Stylet à écrire, en fer, avec incrustation de cuivre. — Joli couteau de dame, avec manche en bronze tourné. — Clet. — Ossements de divers animaux domestiques et autres, tels que castor, cerf, éléphants, ours. — Silex taillés. — Peson de filet, en terre cuite. — Belle sonnette de table. — Poteries en terre samienne, dont un fragment avec le sigle MONTANI. — Médaille d'Antonin. — Médaille fruste de Constantin Ier. Au revers : GLORIA EXERCITUS. — Poterie blanche à couverte noire, avec sujets de chasse en relief. — Fer d'épieu et clous de diverses espèces. — Couperet de cuisine à tranchant demi-circulaire. — Tuyau de pipe en terre rouge. — Partie de meule à moudre le grain. — Carreau d'hypocauste et tuiles dont une porte le sigle : C. V. S. — Anile de meule. — Petit couteau de poche. — Bord de tèle BRARIATUS. — Escargots et feuilles de poirier, nèflier, peuplier et paille de froment. — Partie d'une soucoupe en verre noir, imitation d'obsidienne. *Fouille de la Société, par* M. N. Cloquet *(Voir* t. VI, p. 69 et VII, p. 40).

(Petite vitrine plate, au milieu)

Grignart. — Oppidum gaulois

Disques en os et corne de cerf, décorés à l'aide du tour et sculptés, ayant probablement servi de pièces de jeu. — Poteries

Gauloises et du moyen-âge. — Ossements d'animaux et cornes de cerf. — Quelques objets en fer. — Dé à jouer, en os. — Petite pierre à aiguiser. — Goulot ou biberette en terre. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (*Voir* t. XVIII, p. 377).

Floreffe (Grotte de)

Lame en os, portant des crans ou divisions, d'usage inconnu, etc. *Fouille de la Société, dirigée par* M. PARDON (*Voir* t. VII, p. 420).

Viesville

Deux lames en os, portant des ornements gravés; une de ces lames a été fixée par des clous. *Achat à la vente de* M. TOILLIER, *à Mons*.

Tubes en os tourné, dont quelques-uns portent des lignes circulaires, et d'autres, des trous percés sur les côtés, usage inconnu. *Achat à la vente de* M. DEBOVE.

Gougnies. — Oppidum Gaulois

Poterie de grès enfumé, non verni, à pincées sous le pied, et poterie de terre ornée de dessins à la sanguinè.

Anciens cadenas en fer, de formes très variées, et lampe en fer du Moyen-âge, trouvés près d'une ancienne forge, etc., etc. — *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (*Voir* t. XIV, p. 307 et XVII, 325).

(Grande vitrine horizontale à double face)

Suite de médailles historiques, ayant rapport à l'histoire des Pays-Bas.

Médailles frappées sous le règne de Louis XIV, en mémoire

de sièges de villes et batailles ayant eu lieu dans l'arrondissement. — *Achats et dons de divers.*

Suite de médailles frappées au coin de la Société, et dont les revers rappellent le souvenir des différentes fouilles et évènements concernant la Société.

Diverses médailles intéressant des localités et hommes illustres belges. — *Achats et dons de divers.*

(Petite vitrine horizontale au milieu)

Collection intéressante de plâtres, reproduisant les médailles frappées pour des fêtes publiques, cérémonies, réjouissances, etc. de communes de l'arrondissement de Charleroi, ou pour des personnes y ayant leur domicile; 256 types avers et revers. *Don de* M. D.-A. VAN BASTELAER. *(Voir* t. IV, p. 421).

Trésor de médailles romaines en potin, trouvées à Lompret, Camp des Vaulx, remarquables par la grande variété des revers qu'elles offrent, frappées de l'an 238 à 267, d'Héliogabale à Posthume, de Gordien III, on compte 52 revers différents.

(Dans le fond, au milieu)

Fontaine-Valmont. — Fond de nos bois

Tombe belgo-romaine construite en tranches de marbre rouge et gris; elle renfermait une belle urne en marbre blanc statuaire, qui est placée au-dessus et qui renfermait les cendres du mort, et deux médailles d'Adrien, fruste. *Achat (Voir* t. VIII, p. 142).

Deux tombes Pélasgiques (1600 av. J.-C.) et leur mobilier, trouvées dans l'ile d'Antiparos. *Don de* M. VALÈRE MABILLE.

Grande urne cinéraire, de l'âge du bronze. On avait renfermé

un cadavre replié sur lui-même. Trouvée en Espagne. *Don de* MM. SIRET, frères.

(14me Armoire dans le fond, à droite)

Presles. — Cimetière Belgo-romain

Plusieurs urnes cinéraires en terre noire et grise. — Urnules et petites urnes de diverses formes. — Cruche à une anse en terre rose. — Beau plateau profond en terre grise, fine. — Vases en terre blanche, à couverte noire, avec sujets de chasse, en relief. — Belle petite urne sphérique, en verre jaune, recollée. — Flacon carré en verre verdâtre. — Jattes et plateaux en terre samienne. — Fibules de différents modèles en bronze. — Epingle émaillée, en forme de roue, l'axe forme l'aiguille. — Autre fibule ronde, émaillée. — Médaille de Marc-Aurèle, revers : SALVTI AVGVSTAE. — Grand bronze soudé à une crayat de Sarrazin. — Plateaux et couvercles à boutons en terre grise. *Fouille de la Société, dirigée par* MM. BANCU *et* VAN BASTELAER *(Voir* t. XI, p. 463).

(15me Armoire dans le fond, à droite)

Gerpinnes. — Villa Belgo-romaine d'Augette

Un plan de la villa se trouve exposé

Fonds, cols et anses de grands vases. — Nombreux tessons de poterie en terre samienne dont quelques-uns sont ornés de feuillages et de compartiments, offrant diverses scènes et personnages; un de ces vases a le rebord rabattu sur une hauteur de 5 centimètres, ce rebord est orné de feuilles de lotus et d'oiseaux.

Divers objets en fer, tels que : deux crémaillières pour foyer

domestique. — Fer de lance. — Fourche. — Houlette de berger. — Anse de chaudron. — Tenailles. — Ciseaux. — Clef. — Rasoir. — Epingle à cheveux. — Fibule octogonale pour manteau, en bronze émaillé. — Grains de collier en pâte céramique. — Fourchette en bronze. — Broche de manteau, en bronze.

Nombreux fragments de verre coulé, pour revêtement des murs. — Fragments de vases de toutes formes, en verre.

Parties de plâtrage colorié en bandes. — Fragments de dolium et autres grands vases.

Tuiles avec le sigle T. R. P. S. — Carreaux d'hypocauste. — Partie d'une meule de moulin à bras. Partie inférieure d'une statue et petite colonne, en pierre blanche. *Fouille de la Société, dirigée par* M. HENSEVAL *(Voir* t. VII, p. XCIII).

(16me Armoire, au mur, à droite)

Marcinelles. — Cimetière franc

Deux boucles et contre-plaque de ceinturon en acier damasquiné d'argent. — Bracelet simple en bronze. — Terminaison de lanière, en bronze ciselé. — Plaque de ceinturon en bronze plaqué d'argent, avec grenats incrustés. — Vases funéraires en terre grise et noire. — Scramasax. — Lance. — *Don de* M. DUPRET *et fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. XIX).

Forge-Philippe. — Cimetière franc

Hache ou francisque. — Couteau en acier. — 6 Grands clous. — Anneau en fer. — Plaque de ceinturon en bronze ciselé. — Boucle de ceinturon en bronze étamé. — Silex à battre feu. — Vase cinéraire en terre noire. *Fouille et don de* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. XIX).

Labuissière. — Cimetière franc

2 Haches. — 6 Fers de lance. — 6 Scramasax. — 2 Boucles de ceinturon et contreplaque en bronze étamé. — 4 Boucles et contreplaque en acier damasquiné d'argent. — 2 Lames de couteau. — 1 Briquet. — Collier de femme, en perles céramiques. — 12 Vases funéraires et 1 flacon en terre noire. — Cachet franc, en bronze, etc. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. X, p. 167 et XVII, p. 448).

Soire-sur-Sambre

Un scramasax. *Don de* M. PALLARD.

Nîmes près Couvin

Epingle à cheveux.

Lobbes

Grains de collier, en perles céramiques. *Achat à la vente de* M. DEBOVE.

Villers-deux-Eglises

Grains de collier, en perles céramiques. *Achat à la vente de* M. DEBOVE.

(29me Armoire, isolée)

Hantes-Wyeries. — Cimetière franc

70 Vases funéraires en terre grise et noire. — 3 Flacons en même terre. — 4 Plateaux en terre rouge. — 2 Coupes, à boire,

sans pied, en verre blanc. — 2 autres coupes en verre jaune, à côtes saillantes. — Clef en bronze. — Quantité de boutons en bronze, de formes très variées. — 9 Petites boucles en bronze. — 9 Terminaisons de lanières, en bronze. — Ornements de ceintures de femme. — Stylet à écrire en bronze étamé, ayant servi d'épingle à cheveux. — 2 Fibules de toilette, en bronze. — 2 Anneaux en bronze. — 6 Epingles à cheveux. — 2 Boucles en bronze blanc. — 2 Aiguilles en bronze. — Clef en bronze et fer. — 2 Fibules en bronze, ornées de plaque de verre encloisonnées. — Boucles d'oreille en bronze étamé et ciselé. — Passants en bronze supportant le ceinturon. — Bague en bronze, se trouvant encore placée au doigt du mort. — 5 Briquets en acier. — 2 Ciseaux à ressort. — Peigne en os, avec gaîne ornée. — 9 Tire-fond ou fiches. — 15 Fers de flèche. — Umbo ou partie centrale d'un bouclier. — 16 Lames de couteaux. — 26 Boucles en fer de divers modèles. — 18 fers de lance. — 11 Haches d'armes. — 20 Scramasax. — 2 Epées de commandant. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. X, p. 145 et XIV, p. 45).

(En bordure)

Hantes-Wiheries. — Cimetière franc

Restitution d'une tombe de guerrier franc, avec le mobilier qu'on y trouve ordinairement. *Reconstituée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. X, p. 145 et XIV, p. 45).

Presles

Meule à bras, en lave du Rhin, d'origine romaine, mais retaillée, suivant l'usage moderne. — *Don de* M. le comte D'OULTREMONT.

(Au mur)

Farciennes

Bas-relief en bois polychromé, provenant du couvent des Récollets, dit le Beau-lieu. Divers modèles de carrelage. *Don de* M. F. GILOT.

(Table vitrée, au milieu)

Hantes-Wiherie. — Cimetière franc

16 Plaques-boucles, contre-plaques et plaques carrées, pour ceinturon, en acier damasquiné d'argent. — 15 Colliers de femme, en perles céramiques, verre et ambre. — Bracelets en grosses perles émaillées. — Peigne de toilette, en os, avec sa gaîne ciselée. — Autre partie d'un peigne, de forme différente. — Cachet de l'époque franque, en bronze. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (t. XVI, 192, 479. — T. XIX).

Gougnies. — Oppidum Gaulois

Bractéates en or et en argent. — Bague en bronze, avec entaille sur calcédoine. *Don de* M. PIRMEZ *(Voir ci-devant).*

(17me Armoire, au mur, à droite)

Montignies-St-Christophe. — Cimetière franc

Hache d'arme. — Petits rivets en bronze, pour lanières en cuir. — Bouton double en bronze. — Petit scramasax. — Boucle. — Vase en terre grise. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER *(Voir* t. X, p. 139 et XVII, p. 503).

Fontaine-Valmont. — Cimetière franc du Hombois

Deux boucles de ceinturon, en fer damasquiné. — Trois boucles id., en fer. — Fragments de cuir attachés à un vêtement par des rivets en cuir. — Briquet en acier avec son silex. — Cinq lames de couteaux. — Onze scramasax. — Fers de lances. — Clous de cerceuils. — Trois vases en terre grise. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER. (T. X, p. 214).

Thuillies. — Cimetière franc de la Houzée

Quatre boucles damasquinées. — Deux fers de flèches. — Trois lames de couteaux. — Francisques. — Douille du pied d'une lance. — Contre-plaques de ceinturons en bronze ciselé. — Trois anneaux en bronze. — Une bague. — Deux bracelets. — Terminaison de lanière. — Perles de colliers. — Umbo de bouclier. — Sept scramasax. — Fers de lances. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER. (*Voir* t. XVI, p. 485 et t. XIX).

Luxembourg

Quatre scramasax y trouvés. *Don de* M. GEUBEL.

Acoz. — Cimetière franc

Boucles et contre-plaques de ceinturons, en bronze. — Lance à crochet. — Deux scramasax. *Don de* M. O. PIRMEZ. (T. II, p. 60. T. XIX).

(18me Armoire au mur, à droite).

Boussu-lez-Walcourt. — Cimetière franc

Huit vases funéraires en terre grise et noire. — Deux plateaux id. — Deux gros anneaux en fer. — Grand collier de perles céramiques et ambre. — Boucles de ceinturons. — Fiches ou

perçoirs. — Petit vase en verre jaune, à côtes. — Fusaiolle en terre cuite. — Stylet à écrire, en bronze. — Quatre médailles romaines, ayant été portées en collier. — Boucles d'oreille. — Deux petits colliers de femme, en perles céramiques. — Quatre lames de couteaux. — Plaque-boucle de ceinturon, contre-plaque et plaque carrée en acier damasquiné. — Trois fers de lance. — Deux pointes de flèche. — Cinq scramasax. — Epée de commandant. *Fouille de la Société et personnelle de* M. Arnould, *dirigée par ce dernier.* (T. XVIII, p. 71).

(18me Armoire, au mur, à droite)

Strée. — Cimetière franc

Huit vases funéraires en terre noire. — Plateau en terre rouge. — Couteau avec sa gaîne. — Deux francisques. -- Deux boucles de ceinturons. — Couteau. — Dents humaines. — Clef en fer. — Silex. — Fusaiolle. — Contreplaque en bronze étamé. — Plateau, couvercle et goulot en verre. — Plaque de ceinturon, en bronze. — Anneaux et bout de lanière, en bronze ciselé. — Perle en ambre. — Epingle à cheveux, en bronze. — Six équerres de cerceuils, en fer. — Deux fers de lances. — Deux scramasax. — Epée de commandant, ployée en deux. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. Van Bastelaer. *(Voir* t. VIII, p. 95 et t. XVIII, p. 475).

(26me Armoire isolée)

Poteries anciennes du Xe au XVIe siècle

Tessons provenant de fouilles faites à Farciennes, Pont-de-Loup, Château de Grignart, Solre-sur-Sambre, Villa de Saint-Remy-lez-Chimay. *Dons de divers.*

Urnule funéraire franque, trouvée à Statte-lez-Huy. *Don de* M. F. Dewandre.

Poteries trouvées à Bruxelles, Walcourt et Gougnies. *Don de divers.*

Petits carreaux émaillés et incrustés de terre de diverses couleurs, provenant du prieuré d'Oignies; de Walcourt, de Courcelles, Loverval et Gerpinnes. *Dons de divers.*

Poteries en grès blanc, très fin, sans vernis au sel, provenant de Farciennes, Pont-de-Loup et Couillet.

Epi de toit; en terre émaillée. *Don de* M. CADOR.

Briques de foyer, provenant de Thuin et Châtelet. *Don de* MM. 'TSERTEVENS *et* GILLE.

Divers vases de formes variées.

Plats en terre émaillée, trouvés à Moha (Liége), au château de Montellano (La Buissière) (t. XVI, p. 484), à Châtelet et à Farciennes. *Don de* M. le comte DE LOOZ *et autres.*

Carreaux émaillés trouvés à Fontaine-Valmont. (t. XVI, p. 481). — Poteries ornées par un travail au pouce. — Bac à tremper les chandelles en suif, en terre émaillée. *Don de divers.*

(Au mur)

Figurine en bois, ayant supporté la retombée des arcs de voûte, provenant de l'église de Trazegnies. *Don de* M. LARSIMONT.

Statue ancienne de Sainte Anne et chandelier en fer forgé, provenant de l'église de Solre-sur-Sambre. *Don.*

(19e et 20e Armoires, au mur)

Bouffioux et Châtelet

Collection de vases en grès, émaillés, et ornés de diverses façons, de médaillons armoriés et ornements variés en relief sur grès bruns et blancs, de dessins bleus, limités à la pointe, ou bleus et grenats sur ornements en relief, ou bleus à teintes plates. —

Pots à trois tubulures, dans lesquelles on plaçait des bouquets de fleurs, gourdes, cruches, tonnelets, pots à trois anses, dits pots de Charles-Quint. *Dons de* M. D.-A. VAN BASTELAER *et autres.*

(Table vitrée, au milieu)

Bouffioux et Châtelet.

Collection d'écussons armoriés ayant décoré des vases en grès. — Divers ornements courants, cols de vases, etc. Danses de paysans. *Dons* de M. D.-A. VAN BASTELAER.

Ecussons de fantaisie dont quelques-uns portent les dates de 1591, 1596, 1589, etc. — Marques de fabriques ou de potier. — Quelques moules d'ornements. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER, *et dons de ce dernier.* (T. XI, p. 3 et T. XIII, p. 309.)

(Le long de la galerie)

Mexique

Métate, espèce de table en granit, sur laquelle on écrasait le maïs, pour en faire des gâteaux nommés *tortilles. Don de* M. EM. DESTERBECQ. Le donateur prétend qu'il s'agit d'une pièce employée anciennement en Espagne, comme instrument à broyer le cacao et en faire du chocolat, instrument utilisé pendant 20 ans par son aïeul, vers 1700 à 1750. L'un n'empèche pas l'autre.

Macquenoise, Fort Mattot

Tombes belgo-romaines en pierre, dans le creux de laquelle on plaçait l'urne funéraire; on la recouvrait d'une autre pierre semblable. *Don de* M. le Prince DE CHIMAY. (T. VIII, p. 499.)

Strée. — Cimetière Belgo-Romain

Tombe construite en moëllons de tuf. (*Voir* t. VIII, p. 95 et 412[1]).

Walcourt

Croix gothique en pierre, trouvée au cimetière. *Don de* M. BLAVIER.

(28me Armoire, isolée.)

Bouffioulx et Châtelet

Grande collection de vases et tessons de grès, dont quelques pots, de fabrication plus ancienne, sont ornés de têtes et ornements d'un style barbare. — Pots à trois anses, gourdes, cruches. — Pots à bière et autres, ornés d'écussons armoriés et de fantaisie, pintes, bénitiers, tonnelets. *Fouilles de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER, et *dons de ce dernier.*

Grandes briques de foyer avec écussons armoriés et ornements courants. *Don de* M. DE CARTIER.

(Au mur)

Parapluie, canne et lorgnon d'incroyable. *Don de* M. le comte DE GLYME.

Parchemin daté du 20 août 1518, relatif à la fondation d'un autel.

(21me Armoire, au mur, à droite)

Faïences en vieux Tournay, du Pas-de-Calais, Luxembourg, Bruxelles, Delft, Saint-Amand, Wedgood. *Dons de* M. J.-B. GÉNARD.

Porcelaines du Japon, Sèvre et autres.

Mayoliques, anciens pots de pharmacie. — Verreries ornées. Plaques de revêtement des murs, en faïence. — Plats en étain, Porte-huilier. — Plat en cuivre repoussé. — Anciennes pipes. *Dons de divers.*

(22e Armoire au mur, à droite)

Fac-simile en plâtre, d'ancien mortier, encensoirs, chandeliers, boite reliquaire et statuettes. *Don de* l'ETAT.

Fragment d'une cloche du prieuré d'Oignies. — Réchauds de table, deux chandeliers et une marmite, le tout trouvé dans une ancienne tour de Binche. *Dons.*

Pot en étain du XIIIe siècle. — Etalon d'une mesure pour les liquides, provenant de Thielt. *Dons de* M. D.-A. VAN BASTELAER.

Deux petites chapelles domestiques, en cuivre, provenant de la Russie. — Boîte ovale, en cuivre. — Plat couvert en étain. — Canne Japonaise. — Mortier en bronze, daté de 1558. — Autre mortier. — Bac à tremper les chandelles de suif, portant la date de 1778. Deux statues en albâtre, provenant d'une tombe.

(23me Armoire, à droite)

Tronc d'un chêne trouvé dans des déblais à l'étang de la Garenne (t. XVII, p. 363). — Petit monument franc-maçonnique, en marbre. — Poids anciens de pharmacie. *Don de* M. D.-A. VAN BASTELAER. — Coffret à secret en fer ciselé. *Don de* M. OL. GILLE. — Collection de peignes, dits à la Giraffe. *Don de* M. D.-A. VAN BASTELAER. — Poids de monnaies, avec balance. — Fers d'arbalète, provenant de Solre-sur-Sambre (t. X, p. 91). — Ecumoire en cuivre, provenant de Napoléon Ier, laissée à Charleroi, après la Bataille de Waterloo. *Don de* M. F. DEWANDRE. — Eperons du moyen-âge. — Chausses-trappe. *Don de* M. J. ROBERT. — Collection de fers de flèches de Viesville. —

Collection de cuillères en cuivre, du moyen-âge. — Idem de clefs et couteaux. — Piéta de chêne. *Don de* M. Liévin-Coppin. — Boite en marqueterie de paille, ayant servi de boîte à mouche à une abbesse de La Thure. *Don de* M. Pallart. — Anciennes besicles. — Boussole chinoise et livre en marbre. *Don de* M. l'abbé Piérard. — Petit bas-relief en bois. *Don de* M. H. Gilot. Fer de hallebarde. — Boulets et grenades. — Deux clous, dits de Vampires, trouvés à Farciennes *(voir* t. VII, p. 399). — Fers de pique. — Peson en fer.

(Table vitrée, au milieu)

Poteries anti-romaines venant d'Arquenne et Court-St-Etienne. — Vases de l'âge du bronze, venant d'Espagne. *Don de* M. Siret. — Javelot en bronze. — Kelt ou Celt en bronze. — Partie d'un four à poterie préhistorique, trouvé à Arquennes. — Sculptures mexicaines. *Achats de la Société.*

(Bord de la Galerie)

Pierre tombale d'un curé de Charnoi, datant de 1628. — Tombe romaine, trouvée à Somzée. — Bénitier en pierre, provenant de la chapelle du château de Solre-sur-Sambre (t. X, p. 93).

Piédestal en pierre provenant de la villa belgo-romaine de Gerpinne (t. VII, p. XCIII). — Fragment de maçonnerie, dite *en arête de poisson* de l'époque romaine, provenant du château de Mont chevreuil à Bouffioux. *(Voir* t. XIX).

(Au mur)

Armoire en chêne, à panneaux en forme de parchemin, trouvée à Marchienne-au-Pont. *Don de* M. C. Failly. — Fragments d'anciennes sculptures trouvées à Farciennes et Charleroi. *Dons de* MM. H. Gilot *et* D. Kremer. — Anciennes armes blanches. —

Ancien drapeau de la Jeunesse de la ville de Charleroi. — Collection de sceaux anciens et modernes de la ville de Charleroi, renfermés dans un cadre. *(Voir* t. VII, p. 407 et t. VIII, p. 24) et collection de sceaux anciens et modernes des communes voisines de Charleroi, dans un cadre. *Dons de* M. D.-A. VAN BASTELAER. *(Voir* t. VII, p. 407 et t. VII, p. 24). — Anciens fers à gauffres ou à galettes. *Dons de divers.*

(A l'entrée, à gauche)

Partie supérieure d'un monument funéraire de la famille Carondelet, de Solre-sur-Sambre. — Croix funéraire en pierre, provenant du cimetière de Thuillies. *Don de* M. HARDY.

(Au mur)

Diverses pierres tombales venant de différentes origines. *Dons de plusieurs personnes.* — Ancien coffre en chêne, provenant de Boussu-lez-Mons. *Don de* M. D.-A. VAN BASTELAER. — Ancien porte-essuie-mains, en chêne. *Don de* M. J.-B. GÉNARD. — Crémaillière de foyer, datée de 1754. *Don de* M. CLOQUET. — Anciennes armes à feu. — Barre à crochets, dite de cuisine ou *fiedgries,* datée de 1732. *Don de* M. J.-B. GÉNARD. — Pierre de couronnement d'une ancienne maison de Charleroi, portant la date de 1759.

(A l'entrée)

Toiture romaine en tuiles plates et imbrex demi-circulaires; au-dessous se trouve établi un hypocauste avec tuyaux de chaleur, contre les murs, venant de la villa de Gerpinnes. *Fouille.* — Pierre tumulaire provenant de Boussu-lez-Walcourt, de 1621. *Don de* M. ARNOULD. — Taque de foyer, en fonte, de 1638, avec l'inscription PAX AUREA. *Achat de la Société.* — Anciens tuyaux de conduite des eaux, provenant de Farciennes, Morlan-

wez et Arquennes. *Dons de divers.* — Pilastres de cheminée, en grès sculptés, provenant de Liège. *Achat.* — Taque de foyer, en fonte, avec cadre en chêne, datée de 1608, provenant de Marchiennes-au-Pont. *Don de* M. DE CARTIER. — Porte en chêne sculpté, provenant de Godarville, de 1623. — Carte archéologique de Belgique, par VANDERMAELEN. 1858. *Achat.*

(Partie centrale)

Taque de foyer, en fonte, de 1609. *Don de* M. F. GILOT. — Autre taque, venant de Charleroi, de 1576. — Reconstruction d'une niche de cave de la villa belgo-romaine de Thy-le-Baudouin. *Don de* M. VAN HOLLEBECQ.

(Au centre)

Reconstruction d'un pavement en petits carreaux émaillés du XIIme ou XIIIme siècle, provenant d'une ancienne ferme à Fontaine-Valmont, 20 dessins différents s'y trouvent réunis. *Fouille de la Société, dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER. (T. XVI, p. 481).

(A gauche)

Sudatorium de la villa belgo-romaine de Boussu-lez-Walcourt, petit réduit où on prenait des bains de vapeur. *Fouille de la Société, dirigée par* M. ARNOULD. (T. XVIII, p. 53).

(A l'entrée, à gauche)

Objets divers provenant de la forteresse de Charleroi, tels que :

Première pierre de la forteresse placée sous la porte de Waterloo, qui contenait, dans un tube d'étain, une décoration, 6 médailles en or, argent et cuivre, les portraits du roi Guillaume et ceux de ses deux fils, le plan de la forteresse et un document

signé du roi. *Fouille de la Société dirigée par* M. D.-A. VAN BASTELAER (T. VI, p. 33).

Premières pierres du Pont-Neuf, du bastion des Gardes, de la Lunette Collart, du manège de cavalerie et autres parties de la citadelle. — Cordon des premiers remparts, bâtis par Vauban. — Bombes, boulets, grenades et outils divers trouvés dans les terrassements faits dans les anciens remparts.

Pierre commémorative de l'achèvement des travaux de la place portant les dates du 28 octobre 1816 et 16 octobre 1818. — Pierre tombale d'un bienfaiteur des capucins de Charleroi. *Dons de la Ville.*

Borne en pierre des possessions de l'abbaye d'Alne. — Moulin à moutarde, dâté de 1600. *Don de* M. 'T SERTEVENS.

Ancien coffre-fort en fer, travaillé au marteau. *Achat de la Société.* — Autre coffre-fort en forme de tonnelet. *Don de* M. V. TAHON.

(Au mur, à l'entrée)

Collection de papiers-monnaies et autres analogues, de la République Française, en deux cadres. *Don de* M[lle] BINARD.

(Dans le jardin)

Collection de meules romaines, à bras, venant des carrières d'*arkose*, exploitées par les romains à Macquenoise, lieu dit : le Camp de Maquenoise. Cette collection est composée de meules à tous les degrés de fabrication, depuis le moëllon à peine dégrossi juqu'à la meule finie. *Achat.*

Grande pierre taillée, ayant servi de seuil à un soupirail de cave à la villa belgo-romaine de Gerpinne. (Voir T. VII, p. CXVII.)

Pierre tumulaire de Gédéon Desandrouin, seigneur d'Heppignies et autres lieux.

(Dans le fond)

Médailler

La collection des monnaies se trouve contenue dans 4 casiers, pour les médailles romaines, de la république ou consulaires, du haut-empire, du bas-empire et des byzantines; dans cette collection, on remarque les médailles de Gordien III, dont on voit 40 revers différents, de Philippe père, dont il y a 38 revers et de Posthume, qui en compte 26.

Deux casiers renferment les monnaies françaises et celles des autres états de l'Europe et les monnaies des Etats composant autrefois l'ancienne Belgique. *Achats et dons.*

Trésor de médailles romaines en argent, de petit module, trouvées à Lompret, par M. MALENGRAUX, dans un camp romain. Ces pièces ont ceci de remarquable que les revers sont tous différents les uns des autres. *Achat par la Société.*

La Bibliothèque

La bibliothèque de la Société compte maintenant plus de 1700 ouvrages et environ 4000 volumes qui traitent en grande partie de l'Archéologie et de l'histoire et leurs annexes, l'Art héraldique et la numismatique.

Les ouvrages périodiques proviennent des 62 sociétés belges et étrangères avec qui nous échangeons nos publications. Ces sociétés se décomposent en 35 sociétés belges, 9 françaises, 6 de l'Allemagne et contrées du Nord, 1 de la Suisse, 9 de l'Amérique et 2 Espagnoles; ces publications viennent d'année en année augmenter le nombre des ouvrages scientifiques qui sont nécessaires aux hommes d'étude. Le Gouvernement Belge, de son côté, nous donne la collection complète des publications de

1° La Commission royale d'histoire; 2° des œuvres des anciens écrivains belges; 3° des anciennes coutumes des différents quartiers du pays et 4° de la Commission des anciennes ordonnances.

Quelques membres de la Société ont augmenté la bibliothèque par leurs dons d'ouvrages divers.

La Société fait aussi l'acquisition, chaque fois que l'occasion se présente, d'anciens ouvrages concernant soit l'Archéologie ou l'histoire, etc., qui serait utiles aux travailleurs.

Grand médaillon, portrait en bronze, encadré, de M. D.-A. Van Bastelaer, ancien Président et aujourd'hui Président d'honneur de la Société; œuvre et hommage de M. Charles Wiener.

Autre médaillon-portrait, aussi en bronze, encastré dans une plaque de marbre, de feu M. C. Vander Elst, aussi ancien Président de la Société, œuvre de M. Charles Wiener et *Achat de la Société.*

A. EECKMAN et F. GILOT.





LES NOMS DE LIEUX

DE LA COMMUNE DE

Boussu-lez-Walcourt

Essai de glossaire étymologique



J'AI cru faire œuvre utile en livrant à la publicité cette courte notice, fruit de mes recherches sur l'étymologie des noms de lieux de cette commune.

Il serait difficile de pouvoir expliquer tous les noms topographiques, car bien souvent leur forme primitive a disparu et leur orthographe actuelle ne permet pas toujours de les interpréter dans leur véritable sens.

Ces nominaux sont donc écartés de mon recueil et je ne présente que ceux dont l'étymologie me paraît certaine.

Parmi les ouvrages spéciaux consultés, je dois mentionner : Les *Etudes étymologiques sur les noms des villes, bourgs, villages, etc., des provinces de Brabant et de Hainaut*, par M. G. CHOTIN; *les noms de lieux du canton de Rœulx*, par M. JULES MONNOYER; le *Glossaire étymologique de la commune de St-Léger*, par M. G. KURTH, etc.

Ayant toujours habité Boussu-lez-Walcourt, je suis très au courant de ses traditions locales et je connais parfaitement son territoire et sa toponymie.

Le désir de répondre au vœu exprimé, en 1888, en assemblée du IVe congrès historique et archéologique (1), et l'intérêt que je porte à tout ce qui concerne mon village natal, m'ont engagé à soumettre à la bienveillante appréciation du lecteur, cet essai de glossaire étymologique.

A. A.

INTRODUCTION

La science étymologique est une science souvent abstraite, parfois même conjecturale. Les noms de lieux qui, à travers les âges, se sont tant altérés, offrent des difficultés et des incertitudes; cependant l'étymologie, qui doit servir de guide dans l'interprétation de ces noms, s'est élevée de nos jours presque au rang de science positive, grâce aux remarquables travaux de nos savants modernes.

Nous avons essayé de suivre dans notre courte étude, la

(1) *Documents et Rapports de la Société archéologique de Charleroi*, tome XV, page 222.

marche qu'ils ont tracée. Nous avons cherché les changements que le temps a pu faire subir aux nominaux que nous interprétons sous leur ancienne orthographe et non sous la moderne, souvent défectueuse et par conséquent énigmatique.

Les abréviations ont aussi fait subir de grands ravages aux noms de lieux, les rendant ainsi méconnaissables sous leur masque othographique.

D'où vient cette dégénération? C'est que plus un nom est long, plus l'abréviation s'attache à lui retrancher des lettres, même des syllabes entières. On affectionne les mots dissyllabes qui sont toujours préférés aux mots polysyllabes.

Les noms de lieux, qui furent tous des substantifs communs, exprimant une idée générale, devinrent par la suite des noms propres. Ils ont une signification originaire, empruntée au mode de formation des villes et villages et aux circonstances typiques, individuelles à chacun d'eux et parmi lesquelles on doit compter : la situation topographique, l'aspect, la couleur, la nature du sol, les productions du territoire au moment de la colonisation, le fait du déboisement d'une forêt ou de landes vagues, l'industrie, les usines, etc., etc.

Voilà les causes ordinaires, mais nous en signalerons d'autres au fur et à mesure qu'elles se présenteront dans notre travail.

Afin de donner une explication rationnelle aux divers vocables usités dans nos contrées, on doit recourir aux langues qui y ont été successivement parlées depuis les temps historiques.

Il y eut donc pour les appellations de lieux trois grandes époques : l'époque celtique ou gauloise, les époques romaine et franque.

Les Romains habillèrent à la romaine les noms celtiques et germains. De ce mélange et de cette corruption naquit le *bas-latin* qui fut en usage et subsista dans nos parages jusqu'au VII[e] siècle.

Les Celtes furent les premiers des peuples historiques qui habitèrent le Hainaut. Leur idiome était donc la langue celtique ou gauloise.

Trois siècles avant l'ère chrétiennne, des peuplades germaniques chassèrent les Celtes et occupèrent nos contrées où elles introduisirent la langue germanique ou le *teuton*.

Les tribus germano-belges, connues sous le nom de *Nerviens,* furent vaincues, presque anéanties par César, et remplacées, croit-on, par des colonies venues de l'intérieur de la Gaule. La langue des Gaulois se composait d'un mélange de latin et de celtique.

C'est à leur origine gauloise qu'on attribue aux Wallons leur caractère gai, enjoué, vif et spirituel, ce qui les distingue des Flamands, leurs froids voisins du Nord, d'origine germanique.

On donna le nom de wallons à tous les peuples des Pays-Bas dont le langage naturel est le vieux français tel qu'on le parla jusqu'à ce qu'il fut appelé *roman* (1).

Les modifications que l'usage et le temps firent subir au roman, ont produit notre wallon, langage moins élégant, mais plus énergique, plus expressif que le français.

C'est donc au celtique, au latin, au tudesque qui était la langue des Francs, et au roman que nous devons demander l'explication de beaucoup de noms topographiques dans nos communes wallonnes.

La Commune

Quoique Boussu fût habité par les peuples historiques longtemps avant la conquête de la Gaule-Belgique par Jules César,

---

(1) Bouillon, Religieux bénédictin. *Dictionnaire roman-wallon, celtique et tudesque.* 1777. p. 348.

le nom de ce village annonce une origine romaine. Il veut dire : *buis* ou *bois de buis, buxus* ou *buxetum;* les mots : lez-Walcourt lui ont été adjoints pour le distinguer de Boussu-en-Fagne (Namur) et de Boussu, près de St-Ghislain (Hainaut).

Hameaux, Quartiers et Ecarts

Badon ou **Bandon.** — Ce hameau, qui remonte à peine à 25 ans, est bâti sur un ancien bois défriché. On y compte cinq maisons. Il forme une longue et étroite parcelle ou bande de terrain à pente assez raide, située au nord d'un ruisseau dont les eaux vont se déverser dans l'Eau d'Heure. Il est distant d'environ trois kilomètres de l'agglomération du village et occupe une superficie de 40 hectares. Au XVII[e] siècle, ce bois se nommait : *Bandon.*

On ou *hon* vient du celtique *aon* qui signifie cours d'eau, ruisseau. L'origine du nom de *Badon* ou *Bandon* se trouve dans la forme étroite et la situation de son terrain le long du ruisseau.

Les noms que l'on est convenu d'appeler noms de situation, ne sont, à proprement parler, que de courtes descriptions de *lieux.* La désignation la plus naturelle, comme la plus ordinaire, est celle qui se rapporte à l'aspect physique du sol.

Poncia (Le). — Hameau composé de sept maisons, situé près du ruisseau d'Erpion, à l'endroit où existe un petit pont ou *ponceau,* en wallon, *poncia,* de là son nom.

Cour (La). — Ancienne ferme tranformée en habitations. *Court,* dérivé du celtique *cors, cohors,* en bas-latin *curtis,* signifie une réunion de bâtiments destinés à une exploitation agricole, en d'autres termes, une ferme, une métairie. Dès la fin du VII[e] siècle, ce mot répond à la *villa* de la basse-latinité, au *hem, heim* des Flamands et des Allemands. Ce mot *curtis* surtout s'employa pour désigner les portions de terre que l'empereur Charlemagne

distribua à ses hérimans et qui furent plus tard données à titre de fief.

Frogniat ou **Frauniat** (Le). — Le nom de ce quartier veut dire *frenaie*, endroit des frênes. Il vient de *fraxineus, fraxinetum*. Frasnes (lez-Couvin) tire son nom de la même origine et se prononce en wallon : *Fraune*.

Paradis (Le). — Cette désignation se rencontre dans un grand nombre de communes. On le retrouve dans le Luxembourg belge, à Ronson (Rendeux) et à Vitry; à Jambes (Namur), le chemin *du Paradis;* à Silenrieux, le *champ du Paradis;* dans plusieurs communes de la province de Liège; dans le Brabant et la Flandre orientale; dans le Hainaut, à Braine-L'Alleud, à Wodecq, à Strée, à Thirimont, à Thuillies, à Acren, à Silly, à Lessines, etc.

Beaucoup de communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais (France) offrent le même nom. Il est aussi fréquent dans les pays de langue germanique sous la forme *hemelrijk* ou *hemelreich*. Des lieux de ce nom existent notamment dans la Flandre Orientale, à Bachte, à Leerne, à Saint-Denis-Westrem, à Basel et à Gysenzeele.

Un certain nombre de lieux portent le nom d'*Enfer*, dont l'origine se rattache, sans doute, au même ordre d'idées que celle de *Paradis*. On le trouve à Barenzy (Mousson), à Rœulx (Hainaut), à Blingel, et à Fillières, dans le Pas-de-Calais. Il est assez commun dans plusieurs localités du pays flamand.

Nous croyons que ces noms, présentant un phénomène général, ne peuvent être raisonnablement expliqués que par une cause générale. C'est ainsi que le dictionnaire archéologique du Pas-de-Calais dit que l'emplacement d'une ancienne maladrerie fut surnommé le *Paradis*, parce que ce mot résumait la seule espérance des lépreux *(Arrond. de Béthune,* p. 337). D'autres explications ont été données à ces appellations populaires.

M. DE ROCHAS pense que ce nom s'applique aux bons terrains.

Selon M. Chotin, le nom de *Paradis* serait une dénomination donnée assez souvent à l'endroit le plus fertile du village. Cette explication ne peut s'appliquer au *Paradis* de Boussu, ce lieu étant loin d'être le plus fertile du territoire. M. G. Kurth estime que cette désignation n'a d'autre sens que celui de cimetière.

Pourquoi ces cimetières anciens ont-ils reçu le nom de *Paradis?*

Pour les populations païennes, tant les romaines que les barbares, le vrai séjour des morts était, à leur yeux, l'endroit où l'on avait déposé leur dépouille mortelle. Selon leur croyance, c'est là, dans les régions souterraines, qu'ils continuaient leur existence *d'ici-bas* et que les ombres des morts se nourrissaient de la fumée et du parfum des repas sacrés offerts à leurs mânes. En présence de cette conception de la vie future, il n'y a rien d'étonnant que l'on ait donné au séjour des morts le nom de *l'autre monde,* qui était pour les païens, la demeure commune de tous les défunts.

Les philosophes et les poètes seuls établissaient une distinction entre un séjour des bons et celui des mauvais. La foule ignorait cette distinction et le langage populaire n'avait qu'un mot pour les désigner l'un et l'autre. Il était pour les Latins *inferi* ou *infernus,* demeure souterraine. Chez les Germains, c'était *Hela,* qui est devenu *helle* en néerlandais et *holle* en allemand.

Le christianisme, ayant fait la conquête de nos ancêtres, leur enseigna qu'il y avait une différence dans le séjour des morts; que les bons, en récompense de leurs vertus, jouissaient dans le ciel, d'une félicité éternelle, et que les méchants souffraient à jamais en enfer. Deux termes différents s'employèrent dès lors pour désigner ces deux séjours opposés des défunts : on conserva pour la demeure des damnés, le terme dont on s'était servi jusqu'alors *enfer, hoelle,* et on donna au séjour des bien-

heureux le nom de *Paradisus*. On remplaça ensuite, insensiblement et presque partout, *enfer* et *hoelle* par *paradis* et par *himmelreich* ou *hemelrijk*, pour désigner le lieu où l'on enterrait les morts.

A Jambes (Namur), le *chemin du Paradis* est l'avenue d'un ancien cimetière. Il est probable que c'est le cas pour tous les chemins du *Paradis* que l'on rencontre dans la toponymie.

Sur le territoire de Thuillies, M. D.-A. Van Bastelaer, président d'honneur de notre Société, a trouvé et fouillé un cimetière belgo-germain de l'âge du bronze sur la *terre du Paradis*, située le long de la *Chaussée du Diable* et du ruisseau ou ry *Paradis*. Le *sentier du Paradis* y aboutit. L'auteur a présenté un mémoire sur cette fouille au congrès archéologique de Bruxelles en 1891. — (Voir le compte-rendu de ce congrès, 1[re] partie, p. 209).

La découverte que nous avons faite, en 1889, des restes d'un *bustum* de l'époque romaine, sur un terrain cadastré section B, n° 679, sis à cent mètres environ du lieu dit *paradis*, formant aujourd'hui un groupe de six habitations bâties au commencement de ce siècle, nous autorise à croire qu'un cimetière belgo-romain existe non loin de ce *bustum*, et que c'est le champ où nous l'avons trouvé qui portait jadis le nom de *Paradis*.

Les restes de notre *bustum* formaient une couche épaisse de trente-cinq centimètres et étaient recouverts de 0^{m}30 cent. de terre végétale. Le diamètre de la partie supérieure du trou ne pourrait être indiqué, ses parois, probablement construites en tuiles, ayant disparu. Celui de sa base mesurait 0^{m}90 centimètres.

Ce trou contenait une certaine quantité de cendres, de bois charbonné, trente fragments de tuiles romaines, une douzaine de tessons de vases romains, en poterie, de petites dimensions, et deux broches, en fer, ou clous sans tête, de 42 millimètres de long; une douzaine de fragments de tuiles reposaient, comme

pavement, au fond de l'orifice; d'autres étaient placés vers le milieu et même au-dessus des débris de combustion. L'action exercée par le feu sur les restes de tuiles en avait rendu quelques-uns très tendres et de couleur brune noirâtre.

Ces tessons de poteries proviennent probablement des vases qui ont contenu les parfums, les liquides précieux qu'il était d'usage, chez les Romains, de répandre sur les corps en incinération.

Le *bustum* des Romains se construisait habituellement non loin de l'emplacement de leurs cimetières.

Il est, en outre, à remarquer, que beaucoup de lieux dits *Paradis,* renferment des tombes romaines. A Ronzon (Rendeux), dans le Luxembourg belge, on a rencontré des débris de la civilisation romaine, surtout au lieu dit *Paradis (La province de Luxembourg,* par MATHIEU et ALEXIS, p. 194, Namur, 1880). Il en est de même dans le désert qui règne entre Vitry et la forêt d'Anlier, auprès du lieu dit *Paradis (Annales de l'Institut Archéologique d'Arlon,* t. VII, p. 82). A St-Léger, on croit aussi avoir découvert des tombes franques sur *Paradis.* — KURTH. *Toponymie de St-Léger).*

Le Paradis de Boussu est maintenant désigné sous le nom *Paradis des vaches,* dénomination ironique qui pourrait faire supposer que ce lieu a servi à l'enfouissement des vaches. Cette hypothèse serait inexacte. On n'enterrait jamais anciennement les animaux morts. Ils étaient toujours traînés dans les champs les plus éloignés du village, où ils servaient de pâture aux chiens, aux oiseaux carnivores, etc. De plus, le *Paradis,* tenant pour ainsi dire à l'habitation du seigneur de Boussu, celui-ci n'aurait pas toléré l'existence d'un charnier aussi près de sa demeure.

Poterie (La). — Quartier bâti sur l'emplacement d'anciennes fabriques de produits céramiques.

Soquette (La). — Ce nom vient d'une vieille souche ou

tronc d'arbre (en wallon *soquette*) qui subsistait jadis dans ce quartier.

Toffette (La). — La tradition rapporte que le citoyen qui bâtit la première maison de ce quartier, disait à quiconque lui parlait de sa construction : *elle sera bientôt faite*. Le mot *tôt faite* serait resté. De là le nom de ce groupe d'habitations. Cependant ce nom de lieu se rencontre dans d'autres localités, notamment à Thuillies et à Solre-Saint-Géry.

Tourette (La). — Cette dénomination vient d'une *tourelle* qui, croit-on, s'élevait autrefois en ce lieu.

En creusant le fossé contenant les tuyaux de la distribution d'eau communale, établie dans le chemin de ce quartier, on a mis à jour, en assez grande quantité, des restes de cottes de mailles, en fer, et quelques mailles en or. Ces débris sont peut-être une partie de l'habillement de hauts personnages du moyen-âge inhumés en cet endroit, distant de quelques mètres seulement du mur de l'ancien cimetière communal, supprimé en 1887.

Bois Renaud (Ferme du). — Ferme isolée, bâtie sur l'emplacement d'une forêt défrichée en 1866 et située à environ mille mètres au midi de Badon. Nous devons considérer le nom de ce lieu comme un nom propre d'homme. Au XVe siècle, vivait un nommé *Renaud de Boussu*.

Feronval (Forges de). — Ce nom signifie *Val des férons* ou ouvriers de fer. Anciennes forges démolies en 1890. Il ne reste plus que la maison des maîtres et les remises.

Houpia (Ferme de). — Ancienne forêt. Ferme située sur une hauteur au S. S. E. du *Bois Renaud*.

Houpia, lieu du *houp houppe,* vient de *apicum,* désinence adjective du mot latin *apex, apicis,* le haut, le sommet, la cime de quelque chose. *Houpper* veut dire, en terme de chasse, appeler son compagnon. Cet endroit culminant, bien choisi pour *houpper,* faire le *houp,* appeler, reçut le nom de *Houpia*.

Les bois de Badon, Bois-Renaud et Houpia faisaient, avant leur défrichement, partie du domaine seigneurial de Barbençon.

Septânes (Ferme de). — Ancien fief de Boussu relevant de la seigneurie de Belœil. Il se nommait en 1473 : *Septausnes;* en 1679 : *Sept-Aulnes;* et en 1702 jusqu'en 1770 : *Septannes.* Cette ferme est située aux confins des quatre communes de Barbençon, Vergnies, Erpion et Boussu. Le corps de logis est bâti sur Boussu, tandis que la grange, les écuries et les étables sont construites sur Barbençon.

Elle doit tenir son nom d'un groupe d'aulnes *(alnus)*, au nombre de sept, croissant près du lieu où elle est bâtie. Ce qui vient étayer notre opinion sur cette étymologie, c'est que deux champs de Boussu, voisins de ceux de *Septânes,* se nomment l'un le *Grand Auneau,* l'autre le *Petit Auneau.* Ils tirent leur nom des bois d'aunes qu'ils contenaient.

L'abbaye d'Aulne porte ce nom, parce qu'elle fut établie dans un lieu couvert ou entouré de bois d'aulnes (1).

La proximité d'une colline, d'une montagne, le voisinage d'une fontaine, d'une rivière, une plantation vieille d'une essence d'arbre particulière, durent être pour les premiers habitants de la contrée comme autant d'indicateurs, comme autant de Monts-Joie (2) auxquels ils reconnaissaient et faisaient reconnaître leurs bourgades, leurs demeures. Nos pères donnèrent donc à leurs naissantes communautés, à leurs habitations, le nom de ces bois, de ces monts, de ces plantations.

---

(1) Lebrocqui. *Histoire de l'Abbaye d'Aulne.*

(2) Les Monts-joie étaient des enseignes de chemin, telles que des croix, des monceaux de pierres, de grands arbres, des montagnes vues de loin, à l'approche desquelles le voyageur faisait éclater sa joie. Parbleu! *le mansal était pres de là.*

Monuments

Château (Le). — Habitation ainsi nommée parce qu'elle est l'ancienne résidence des seigneurs du fief de Boussu. Dépourvue de tout caractère architectural, féodal, elle n'était qu'une ferme avec maison de maître. La grange et les bergeries ont disparu; l'écurie et l'étable sont transformées en remises.

On voit au-dessus de la porte d'entrée de la cour, comme clef de la voûte de cette porte, une pierre sur laquelle sont gravées les armes de la famille de Barbençon, dite de Boussu, avec la devise : *Ex pace ubertas.*

Chapelle du grand Marchet (La) — fut construite en 1606, en l'honneur du S. Sacrement. Elle s'élevait à la bifurcation des sentiers traversant le champ de ce nom, à l'endroit même où est érigée celle qui la remplace, bâtie en 1844, et dédiée à Ste Rolande, par les membres de la famille Leleux, de Ragnies, à la mémoire de leur mère, Rolande Marsigny.

Chapelle St-Laurent (La). — Deux petites chapelles furent érigées en l'honneur de St Laurent, près du sentier du *Fond des nowes.* Du premier de ces petits monuments, remplacé en 1870, il ne reste plus qu'une pierre gisant dans le fossé du sentier et sur laquelle on lit :

LAVRENS MASCART DE BOSV A FAIT POSER CET CHAPELLE A L'HONNEVR DE ST LAVRENS L'AN 1704.

Voici l'inscription de la chapelle actuelle renfermant une statuette en bois représentant St Laurent :

CETTE CHAPELLE
FUT ERIGEE PAR
F. FRANCOIS LEGRAND
EN L'HONNEUR
DE ST LAURENT
EN 1810.

Croix du chemin de Coupia (La) — porte l'inscription suivante :

LE 17 AVRIL 1667 JEAN DESMAREZ PASSANT SON CHEMIN DES SOLDATS LON ICY OCCY.
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Jean Desmarez était mayeur de Boussu. Sa croix en pierre rappelle le passage des armées belligérantes qui parcouraient et ravageaient notre malheureuse contrée à cette époque calamiteuse.

Croix Pépère (La). — C'est une croix en pierre plantée le long du chemin de Boussu à Walcourt, avec l'inscription :

EN 1669 LE 18 7bre FVT ICY
OCCY PAR LE SOLDAT HVBERT WÉRION
MAYEVR DE BOVSSV
PRIEZ DIEV POVR SON AME.

Ce mayeur fut, comme son prédécesseur, victime d'une soldatesque effrénée.

En wallon vulgaire, *pépère* veut dire *grand-père*. Les concitoyens de ce magistrat l'avaient surnommé *pépère*, sans doute à cause de son grand âge ou de son dévouement pour ses administrés.

Croix Rolande (La) — s'élève le long du *chemin des mines*. On y lit cette inscription :

A
LA MÉMOIRE DE Melle
ROLANDE FRANÇOIS
DÉCEDÉE SUBITEMENT
LE 20 AOUT 1847
DANS SA 17e ANNEE
PRIEZ DIEU POUR LE
REPOS DE SON AME.

Rolande François, fille d'un cultivateur-propriétaire de Boussu, mourut à proximité du lieu où se trouve sa croix.

Souvent on marquait, jadis, d'une croix commémorative, les lieux témoins des cas de mort subite ou accidentelle, en vue de rappeler aux passants la fragilité de la vie humaine et de demander à leur piété une prière pour les défunts.

Plusieurs de ces croix sont devenues dans nos campagnes, des sujets de dénominations locales.

Chemins, Ruelles

L'atlas des voies de communications de Boussu fait connaitre 58 chemins et sentiers, sillonnant le territoire de la commune.

Nous ne nous occuperons ici que de ceux ayant un nom ou appellation traditionnelle permettant d'en éclaircir l'origine. Nous ne ferons pas mention de ceux dont le nom n'indique que leur point de départ ou d'arrivée.

Chemin de Batte-fer. — Ce chemin, partant de Boussu, conduit à *Batte-fer,* anciennes forges de Silenrieux, converties en moulin. Sur le territoire de cette dernière commune, ce chemin se nomme le *Chemin des férons* ou ouvriers se rendant journellement aux forges de *Batte-fer.*

Chemin du Bouly (Le) — est celui suivi pour le transport des récoltes du *champ du Bouly.*

Chemin du Clautin (Le) — est renseigné au plan cadastral sous le nom de : *chemin de la Croix.* Pour l'étymologie, voir plus loin : *le champ du Clautin.*

Chemin des Fayats (Le) — traverse le champs des Fayats dont le nom vient de *fagus.*

Chemin du Froniat (Le) — passe dans le quartier de ce nom.

Chemin du Gau (Le) — longe le *champ du Gau* et conduit à la carrière de ce nom.

Chemin du Paradis (Le) — passe dans le groupe de maisons ou quartier dit : *Paradis,* ironiquement surnommé : *Paradis des vaches.*

Chemin des meuniers. — C'est le chemin que suivent ordinairement les attelages du meunier de Boussu.

Chemin des mines (Le) — reçut ce nom, parce que c'est par cette voie que les voituriers transportaient au fourneau de Solre-St-Géry, les minerais de fer venant de Walcourt et de ses environs.

Ruelle du Breucq. — Au siècle dernier, cette ruelle se nommait : *le chemin du Seigneur.* Elle conduit au breucq et à l'ancienne demeure du seigneur du fief de Boussu.

Ruelle Churelle (la) — passe au pied du pignon d'une maison ayant appartenu à un individu surnommé *Churelle.* En 1754, cette ruelle était qualifiée : *chemin du seigneur.*

Ruelle Grossau. — Chemin passant près d'une maison appartenant en 1685, à Remy Grossart, dit Grossau, échevin de cette commune.

Ruelle Renaux (La) — part de la grand'route et aboutit en face d'une maison ayant appartenu à un sieur Renaux. Deux mayeurs et un maire de Boussu portaient ce nom.

Il est à remarquer que les chemins désignés sous le nom de ruelles sont assez profonds et étroits. C'est sans doute à cette particularité qu'ils doivent leur nom de *ruelles.*

Ruelle Thérèse Grignard. — Sentier longeant le pignon d'une maison qui fut la propriété d'une dame de ce nom.

Champs, Terres, Prés, etc.

Ange gardien (L'). — Lieu de l'emplacement d'une petite chapelle renversée au commencement de ce siècle et contenant une statuette de l'*Ange gardien.* Ce lieu se nomme encore : *terre*

de l'Ange gardien, située près du chemin des carrières, n° 600 du plan cadastral.

C'était autrefois une pieuse coutume de mettre les chemins difficiles sous la protection des *anges gardiens.*

Les pierres de ce petit monument restèrent pendant un grand nombre d'années gisant sur le sol. Il fut reconstruit, vers 1870, par la famille de Hennin, en l'honneur de S. Alexandre, au lieu dit : *le Tournant,* à 300 mètres environ au Nord de son emplacement primitif. Sur sa pierre principale, assez bien conservée, sont gravées en relief les armes de la famille de Barbençon et on peut y lire l'inscription suivante :

HIC
ME JVSSIT
NOBILIS ALEXANDER
DE
BARBENÇON
ALITER DE BOVSSV
QVI OBIIT
12 MARTII 1695
R. I. P.

Badypré (Les prés de) — sont les prairies situées entre le chemin du *Stordoir* et celui du *Poucia. Badypré* veut dire : *bas des prés.* Ce sont les derniers pâturages de la vallée d'Erpion à Boussu.

Bouly (champ du). — Ce nominal se compose en *boul-y* et signifie *la boulaie* ou bois de bouleau. Bouleau en latin *betula,* en roman *boulz, boule, bool, bol.*

Breucq (Prairie du). — Ce mot désigne en général une prairie marécageuse et doit provenir d'un radical germanique *bruck* ou *brock.* Ce nom se retrouve dans la toponymie romane sous plusieurs formes telles que *broeucq, breux, broux,* etc., etc. On doit le distinguer de *breuil,* (bas-latin *brolium*) qui désigne un parc planté d'arbres et servant à l'entretien du gibier. Un des

hameaux d'Escanaffles se nomme *grand Breucq*, ce qui signifie, selon M. CHOTIN, *grand Marais*, nom d'une ancienne seigneurie.

Le *Breucq* de Boussu est une dépendance de l'habitation des anciens seigneurs du fief de cette localité.

Cavin de Cronsart (Champ du). — Terres traversées par un ravin, *gabinum* et *cavea* en bas-latin ; *cavain, cavin, cavée*, en roman désignent un creux, une brusque dépression du sol.

Cronsart (Champ de). — Endroit d'anciens essarts. *Cron* veut dire *courbu*, tortueux. *Sart*, synonyme de l'essart, venant de *sartare*, détricher en basse-latinité, d'où *essartum, sartum*, sart.

Cerisier (Champ du). — Il y eut en cet endroit un très vieux cerisier abattu depuis environ trente ans.

Clautin (Champ du). — Terres nommées au XVIIe siècle : *champ de la Croix Hautin*. — Il tire son nom d'une croix en pierre plantée le long du chemin traversant ce champ et érigée à la mémoire d'un nommé Hautin, mort en ce lieu. La croix et son nom ont disparu au commencement de ce siècle. De *croix Hautin*, par corruption, on a fait *Clautin*. Le plan cadastral datant de 1820, renseigne ce chemin sous le nom de : *chemin de la Croix*.

A quelques mètres de ce chemin s'élève une autre croix en pierre, portant cette inscription :

ICI EST DECÉDÉ SUBITEMENT, LE 15 SEPTEMBRE 1885, M. JACQUES BOURGES AGÉ DE 63 ANS. PRIEZ POUR SON AME.

Courtil à la Forge. — Verger nommé en 1733 : *Cortil à la forge*. On peut supposer que jadis il y existait un petit atelier de forgeron, une forge. Les mots celtiques *cors, cohors, cortil*, signifient enclos.

Courtil brûlé. — Enclos où s'élevait une maison incendiée en 1794. On y voit une cavité indiquant l'emplacement de la cave du bâtiment.

Echevées (Champ des). — Echevées vient de *aises, ayces, aices,* qui signifient territoire, district, domaine, colonie, en bas-latin *ajacis, agicis, aicis,* et du mot wallon *vies.*

Dans certaines contrées wallonnes, le mot aise se traduit par *auche* ou par *aiche*. De ce dernier mot serait venu *èche* auquel on aurait ajouté celui de *vies,* pour désigner l'ancienneté des bâtiments, du domaine, ce qui aurait fait *aiche-vies* ou *èche-vies* et par la suite des temps *Échevées*. Ce champ renferme d'anciennes substructions non fouillées.

Fayats (Champ des). — Lieu autrefois couvert de hêtres. Le mot fayat tient du latin *fagus,* en roman *fau foyau,* bois de hêtres.

Fief (Champ du). — Champ faisant dans les siècles passés, partie du fief de Boussu.

Folie (Terre de la). — *Folia, foliata,* mots de la basse-latinité, ont la valeur de feuillée, lieu décoré de feuillage. Le mot feuillée se changea en celui *de folie.*

Fosses des Pottys. — Terrain d'où les anciens potiers de Boussu ont extrait des terres pour la fabrication de leurs poteries.

Fosterie. — Endroit des fosses d'où l'on a extrait des terres de potier.

Foncia Blameau. — Prairie et ancien étang, aujourd'hui boisé, situés dans une étroite vallée. *Foncia* veut dire *fond, vallée.* Blameau doit être un nom propre d'homme.

Fréchenies ou **Freghenies** (champ des). — Prés et terres labourables. Nous croyons que c'est dans la langue romane qu'il faut chercher les éléments explicatifs de ce nom de lieu. La terminaison *nies, génies* ou *égnies* exprime en roman une idée de possession, de demeure. Quant à Frech ou Fregh, c'est la trace d'un nom de personne. Fréchenies désignerait donc le mansal (mansus), la propriété d'un certain colon Frech ou Fregh.

Gau (champ et carrière du). — *Gal, gaux,* veulent dire en roman, *caillou, pierre.* Les mots germaniques *go, gow, gau, gauw,* signifient *canton, contrée.*

Le nom de ce champ, qui renferme une carrière de pierre bleue, peut venir du roman, mais comme dans l'ancien wallon on employait souvent le mot *canton* pour désigner une assez grande superficie de terrain, un champ, nous croyons que ce nominal est d'origine germanique.

Grand bon Dieu (Terres du). — Le nom de ce champ vient d'une grande croix avec christ, aussi en bois, plantée à l'angle de l'une des terres tenant à la grand' route et au chemin dit : *Ruelle Renaux.* — La croix a disparu vers la fin du siècle dernier.

Grand ry (champ de). — C'est le champ voisin du ruisseau ou *ry* de ce nom. *Ry* et *rieu* viennent du latin *rivus,* ruisseau.

Justice (Champ de la). — Lieu où s'élevait, au temps féodal, le gibet de la seigneurie. On appelait *Justice* l'endroit où s'exécutaient les arrêts criminels ou correctionnels aussi bien que l'instrument de coercition lui-même. Cela n'indique pas toujours que la *justice* ou *pilori* s'y trouvait en permanence; cette dénomination provient parfois de ce que le champ qui le porte a été le théâtre d'une exécution capitale. Il y a un champ de ce nom dans un grand nombre de communes. Il occupe généralement une situation élevée, ce qui est le cas pour le *champ de la Justice* de Boussu.

L'Eau-d'Heure (Le champ de) — qui longe la rivière de ce nom est un ancien bois défriché. — *L'Eau-d'Heure* dont les sources sont dans les bois de Cerfontaine (Namur), doit son nom à la circonstance qu'elle fut pour Boussu, Silenrieux et Walcourt, à partir de Cerfontaine jusque Walcourt, la limite séparative de la Nervie et du pays de Lomme ou

Namur (1). *Eure* ou *Or* a, en roman, la signification de borne, comme nous le dit GRANDGAGNAGE. *L'Eau-d'Heure* serait, selon M. CHOTIN, *l'eau de la frontière.*

Leuraufosses (champ de). — Quelle est la forme primitive de cette dénomination? On ne peut risquer que des conjectures. *L'Euraufosses* serait primitivement : *leu aux fosses* ou bien : *loup dans les fosses.* On rencontre, en ce lieu, plusieurs fosses produites par l'extraction des pierres.

Malades (Prés des). — Ce nom signifie : *refuge des malades.* Lorsque la peste s'étendit, vers 1636, sur toute l'Europe et lui enleva le quart de sa population, il s'éleva sur tous les points où sévissait l'épidémie, des lazarets qui disparurent avec la contagion (2).

Les pestiférés de Beaumont furent transportés hors ville, dans des huttes établies aux lieux dits : les *trieux des Roquettes,* le *Saulchoit* et *Fameville* (3); ceux de Solre-St-Géry au lieu dit : la *retraite de la Maladrerie,* et ceux de Rance à la *Fontaine des Malades* (4).

Il est probable qu'on construisit, en 1636, aux *prés des Malades* comme dans les lieux précités de Beaumont, de Rance et de Solre-St-Géry, des huttes où l'on réfugia les pestiférés de notre commune qui perdit, cette année, cent dix de ses habitants.

Marchet (champ du). — *Marchet* veut dire *tumulus.* Nous avons à Boussu le *champ du Grand Marché* et le *champ du petit Marché.* (C'est ainsi qu'ils sont désignés au cadastre). Dans le premier s'élevait un *grand marchet* ou *grand tumulus* et dans le

---

(1) VAN DER ELST. *Doc. et rap. de la Soc. archéo. de Charleroi,* t. VIII, pp. 491-492. D.-A. VAN BASTELAER : *Carte des pagi. Doc. et rap. Soc. archéo. de Charleroi.* t. XVIII.

(2) J. MONOYER. *Etudes historiques sur les villages de Houdeng, Goegnies et Strépy,* p. 102. 1875.

(3) TH. BERNIER. *Histoire de la ville de Beaumont.* 1880.

(4) L. DEVILLERS. *Annales du Cercle Archéo. de Mons,* t. VIII, pp. 202 et suiv.

second un *petit marchet* ou *petit tumulus*. Les *marchets* furent, à l'époque celtique, la sépulture des chefs et des grands. On sait que les Celtes inhumaient leurs morts sous de petits tumulus formés d'un tas de pierres de moyenne grosseur; il en existait beaucoup sur la rive droite de la Meuse, où ils portent le nom de *marchets*. La culture en a fait disparaître un grand nombre, y compris ceux qui ont dû exister sur Boussu (1).

Ces champs de Boussu dits *Marchets* sont renseignés au plan cadastral de 1733, sous le nom de *Marchais*.

Menin-fayt (Champ de). — Ce lieu fut un petit bois de hêtres. *Menin* veut dire *menu, petit. Fayt,* comme *Fayat,* vient de *fagus, fau, hêtre.*

Metz (Champ des). — *Metz,* formé du vieux mot roman *mas, meix, mex,* a la valeur de maison des champs, ferme, *manse.* Le *metz* ou *manse* désignait, dans les premiers siècles, les exploitations agricoles isolées de douze bonniers ou de douze arpents, selon que l'exploitation était d'origine germanique ou celtique. On donna au manse, dans le Hainaut et les provinces adjacentes, le nom de *manoir, manage* et de *metz*. De ces différentes dénominations sont venus les noms des communes de *Grand-Metz, Metz-en-Couture,* et ceux de *Beaumetz, Jolimetz, Manage, Mesnil,* etc., etc.

Morgnies (Champ de). — Selon M. Chotin, Mévergnies (Hainaut) signifie *demeure,* et par extension village de Mever. Harmignies veut dire la propriété d'Armégius ou Arminius. La signification de *Morgnies* serait donc la propriété ou l'habitation d'un nommé Morus, Mor ou Maure.

Noëlles (Champ et prés des). — Ce nom vient de noyé, terrain humide.

Nowes (Fonds des). — Prairies dans un bas-fond, petite

(1) Compte-rendu du Congrès archéologique de Namur, 1886, pp. 35 et 36.

vallée, pâturage humide, pacage aquatique. *Nowes* vient du bas-latin, *noa,* noyé.

Pachy à l'huile. — Ainsi nommé parce que le produit de ce terrain était probablement affecté à l'entretien de la lampe du S. Sacrement. Latour (Luxembourg) a son *Champ des huiles.* Bleid son *Fond à l'huile* (G. KURTH. *Glossaire étymologique de St-Léger).* A Bray, on trouve un pré dit *Pré de la lampe,* parce qu'il a été donné à la fabrique pour l'entretien d'une lampe perpétuelle dans le chœur de l'église. (J. MONOYER. *Les noms de lieux du canton de Rœulx.* 1879).

Le *Pachy à l'huile* fut la propriété de la commune de Boussu qui l'échangea, vers 1864, contre le *Pachy à messes,* appartenant alors au propriétaire de la ferme de la *couronne.* Cette ferme fut une ancienne auberge ayant pour enseigne une *couronne* en fer forgé, placée, jadis comme aujourd'hui, sur le faîte du toit du bâtiment.

Pachy à messes. — Cet enclos tire son nom de ce que son revenu servait à payer des messes dites pour les trépassés.

Pelton (Prés de). — Ce nom vient du celtique *aon, hon* ou *on,* ruisseau, et de *piet* ou *pelt,* petit. Il signifie *les prés du petit ruisseau.*

Retranchement (Champ du). — Emplacement des retranchements dont on voit encore des vestiges et que le général Marceau fit ouvrir, lorsqu'il campa en ce lieu, avec son corps d'armée, depuis le 26 avril 1794 jusqu'au 10 mai suivant.

Saucis (Champ et prés du). — Ce nom me paraît être la forme locale du radical *salicetum,* qui est ailleurs *saussoy, sayssay,* à Beaumont *saulchoit,* lieu des saules.

Sente (Champ de la). — *Semita pedum,* pied-sente, sentier à l'usage des piétons ou gens qui voyagent à pied. Ce champ tire son nom des sentiers qui le traversaient et qu'on supprima vers 1848.

Stordoir (Champ du). — Terres situées près de l'ancien *tordoir*, pressoir, ayant existé en ce lieu et dont on voit encore les substructions.

Soudart (Terre du). — Champ sur lequel on trouva le cadavre d'un soldat *(soudart)*, mort des blessures reçues dans l'un des combats qui ensanglantèrent Boussu en 1793 ou 1794.

Tournant (Terre du). — Cette dénomination peut venir de ce que ce terrain est situé près de la bifurcation du chemin de Boussu à Cerfontaine et à Erpion, c'est-à-dire, près du *tournant* du chemin. Cette expression *tournant* s'emploie encore vulgairement pour désigner l'endroit où le chemin décrit une courbe ou un angle quelconque.

Nous lisons dans l'ouvrage de M. F.-V. GOETHALS : *Le Miroir des notabilités de Belgique, etc., etc.* « qu'il existe dans l'ancien fief » de Boussu un lieu appelé le *Tournant*, sur lequel on voit encore » les restes d'un vaste château, ancienne résidence des seigneurs » de Barbençon, dite de Boussu ».

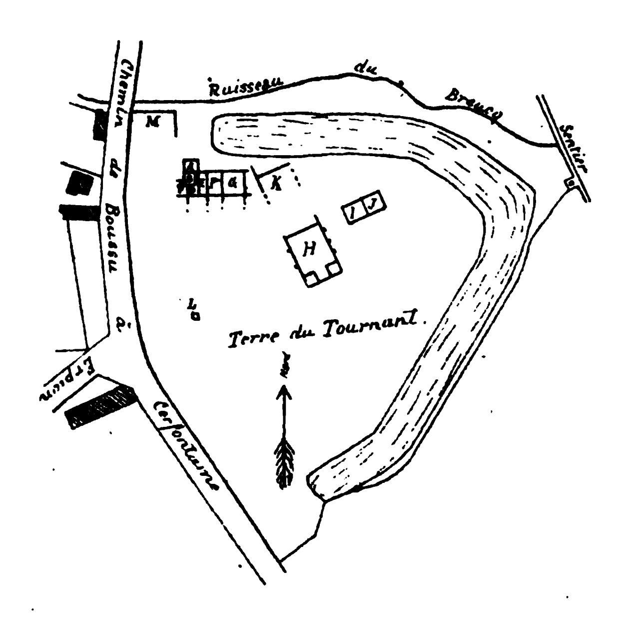
Une fouille que nous avons suivie avec soin, fut pratiquée en ce lieu, en 1890, par son propriétaire M. G. de Hennin, qui y a extrait environ 150 mètres cubes de pierres, provenant des substructions qu'il renfermait.

Le *Tournant* étant bordé au Midi, au Levant et au Nord, par un profond fossé, autrefois rempli d'eau, large de 15 à 18 mètres et dont la profondeur actuelle varie de 1 mètre à $1^{m}70$, on peut croire que, jadis, il s'y élevait un château-fort avec donjon ou tour, comme on en voyait au moyen-âge.

On peut admettre qu'un mur clôturait le *Tournant* du côté du chemin dont le niveau est, vers le milieu, deux mètres plus bas que celui de la terre. Dans la berge ou talus de celle-ci, on voyait, il y a 40 ans, des restes de maçonnerie. On y rencontre encore de nombreux moëllons de construction.

Les recherches ont mis à jour les fondations de vastes bâti-

ments dont plusieurs ont servi à une exploitation agricole. Elles ont constaté que de nombreuses substructions contiguës à celles encore existantes ont été enlevées anciennement et faisaient corps avec les bâtiments dont nous avons vu les parties restantes.



A. — Appartement de 4 mètres 45 c. de long sur 3m90 c. de large. Les murs avaient une épaisseur de 0m60 c.

B. — Cave de 3m75 de longueur sur 3m30 de largeur. Sa voûte a disparu. Elle était pavée en dalles de pierres bleues. Les quatre dernières marches d'un escalier en pierre restaient en place.

C. — Partie encore visible d'une place de 6m70 du côté du Levant.

D. — Appartement de 6 mètres de long sur 9m95 de large.

E. — Etable ou écurie de 8m50 de longueur sur 3m50 de lar-

geur. Une partie du pavement en petites pierres bleues et la rigole pour l'écoulement du purin étaient encore visibles.

F. — Ecurie ou étable de $8^{m}50$ de long sur $4^{m}50$ de large. Nous y avons rencontré quelques parties du pavement en pierres bleues.

G. — Place de $8^{m}50$ de long sur 8 mètres de largeur. Elle a probablement servi de grange ou de remise. Les restes de murs au Levant de cette remise indiquent que le bâtiment se prolongeait de ce côté et qu'une exploration antérieure en a enlevé les fondations.

Les murs de bâtiments E, F et G avaient une épaisseur de $0^{m}60$ cent.

Les parties de murs restant au Midi et au Couchant de toutes les places énumérées ci-dessus, qui composaient l'habitation du fermier, montrent qu'il en a existé d'autres de ces côtés.

Les matériaux extraits attestent qu'on a employé pour ces bâtisses des débris provenant d'une autre construction. Des fragments de tuiles plates revêtues de vernis plombifère, du côté opposé au bouton et recueillies par les fouilles, prouvent qu'on doit faire remonter l'érection de ces bâtiments au XIVe ou XVe siècle.

H. — Grand bâtiment mesurant intérieurement $15^{m}60$ de long sur $12^{m}60$ de large. Ses murs, soutenus par cinq contreforts, ont une épaisseur de $0^{m}80$ centimètres.

Cette construction fut probablement une chapelle. Dans ce cas, les substructions découvertes au Midi, seraient les bases d'une abside et des sacristies. Elle fut peut-être la chapelle de Saint-Pierre *in manerio,* mentionnée par M. C.-B. DE RIDDER, dans son ouvrage : *Les diocèses de la Belgique avant 1559. (Bossutum. Altare sancti Petri in manerio* (1). La chapelle castrale de

(1) *In manerio* désigne une construction ou un lieu actuellement inconnu à Boussu.

Boussu est aussi renseignée, en 1686, dans la table analytique des archives de l'abbaye de Lobbes.

I. — Appartement de 8^m10 de long sur 6^m60 de large.

J. — Place ayant en longueur 6^m60 sur 6 mètres de largeur.

Les murs de ces deux places ont une épaisseur de 0^m80 c. Leur proximité du grand bâtiment H donne lieu de supposer qu'il en formait une dépendance, peut-être même l'habitation du chapelain.

K. — Murs dont la direction indique qu'il a existé entre eux et le bâtiment H, avec lequel ils ont fait corps, plusieurs places dont les fondations furent enlevées par des fouilles antérieures.

Des vestiges exhumés, l'on peut inférer que les bâtiments H, I, J et K remontent à une époque bien antérieure au XIV[e] siècle. Les recherches n'ont amené aucun débris de produit céramique vernissé.

Nous avons recueilli des tuiles plates en terre jaune-rougeâtre, de pâte très dure, avec boutons de même épaisseur que les pannes se plaçant sur les lattes comme les ardoises. Ces tuiles mesurent en longueur 285 millimètres et en largeur 185 millimètres. Leur épaisseur est de 16 millimètres.

L. — Lieu d'où l'on a retiré plus d'un mètre cube de pierres provenant de fondations maçonnées. Une construction a dû exister en cet endroit qui pourrait être l'emplacement d'un donjon, mais comme ce lieu et ses alentours n'ont presque pas été explorés, nous n'avons aucune certitude à cet égard.

M. — Mur de 0^m90 c. d'épaisseur et dont le prolongement n'a pas été recherché.

Le plan cadastral de 1733 ne renseigne aucun bâtiment sur la terre du *Tournant*. Ceux dont nous avons retrouvé les fondations avaient donc tous disparu à cette date.

Les recherches faites au *Tournant* furent purement agricoles.

Elles n'avaient pour but que l'enlèvement de ses substructions pour en faciliter la culture.

Il est regrettable que ce champ n'ait pas été l'objet d'une fouille générale qui aurait probablement mis à jour la trace d'un donjon et d'autres substructions du manoir.

Tries à chiens (Champs des). — *Tries* est synonyme de *trieu,* mais se rapproche de l'origine teutonique *driesch. Tries,* trieu, veut dire terre inculte. *Trieu à chiens* signifie mauvais terrains.

On remarque sur ce champ les vestiges des retranchements ouverts par le général Marceau en avril 1794.

Trieux Anne Michaux (Champ des). — Les trieux ayant appartenu à Anne Michaux, *Trieu,* mot dérivé du tudesque *driesch*, avec le sens de terre en friche.

Vaucelle (Champ de la). — *Va,* (latin) *vacuus,* libre, exempt; *ux* ou *us, usarius,* dont on a l'usage; *Celle* vient du mot allemand *zelle,* qui signifie hermitage. Soit hermitage ou domaine dont on a l'usage et non la propriété, par conséquent soumis au droit d'aubaine (1).

Wastemme (La). — Lieu inculte, désert, mauvais terrain. *Woestijn* en flamand, *Wüst* en allemand et *Wastum* en bas-latin. Il y a à Boussu la *Wastemme* de *Cronsart* et la *Wastemme* des *Noëlles,* deux petites prairies appartenant à la commune.

Wéames (Pachy du). — Ce nom a dû se prononcer primitivement *Wasmes* ou *Waasmes, de Waé,* noyé, humide, et *meis, mes* ou *mez,* enceinte, *enclos;* prairie humide et clôturée.

---

(1) *Aubains* ou *Aulbins.* (Du bas-latin *aubena, advena, albanagium,* habitant d'origine étrangère). Le droit *d'aubaine, d'aubaineté* ou *d'aubenage,* était un droit par lequel un étranger qui abandonnait la terre de son seigneur, payait au baron dans la terre duquel il allait, une certaine somme, et par lequel, s'il ne lui prêtait serment de fidélité, celui-ci devenait l'héritier de ses biens.

Bois

Grandes Echevées (Bois des). — Ce bois est situé près et au midi du *Champ des Echevées* dont nous avons donné plus haut l'étymologie. Ce nom fait supposer qu'il y avait plusieurs *aises*, dont les grandes et les petites.

Hospinfosse ou Splinfosse (Bois de l'). — Fosse *(fossa)* signifie tombe, sépulture. *Hospin* ou *Splin* était sans doute un nom d'homme, celui d'un personnage qui reçut la sépulture en cet endroit, sous quelque tumulus nivelé par le temps, soit la fosse de *Hospin* ou *Splin*.

On voit dans un champ du territoire de Bray (Hainaut) une excavation ou vallée de plus d'un hectare de superficie et portant le nom de *Fosse au fées. (Les Horifosses ou Holifosses)*. On croit que ce lieu, jadis couvert de bois, servait de retraite aux prêtres des anciens Belges et qu'ils y pratiquaient les cérémonies religieuses.

Ce champ de Bray offre beaucoup d'analogie avec l'*Hospinfosse* de Boussu, situé sur une hauteur, où il existe également une forte et assez brusque dépression du sol, formant une excavation naturelle ou vallée presque circulaire à sa naissance, s'étendant de l'Est à l'Ouest, d'une superficie d'environ un hectare, qui se termine par une gorge aboutissant au chemin de Boussu à Cerfontaine.

En présence de cette analogie entre les noms et la forme des deux excavations, la supposition ne serait pas hardie si l'on admettait que celle de Boussu est aussi une trace du séjour des Druides.

Jacques (Bois). — Cette désignation est un nom propre d'homme. En 1760, cette forêt appartenait à Hyacinte-le-Rond, seigneur de *Bois Jacques,* haut avoué de Silenrieux, époux de Cathérine Wolff. Leur fille, Cathérine le Rond, épousa, le 4 juil-

let 1764, Maximilien-Octave Desmanet, seigneur d'Arquennes, demeurant à Thuin en 1778. A cette dernière date il était devenu, par sa femme, seigneur de *Bois-Jacques*.

Mazarin (Bois de). — Ancien nom d'un parti politique en France.

Petites Echevées (Le Bois des). — Confine aux *Champ des petites Echevées*. Il fut sans doute planté à proximité des petites *aises*. De là son nom.

Profonval (Bois de). — Ce nom vient du latin *profunda vallis*, la vallée profonde.

Planté (Le bois) — a une superficie de 14 hectares. Bois planté à une époque dont on a gardé le souvenir, par opposition à ceux qui remontent à des temps immémoriaux.

Stordoir (Bois du). — Bois communal situé au Midi du *Stordoir*. Son nom vient de sa proximité de cet ancien établissement industriel.

A. ARNOULD.

Boussu-lez-Walcourt, novembre 1892.



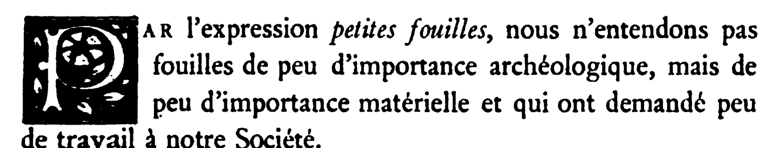


LES PETITES FOUILLES

DE

la Société de Charleroi

INTRODUCTION



PAR l'expression *petites fouilles*, nous n'entendons pas fouilles de peu d'importance archéologique, mais de peu d'importance matérielle et qui ont demandé peu de travail à notre Société.

Pendant beaucoup d'années notre Société a travaillé avec ardeur, je dirai même fiévreusement et a exécuté un fort grand nombre de fouilles, dont une partie seulement à pu être décrite jusqu'à ce jour. Les découvertes se succédaient de trop près; on n'avait même pas assez de temps, ni d'argent pour fouiller tout ce qui était à fouiller; et le temps manquait surtout pour



LE

Cimetière Belgo-Romain

DE COURCELLE, LIEU DIT REQUIGNIES

L'emplacement et la Fouille

NOTRE cimetière Belgo-Romain de Courcelle se trouve le long du *Vieux chemin de Binche à Viesville,* lequel vient, dans cette dernière commune, retrouver la chaussée Brunehault ou Haute chaussée de Bavay à Tongres.

Ce chemin traverse à Courcelle le quartier dit *Requignies, Campagne de Falnuée,* où il est fort encaissé et où quelques-uns lui donnent le nom de *Chemin des Français* (1).

---

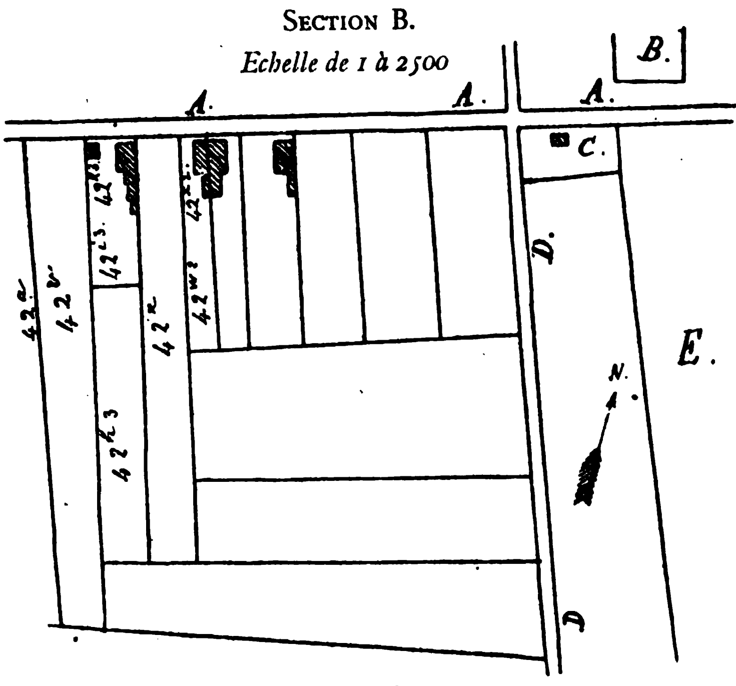
(1) Voy. *Documents et Rapp.*, T. IX, p. 41.

Voici un extrait du plan cadastral de Courcelle, pour guider le lecteur.

COMMUNE DE COURCELLE

SECTION B.

Echelle de 1 à 2500



Légende :

$43^{i.\,3.}$ $42^{k.\,3.}$ $42^{h.\,3.}$	Terrain fouillé, aujourd'hui à Gustave Derard, à Courcelle.
$42^{u.}$	Bernard-Decamps, à Courcelles.
$42^{v.}$	Leclercq-Denuit, Pierre, à Courcelles.
$42^{x.}$	Werry-Derard, Jean-François, à Courcelles.
$42^{w.\,2.}$ $42^{x.\,2.}$	Loriaux-Derbaix, François-Joseph, à Courcelles.
A. A.	Vieux chemin de Binche.
B.	Ferme de *Belle vue*, à M. Dumonceau.
C.	Chapelle antique du *Chêne à chat*.
D. D.	Chemin, ancien sentier du *Chêne à chat*, allant au Nord vers Pont-à-Celle.
E.	Campagne de Falnuée.

Vers 1876, Edouard Leroy acheta sur ce chemin qui aujourd'hui est devenu, à ce point, une rue toute bâtie, un terrain d'une profondeur de 35 à 40 mètres, qu'il défonça et où il construisit une maison vendue depuis lors au sieur Derard, Gustave.

Leroy trouva dans sa parcelle un cimetière romain.

Le terrain avait été cultivé vers 1873, par Martin, locataire, qui y avait déjà trouvé trois ou quatre vases et quatre tuiles romaines à rebord.

Dans l'été 1877, Leroy appela l'attention de notre ami l'ingénieur Ach. Marousé, qui nous en parla. Le 2 avril, nous étions sur les lieux avec un ouvrier. Il restait peu de chose à fouiller régulièrement dans la parcelle en question; quelque tombes seulement. Les terrains voisins en conservent certainement bon nombre, sans doute, car Leroy n'avait à sa disposition qu'une faible partie du cimetière. Ses travaux de terrassement avaient brisé des centaines de vases dont les tessons saturaient la terre.

Peu de temps nous suffit pour ouvrir les quelques sépultures auxquelles nous pouvions toucher.

La fouille doit donc être regardée comme rudimentaire, car elle n'a duré que deux journées. Il faut y joindre cependant le défoncement du terrain, remué sur un espace de sept mètres de largeur sur une quarantaine de longueur, lequel avait été remué et les tas de tessons éparpillés pendant le travail de terrassement et représentant des milliers tessons tirés de centaines de tombes, mais dont on ne pouvait rien retirer, ni reconstituer d'un peu intéressant.

Quelques tombes étaient remplies de vases et d'autres objets funéraires tandis que d'autres, celles des pauvres dit-on (1) n'en renfermaient que peu ou pas.

---

(1) L'abbé Cochet partage cette opinion et la formule dans sa *Normandie souterraine*, p. 103. Il en est de même de M. Troyon, qui a constaté le fait au cimetière Bel air.

Sans doute les *ex-voto* du pauvre étaient pauvres eux-mêmes. Combien de fois n'a-t-on pas trouvé dans les tombes des vases de rebut de fabrication, indice de pauvreté. Nous en avons même un exemple ci-après, le vase marqué RA^{VI} 2^{7}, à propos duquel nous disons un mot à ce sujet.

Parfois les tombes renferment aussi des tessons isolés mêlés de vases entiers, ou même rien que les cendres du mort et des tessons brisés, sans qu'aucun indice puisse faire supposer que l'on ait remanié au fouillé la sépulture. Ces tessons ont remplacé parfois les vases dédicatoires dans la sépulture du misérable.

Nous avons nous-mêmes rencontré dans des tombes belgo-romaines, des tessons isolés, ne pouvant douter qu'ils y aient été déposés tels quels. Les auteurs latins nous parlent du reste de vases que l'on brisait en offrande sur les sépultures. Cependant certains cas pour ces tessons isolés, peuvent fort bien n'avoir pas été déposé tels quels dans la tombe, mais provenir d'objets qui avaient passé au bûcher. Nous y avons souvent rencontré des morceaux de verre fondus et déformés par la fusion, qui prouve la réalité de cette supposition. Ils se rencontrent même dans l'urne, mêlés aux cendres des os, avec les clous du *coffret bustuaire* ou cercueil renfermant le cadavre et déposé sur le bûcher pour la crémation. On sait que ce coffret était distinct du coffret funéraire destiné à renfermer tout le mobilier de la tombe et déposé ensuite en terre pour faire office de caveau. On ne sait trop si l'on employait toujours ce *coffret-caveau* (1).

Il en fut ainsi de la première tombe. Elle nous donna 1 cruche et 8 soucoupes, dont 2 l'une dans l'autre, la plus luxueuse noire et très fine, contenant les cendres et des clous réduits en oxide.

L'abbé Cochet signale aussi des exemples d'objets passés au

(1) Voir, pour ces diverses espèces de coffrets, le *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, par D.-A. Van Bastelaer, pp. 25 et suiv.

bûcher et recueillis avec les ossements dans l'urne cinéraire; beaucoup de fouilleurs ont du reste fait la même remarque (1).

Au moment même où j'écris ces mots, 17 janvier 1892, je reçois de M. Mahy, de Clermont (province de Namur), notre collègue de la Société Archéologique de Charleroi, une boîte cinéraire en plomb, trouvée à Fontaine-Valmont, le long du *Vieux chemin de Mons* à Givet, ou de *Saint-Omer à Luxembourg*, que l'on regarde comme une voie antique. Cette boîte renferme des reste d'os mêlés de clous de cercueil, et de trois fibules romaines, en mauvais état et ayant passé au feu. Je vais, par un court article descriptif, consacrer, dans nos publications, le souvenir de cette trouvaille importante.

*
* *

Comme dans toutes fouilles de cimetières, nous avons rencontré à *Requignies* des tombes dont le mobilier était complètement remué et bouleversé et qui avaient évidemment été ouvertes et fouillées avant nous. L'on s'est parfois demandé si cette sorte de profanation date de l'époque des funérailles, ou s'il s'agit de travaux postérieurs, faits par hasard et pendant les longs siècles qui se sont écoulés depuis l'ensevelissement.

Il ne peut, sur ce point, y avoir de doute pour nous, dans la plupart des cas, cette dernière alternative est la vraie, car les Romains avaient des lois défendant, sous les peines les plus sévères, la profanation des tombes (2). Même dans son propre terrain, l'on ne pouvait exhumer des ossements sans l'autorisation de l'Empereur ou des pontifes (3).

---

(1) Voir, pour ces diverses espèces de coffrets, le *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 17, et *Normandie souterraine*, p. 105.

(2) « Ubi demortui condas, sacer esto. Sepulcri violati actio infamiam irrogat. » Ulpian. — Voyez Cicer. *Tuscul* I, 12; *De legib.* II, 12; II, 22.

(3) Voyez Justin. *Digest.* Lib. XI, Tit. 8.

La loi des XII tables et les lois qui suivirent portaient que tout terrain sur lequel une sépulture, même celle d'un esclave, avait été établie (1), devenait à perpétuité religieux et sacré (2), immuable et hors du commerce (3) avec les abords et les chemins destinés à y conduire (4) sans que cette servitude pût jamais se perdre sous quelque prétexte que ce fut.

Par le fait même de l'enterrement, le lieu du tombeau était, de par la loi, déclaré sacré et inaliénable. Il en était de même des voies d'accès et de l'alentour du tombeau (5).

Quant aux tombes des étrangers, c'était bien différent : elles n'avaient rien de sacré et la loi ne défendait nullement de les ouvrir, de les foullier, de les déshonorer. Le véritable respect de la mort, d'une façon absolue, n'existait pas (6).

Chez les Grecs les lois de SOLON défendaient aussi la profanation des cimetières, l'outrage fait au mort et aux tombes et même l'inhumation d'un corps dans une tombe étrangère (7).

---

(1) « Locum in quo servus sepultus est, religiosum esse Aristo ait. » JUSTIN. *Digest.* Lib. XI, Tit. VII, 1.

(2) Voyez tout le Livre XI, du *Digest.* de JUSTINIEN, intulé : « De religiosis et sumptibus funerum et ut funus ducere licit. »

(3) Ibid. Lib. XI, Tit. VII, 8, 1.

(4) « Iter sepulcro debitum non utendo nunquam amittitur. » PAUL. Lib. XXVI. *Ad edictum.* JUST. *Digest.* Lib. VIII, Tit. VI, 4.

« Sepulcra autem nostri dominii non sunt atquin viam ad Sepulcrum possumus vindicare. » JUST. *Digest.* Lib. VIII, Tit. IV, 1.

Voyez aussi ibid. Lib. XI, passim.

« Quod autem forum, id est vestibulum sepulcri, bustumve usu capi vetat, tuetur jus sepulcrum. » CIC. *De legib.* II, 24.

(5) JUSTIN. *Digest.* Lib. XI, passim.

(6) « Sepulcra hostium nobis religiosa non sunt, ideoque lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus, nec sepulcri violati competit, actio. » GAÏUS.

(7) « De sepulcris autem nihil est apud SOLONEM amplius quam : ne quis bustum, etc. (nam puto appellari τύμβον). CIC. *De legib*, II, 26.

« On loue avec raison une autre loi de Solon qui défend de dire du mal des morts. »

PLUTARQUE, *Solon (vers 570 avant J.-C.).* Trad. de DACIER, 1811. T. II, p. 41. *Solon, né 669 avant J.-C. avait 80 ans en 559 avant J.-C.*

Les peuplades d'invasion défendaient leurs tombeaux avec autant d'ardeur que les Romains. Les Visigoth (1) et les Ripuaires frappaient du supplice des verges et d'une lourde amende les profanateurs des tombeaux (2); et dans leur loi salique (3) les Francs punissaient aussi les profanateurs.

*
* *

Nous avons trouvé à côté d'une tombe, les restes d'un bûcher particulier. Ce n'est pas chose rare et nous n'en disons un mot que dans le but de faire quelques remarques relativement à la crémation.

Le bûcher particulier, ayant servi à incinérer un mort spécial, se nommait en latin *bustum*. On lui appliquait parfois aussi le mot *ustrinum* au singulier; mais ce dernier mot, employé surtout au pluriel, *utrina*, était réservé au bûcher commun, éloigné des tombeaux dans une partie écartée. Au cimetière de Strée, nous avons retrouvé l'emplacement de ce bûcher commun, ce qui du reste arrive communément.

*
* *

Un autre détail : nous avons rencontré dans une urne cinéraire des restes d'ossements d'animaux brûlés, mêlés aux ossements

(1) « Lex Wisigothorum. Liber. XI, — Titulus II. De inquietudine. — Caput I. De violatoribus sepulcrum : Si quis sepulcri violator extiterit, aut mortuum expoliaverit et ei, aut vestimenta, aut ornamenta abstulerit, etc. — Caput II. Si sepulcrum mortui auferatur : si quis mortui sarcophagum abstulerit, dum sibi vult habere remedium, etc. » *Collection des historiens de France*, Tome IV, p. 435.

(2) « Lex Ripuarium. — Titulus LIV. De corporibus expoliatis. — Caput I Si quis hominem mortuum antequam sepeliatur, expoliaverit, etc. — Caput II. Si quis mortuum effodere praesumpserit, etc. » Ibid, p. 244.

(3) « Lex Salica. — Titulus XVII. De expoliationibus. — Caput I : Si quis hominem mortuum antequam in terram mittatur in furtum expoliaverit, etc. — Caput II. Si quis hominem mortuum exfodierit et expoliaverit, etc. » *Collection des historiens de France*, Tome IV, p. 134.

humains, nouvelle preuve que sur le bûcher, à l'époque romaine, l'on jetait aux flammes des animaux ou au moins des parties d'animaux en même temps que le cadavre humain dont les cendres restaient mélangées avec celles de l'animal sacrifié et offert à ses mânes, comme provisions et comme repas, *dapes*.

Nous avons constaté le même fait au cimetière belgo-romain de Strée.

Du reste, VIRGILE nous apprend que sur le bûcher, avec le défunt, l'on brûle *la chair des victimes qu'on lui a sacrifiées*, des flots d'huile et de l'encens (1).

*
* *

Le caractère principal de nos cimetières belgo-romains, c'est l'incinération des corps. C'est même un caractère tellement propre à cette catégorie de cimetières, qu'il constitue une preuve presque absolue. Tout cimetière à incinération ou à crémation en Belgique, est un cimetière de l'époque romaine, ou rarement un cimetière de l'époque du bronze. Ces deux époques se différencient d'ailleurs au premier coup d'œil, à la vue du mobilier sépulcral.

Est-ce à dire que partout et toujours les Romains ont incinéré leurs morts? Non, sans doute! Cette assertion serait une absurdité. La France, l'Allemagne, etc., ont fourni maints cimetières mi-inhumation, mi-crémation, que l'on peut reporter aux dernières époques romaines, même sans que l'on y retrouve des tombes franques.

Un savant vient d'étudier la question de la crémation à diverses époques et il sera intéressant d'en extraire quelques indi-

---

(1) ..... « Congesta cremantur, Thurea
Dona, dapes, fuso crateres olivo. »
Eneid. VI, 224 et seq.

cations justifiées par des textes d'auteurs anciens. Je veux parler de l'ouvrage de M. ISIDORE BOWENS (1).

A l'époque quaternaire, période paléolithique, l'inhumation était universelle. Seulement, vers la fin de cette période, l'on dénudait préalablement les os des cadavres de la plus grande partie des tissus charnus.

A la période néolitique (mégalithique), l'inhumation se continue, c'est l'âge des dolmens. Le dépouillement des os est encore pratiqué, mais exceptionnellement l'on rencontre quelques sépultures à incinération.

A l'âge du bronze, la crémation se montre et s'étend.

En résumé, jusqu'à l'âge du bronze, l'inhumation est la règle générale pendant les âges préhistoriques pour tous les peuples, même pour les races ariennes, sauf pour celle-ci après la séparation de la branche d'Arias en Bactriane.

A l'âge du fer dans nos contrées, la crémation est l'exception et l'inhumation s'est conservée à peu près généralement.

Aux temps héroïques ou fabuleux, qui étaient préhistoriques, l'on brûlait les morts; si l'on en croit le vers des poètes grecs et romains qui vivaient eux-mêmes aux époques de crémation et étaient imbus de ces idées (2). Mais, si c'est la réalité et non leur imagination, dès les premiers temps historiques, l'inhumation s'était de nouveau généralisée chez les Grecs et les Romains. Il en était de même chez les Hébreux (3), les Egyptiens, les Gaulois, etc.

Pour l'Egypte, c'est vulgaire, nous connaissons les momies, les tombes de Memphis, les pyramides, etc. DIODORE DE SICILE dépeint les rites mortuaires et décrit les procédés d'embaumement (4).

---

(1) *Incinération et crémation.*

(2) Voyez HOMÈRE, VIRGILE, etc.

(3) Voyez la *Bible.*

(4) « Lorsqu'un de leurs rois mourait, tous les Egyptiens sans distinction prenaient

Pour les Grecs, CICERON dit que le plus ancien mode de sépulture est de *rendre à la terre* le corps du défunt (1).

Il ajoute plus loin que déjà, au temps de *Cecrops* (1580 avant J.-C.), c'était le mode de sépulture (2).

Les Crétois renfermèrent les os de *Minos* dans l'intérieur d'un tombeau qui fut caché à tous (3).

MINOS régnait et légiférait vers 1500 avant J.-C.

Vers la même époque, *Thésée* fut *inhumé* et plus tard *Cimon* retrouva son tombeau (4).

EURIPIDE le tragique, faisant allusion à un fait contemporain de *Thésée*, rapporte que « les Argiens demandent la prompte *inhumation* des soldats morts devant Thèbes. »

HÉRODOTE, le plus ancien des auteurs grecs dont les ouvrages nous soient parvenus, dit qu' « à Spartes, quand un roi meurt et qu'on l'a *mis en terre*, le peuple cesse ses assemblées et les tribunaux ne siègent point pendant dix jours » (5).

Or les rois de Spartes, en Lacédémone, nous reportent de 1500 à 1200 avant J.-C.

---

le deuil et déchiraient leurs vêtements; les temples se fermaient, les sacrifices cessaient et l'on ne célébrait aucune fête pendant l'espace de soixante-quinze jours. » DIODORE DE SICILE. *Bibl. hist.* I, 72. Trad. de A.-F. MIOT. Paris 1834. T. I, p. 146. — Voy. de longs détails sur les procédés d'embaumement, ibid. I, 91, même Tome.

(1) « Ac mihi quidem antiquissimum sepulturae genus id fuisse videtur quo apud Xenophontem Cyrus utitur. Redditur enim corpus terrae, et ita locatum ac situm quasi operimento matris obducitur. » CICER. *De legib.* II, 22.

(2) « Nam et Athenis jam ille suos à Cecrope, ut aiunt, permansit hoc jus terra humandi. » CICER. *De leg.* II, 24.

(3) Voy. DIODORE DE SICILE. *Bibl. hist.*, IV, 79. Trad. de A.-F. MIOT, Paris 1834. Tom. II, p. 304.

(4) « Cimon fit fouiller dans ce même endroit; on y trouva le cercueil de Thésée, homme de grand taille, avec le fer d'une pique et une épée. Cimon fit charger le tout sur son vaisseau et le porta à Athènes. Les Athéniens..... le firent enterrer au milieu de leur ville. » PLUTAR. *Vit. Vir. illustr. Thèséi.* Trad. de DACIER. Tome I, pp. 57-58.

(5) HÉROD. *Hist.* VI. *Erato.* Traduc. de LARCHER, Tome IV, p. 127.

Platon écrit qu'à une époque fort reculée, les Grecs inhumaient leurs morts dans leurs habitations (1).

Cet usage continua jusqu'à la défense portée par Solon dont nous allons dire un mot.

Elien dit que « Solon fit ouvrir les anciens tombeaux. Alors on vit que tous les Athéniens avaient le visage tourné vers le *couchant*, suivant la coutume du pays, au lieu que les Mégariens étaient enterrés au hazard et sans précaution (2).

Diogène Laërce répète le même fait, mais il met : à l'*orient* pour *couchant* (3). Cette variente tient à ce que, d'un cadavre couché sur le dos, la tête, placée vers l'*orient*, est tournée ou regarde vers le *couchant*.

Elien dit encore que « entre les lois attiques, il y en avait une conçue en ces termes : si quelqu'un rencontre dans son chemin le cadavre d'un homme sans sépulture, qu'il le *couvre de terre* et l'étende de manière que le corps regarde le *couchant*. » C'est à dire la tête au *levant*. A cette occasion Ciceron constate que *sepulire* est synonyme de *inhumare* (4).

Licurgue, vers 880 avant J.-C., « défendit de rien enterrer avec les morts et voulut qu'on les enveloppât simplement d'un drap rouge tout couvert de feuilles d'oliviers » (5).

L'inhumation dura en Grèce bien plus tard qu'à Rome, où l'on revint plutôt à la crémation. Témoins les citations suivantes d'anciens biographes :

---

(1) « Ἔθαπτον ἐν τῇ οικια τοῦ αποθανοντας. » Plat. *Dial. Minos*, 315.

(2) Elian. *Hist. var.* VII, 19. Trad. édit. *Moutard Paris* 1772.

(3) « *Solon* ouvrit des tombeaux anciens et fit remarquer que les cadavres y étaient couchés tournés vers l'orient, ce qui était la coutume des Athéniens et que les cercueils mêmes étaient disposés de cette manière..... ce qui était aussi particulier aux Athéniens. » Diog. Laër, *Vit. philosoph.*, I, *Solon*, 20. Trad. Edit. Charpentier, 1840.

(4) Ælian, *Hist. var.* Trad. éd. Moutard, 1772.

(5) Plutar, *Vit. vir. illust. Licurg.* Trad. de Dacier, tome I, p. 276.

Diogène Laërce cite l'*inhumation* de divers grands philosophes de 560 avant J.-C. jusque 250 avant J.-C. (1), et entre autres : *Phérécyde, Platon, Diogène, Démétrius, Hipparchie, Zénon, Cratès, Polemont,* etc.

Dans Cornélius Népos, nous trouvons d'autres exemples analogues, de 470 avant J.-C. jusque 317 avant J.-C. Tels sont : *Thémistocles, Pausanias, Cimon, Timoléon, Eumène,* etc. (2).

Hérodote constate la même chose pour *Cimon,* en 450

---

(1) Diog. Laer, *Vit. philos.* Trad. édit. Charpentier, 1840.

« Pytagore inhuma Phérécyde dans l'Ile de Delos. » I. *Phérécyde,* p. 53. 560 avant J.-C.

« On enterra Platon avec beaucoup de solennité dans l'Académie même où il avait longtemps enseigné la philosophie. » III, *Platon,* p. 131. 347 avant J.-C.

« Une dispute s'éleva entre les amis des Diogène, pour savoir qui l'ensevelirait... Il fut enterré près de la porte qui conduit à l'isthme. » IV, *Diogène,* p. 254. 320 avant J.-C.

« Démétrius fut enterré à Busiris, près de Diospolis. » V. *Démétrius,* p. 212. 283 avant J.-C.

« Hipparchie fut enterrée en Béotie ». VI, *Hipparchie,* p. 263. 280 avant J.-C.

« Les Athéniens enterrèrent Zénon dans la Place céramique » VII, Zénon, p. 280, 264 avant J.-C.

« Crates et Polémont furent ensevelis dans la même tombe. » IV, Crates, p. 164. 250 avant J.-C.

(2) Cornel. Nep. *De vit. excel. imp.,* vers 33 avant J.-C.

« Ossa ejus (Themistoclis) clam in Attica a amicis esse sepulta (scripsit) Thucididius. » 470 avant J.-C. *Themistocles,* 11.

« Et procul eo loco infoderunt, in quo erat mortuus. » *Pausania,* 5. 474 avant J.-C.

« Complures pauperes mortuos qui unde efferentur non reliquissent, suo sumptu extulit. » *Cimo,* 4. 449 avant J.-C.

« In Gymnasio quod Timŏleonteum appellatur, tota celebrante sicilia, sepultus est. » *Timolio,* 5. 343 avant J.-C.

« Itaque a servis sepultus est. » *Phocio,* 4. 318 avant J.-C.

« Antigonus autem Eumenum mortuum propinquis ejus sépeliendum tradidit. » *Eumène* 13. 314 avant J.-C. — Eumène Plutarque employe la même phrase que Cornelius Nepos.

avant J.-C. (1) et ELIEN, pour le fils d'Antigone, 300 avant J.-C. (2).

Cependant l'on rencontre, par suite de circonstances spéciales, des exemples de crémation aux époques d'inhumation et vice-versa.

A Rome, surtout, il en fut ainsi. La position, au point de vue des rites mortuaires, fut à peu près la même qu'en Grèce, mais la crémation y fut toujours un usage plus persistant, sauf chez certaines familles qui ne voulurent jamais s'y soumettre.

Le sage législateur NUMA POMPILIUS, mort en 672 avant J.-C., avait défendu de brûler son cadavre (3). Dès lors les deux modes funéraires étaient usités concurremment.

La loi des XII tables le constate et CICÉRON, en rappelant que cette loi défend de crêmer ou d'ensevelir dans les murs de Rome, fait remarquer que cette prescription, qui sauvegardait l'hygiène, visait aussi le danger d'incendie, et il ajoute qu'elle prouve en même temps l'emploi des deux rites funéraires, la crémation et l'inhumation (4).

Or, AULU GELLE nous fait connaître que la loi des XII tables

---

(1) « Cimon fut enterré devant la ville..... vis-à-vis de lui sont enterrés ses chevaux », HÉROD, *Hist.*, VI, Erato. *Trad. de* LARCHER, édition CHARPENTIER, tome II, p. 127. 450 avant J.-C.

(2) « Antigone II, voyant le corps de son fils... ne versa pas une larme, après l'avoir loué d'être mort en brave, il ordonna qu'on l'ensevelit. » ÆLIAN, *Hist. var.*, III, 5. Trad. éd. de MOUTARD, Paris, 1772. 300 avant J.-C.

(3) « L'on ne brûla point son corps, parce qu'il l'avait défendu, et il fut inhumé au pied du Janicule. » PLUTARQUE, *Vit. vir. illustr. Numa Pompilius*. Trad. par DACIER.

Il fut, dit-on, enseveli dans le tombeau voisin de l'autel d'Egérie, ajoute CICERON. « Eodemque ritu in eo sepulcro, quod eo fontis aras, regem nostrum Numam conditum accepimus. » CICERON, *De leg.*, II, 22.

(4) « Hominem mortuum, inquit lex XII tabulis, in urbe non sepelito, neve urito. » Credo, vel propter ignis periculum. Quod autem addit : « neve urito », non qui uratur sepuliri, sed qui humetur. » CICERON, *De leg.*, II, 23.

fut portée environ 700 ans avant son époque (1), soit vers l'an 570 avant J.-C.

Cependant un siècle environ avant l'ère chrétienne, la crémation s'était propagée de nouveau à Rome. Plusieurs grandes familles conservèrent l'ancien usage et les auteurs notent comme important que le dictateur *Sylla,* l'an 78 avant J.-C., (2) de la race Cornelia, contrairement à l'usage de sa famille, se fit incinérer pour échapper à la peine du talion, ayant lui-même, par vengeance, oublié le respect dû aux tombeaux.

Pline, qui cite le fait, donne cette crainte comme la grande cause qui fit adopter la crémation « après l'expérience de longues guerres pendant lesquelles les Romains savaient que leurs morts avaient été déterrés ». Et il fait remarquer que « l'incinération n'est pas une institution ancienne, les cadavres jusque là étant généralement inhumés (3) ».

Cicéron qui écrivait longtemps avant Plines (70 ans avant J.-C.) constate la même chose (4).

La crémation se propageait vers l'an 60 avant J.-C., époque où vivaient ensemble Ciceron et Pison. Trois personnages furent successivement mis sur le bûcher, dans un état de mort

---

(1) « Ce fut trois cents ans après la fondation de Rome que les lois des XII tables furent écrites. Depuis lors il ne s'est guère écoulé moins de 700 ans. »

« Trentesimo quoque anno post Romam conditam tabulæ compositæ scriptæque sunt, quo tempore ad hunc diem anni non longe minus septengenti videntur, » Aul. Gell., XX, 1, vers 130 avant J.-C.

(2) « Il s'éleva un vent très fort qui souffla sur le bûcher et qui y alluma une si grande flamme que le corps de Sylla fut entièrement consumé avant la pluie. » Plut. *Vit. vir. illustr. Sylla.* Trad. de Dacier, tome VI, p. 418. 78 avant J.-C.

(3) Ipsum cremare apud Romanos non fuit veteris instituti : terra condebantur. At postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institutum. Et tamen multæ familiæ priscos servavere ritus : sicut Cornelia nemo ante dictatorem syllam traditur crematus, idque voluisse veritum tallionem. » Plin, *Nature hist.*, VII, 54 (55).

(4) Voyez Cicbron, *De legib.*, II, 22.

apparente, dont un put être rappelé à la vie, si l'on en croit PLINE (1).

Pompée, mort en 48 avant J.-C., fut incinéré (2).

Toutefois l'an 33 avant J.-C., *Atticus* fut encore inhumé (3).

Sous *Auguste,* la crémation était générale à Rome, même dans les grandes familles, et cette pratique se continua jusqu'à la défense formelle portée par *Constantin,* l'an 306 de notre ère, de pratiquer la crémation.

Cependant l'an 33 avant J.-C., *Atticus* fut encore inhumé (4).

Même en l'an 60 de notre ère, TACITE constate que sous *Néron, Poppée* fut inhumée encore.

En Gaule, comme nous l'avons dit, l'inhumation fut pratiquée pendant les longs siècles des âges préhistoriques, du bronze et du fer.

Les musées de France sont remplis des objets trouvés dans quantité de tombes gauloises d'une richesse remarquable. Le guerrier était souvent même enterré sur son char. Nous nous souvenons tous de plusieurs de ces sépultures rétablies au Trocadero, lors de la grande exposition de 1878.

Il s'agit de tumuli élévés et portant des caractères propres.

Mais à l'époque de CÉSAR, 60 avant J.-C., ils crémaient leurs

---

(1) Aviole, personnage consulaire, revint à la vie sur le bûcher funéraire, et comme on ne put pas le secourir à cause de la violence de la flamme, il fut brûlé vif. On en dit autant de L. Lamia qui avait été préteur. Quant à C. Alius Tuberon, il fut retiré du bûcher, au rapport de MESSALIA RUFUS et de la plupart des auteurs. »

« Aviola consularis in rogo revixit : et quoniam subvenire non potuerat prævalente flamma, vivus crematus est, similis causa in L. Lamia, prætorio viro, traditur. Nam C. Alium Tuberonem, prætura funitum, a rogo relatum Messala Rufus et plerique tradunt. » PLIN, *Nature hist.*, VII, 53 (52).

(2) « Les cendres de Pompée furent portées à Cornélie. » PLUT, *Vit. vir. ill. Pomp.* Trad. de DACIER, tome VIII, p. 406.

(3) « Elatus est in lecticula, ut ipse præscripserat sine ulla pompa funeris... sepultus est juxta viam appiam. » CORN. NEP, *De vit. exc. imp. Attic.*, 22.

(4) TACIT, *Annal.*, XVI, 6.

morts avec toute espèces d'objets qui leur avaient appartenu, avec leurs chevaux, et à une époque antérieure, dit César, même avec leurs esclaves (1).

C'était une importation due à l'influence romaine, affirme l'abbé Cochet et d'autres auteurs.

Il en était de même pour les Germains, qui crémaient leurs morts, au dire de Tacite, à l'époque où écrivait cet auteur, vers l'an 80 de J.-C. (2). Ce qui changea plus tard.

J'ai traité ailleurs ces questions pour ces peuples et n'y reviendrai pas ici (3).

Les environs du cimetière

Chaque fois que l'on étudie les résultats d'une découverte et d'une fouille, cimetière, villa ou établissement antique quelconque, pour en faire un rapport, il importe de ne pas négliger la question des chemins et des sentiers de communication, contemporains de cet établissement et y donnant accès.

C'est le moyen d'établir peu à peu, mais sûrement, le réseau des *diverticula* ou plutôt des petits chemins qui relient les habitations au système des voies antiques plus importantes et plus générales qui constituent la série des communications, bien constatées et bien connues, et d'y relier les voies accessoires et locales.

C'est ce que nous avons toujours fait quand nous l'avons pu :

---

(1) « Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa; omniaque, qua vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt etiam animalia : ac paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis, una cremabantur. » De Belli Gal, VI, 19.

(2) « Corpora clarorum virorum certis lignis cremantur, quorumdam igni et equus adjicitur. » *De mor. germ.*, XXVII.

(3) *Les tombes gauloises de la France et les tombes germaniques de la Belgiques antérieures à l'invasion romaine. Une tombe germanique découverte et reconnue en 1851, à Bernissart, village du Hainaut.* Mons, 1880.

Les noms des *lieux dits* du voisinage, les anciens noms des propriétés, etc. aident puissamment pour ce travail. Il faut aussi entendre les traditions, les souvenirs populaires, les légendes, etc.

Nous avons dit que la découverte dont nous nous occupons se trouve le long du *Vieux chemin de Binche à Viesville.* Ce vieux chemin est un diverticulum qui vient par Leval, Marche, Piéton, Forchies, Souvret, Jumet (La Coupe), Courcelle (Centre, Requignies) et va à Viesville, retrouver la *Haute chausseé de Bavay à Tongres.*

A deux cents mètres du terrain fouillé, le long du même Vieux chemin de Binche vers l'Est, se trouve un carrefour formé par un sentier dit *du chêne à chats,* venant du moulin à vent (Bronchain) au Sud, et continuant au Nord en un chemin vers Pont-à-Celle. A ce carrefour, qui jouissait d'une antique réputation entachée de sorcellerie, s'élève encore aujourd'hui une chapelle légendaire abritée par un vieux chêne dit *Chêne à chats,* dont le nom provoque des souvenirs de diableries. (Voyez l'extrait cadastral ci-devant).

Près de là est l'ancienne ferme de *Bellevue* (Dumonceau).

Pendant notre fouille, les vieux du voisinage ne manquèrent pas de nous conter leurs souvenirs.

L'on a trouvé des antiquités dans tous les environs, entre autres plusieurs médailles, dont un petit bronze de Domitien et un d'Auguste. Ce dernier nous laisse beaucoup de doute; les archéologues de l'arrondissement savent que ce serait une rareté étonnante chez nous.

Il est à Courcelle, l'on n'a pu nous dire dans quel champs, une cave (?) encore voûtée. C'est l'histoire erronnée qui, si souvent, nous a mis sur la trace de villas romaines.

Non loin de l'église du village, sur un terrain appartenant au Charbonnage de Courcelle-Nord, l'on a trouvé de la poterie et des tuiles romaines à rebords.

Enfin, ceci est plus important, parce que l'on nous a conduit sur les travaux en train, et nous avons nous-mêmes vu et constaté les faits, au mois d'août 1884, le long du même chemin, dit vieux chemin de Mons, où se trouve notre cimetière romain, à trois ou quatre cents mètres de ce cimetière, vers Trazegnies, l'on a trouvé, à 60 centimètres sous le niveau actuel, un pavement fait de moëllons maçonnés et au milieu, un puits fort profond de 1m20 de diamètre, de construction admirable, que nous croyons romaine, en moëllons calcaires de fortes dimensions taillés régulièrement, bien qu'assez grossièrement, à parement concave, pour le cintrage du puit, pavé au ciment romain, plus fort que la pierre elle-même.

De ce puits l'on avait retiré des débris de toutes sortes et de toute époque, au moins de plusieurs siècles, depuis qu'il avait été nettoyé la dernière fois.

J'ai vu parmi les débris jetés là tout près :

1° Des tessons de poterie grise, cuite en grès sans salure, à lustre noir, à cul plat, que l'on pourrait reporter à l'époque romaine;

2° Des tessons à pincées, blancs à vernis au plomb verdâtre et jaune, que l'on peut regarder comme du XIVe siècle;

3° Grosses briques de foyer brisées et dont je n'ai pu détermiminer la longueur. La largeur était de 0m11 et l'épaisseur de 0m07. Chaque côté portait, dans le but de servir de coin de mortier, pour l'assemblage dans le fond du foyer, une forte échancrure triangulaire. Ces briques étaient vernissées au plomb, en noir, à la manière des petits carreaux primitifs de pavement, du XIIe et XIIIe siècle;

4° Poterie de terre, vernissée au plomb noirâtre, de forme primitive, peut-être aussi du XIIIe ou XIVe siècle;

5° Grès primitif de Bouffioulx, à culs pincé, que l'on peut reporter encore à la même époque;

6° Autres grès plus soignés, du XVe et XIVe siècles;

7° Un fer de mule ou d'âne, de petites dimensions, portant un crochet d'un seul côté, l'autre branche n'étant pas repliée;

8° Deux cuilliers d'étain rondes, poinçonnées d'une couronne fermée (marque de l'étain à la couronne) surmontant un U (initiale du fabricant) sur le manche. Celui-ci était, à la manière antique, court et sans élargissement notable au bout;

9° Un morceau de sonnette de forme carrée, plate, en fer. Sonnette commune des bestiaux à toutes les époques.

Description des objets

Le nombre d'objets trouvés est naturellement fort restreint et consiste uniquement en 20 à 25 vases en terre fort simples.

Nous les décrivons tous, parce que nous pensons qu'il ne faut pas qu'une fouille produise de beaux objets pour être profitable à la science, au contraire. Nous condamnons cette façon, souvent adoptée aujourd'hui, de choisir dans une fouille ce qui frappe les yeux par la rareté, la beauté, le luxe, et de chercher à en faire ainsi un brillant rapport.

Il faut être complet afin de livrer aux études des savants les éléments nécessaires pour juger et apprécier la valeur de la fouille.

Souvent la description des objets les plus simples et les plus humbles est bien plus profitable, pour la science archéologique, que les objets rares et de luxe.

C'est l'usuel qu'il faut surtout étudier, dans l'intérêt de l'histoire; c'est la vie commune, les objets vulgaires, les habitudes, les usages des peuples que l'archéologie doit mettre en relief et point ou peu ce qui sort de l'ordinaire. Elle doit se garder de faire prendre pour la règle ce qui forme l'exception. Ce serait amener une opinion fausse de l'état des peuples.

N'est-ce pas ce que produit sur beaucoup de personnes qui ne

réfléchissent pas assez et se laissent entraîner à leur première impression, la lecture des satiriques latins.

Ces auteurs de Rome, dans leurs satires et leurs épigrammes, ont dépeint les turpitudes de certaines classes dissolues et ont laissé croire que tout le peuple romain, sans exception, se vautrait dans la fange de toutes les passions et les turpitudes contre nature. Cette dissolution luxueuse était le cas des hautes classes. Le peuple, sans être bien moral, participait peu à ces débordements.

Combien de rapports l'on a fait, surtout quand il s'agit de cimetières francs ou Romains, où l'on n'a montré au lecteur que les quelques objets les plus beaux et les plus riches! Quel profit l'étude pourrait-elle tirer de ces rapports, si le spécialiste n'allait sur les lieux, visiter la masse des objets communs recueillis? De quelle utilité de tels rapports peuvent-ils être, quand il s'agit de classer chronologiquement, ou à tout autre point de vue, les stations de l'époque? La tâche de l'archéologue, c'est d'arriver autant que possible à révéler la vie journalière du peuple qu'il étudie. Les exceptions sont toujours assez connues, parce qu'elles frappent les yeux quand on approfondit le reste.

*
* *

Ce que nous avons à décrire n'est constitué que par la céramique, à peu de chose près.

Poterie fine, gris-noir, à couvercle noir RA^v

RA^v 13^1. — Urnule un peu pyriforme, assez luxueuse de formes et d'ornementation. La panse porte une large bande entre deux cercles creux, couverte de stries tracées avec une abondance confuse.

C'est, a-t-on écrit, un moyen d'empêcher le vase, qui est un pot à onguent, de glisser dans les doigts imprégnés de graisse. Voyez plus loin RA^{VII} 4^{2}.

Dimensions : hauteur, $0^{m}10$; largeur à la panse, 9^{cm}; à l'ouverture, 7^{cm}; et sous la base, 35^{mm}. Voyez fig. 4.

Poterie assez fine, plus ou moins dure, à lustre noir ou brun. RA^{VI}

RA^{VI} 27. — Olla surbaissée, très élégante, ou *patina* à ouverture fort large, ce qui en fait un bol profond. C'est un rebut déformé d'un côté avant la cuisson. Elle mesure 10^{cm} de hauteur, 19^{cm} de largeur à la panse, 18^{cm} à l'ouverture, 17^{cm} à l'étranglement du col et 75^{mm} sous la base. Le rebord est fort évasé et haut de 15^{mm}. Ce vase ressemble RA^{V} 4^{1} de Strée, mais il est plus bas (1).

Cette constatation de rebuts de fabrication, déposés dans une tombe romaine parmi les objets dédiés aux mânes des morts, n'est pas rare. A Strée, nous en avons retrouvé plusieurs exemples et bien des auteurs en ont fait aussi la remarque. Nous citerons les vases suivants du cimetière de Strée, sans nous étendre à d'autres cimetières : RA^{I} 1^{6}, patelle lierrée, crevassée en-dessous (2); RA^{VI} 15^{1}, petite lampe déformée ou cornue (3); RA^{IX} 1^{33}, cruche à parois tellement mince qu'elle est perforée (4); RA^{IX} 1^{34} et RA^{IX} 1^{35}, deux cruches perforées au cul, pendant le tournissage (5).

Ce choix de vases de rebut, comme *ex voto* mortuaires, sont

(1) Voyez *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, par D.-A. Van Bastelaer.
(2) Voyez ibid., p. 84.
(3) Voyez ibid., p. 111.
(4) Voyez ibid., p. 127.
(5) Voyez ibid., p. 128.

dûs, sans aucun doute, au désir d'agir avec économie. Voyez fig. 7.

RA^{vi} 2^{8}. — Bol de même galbe que le dernier, mais plus bas encore. Il n'est pas déformé comme le précédent. Il mesure 85^{mm} de hauteur, 19^{cm} de largeur à la panse, 16^{cm} à l'ouverture, 14^{cm} à l'étranglement du col et 7^{cm} sous la base. La coupe est bien évidée et élégante (1). Voyez fig. 3.

RA^{vi} 4^{6}. — Plateau à bords presque droits, orné d'un double cercle entaillé un peu en-dessous du bord. Terre grise assez fine. Hauteur, 5^{cm}, largeur, 16^{cm} au-dessus et 12^{cm} en-dessous. Voyez fig. 2.

RA^{vi} 4^{7}. — Plateau fort simple, en terre rouge farcie de grains de ciment quartzeux, à bords courbes. Hauteur, 35^{mm}, largeur, 15^{cm} d'ouverture et 35^{mm} sous la base. Voyez fig. 12.

RA^{vi} 4^{8}. — Plateau en terre grise grossière, de même forme que le plateau RA^{vi} 2^{8} du cimetière de Strée (2). Il a 45^{mm} de haut, 18^{cm} de large à l'ouverture et 15^{cm} sous la base. Voyez fig. 1.

RA^{vi} 7^{7}. — *Patina* un peu profonde, moins plate que la *patera*, en pâte commune, à bord élevé contourné et replié au-dessus, avec deux cercles d'ornementation entaillés, mesurant 75^{mm} de haut, 155^{mm} de large et 55^{mm} sous la base. Voyez fig. 6.

RA^{vi} 7^{8}. — Plateau semblable au dernier pour la forme et la pâte. Hauteur, 85^{mm}; largeur, 85^{mm} à l'ouverture et 55^{mm} sous la base.

RA^{vi} 7^{9}. — Idem de 8^{cm} de hauteur, 16^{cm} de large à l'ouverture et 6^{cm} sous la base.

RA^{vi} 7^{10}. — Plateau brisé de même forme, en terre plus fine. Il avait 14^{cm} de largeur, à l'ouverture, 5^{cm} sous la base et 75^{mm} de hauteur.

---

(1) Voyez ibid., p. 108, pl. VI, fig. 28.
(2) Voyez ibid., Ip. 103, pl. V, fig. 18.

RA^{vi} 8^{14}. — Urne olivaire fort semblable à RA^{vi} 8^{2} du cimetière de Strée (1), mais un peu plus petite. Elle mesure 95^{mm} de hauteur, 11^{cm} de largeur à la panse, 85^{mm} à l'ouverture et 6^{cm} sous la base.

La pâte de ce vase est moins cuite et moins dure que celle des précédents. Le ciment granuleux qu'elle contient en petite quantité est pyriteux. Ces granules de pyrites qui avaient jusqu'aujourd'hui, et pendant tant de siècles, résisté à l'action de l'air et des éléments, se délitent aujourd'hui et font sauter de petits éclats de la surface du pot. Nous ne nous expliquons pas cette action physique. Voyez fig. 5.

RA^{vi} 22^{14}. — Plateau en terre grise, déformé avant la cuisson. C'est un rebut de fabrication, comme RA^{vi} 2^{7} ci-devant et comme on en rencontre souvent dans les sépultures. Il est haut de 4^{cm}, large de 15^{cm} à l'ouverture, et 105^{mm} sous la base. Voyez fig. 13.

RA^{vi} 22^{15}. — Autre plateau de même terre et de même forme. Large de 15^{cm}, de 12^{cm} sous la base et haut de 35^{mm}.

RA^{vi} 32^{1}. — Couvercle de pot avec bouton, de forme commune, un peu bombée, en terre grise, à couvercle noir. Il mesure 15^{cm} de diamètre et 45^{mm} de hauteur depuis le dessus du bouton.

RA^{vi} 32^{2}. — Idem en terre noire fine. Diamètre, 15^{cm}; hauteur, 4^{cm}.

RA^{vi} 32^{3}. — Idem. Diamètre, 16^{cm}; hauteur, 4^{cm}.

Poterie fine, blanche, couverte d'un lustre brun. RA^{vii}

RA^{vii} 4^{2} — Urnule ou pot onguentaire en terre rose, à enduit brun, à panse cylindro-globulaire, élégamment évidée vers le

(1) Voyez ibid., p. 98, pl. V, fig. 29.

bas. Sauf une bande de 2^{cm} de large à la partie supérieure, toute la surface du vase est ornée de fines granulations destinées à empêcher le vase de glisser dans les doigts. Voyez ci-devant RA^{v} 13^{1}.

Elle mesure 6^{cm} de hauteur, 85^{mm} de largeur à la panse, 7^{cm} à l'ouverture et 3^{cm} sous la base. Voyez la fig. 8.

RA^{VII} 14^{1}. — Petite lampe sépulcrale de forme simple, semblable à RA^{I} 5^{1} du cimetière de Strée (1), mais en terre blanche et à enduit brun. Elle porte sous la base un sigle illisible. La partie supérieure, moulée à part, est décollée; ce qui révèle le mode de fabrication. Nous avons fait la même remarque à propos de la lampe RA^{III} 7^{1} du cimetière de Strée et nous renvoyons aux explications que nous avons données à ce propos (2).

Cette lampe mesure 9^{cm} de long, 5^{cm} de large et 3^{cm} de haut.

Poterie jaunâtre ou rosée sableuse, mais assez dure RA^{IX}

RA^{IX} 1^{51}. — Cruche de bonne forme, à une seule anse, fort belle, avec un goulot, de façon peu ordinaire, haute de 21^{cm}. La panse est large de 135^{mm} et le cul de 6^{cm}. Voyez fig. 11.

RA^{IX} 1^{52} — Même objet avec le goulot cassé, mesurant 165^{mm} de haut, 12^{cm} de large à la panse et 6^{cm} sous la base.

RA^{IX} 1^{53} — Même objet plus grand avec le goulot cassé, mesurant 22^{cm} de haut, 17^{cm} de lage à la panse et 6^{cm} sous la base.

Cette lampe, comme toutes celles que j'ai rencontrées, n'avait pas servi. La plupart des lampes sépulcrales sont du reste trop petites pour que l'on puisse supposer qu'elles auraient été destinées aux usages journaliers.

(1) Voyez ibid., p. 86, pl. VII, fig. 3.
(2) Voyez ibid., p. 92.

L'on a cependant trouvé dans des tombes des lampes portant la preuve qu'elles avaient brûlé sous terre. Telles, paraît-il, celle qui fut trouvée sous le tumulus de Frésin et qui portait encore un reste de la mèche de lin (1). Si l'on en rencontrait en amiante, il serait fort facile de le reconnaître par l'incinération.

Poterie dure, commune, ordinairement sans lustre RA^{x}

RA^{x} 22^{1}. — Pot de forme très simple, en terre grossière, grise, haut de 105^{mm}, large de 125^{mm} à l'ouverture, 12^{cm} à la panse et 7^{cm} sous la base. Il porte, en guise d'anses, deux grosses pincées, oreilles ou boutons saillants, applatis entre les doigts de l'ouvrier. Voyez fig. 9.

RA^{x} 1^{53}. — Grande urne cinéraire nommée à Rome *olla ossuaria,* sphéroïdale, portant la marque de deux doigts sur l'épaulement, marque de fabrique, de calibre ou de contenance que nous avons rencontrée maintes fois à Strée et ailleurs. Le col porte des restes de vernis à la poix noire. Elle mesure 22^{cm} de haut, 155^{mm} d'ouverture et 145^{mm} à l'étranglement de la gorge, 0^{m}25 à la panse, 0^{m}10 sous la base. Voyez fig 10.

Pour le vernissage à la poix et la marque des doigts, voir le *Rapport sur le cimetière de Strée,* cité ci-devant (2).

L'olla était l'urne cinéraire populaire.

RA^{1x} 1$^{21-26}$. — La fouille a fourni quelques tessons de la bordure caractéristique d'un *dolium fictile* (tonneau en terre cuite), expression employée par Pline l'Ancien.

(1) Voyez *Bull. d'art et d'archéol.,* t. II, p. 134, où la question est étudiée et traitée sérieusement.

(2) Au vase RA^{x} 1^{1}, p. 130.

Il se peut qu'ici dans l'une ou l'autre tombe se trouvait un de ces grandes jarres employés pour renfermer et protéger les vases de petite dimension plus fragiles. Dans beaucoup de circonstances, surtout en France et en Italie, l'on a rencontré ce fait (1).

PLINE L'ANCIEN indique du reste cet usage dans le texte suivant, cité par l'abbé COCHET, dans sa *Normandie souterraine*.

« Beaucoup préfèrent qu'après leur mort, on les ensevelisse dans des tonneaux en terre cuite » (2).

On sait du reste que l'usage d'inhumer les cadavres dans un grand vase en poterie, même sans les brûler, a été fort répandu chez les peuples. On l'a rencontré au Pérou et dans diverses autres contrées de l'Amérique et aux âges préhistoriques de différents pays.

MM. SIRET ont fouillé des cimetières entiers où le *dolium*, transformé en véritable sépulture, renfermait le cadavre accompagné de tout un mobilier, vases, bijoux, ornements, etc. (3).

Ferrailles et Clous RI.

Les ferrailles indéterminables ne manquaient pas.

La description ne peut en offrir aucun intérêt.

---

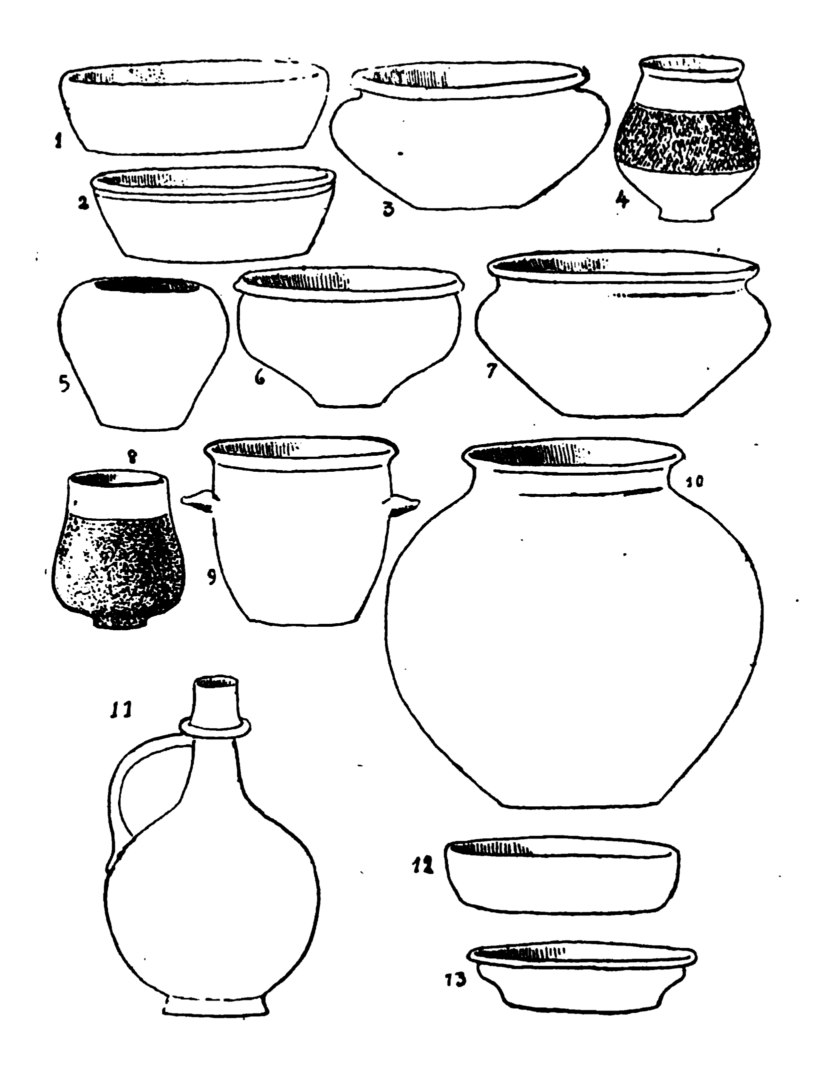
(1) Voyez à propos du *dolium*, nos rapports sur *Le Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 143, et sur *La villa Belgo-romaine de Villé*, p. 37.

(2) « Quin et defunctis sese multi fictilibus doliis condi maluere » PLINE, *Natur. hist.*

(3) Voyez leur savant ouvrage sur : *Les premiers âges du métal dans le Sud-Est de l'Espagne*.

CONCLUSION

Nous n'avons aucune conclusion particulière à tirer de ce qui précède. Il s'agit d'un cimetière comme tous les cimetières romains ordinaires de notre arrondissement. Une simple et naturelle conclusion générale en découle, si simple même, qu'il serait inutile de la formuler, c'est que peu à peu les fouilles de notre Société font connaître que tous les villages de notre arrondissement étaient habités par les Belgo-Romains. Nous n'avons trouvé ici aucune médaille qui nous aide à discuter les époques.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Légende

Numéro de la figure	Marque de l'objet	Proportion du dessin	Renvois à la page du mémoire	NATURE DE L'OBJET
1	RA^{VI} 4^{8}	1/5	134	Plateau de terre grise, grossière.
2	RA^{VI} 4^{6}	1/5	134	Id. en terre assez fine.
3	RA^{VI} 2^{8}	1/5	134	Bol en terre noirâtre, assez fine.
4	RA^{V} 13^{1}	1/5	132	Urnule ou pot onguentaire, en poterie fine, gris-noir, pyriforme, à surface rugueuse.
5	RA^{VI} 8^{14}	1/5	135	Urnule olivaire en terre noire, assez tendre.
6	RA^{VI} 7^{7}	1/5	134	Patina un peu profonde, en terre noire.
7	RA^{VI} 2^{7}	1/5		Olla surbaissée, en terre noire, assez fine.
8	RA^{VII} 4^{2}	1/5	136	Urnule ou pot onguentaire à surface rugueuse, terre rose à enduit brun.
9	RA^{X} 22^{1}	1/5	137	Pot de forme remarquable, à deux oreilles, en terre dure grise, commune.
10	RA^{X} 1^{53}	1/5	137	Grande urne cinéraire, en terre grise dure.
11	RA^{IX} 1^{51}	1/5	136	Belle cruche en terre jaunâtre.
12	R^{VI} 4^{7}	1/5	135	Plateau en terre rougeâtre, à lustre brun.
13	R^{VI} 22^{14}	1/5	134	Id. en terre grise, à lustre brun.



LE
Cimetière franc d'Acoz
(PARC DU CHATEAU)

Le Cimetière

Monsieur Octave Pirmez, membre de notre Société d'archéologie et auteur d'ouvrages de philosophie morale fort estimés, avait trouvé dans son parc d'Acoz, et fouillé peu à peu, pendant de longues années, un cimetière franc fort important. Bien que notre Société n'ait pas elle-même fait travailler à ces fouilles, elle y fut différentes fois mêlée indirectement. Plusieurs de nos membres ont, à diverses reprises, été visiter le cimetière. Le propriétaire a même donné à notre Musée, un certain nombre d'objets qui en proviennent.

Nous ne saurions faire de ces fouilles un rapport régulier ni

complet, parce que nous ne les avons pas suivies et que du reste elles ne se firent même jamais d'une façon continue et méthodique, mais toujours par périodes fortuites et tout-à-fait fantaisistes, au courant des circonstances.

Dès longtemps, M. Pirmez faisait travailler de loin en loin.

La découverte avait été faite dans le parc autour du château, près du mur qui longe extérieurement la route d'Acoz à Villers-Potterie, pendant que l'on y creusait un chemin de sortie dans une courte berge. Plusieurs tombes y avaient tout d'abord été mises au jour sur une longueur de 10 à 12 mètres, et déjà, en 1865, l'on avait ouvert 20 à 25 sépultures. Pendant de longues années l'on y fouilla irrégulièrement et le produit fut donné et dispersé à droite et à gauche, à des amis, ou à des indifférents. Très peu de pièces sont restées au château, sauf quelques menus objets sans importance.

Peut-être y a-t-il encore aujourd'hui une mince portion de terrain à explorer; mais il est couvert de taillis; ce qui en rendrait le travail fort difficile.

Non loin de là, M. Pirmez a fait placer une pierre plate de deux mètres de haut environ et y a fait graver le mot NERVIIS. C'est là qu'il a fait enfouir tous les ossements des guerriers francs, recueillis dans le cimetière antique.

Chacun comprendra que cette inscription est une erreur archéologique. Il ne s'agit nullement ici de Nerviens, ni d'aucune peuplade belge, mais uniquement d'une population franque.

Si j'ajoute que dans le même parc l'on a rencontré bon nombre de pièces romaines antérieurement à la découverte du cimetière, puis, en août 1876, non loin du parc, une potée d'environ cent et cinquante pièces de Néron, Domitien, Adrien, Vespasien, Antonin, Faustine, Sabine, etc., dont 10 sont déposées au musée de Charleroi, j'aurai dit tout ce que je sais sur le sujet et il ne me

restera plus qu'à décrire les quelques objets qui viennent du cimetière d'Acoz et qui reposent au musée de Charleroi.

Voici d'abord une liste d'objets donnés par M. Pirmez, que nous trouvons dans le procès-verbal de la séance tenue par la Société archéologique de Charleroi, le 6 août 1866 (1) :

Trois lames de glaives;
Un fer de lance *(angon);*
Boucles en bronze;
Ossements, de la période franque, trouvés dans le parc de Montplaisir, à Acoz.

Voici ensuite la description de tous les objets qui viennent de ce cimetière.

Catalogue

Armes FJ[1]

FJ[1] 3[1]. — Belle lance à crochets. Je crois bon d'ajouter qu'il ne s'agit nullement ici d'un angon, arme fort différente de la lance, et confondue avec elle par le fondateur.

La douille de cette lance est prolongée en deux pattes. Elle mesure au total 36 cm. La flamme, très applatie, a 13 cm sur 3 cm. La largeur, au point des deux crochets, est de 85 cm. Voyez fig. 4.

Le dessin de cette lance a été publié dans les *Documents et Rapports de la Société de Charleroi* (2), mais il est flatté et peu exact. Nous en donnons ci-après la vraie figure.

(1) Voyez *Doc. et Rapports*, tome II, p. 24.
(2) Tome II, pl. I, fig. 5.

FJ¹ 4³¹. — Scramasaxe bien conservé, long de 65^{cm} y compris la soie qui mesure 15^{cm}, large de 55^{mm}. La courbure est la même au dos et au taillant. L'épaisseur du dos est très forte, elle mesure 7^{mm}.

FJ¹ 4³². — Scramasaxe de 52^{cm} sur 5^{cm} de large. On y remarque, sur les deux côtés, deux rainures destinées à l'empoisonnement de l'arme.

Grégoire de Tours, dans son *Histoire de France,* dit formellement, en parlant du meurtre de Sigebert, « que les glaives des Francs, qu'ils nomment scramasaxes, étaient empoisonnés » (1). L'auteur caractérise ces glaives en les nommant « forts couteaux » ce qui est l'expression la plus exacte possible.

Cet empoisonnement se faisait au moyen de rainures ménagées dans la longueur de l'arme, rainures que nous retrouvons souvent.

Frédégonde, pour faire assassiner Childebert II, fit fabriquer deux couteaux et ordonna d'en *creuser (caraxari)* les rainures plus profondément que de coutume et d'avoir soin de les empoisonner (2).

Si Aug. Thierry (3) avait connu les scramasaxes, dit Haigneré (4), il n'aurait pas traduit *caraxari* par *ciseler d'ornements en creux.*

Cependant l'on a trouvé parfois des glaives ou des lances, ou des hâches même, ornés de damasquinures, à la façon des boucles et des plaques de ceinturon; mais la chose est rare et il

(1) « Tunc duo pueri cum *cultris validis*, quos vulgo *scramasaxos*, vocant, infectis veneno, malefacti a Fredegonda regina, cum aliam causam se gerere simularent utraque ei (Sigeberti) latera feriunt. » Greg. Tur., VI, 52.

(2) « Duos cultros ferreos fieri praecipit, quos etiam caraxari profondius et veneno infici jusserit. » Greg. Tur., VIII, 21.

(3) *Récits des temps Mérovingiens.*

(4) *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais,* p. 17.

faut bien se garder de prendre comme traces d'anciennes damasquinures les entailles destinées au poison.

L'on a rencontré ces damasquinures sur des armes à Namur, etc. Nous-mêmes avons trouvé à Hantes-Wiheries, et M. ARNOULD, à Boussu-lez-Walcourt, deux lances garnies de rainures arquées, qui pourraient fort bien avoir renfermé des fils de damasquinures en métal précieux.

FJ^{I} 4^{33}. — Scramasaxe en débris.

Ornements militaires FJ^{II}

FJ^{II} 7^{2}. — Contre-plaque de ceinturon ordinaire, en bronze, de forme saxonne, triangulaire, que l'on compare quelquefois à une tête de cheval; mais en triangle presqu' isocèle, avec trois boutons à tête ciselée ronde. Longueur 5^{cm}, largeur 38^{mm}, avec deux tenons en forme de pitons au revers. Voyez fig. 2.

FJ^{II} 7^{5}. — Boucle-plaque, à laquelle la boucle manque, de même forme triangulaire, mais plus allongée et plus grande que FJ^{II} 7^{2}. Elle mesure 9^{cm} de long sur 35^{mm} à la plus grande largeur. Les trois boutons d'ornementation sont enlevés. Elle porte au revers trois petits tenons d'attache. Voyez fig. 3.

Cet objet, avec un bouton d'ornementation, ont été reproduits dans les publications de notre Société archéologique (1).

FJ^{II} 20^{1}. — Chape d'une boucle ayant tenu à une plaque semblable à FJ^{II} 7^{5}, mais un peu plus large. Elle est de forme rectangulaire, de 45^{mm} sur 28^{mm}. L'aiguillon manque. Voyez fig. 1.

(1) Voyez *Documents et rapports*, tome II, pl. 2, fig. 7 et 8.

Numismatique. RY

Médailles romaines. RY[1]

Notre musée possède, avons-nous dit, 7 médailles romaines venant d'Acoz. En voici la liste.

RY[1] 12[3]. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. DACIA.

La Dacie est assise sur un rocher, le pied sur un casque, tenant une enseigne surmontée d'un aigle et une faucille (n° 771 de COHEN).

RY[1] 12[4]. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. EXPED AVG — et à l'exergue COS III.

Adrien, en habits militaires, galopant et levant la main droite (n° 812 de COHEN).

RY[1] 12[5]. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. FELICITATI AVG — et à l'exergue COSS III.

Vaisseau avec des rames et un pilote, la poupe ornée d'un *acrostilium,* d'une enseigne et d'un étendard, et la proue d'un mat penché avec une voile (n° 840 de COHEN).

RY[1] 12[6]. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. HILARITAS PR. COS III.

L'Allégresse, à demi-nue, donnant une palme à un jeune garçon. A droite une jeune fille (n° 922 de COHEN).

RY[1] 12[7]. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. IOVI CVSTODI.

Jupiter assis, tenant un foudre et un sceptre (n° 938 de COHEN).

RA^{1} 12^{8}. — Av. Tête d'ADRIEN.

Rev. RESTITORI ORBIS TERRARVM.

Adrien tenant un livre, relève une femme tourellée, qui, agenouillée, tient le globe terrestre (n° 1083 de COHEN).

RY$_{1}$ 40^{1}. — Av. Tête de SABINE.

Rev. S C. — Cérès voilée, assise à gauche, sur un panier, tenant deux épis et une torche allumée.

RY^{1} 16^{2}. — Av. Tête d'ANTONIN.

R. LIBERTAS COS. III.

La Liberté tenant un bonnet et tendant la main gauche; frappée en 154 (n° 673 de COHEN).

RY^{1} 16^{3}. — Av. Tête d'ANTONIN.

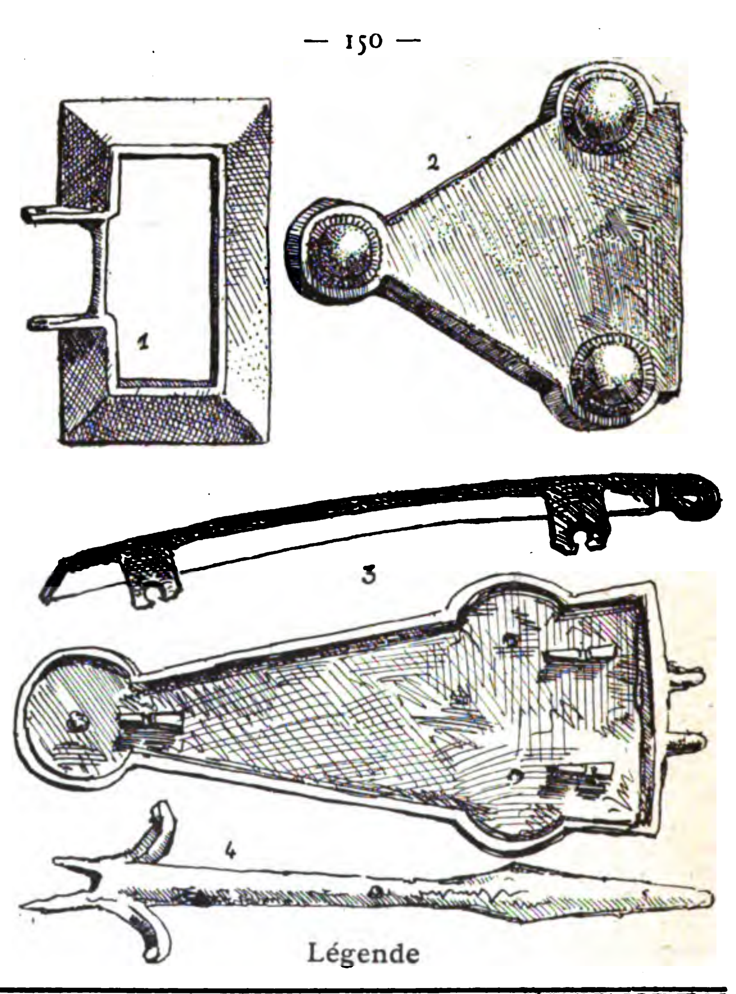
Rev. FELICITAS AVG.

La Félicité, debout, tenant un capricorne et un caducé ailé; frappée en 145 (n° 583 de COHEN).

RY^{1} 34^{2}. — Av. Tête de FAUSTINE.

Rev. PIETAS AVG.

La Piété voilée, debout, à gauche, mettant un grain d'encens dans la flamme d'un candélabre et tenant une boîte, (n° 251 de COHEN).



Légende

Numéro de la figure	Marque de l'objet	Proportion du dessin	Renvoi à la page du mémoire	NATURE DE L'OBJET
1	FJ'' 20^1	1/1	147	Chape de boucle en bronze.
2	FJ'' 7^2	1/1	147	Contre-plaque de ceinturon en bronze.
3	FJ'' 20^1	1/1	147	Plaque-boucle en bronze.
4	FJ' 3^3	1/3	145	Lance à crochet en fer.



LE CIMETIÈRE FRANC

de Forges-lez-Chimay

LIEU DIT

CAMPAGNE DE VERDRIA

Préliminaires

Le cimetière franc de Forges-lez-Chimay était un cimetière fort riche, d'une grande étendue et d'une grande importance à tous les points de vue. Seulement, il ne fut jamais fouillé régulièrement. Notre Société de Charleroi notamment, n'a pas eu l'occasion d'y travailler. Seulement notre Musée renferme un certain nombre d'objets qui en proviennent et qui lui ont été donnés par plusieurs personnes. Un des mem-

bres de la Société, M. Malengraux, de Chimay, surtout, concourut à ce résultat. Habitant à proximité de Forges, cet archéologue y alla plusieurs fois faire des recherches qui ne restèrent pas infructueuses. Pendant plus de vingt ans ce cimetière fut exploité et fournit la pierraille nécessaire à l'alimentation d'un four à chaux voisin, et le produit archéologique, d'abord et longtemps méconnu, brisé et dispersé par les ouvriers carriers, finit par appeler leur attention. Ils en recueillirent alors une partie et la distribuèrent un peu à tout venant. Peut-être même aujourd'hui encore, cette exploitation continue-t-elle au fur et à mesure des besoins de la fabrication de la chaux.

Pour nous, ce cimetière a eu une grande importance, parce que les quelques vases qu'il a fourni a notre Musée a amené une découverte marquée, fertile en conséquences, dont nous devons dire un mot ici.

Nous savons que le vase franc a une forme tout à fait caractéristique. Il n'a rien du vase romain ou gallo-romain, rien du vase germain ou gallo-germain des premières époques, rien des vases gaulois, rien enfin des vases du moyen-âge, romans ou gothiques, des vases de la renaissance, des vases modernes.

Le vase funéraire franc est une urnule d'une forme spéciale et propre. Seul, ce vase a la panse biconique, c'est-à-dire formée de deux secteurs de cônes unis bout à bout par le plan de la plus large section. La forme est anguleuse et nullement arrondie; le col est raide, droit, ou un peu penché vers l'orifice, mais sans courbure arrondie.

La partie conique supérieure forme l'épaulement et porte l'ornementation. Cette ornementation est ordinairement composée de plusieurs tours en spirale, d'une suite de petits dessins, souvent fort analogues à des caractères d'écritures. Cette suite est imprimée dans la pâte avant la cuisson, au moyen d'un roulette-cliché portant les traits entaillés sur la circonférence.

Tout cet appareil d'ornements propre à l'époque franque est des plus simples, mais produit le meilleur effet (1).

D'ordinaire la roulette était en bois, la grossièreté des tailles, les défauts du travail et les cassures fréquentes de quelques traits, le prouvent. Cette roulette était encore employée par les ménagères dans nos campagnes ardennaises, et dans le pays flamand, il n'y a pas bien longtemps, pour l'ornementation de la galette ou des tartes de kermesse; mais elle était excessivement simple.

Ces roulettes, pivotant sur un axe fixé entre deux branches, au bout d'un manche approprié, donnaient une suite de dessins qui, menés en spirales, pouvaient se répéter autant de fois qu'on le voulait.

Si l'ouvrier tournait la roulette sens dessus dessous, ce qu'il faisait indifféremment, il obtenait un dessin homologue ou sens dessus dessous lui-même.

Ces roulettes mesuraient huit à quinze ou jusqu'à vingt-cinq centimètres de circonférence, ou même plus; soit trois à huit centimètres de diamètre. Parfois elles étaient même plus petites.

Quant à l'épaisseur, ou la *tranche* de la roulette, c'est-à-dire la partie entaillée et servant de matrice, elle était fort variable, en raison de la grandeur et de l'importance du dessin, depuis une simple ligne jusqu'à une bande d'ornements de cinq à six centimètres de largeur.

Le premier, je pense, j'attachai à cette ornementation une grande importance et je m'efforçai, dans toutes mes descriptions de vases francs, d'en donner une image précise.

---

(1) Nous avons rencontré dans nos fouilles quelques tessons vernissés au plomb vers le XIIe siècle, qui portaient encore cette ornementation et dans notre siècle même, quelques fabricants de poterie de grès l'ont reprise en Angleterre. Ce sont les seules exceptions que nous connaissions.

Or, il arriva qu'en étudiant de près les dessins d'une des rares urnules franques du cimetière de Forges, déposées au Musée de Charleroi, je crus me souvenir d'avoir vu dans le Musée de Namur, sur une vase de forme analogue, une ornementation identique.

Je m'empressai de prendre proprement une empreinte des reliefs et j'allai à Namur, constater la réalité de mes souvenirs. Le doute n'était pas possible, le vase de Forges avait été orné, au moyen de la même roulette, mais employée sans dessus dessous, pour l'ornementation d'un vase fort semblable, même de forme et de pâte, trouvé au cimetière franc de Franchimont, dans l'entre-Sambre et Meuse.

C'était une révélation et il ne fallut pas longtemps pour en tirer toute une méthode de synchronisation de cimetières francs éloignés l'un de l'autre.

De nouvelles recherches me firent rencontrer encore l'empreinte de la même roulette au cimetière d'Hantes-Wiheries et au cimetière d'Harmignies.

Ces vases avaient été fabriqués avec le *même outil,* appartenant au même ouvrier, et à la même époque, dans la même fabrique. Cette preuve absolue de contemporanéité et de même origine prouvait le colportage des vases dans les différentes parties du pays, par des marchands ambulants, voyageant le long des routes qui reliaient les diverses localités.

C'était déjà la corporation des colporteurs du moyen-âge.

Telle fut l'origine des recherches répétées que j'ai communiquées avec nombreux fac-simile des dessins, au Congrès de Liège d'abord, et puis au Congrès de Bruxelles. J'ai jusqu'ici, pour aider les archéologues à faire des études comparatives, publié près de 150 dessins de roulettes-clichés, réunissant entre eux, dans une vingtaine de groupes, un très grand nombre de cimetières.

L'Emplacement

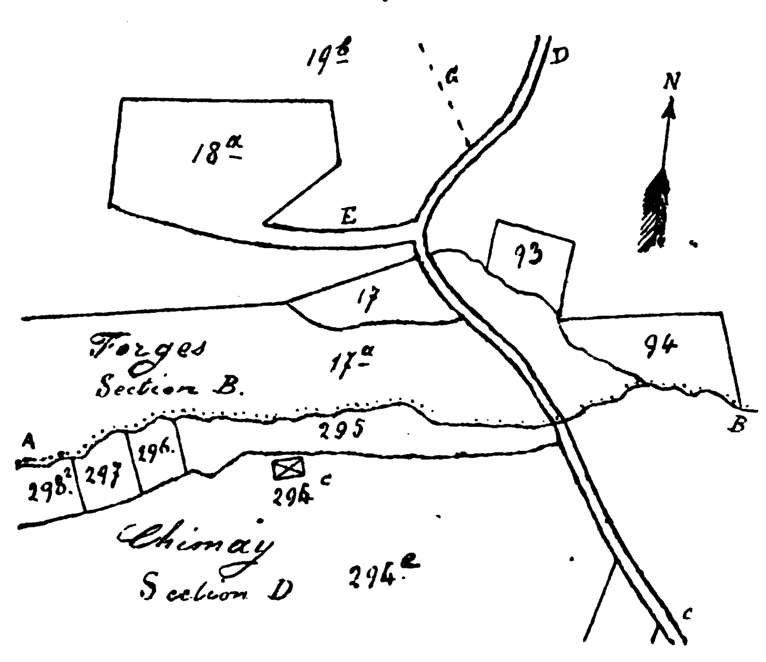
Le champs où se trouve le Cimetière de Forges se nomme *Campagne de Verdria,* à la limite de Bourlers, terre presqu'impossible à cultiver, parce que les têtes de roches caillouteuses y percent la terre végétale. Cette campagne est en pente vers le Midi et est exploitée en carrière.

Le village de Forges tient son nom des antiques fabriques de fer dont il a été couvert, comme beaucoup de communes du pays de Chimay. Il en restait comme témoins, sur une grande partie des terres de la localité, des amas immenses de scories et de crasses ferrugineuses, nommées *crayats de Sarrassins,* que l'on peut reporter à l'époque romaine et au-delà. J'ai dit : *il restait,* car aujourd'hui, et depuis déjà de longues années, ces résidus ont été enlevés et vendus, et ont passé dans les hauts-fourneaux du pays de Charleroi.

Voici, comme renseignement, un extrait cadastral de la commune, qui servira à préciser l'emplacement du cimetière.

Chimay et Forges

1 à 5000



Légende

AB. Ruisseau limitant les deux communes.
CD. Route de Chimay à Forges, dite aussi *de Maubert*.
E. Chemin particulier de la carrière 18ª.
G. Sentier, dit de *Maubert*.
18ª. Carrière, à la commune de Forges.
93. Terre, à l'Hospice de Chimay.
17. Terre
17ª. Terre
19ᵇ. Terre
294ᶜ. Four-à-chaux
294ᵉ. Terre
295. Terre
} à la vicomtesse Mathilde Vilain XIII.
296. Terre
297. Terre
} à Elisabeth Savary, épouse Licot de Chimay.

Comme pour presque tous les cimetières francs que nous connaissons, le terrain du cimetière de Forges est un terrain rocailleux et aride. Les Francs semblent avoir adopté et suivi le précepte des peuples de l'antiquité, formulé comme suit par PLATON, selon ce que nous rapporte CICERON : « Quant aux sépultures, voici ce que Platon dit : il défend qu'aucune partie d'un champs cultivé, ou qui peut l'être, soit pris pour établir une sépulture. Il veut que le champs dont la nature est telle qu'il peut servir d'asile aux restes des morts, sans préjudice pour les vivants, soit employé de préférence; mais que la terre qui peut porter des fruits et fournir aux hommes la nourriture comme une mère à ses enfants, ne reçoive aucun dommage, ni des vivants, ni des morts » (1).

Au point de vue archéologique, il est bon de constater qu'une fois encore nous trouvons ici le cimetière antique et ses abords dans des terrains des Communes, anciens terrains vagues, incultes, antiques domaines publics passés à la communauté et à l'ancienne seigneurie.

Les parcelles où l'on a trouvé des tombes sont, en effet, aujourd'hui les parcelles 17, 17ª, 18ª, 19ª, 93, 294ᵉ, 294ᶜ, 295; c'est-à-dire sur une longueur de plus de 300 à 400 mètres, mais surtout dans les parcelles où l'on a travaillé le fond de la terre, nᵒˢ 18ª, 19ª et 294ᶜ, tous biens de communes ou de seigneuries.

Il semble évident pour nous qu'entre ces points, la plus grande partie du cimetière reste à fouiller.

---

(1) « De sepulcris autem dicit haec Platon. Vetat ex agro culto, eove qui coli possit, ullam partem sumi sepulcro; sed, quae natura agri tantummodo efficere possit ut mortuorum corpora sine detrimento vivorum recipiat, ea potissimum ut compleatur; quae autem terra fruges ferre, et, ut mater, cibos suppeditare possit, eam ne quis nobis minuat, neve vivus, neve mortuus ». CIC. *De leg.*, 27.

Le nom

Verdria, tel est, avons-nous dit, le nom de la campagne où se trouve le cimetière et non loin de là est le lieu dit : *Vertillon*.

Nous croyons devoir nous arrêter un moment à ce nom, pour y chercher la trace d'une signification antique et d'un souvenir plus ou moins superstitieux attaché, comme le plus souvent, à cet ancien champ de la mort.

Ce nom semble bien être le même que *verdia* et dérive sans doute du mot romain *viridia, viridium* ou *viridiarium, verger, enclos de verdure. Viridiarium* était aussi un cimetière et il retint cette signification, surtout au moyen-âge, dit Ducange à ce mot. *Viridia* était surtout un parc à bétail, accessoire, qui ne manquait jamais à une *villa rustica,* mais en était toujours éloigné de quelque distance. La *villa* ici n'a pas été trouvée; mais le pays de Chimay est essentiellement romain et les nombreuses forges supposent de nombreuses habitations. Seulement peu ou pas d'archéologues se sont occupés de ces contrées et y ont fait des recherches.

Nous croyons que telle est la véritable et simple étymologie du mot; mais la population voisine attachait, et attache encore, une idée de superstition à cette campagne, même avant de savoir qu'il s'agit d'un antique cimetière franc. Il court sur son compte, probablement déjà depuis les temps ténébreux du moyen-âge, des histoires de sorcellerie, de sabbat et de maléfice; et les diablotins ont leur large part dans ces histoires. Or, il est remarquable que la racine *verd* ou *verde,* plus ou moins altérée, se rencontre fort fréquemment dans les choses traditionnelles de diableries populaires.

Il n'y a rien d'étonnant en cela, puisque la *couleur verte* a toujours été considérée comme la couleur emblématique du

diable; et le nom d'un diable de distinction et de haute renommée, qui aimait à mener la danse des sorcières dans les sabbats en France et en Belgique, était *Verdelet* ou *Verdelot*. Un autre se nommait *Verine* et un autre *Vert Bois* (1).

Nous rencontrons ce *Verdelot* ou *Verdelo*, diablotin « accoutré vert, avec *ene plème* (2) verte à son chapeau », dans les archives de l'arrondissement de Charleroi, où il « aimait à folâtrer avec les femmes des hommes » (3). C'était le *Diablotin vert*. Le nom spécial des sorcières amies du diable était *vaudoyesse* ou *vaudoise*, dans le pays Wallon (4).

M. Lud. Guignard retrouve le nom de *Verdois* à proximité d'un village nommé *Verdes*, dans l'Heure-et-Loire, où l'on a découvert des cimetières de l'époque franque, ou d'époque plus ancienne, des puits funéraires, des substructions antiques avec bains et mosaïques, etc. (5).

Verdelot, verdelotte dans notre ancien Wallon, est un diminutif qui signifie *un peu vert*. L'on nommait *verdelot* un petit oiseau malicieux et mignard comme un diablotin. Le moineau remuant et sauvage se nommait *soverdia* : *sot verdelot* ou *sot verdel*.

Le *verbouk* était le roi des *sotais*, sorciers malfaisants (6).

---

(1) Michelet. *La sorcière*. L'auteur a tiré ses renseignements de volumineux procès-verbaux de procès de sorcières.

(2) Plume ou plumet.

(3) Voyez *Procès de sorciers à Marchiennes-au-Pont*, par Kaisin, dans les Documents et rapports, tome III, p. 142.

(4) Ibid., pp. 133, 134, 136.

(5) Voyez *Une excursion à Verdes*.

(6) De l'allemand *verbock*, *homme-bouc* dit Grandgagnage. Voir, pour ces questions, les dictionnaires wallons divers : Grandgagnage, Sigard, etc.

CATALOGUE D'OBJETS DE FORGES REPOSANT AU MUSÉE DE CHARLEROI

Poterie. FA

La poterie venant du cimetière franc de Forges, est remarquablement fine et élégante. Il parait évident que la peuplade établie en cette localité, était à l'aise et savait apprécier le confort d'une civilisation relativement avancée. Beaucoup de ces vases ont le même cachet, sont de même terre et plusieurs portent même une ornementation identique, due à une même roulette. Ici cependant l'on peut dire que la forme anguleuse franque s'est notablement modifiée, surtout pour certains vases.

Les ornements sont placés d'une façon autre que d'ordinaire, ce qui montre un progrès notable; probablement parce que l'urne et les dessins d'ornement, étant de plus grande dimension, demandaient plus de soins pour éviter toute mauvaise impression sur la vue. Au lieu d'être posés en spirales, ils sont rangés en deux cercles superposés et séparés par une double ligne circulaire saillante. On a évité ainsi le fâcheux effet d'un dessin s'inclinant partout d'un côté et venant mourir sur le bord inférieur, effet obtenu inévitablement dans l'emploi de la spirale.

Poterie noire fine, un peu tendre. FA^{VI}

FA^{VI} 2^2 — Urnule assez grande, élégante, haute de 105^{mm}, large de 14^{cm} à la panse, 10^{cm} à l'ouverture, 5^{cm} sous la base. Le col est haut de 15^{mm}. L'angle de la panse est fort adouci et presqu'effacé. Voyez fig. 1.

La roulette ou cliché d'impression du dessin qui orne l'épaulement, avait une circonférence de 9^{cm}, et 1^{cm} de hauteur. Elle portait 10 petites figures d'un centimètre d'élévation et de lon-

gueur variable, à contours rectangulaires, qui sont composées de lignes groupées plus ou moins géométriquement et imprimées en relief sur la poterie.

Elles sont rangées en deux tours, ou cercles superposés, et non en spirales, comme nous l'avons expliqué. Chaque rangée circulaire porte naturellement une soudure donnée par le maniement de la roulette.

Le fac-simile de cette ornementation a été publié dans notre premier mémoire, sur *Les vases de forme purement franque et leurs ornements à la roulette,* pl. III, fig. 5, n° 42.

Ce vase a tout à fait la même forme que le suivant F A^{vi} 2_3, dont nous donnons les dessins. Il n'en diffère guère à ce point de vue que par les dimensions. Il est un peu plus petit. L'ornementation est la même.

F A^{vi} 2^3. — Belle urne de même galbe, de même terre, et portant des ornements imprimés avec la même roulette que l'urne précédente. F A^{vi} 2^2.

Celle qui nous occupe en ce moment est de plus grandes dimensions. Elle mesure 13^{cm} de haut, 117^{mm} d'ouverture, 154^{mm} à la panse et 6^{cm} sous la base. Le col est haut de 2^{cm}. Voyez fig. 3.

FA^{vi} 2^4. — Urne incomplète, semblable à l'urne FA^{vi} 2^3. Elle mesure 105^{mm} de haut, 11^{cm} d'ouverture, 14^{cm} à la panse, et 5^{cm} sous la base. Le col est haut de 23^{mm}. Voyez fig. 2.

Les dessins de l'ornementation sont aussi grands; mais ils ont été posés en spirale sur quatre spires. La roulette cliché avait une circonférence de 127^{mm} et portait 7 figures fort espacées, qui s'imprimaient en relief dans la pâte. Les figures ont près d'un centimètre de hauteur et représentent ici des croix plus ou moins compliquées, ressemblant parfois à des feuillages rudimentaires, et là des combinaisons de points en damier ou en quinquonces.

Le fac-simile du cliché-roulette a été reproduit dans le mémoire cité plus haut, pl. IV, fig. 8, n° 59.

FA^{v} 2^{5}. — Débris d'autres vases analogues.

Instruments en fer, etc. FI

Ferrailles, clous, etc. FI^{1}

F I^{1} 1^{4}. — Clou ou broche de cercueil, de grande dimension, mesurant 115^{mm} de longueur, à tige rond de 17^{mm} de diamètre, à grosse tête bombée de 3^{mm} de diamètre. Voyez fig. 8.

FI^{1} 1^{8}. — Crampon long de 155^{mm}, à tige ronde, à tête applatie, presque en forme de T. Voyez fig. 7.

FI^{1} 3^{1}. — Grand clou ou broche méplate de plus de 175^{mm} de long et épaisse de 12^{mm} à la tige, à tête applatie par les côtés, presque en forme de prisme cubique de 3^{cm} de côté. Voyez fig. 9.

F I^{1} 4^{1}. — Portion d'anneau en fer, d'un diamètre de 5^{cm}. Il est impossible de préciser d'une manière certaine, l'usage de cet anneau.

Cependant l'on doit supposer que ces anneaux servaient de moyen de suspension et étaient fixés dans des lanières de cuir.

F I^{1} 13^{1} à 4. — Quatre clous fort rouillés, à tête plate, mesurant 8, 10, 11 et 16 centimètres de long.

Armes et objets d'équipement militaire. FJ

Armes FJ^{1}

FJ^{1} 12^{1}. — Scramasaxe dont la soie est cassée et dont la pointe a disparu. Il mesure encore 34^{cm} sur 4^{cm} de largeur. Quelques

traces de la gaîne en cuir, ou fourreau, sont encore visibles sur la lame.

FJ^{I} 13^{I} — Couteau cassé aux deux bouts, long encore de 15^{cm} sur 3^{mm} de large.

FJ^{I} 14^{I} — Belle hache, de forme bien évidée et élégante, longue de 165^{mm}, large de 7^{cm} au taillant et de 5^{cm} au talon. Voyez fig. 6.

FJ^{I} 15^{I} — Fer de lance en forme de lancette ou de flamme, long de 325^{mm}. La lame, proprement dite, est longue de 20^{cm} et large de 4^{cm}. Le reste forme la douille et son prolongement. Voyez fig. 10.

Objets d'ornements et d'équipement militaires. FJ^{II}

FJ^{II} 8^{I}. — Petite contre-plaque carrée, ou mieux rectangulaire, analogue à celles qui font toujours partie des garnitures de ceinturons francs, et qui sont ordinairement en acier damasquiné. Celle-ci est en bronze ciselé et doit avoir été étamée.

Cette plaque porte encore au revers les restes de deux tenons. Elle mesure 37^{mm} sur 28^{mm}.

Quant à l'ornementation, elle offre une espèce de croix dont les quatre bras sont égaux, et terminés par un petit cercle, ou plutôt gonflés en petites boules.

La croisure est formée par un ornement que l'on ne distingue plus fort bien. C'est une variété du *swastica* dont nous avons parlé ailleurs (1), en traitant en détail de cette figure.

A droite et à gauche, pour remplir le rectangle dans son grand diamètre, sont gravées verticalement deux doubles lignes parallèles fort rapprochées, terminées en haut et en bas par un de ces petits cercles avec centre marqué d'un point, si caractérisque

(1) *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois.*

pour l'ornementation de l'époque franque. Ces deux figures font l'effet de deux *haltères* des gymnasiarques, fort allongées et dressées.

Le tout est entouré d'une bordure ciselée en une variété de zig zag ou de *grecque* simplifiée, d'un dessin fort commun chez les francs. Voyez fig. 4.

Le contact prolongé dans le sol d'un objet en fer, dénaturant tout à fait l'aspect d'une partie de la surface de cette plaque, l'a imprégné et en a rempli les creux d'oxyde ferrique, ce qui exige quelqu'attention de la part de celui qui veut en faire une étude minutieuse.

Cette croix est-elle un signe religieux employé intentionnellement et peut-on en faire une preuve que les francs du cimetière de Forges étaient chrétiens? Nous ne le pensons pas. Les peuples du Christianisme ont sans doute étendu largement et même généralisé l'usage de la croix comme ornement; mais les peuplades antiques payennes et antérieures au christianisme avaient déjà cet usage et se servaient souvent comme ornement de ce signe si simple et si naturel, formé de deux traits croisés, sans qu'il s'agit alors de Christianisme. Sans doute, je ne prétends pas que ces peuples y attachaient telle ou telle idée hermétique, symbolique ou religieuse, on a sans doute été trop loin dans ce sens; mais il faut se défier dù travers contraire et se garder de voir avec plusieurs, et entre autres avec le savant abbé COCHET, des signes de christianisme un peu partout.

FJ^{11} 11. — Espèce de boucle de ceinture, divisée par une traverse longitudinale, en deux compartiments dont l'on pouvait servir à attacher la ceinture dans toute sa largeur. L'autre compartiment est subdivisé par une pièce transversale, en deux espaces plus petits où devaient passer deux lanières plus étroites, à la manière de nos bretelles modernes.

Peut-être le bout de la ceinture, bifurqué, venait-il s'accrocher

à deux boutons ou crochets qui étaient implantés sur la traverse longitudinale, où l'on en retrouve encore la trace, et faisant l'office de deux ardillons. Cette boucle mesure 40^{mm} sur 28.

Pour certains systèmes de bretelles, de jarretière, de ceintures de femmes, etc., on emploie encore des boucles qui ressemblent à celle-ci, sauf les deux petits compartiments pour lanières.

Cette boucle semble bien être un objet de toilette de femme, et ne paraît pas avoir été destinée à maintenir un ceinturon de fourniment militaire en gros cuir. Elle est fort légère en bronze étamé, ornée de ciselures formées de lignes et de petits cercles paraissant faits, commé aujourd'hui, au burin dit *perloir*.

Toutes les traverses sont bordées d'une ligne crénelée de chaque côté par un ciseau ou poinçon très mince et non coupant. La pièce transversale porte une petite croix de Saint-André pattée, faite par le même procédé. Tous ces ornements sont dûs à une main inexpérimentée et sont fort irréguliers, surtout les lignes de petits cercles. Voyez fig. 5.

L'étamage est encore très bien conservé, blanc et luisant, de façon à figurer de l'argenture; nous nous sommes assuré, par les opérations de chimie nécessaires, qu'il s'agissait bien d'étain et non d'un autre métal.

Nous avons ailleurs (1) insisté sur cet art des Francs, de couvrir leurs objets en bronze d'une couche d'étain fort épaisse, d'aspect argentin, mais moins altérable que l'argenture, laquelle devient entièrement noire en peu de temps dans les tombes. Nous n'avons jamais rencontré sur des pièces de cette époque, l'argent employé de cette façon et cependant beaucoup d'observateurs parlent d'objets francs argentés. Nous ne pouvons douter que dans beaucoup de cas, l'on a pris l'étamage pour l'argenture et

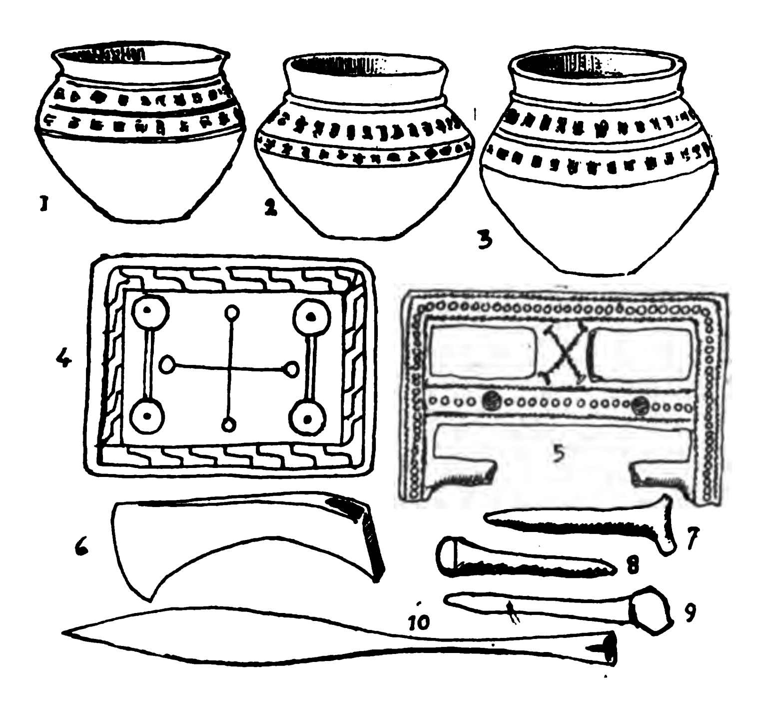
(1) Voy. *Le Cimetière belgo-romano-franc* de *Strée*, pp. 176, 185, 191, 192, 291, 292

et nous en avons la conviction, lorsque nous considérons combien l'erreur est facile pour celui qui s'en rapporte à ses yeux seuls, sans pouvoir contrôler son appréciation par les essais de la chimie.

Instruments de pierre. FQ

Silex taillés. FQ[1]

FQ[1] 1[4]. — Morceau de silex dont l'aspect indique l'emploi prolongé pour battre feu. Il est soudé par la rouille avec un morceau de fer qui pourrait être un reste du briquet avec lequel il a servi.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

Légende

Numéro de la figure	Marque de l'objet	Proportion du dessin	Renvois à la page du mémoire	NATURE DE L'OBJET
1	FA^{VI} 2^{2}	1/5	160	Urnule franque en terre noire, fine, tendre, à ornement à la roulette.
2	FA^{VI} 2^{4}	1/5	161	Idem.
3	FA^{VI} 2^{3}	1/5	161	Idem.
4	FJ^{II} 8^{1}	1/1	164	Petite contre-plaque en bronze ciselé, franque.
5	FJ^{II} 11^{1}	1/1	165	Boucle de ceinturón (?) en bronze étamé.
6	FJ^{I} 14^{1}	1/5	163	Belle hache d'armes franque.
7	FI^{I} 1^{8}	1/4	162	Crampon en fer, forme de T.
8	FI^{I} 1^{4}	1/4	162	Grand clou de cercueil, rond, en fer.
9	FI^{I} 3^{1}	1/4	162	Grand clou ou broche méplate, en fer, à tête aplatie.
10	FJ^{I} 15^{1}	1/5	163	Belle lance franque en fer.



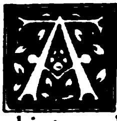
LE

Cimetière franc de Marcinelle

LIEU DIT

TOMBOIS

Préliminaires



l'assemblée générale tenue par la Société Archéologique de Charleroi, le 1er février 1869 (1), M. Ch. Dupret, industriel à Marcinelle, fit parvenir des objets et des débris antiques. C'était, dit le procès-verbal de cette séance :

Une boucle de ceinturon en argent;
Neuf scramasaxes;
Deux fers de lances;

---

(1) Voyez *Doc. et rapports,* T. III, p. 22.

Un *angon;*

Une hachette;

Fragments d'urnes;

Une urne funéraire.

Le tout de l'époque franque, trouvé dans le jardin du donateur, en défonçant la terre. Ce jardin est situé à environ 300 mètres au Sud de la station de l'Etat de Charleroi; mais il est situé sur la commune de Marcinelle.

Plus tard, M. Dupret nous donna quelques nouvelles pièces;

Une bouterolle ou garde-gaîne en bronze;

Deux contre-plaques de ceinturon;

Débris d'une petite plaque en bronze;

Trois scramasaxes ou glaives;

Une plaque de ceinturon, en argent.

Quelques explications furent jointes par le donateur. Les voici:

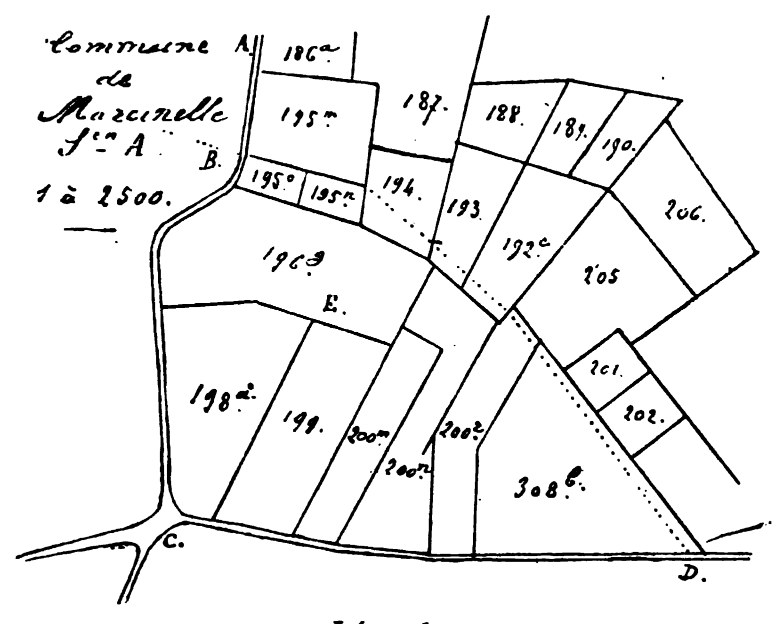
Les vases se trouvaient rangés en ligne de l'Est à l'Ouest. Il avait trouvé la trace de sept de ces vases et chacun se trouvait enterré au milieu de pierrailles, sur la roche qui venait presqu'à fleur de terre. Chaque vase était accompagné d'un glaive et des ossements d'un squelette. Une terre compacte remplissait les vases.

Ce n'était pas gros de renseignements; mais il n'en fallait pas plus que de voir les urnes et les armes, pour savoir qu'il s'agissait d'un cimetière franc, fort ancien.

LE TERRAIN

Le jardin de M. Dupret, est en pente douce vers le Nord-Ouest. La partie rocheuse où se trouvait le cimetière, est au Sud et plus relevée que le reste. Elle était à la limite du jardin, de façon qu'une partie du cimetière devait se trouver dans la pro-

priété voisine, appartenant à M. le notaire Delbruyère. Voici, comme explication, un extrait cadastral avec une courte légende :



Légende

Nos du cadastre.	Noms des propriétaires.
193.	Larbalestrier sœurs, à Marcinelle.
194. 196g.	Dupret, Charles, ibid.
195n. 195o.	Sté Anonyme de Marcinelle et Couillet.
198a. 199.	Vve Delbruyère Eugène, à Charleroi.
200m. 200n.	Canquoin, Charles, à Marcinelle.

A. C. Chemin dit : *Pige du Champiat,* venant de Charleroi et se continuant vers Montigny-le-Tilleul.

C. D. *Chemin de la chapelle Beausart au Bierchamps*, se continuant vers le village.

B. D. *Sentier du Tombois* venant de Marchiennes-au-Pont et s'identifiant plus loin avec le *Chemin du Bierchamps* qui va vers le village.

La parcelle 169g et la partie Nord de 200n formeat plus spécialement le *Tombois*. Ces terrains, restés longtemps à l'état de terrains vagues, furent ensuite affectés à l'exploitation d'un charbonnage. C'est sur ce terrain que se trouve le cimetière franc. Malgré des essais de culture soignée, les parties Est et Sud sont encore actuellement des terrains stériles et rocailleux en pente vers le Nord.

E. Partie du cimetière franc fouillée.

Le terrain porte le nom de *Tombois*, nous ne répéterons pas ici les réflexions faites tant de fois à propos des nombreux cimetières francs nommés ainsi. Un peu plus haut, au Sud, le lieu se nomme *Cherbois*, plus loin encore, à un kilomètre, est la fameuse *Tombe* de Marcinelle, tumulus romain de grande dimension, fouillé aussi par notre Société archéologique. Vers l'Est, enfin, se trouve le *Biercbamps*.

Toutes ces stations antiques sont naturellement placées à proximité de voies de communication anciennes. Il y a notamment *l'Ancien chemin du Tombois*, dont nous avons parlé ailleurs, (1) lequel rase, au Sud, notre cimetière franc et faisait partie de tout un ensemble de chemins longeant la Sambre, à l'époque romaine et même auparavant.

LA FOUILLE

La Société était bien décidée à compléter la fouille dans le terrain adjacent ; mais elle avait en ce moment d'autres travaux à faire et ce ne fut qu'en 1871 que l'on reprit ce projet. Il s'agissait d'explorer des terres appartenant à M. le notaire Delbruyère et à M. Martha, fermier.

L'autorisation fut accordée sans difficulté, et le 4 août, l'on ouvrit la tranchée, à la limite du jardin de M. Dupret. La fouille fut pour ainsi dire nulle. Elle ne fournit que quelques objets insignifiants et quelques tessons; puis plus rien, nous étions hors du cimetière; la terre était l'argile vierge, en place sous 15 à 20 centimètres de terre végétale.

---

(1) Voyez *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont.*

GATALOGUE DES OBJETS

Les objets recueillis et déposés au musée de Charleroi sont peu nombreux. En voici la description.

Les vases du cimetière franc de Marcinelle sont de même galbe que ceux du cimetière franc de Strée. Cependant l'un d'eux, FA^{x} 2^{I}, présentait une forme spéciale et remarquable; c'est la forme de cette espèce de tire-lire en terre cuite qui porte le nom d'*esquipot* et en Wallon : *Spôgne-môies (épargne-mailles)*.

Nous en parlerons en son lieu.

Produits céramiques. FA

Poterie noire fine, un peu tendre. FA^{IV}

FA^{IV} 17. — Urnule incomplète, haute de 10^{cm} large, 11^{cm} à la panse, 8^{cm} à l'ouverture et 55^{mm} sous la base. Le col est droit et haut de 2^{cm}. Voyez fig. 1.

Ce vase est orné d'une spirale de quatre tours de points en creux, rectangulaires allongés, entremêlés de croix de St-André en relief; le tout rangé en une seule ligne : 12 points, 2 croix, 6 points, 6 croix, 6 points, 6 croix, 6 points, et 3 croix fort embrouillées.

Cet ensemble, imprimé par une roulette matrice, mesure 135^{mm} sur 6^{mm} de hauteur.

Nous avons donné le fac-simile de ce dessin dans le premier mémoire sur *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette*, présenté au Congrès de Liège, pl. IV, fig. 6, n° 57.

Poterie gris noir, dure, avec couverte noire non lustrée. FA^{VI}

FA^{VI} 2^{I}. — Morceau d'une petite urne portant un cachet plus artistique, de forme moins anguleuse. Les lignes raides et carrées

de la manière franque, semblent vouloir s'arrondir ici en un galbe plus grâcieux. La panse et le col se courbent presque onduleusement. Ce vase mesure 10^{cm} de haut, 105^{mm} de largeur à la panse et 10^{cm} au col. Voyez fig. 2.

L'ornementation est analogue à la précédente, mais les dessins sont plus petits, carrés, et d'autres en lignes, en polygones, en croix simples ou recroisées, en échelles, etc. Ils sont gravés d'une main plus ferme, plus profondément et plus nettement découpés en creux sur le cliché et rangés sur le vase en quatre spires. La roulette ou matrice circulaire, mesurait 9^{cm} de circonférence et 4^{mm} d'épaisseur. Elle portait 11 figures différentes.

Ce dessin a été publié dans le premier mémoire cité plus haut, pl. II, fig. 12, n° 31.

Poterie grise sans vernis, grossière. FA$_x$

FA$_x$ 8^1. — Vase de forme particulière fort intéressante. C'est identiquement, sauf la qualité de la pâte, le vase populaire qui servait de *tire-lire* aux enfants et se nomme en France *esquipot,* et dans notre pays wallon, le Namurois et même, je pense, le pays de Liège, *spôgne-môies (épargne-mailles),* pot que l'on brise quand il est plein pour en tirer l'argent.

Ce vase est cassé par le dessus, où se trouvait la fente d'orifice. Il est vide, en effet, ce qui indique que la mutilation a été volontaire et date de l'origine.

Il se terminait en sommet de cône, comme la figure le montre, et l'on ne peut supposer ainsi pour toute ouverture que l'étroite fente, destinée au passage d'une pièce de menue monnaie. La simple vue de l'objet, tel qu'il est encore, prouve l'impossibilité d'y supposer un col ou une ouverture de vase quelconque large ou étroite.

Cette situation de la fente au sommet semble tout à fait ration-

nelle et vaut mieux, sans aucun doute, que ce que l'on fait aujourd'hui, en la perçant au milieu de la panse ou sous l'épaulement. Voyez fig. 3.

Le vase mesurait approximativement 13^{cm} de haut et la panse a un diamètre de 9^{cm}. Elle est ovoïde, se terminant en cône pointu et elle repose sur un pied en forme de plateau qui a le même diamètre que la panse. Elle porte deux spires d'ornements assez originaux et assez peu visibles, tant ils sont usés. Ils sont constitués par des lignes, des croix, des chevrons, etc., imprimés en relief au moyen d'une roulette-cliché dont nous n'avons pu trouver la dimension. Nous en avons donné la reproduction dans notre deuxième mémoire présenté au Congrès de Bruxelles, sur *Les vases de formes purement franques et leur ornements à la roulette,* n° 64.

Cette ornementation est en fort mauvais état et plusieurs dessins reproduits sont même de forme douteuse.

N'est-il pas bien curieux de retrouver dans ces siècles reculés cet instrument primitif de l'épargne populaire? Aujourd'hui on ne le rencontre plus qu'au fond des campagnes les plus reculées. Même chez nos *naïfs* paysans, il n'est plus d'usage de laisser dormir l'argent au fond d'un coffre ou dans un bas de laine. Les enfants, au lieu de leur *esquipot,* ont aujourd'hui un livret de caisse d'épargne et le père connait l'action à 4 ou à 5 pour %. Le paysan calcule et spécule. L'obligation a détrôné l'*esquipot.*

On peut voir au *Musée Doucet,* à l'hôtel de ville de Bayeux, deux tire-lire analogues trouvées en 1853, sous le pont de la ville, et qui sont complètes et ont conservé la fente d'ouverture. Ces vases, d'après les renseignements que m'a donnés le conservateur, sont romains ou franco-romains, en terre grossière, rugueuse, l'une rouge et l'autre blanchâtre. La fente de celui-ci, qui est un peu piriforme, est verticale oblique. La fente de l'autre, qui est sphéroïdale écrasé, est horizontale.

Nous trouvons utile d'en donner ici un croquis. Voyez fig. 5 et 7.

Colliers, Bracelets, etc. FF^1

FF^1 11^1. — Bracelet simple, en fort mauvais état, formé d'un fil de cuivre, courbé en ovale et dont les bouts ont perdu leur garniture.

FF^1 12^1. — Fragment d'une plaque de bronze presqu'entièrement oxydée et figurant le reste d'un équerre orné de deux rangs de chevrons dessinés à la pointe. L'on ne pourrait deviner à quel usage il a pu servir. C'est d'ailleurs plutôt un simple débris d'un objet que l'on ne saurait reconstituer, même approximativement. Voyez fig. 6.

Armes et objets d'équipement. FJ

Armes. FJ^1

FJ^1 4^{31}. — Scramasaxe en bon état, long de 42^{cm}, dont 8^{cm} pour la soie, et 5^{cm} de largeur. C'est une lame du type où le taillant et le dos de la lame se rapprochent en une pointe en bout de lancette ou en amande, c'est-à-dire à courbure égale par le dos et par le taillant.

FJ 4^{32}. — Autre scramasaxe de même forme, mesurant 43^{cm} sur 5^{cm}.

FJ^1 4^{19}. Scramasaxe en fort mauvais état et ne pouvant être décrit. Il mesure en longeur 46^{cm} et en largeur 50^{mm}.

FJ^1 4^{50}. — Id. de 45^{cm} sur 35^{mm}.
FJ^1 4^{51}. — Id. de 45^{cm} sur 42^{mm}.
FJ^1 4^{52}. — Id. de 45^{cm} sur 53^{mm}.
FJ^1 4^{53}. — Id. de 40^{cm} sur 35^{mm}.
FJ^1 4^{54}. — Id. de 35^{cm} sur 40^{mm}.
FJ^1 4^{55}. — Id. de 34^{cm} sur 40^{mm}.
FJ^1 4^{56}. — Id. de 32^{cm} sur 40^{mm}.
FJ$_1$ 4^{57}. — Id. de 30^{cm} sur 40^{mm}.

FJ[1] 16[1 et 2]. — Deux beaux fers de lance dont la douille renferme encore des restes du bois de la hampe.

FJ[1] 17[1]. — Autre fer de lance à crochets, bien conservé. C'est le fer nommé abusivement *angon* dans la liste des dons de M. Dupret, citée au commencement de ce rapport. Cette expression était une erreur. Il faut se garder de confondre l'angon avec la lance à crochets. Cette dernière est une véritable lance, seulement un peu étroite, à flamme un peu petite et portant à la base deux amples crochets; tandis que l'angon est une tige mince et fort longue, souvent de plus d'un mètre, renflée au bout en une pointe ordinairement triangulaire et courte, avec deux petits ailerons parfois crochus.

FJ[1] 18[1]. — Hachette de combat, bien conservée.

Ornements et équipements militaires. FJ[II]

FJ[II] 9[1]. — Ornement de ceinturon ou de vêtement, en forme de plaque ronde, analogue à FJ[II] 1[1] du cimetière de Strée, mais plus luxueux. Il a 4[cm] de diamètre et est en bronze. Il portait au revers trois tenons en anneaux, dont 2 voisins sur un bord et un seul à l'autre bord. Ces tenons servaient à attacher la pièce au vêtement au moyen de petites brochettes ou de minces lanières passées sous le revers du tissus.

Il est couvert d'une lame d'argent à dessins repoussés caractéristiques, attachés au moyen de quatre rivets de bronze. Dans les ornements sont ménagés 8 trous ronds vers la circonférence et un neuvième au centre, dans lesquels étaient fixés neuf petits cabochons en rubis (1), de 3[mm] de diamètre. Celle du centre mesure 4[mm]. L'une de ces perles ou cabochons est perdue. Voyez fig. 8.

(1) Voyez mes rapports sur le *Cimetière de Strée*, p. 205 et sur la *Villa de Montigny-sur-Sambre*, p. 41.

Je dois entrer ici dans quelques détails de fabrication, sur ce placage d'argent en relief.

Pour en fortifier les dessins, repoussés délicatement, et empêcher la fine feuille de métal de s'applatir sous les chocs, l'on a usé d'un moyen identique à celui que l'industrie emploie encore de nos jours dans le même but et notamment pour remplir les manches de nos couteaux modernes en fine lame d'argent repoussé. On remplit ces manches de résine, de même l'artiste franc a ici *fourré* les reliefs repoussés, d'une matière résineuse dont nous avons encore retrouvé une parcelle et que nous avons examiné chimiquement. C'est de l'asphalte ou bitume de Judée.

Dans les tombes franques de l'Entre Sambre et Meuse, la Société de Namur a souvent rencontré des morceaux d'asphalte ou bitume de Judée, et souvent aussi des objets soudés, mastiqués ou *fourrés* de cette résine.

Les bijoutiers Romains employaient le même procédé pour souder leurs petits miroirs de poche sur la plaque qui les portait (1).

A l'âge du bronze et même à l'époque de la pierre, on employait déjà le même procédé (2).

FJ[11] 10[1] — Terminaison de ceinturon ou de large baudrier, en bronze fondu et poli. L'ornement, ciselé au burin en relief, consiste en une espèce de croix grecque ou plutôt une croix dite *anilée* en terme héraldique, croix à bras bifurqués et arrondis, qu'on rencontre souvent à l'époque mérovingienne. Nous ne pouvons attacher à cette croix une signification de christianisme (3).

La croix fut peut-être la forme d'ornementation la plus commune à toutes les époques. Voyez fig. 4.

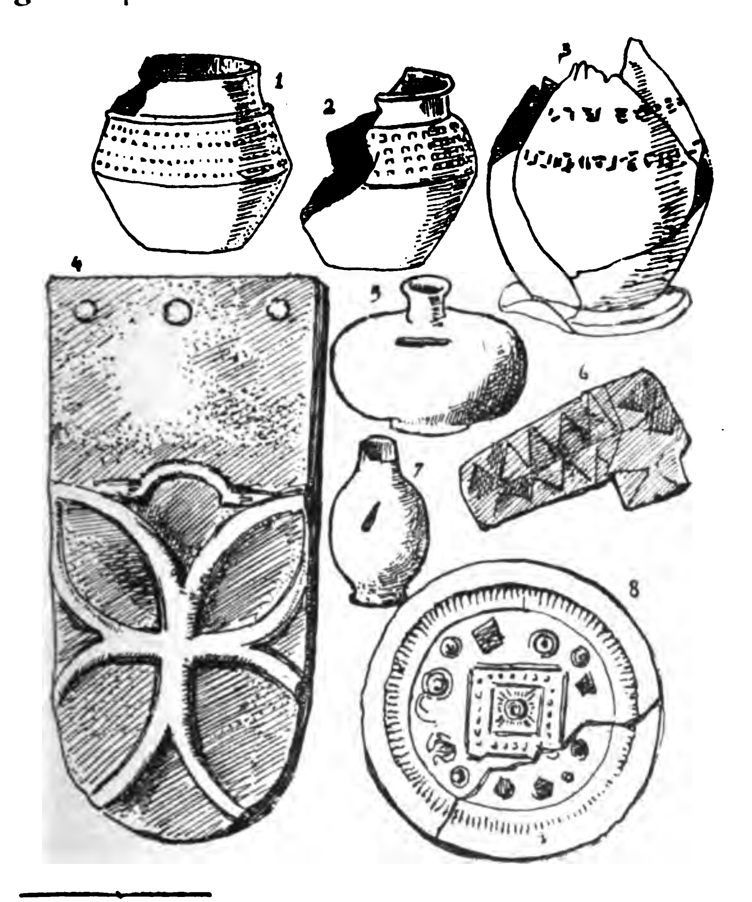
---

(1) Voyez mon rapport sur le *Cimetière de Strée*, p. 196.
(2) Voyez *Bulletin d'art. et d'arch.* 1892, p. 176.
(3) Voyez ci-devant, p. 63.

J'ai cité ailleurs d'autres exemples de meubles devenus héraldiques, déjà connus et usités à l'époque franque (1).

*
* *

Voici les figures de quelques objets intéressants, avec une légende explicative.



(1) Voyez *le Cimetière franc de La Buissière, lieu dit La Falise*, p. 17.

Légende

Numéro de la figure	Marque de l'objet	Proportion du dessin	Renvoi à la page du mémoire	NATURE DE L'OBJET
1	FA^{IV} 1^{7}	1/4	173	Urnule en bonne poterie, tendre, noire.
2	FA^{V} 2^{1}	1/4	174	Idem en poterie plus dure.
3	FA^{X} 8^{1}	1/4	175	Tire-lire en poterie noire, dure.
4	FJ^{II} 10^{1}	1/1	179	Terminaison de ceinturon, en bronze fondu et ciselé.
5	—	1/4	176	Tire-lire en terre cuite.
6	FF 12^{1}	1/4	176	Débris de plaque, en bronze ciselé d'ornements géométriques.
7	—	1/4	176	Tire-lire en terre cuite.
8	FJ^{II} 9^{1}	1/1	178	Plaque ornementale en bronze, argent et pierreries.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants des rapports sur les petites fouilles de la Société de Charleroi

---

Cimetière franc d'Acoz

Cimetière franc de Forges

Cimetière franc de Marcinelle

Cimetière belgo-romain de Courcelles



ERRATA

Page 118, dernière ligne, au lieu de 559, lisez 589.

» 120, en note, écrire ainsi les deux vers de Virgile :

. . . . « Congesta cremantur
Thurea, dona, dapes, fuso crateres olivo. »

» 123, ligne 18, au lieu de : sepulire, lisez : sepelire.

» 124, » 33, » : Timolio, » : Timoleo.

» 125, » dernière, » : sepulire, » : sepelire.

» 132, » 23, » : couvercle noir, lisez : couverte noire.

» 136, lignes 15 à 25 à transporter à la page 136, après la ligne 5.



TABLE DES MATIÈRES





TROIS CHARTES

DE

Marchiennes-au-Pont

Nous publions trois anciennes chartes de la ville de Marchiennes-au-Pont, telles que nous les avons retrouvées dans les archives de la famille de Cartier de Marchienne, reposant au château de cette ville (1). Monuments du droit public de nos anciennes communes, ces records des cours de Justice, donnés après accomplissement de formalités voulues, fixaient les droits réciproques des seigneurs et des bourgeois et manants, particulièrement au point de vue des usages spéciaux à chacune de nos localités.

Nous avons déjà publié un certain nombre de Chartes com-

(1) Nos 4, 8 et 111.

munales, dans nos *Documents et Rapports,* telles que celle de Monceau-sur-Sambre de 1467, celle de Jumet de 1461, celle de Ragnies de 1450, celle de Fleurus donnée par l'Empereur Bauduin, celle d'Aiseau de 1439, celle de Châtelineau de 1503, celle de Lompret de 1514, celle de Charnoy (Charleroy), etc. Le cercle s'élargit, nous publions maintenant les chartes connues, concernant la ville de Marchiennes-au-Pont, commune importante au moyen-âge, alors que les localités voisines, excepté Châtelet, Fontaine-l'Evêque et Thuin, n'étaient que de modestes villages agricoles ou à peu près, ne comptant que trois ou quatre cents habitants.

Nos anciennes chartes communales montrent admirablement combien était simple et rustique la vie de nos aïeux; jadis trois petites usines existaient ordinairement dans nos communes, bâties par le seigneur pour ses manants, qui en usaient moyennant finances; presque partout on trouvait le moulin banal, usine de premier ordre, où chacun allait moudre son grain. Le moulin seigneurial était sévèrement réglementé par la Cour de justice de la localité, comme on le verra plus loin. C'était l'établissement le plus important de la localité. Venaient souvent ensuite, le four banal toujours chauffé, un ou des fourniers se tenaient à la disposition des amateurs, et la brasserie banale où les habitants brassaient eux-mêmes leur bière; tous les taverniers et les particuliers en agissaient ainsi. Lorsqu'un bourgeois ne pouvait consommer un brassin complet — ils étaient petits d'ailleurs — il s'associait avec un voisin pour brasser en commun.

Le pâturage des bestiaux joue un grand rôle aussi dans les chartes communales; anciennement presque tous les habitants possédaient des bêtes à cornes ou des porcs, jusqu'aux curés, jusqu'aux seigneurs, qui souvent habitaient des châteaux-fermes.

La première charte, datée de 1493, a ceci de particulier, c'est qu'elle a été demandée à la Cour de Justice par le Prince-

Evêque, prince puissant qui prenait ses précautions, afin que ses sujets n'empiétassent pas sur ses droits seigneuriaux. A cette époque, les anciennes institutions féodales étaient battues en brèche par le Tiers Etat; depuis longtemps les serfs étaient disparus et les bourgeois et manants s'émancipaient. On arrivait à la Renaissance, au siècle de Charles-Quint et de François Ier.

C'est à la Cour de Justice, composée d'un maieur et d'échevins, corps administratif et judiciaire en même temps, nommé par lui ou par son bailli, que le Prince-Evêque et seigneur s'adresse, pour faire reconnaître et préciser ses droits. Son intermédiaire est son receveur à Marchiennes-au-Pont : Jehan Thiry. Il demande qu'il soit déclaré comment on en a usé du temps de ses prédécesseurs et de lui-même, concernant le moulin, les droits et les obligations du meunier, et qu'on en donne déclaration; ainsi que des bois, des eaux, des rivières, du droit d'étalage, (sur le marché), des poids, du fournier et des droits des masuiers, et enfin de toutes les redevances que les habitants devaient lui payer, ainsi que la Cour de Justice en avait vu user.

A cet effet la Cour de Justice demande aux habitants s'ils avaient des observations à faire, sur la requête présentée par le souverain et seigneur. Après mûre délibération ils répondent, par la bouche d'un de leurs maîtres de ville, (Bourgmestre, il y en avait deux) qu'ils sont contents que cela se fasse et que le record soit délivré au receveur du Prince, à condition qu'on leur en délivrera aussi une copie, en la payant.

En conséquence, la Cour de Justice consulte ses anciens papiers, dressés depuis longtemps, selon lesquels leurs prédécesseurs avaient rendu la justice et comme ils administraient tous les jours.

A l'article premier de la Charte, nous voyons que les deux seigneurs devaient à la saint Jean-Baptiste, présenter un meunier à la justice, il ne pouvait être admis s'il ne plaisait aux

habitants. Le meunier reçu devait présenter un valet qui prêtait serment de bien et loyalement moudre le grain des bonnes gens, chacun à son tour.....

Quels étaient ces deux seigneurs propriétaires du moulin de Marchiennes? L'ouvrage de M. BORMANS, « Les seigneuries féodales du Pays de Liége », dit qu'en 1400, messire Englebert de le Marke, sire de Louvervaulx, relève l'avouerie de Thuing et la terre de Marchienne, par reportation de Jean Clueting, chevalier. Ce seigneur agissait comme bailli de l'Entre-Sambre et Meuse, c'est-à-dire comme représentant du Prince-Evêque, seigneur.

En 1412, le même relève la Taille de « Montigny-le-tingeux », et la moitié du moulin de Marchiennes. Déjà ainsi à cette époque, le moulin avait deux propriétaires.

L'ouvrage de M. BORMANS ne signale pas de relief de la terre de Marchiennes, de 1412, jusqu'au commencement du 18me siècle, à cette époque, M. de Bilquin, riche maître de forges et Grand-Bailli de l'Entre-Sambre et Meuse, acquiert du Prince-Evêque la seigneurie de Marchiennes-au-Pont, et celle de Mont-sur-Marchiennes; il habitait alors un fief consistant « *en douze bonniers et un endroit où soulait avoir une vieille thour* »; fief cédé en 1593, par le Prince-Evêque à Guilleaume Honoré, écuyer, et sur lequel M. de Bilquin éleva le château actuel de Marchiennes, en 1699; comme on peut le voir par la date tracée au-dessus de la porte d'entrée.

Les archives de Monceau-sur-Sambre, classées par nous, nous donnent la clef du mystère; on y lit au n° 144, que Damoiseau Ernould de Elderen, — Forme flamande du mot Odeur — Seigneur de Monceau, lègue par testament au curé de Marchiennes, 6 vasseaux de bled et au clerc 2 vasseaux, annuellement, pour chanter tous les ans vigiles à 9 leçons et la messe le lendemain, pour le salut de son âme et celui de ses parents.

Cette rente était hypothéquée sur le moulin de Marchiennes. Il laisse de plus du bled pour les pauvres et les malades, à prendre également sur le moulin de Marchiennes.

Enfin il lègue à Marie, « sa compagne et épouse », la seigneurie de Monceau, avec toutes les appartenances et la moitié des dimes de Marchiennes, de Montigny et de Monceau, ainsi que « *la moitié du moulin de Marchiennes, dont monseigneur de Liège avait l'autre moitié, et morte-main de Marchiennes et de Mont-sur-Marchiennes.* »

On voit que le seigneur de Monceau jouissait de beaucoup de droits à Marchiennes-au-Pont. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution française, car au décès de Mr Jean-Louis de Cartier, propriétaire par sa dame, Agnès de Bilquin, du château et de la seigneurie de Marchiennes (1), le prince de Gavre, seigneur de Monceau, voulut faire payer à son fils le droit de morte-main, — ou de meilleur catel, — à cause des biens dont il avait hérité, mais celui-ci refusa de s'exécuter, en sa qualité de noble et comme habitant sur le fief de 12 bonniers ou *soulait* (2) avoir une vieille thour.

On voit par cette charte que les habitants jouissaient de droits importants; ainsi lorsqu'un habitant de Marchiennes était arrêté n'importe où, le seigneur devait le ramener à ses frais, pour être jugé à Marchiennes, par ses juges naturels. C'était une garantie de bonne justice.

Il y avait à Marchiennes, comme dans chacune de nos communes, des Plaids généraux, c'est-à-dire des réunions publiques, à dates fixes, où chacun des habitants pouvait prendre la parole,

---

(1) Les trois sœurs de Madame de Cartier avaient épousé : l'une M. de Montpellier, une seconde, M. de Moreau, Grand Bailli de Charleroi, tous les deux grands industriels de l'époque, et la dernière, M. de Proper, conseiller du Prince-Evêque de Liège.

(2) Soulait, il était habituel.

pour faire respecter les droits de tous. On jouissait ainsi du suffrage universel, fonctionnant plusieurs fois tous les ans. L'assistance aux plaids généraux a même été obligatoire dans certaines de nos communes.

Si le seigneur faisait faire une enquête, il devait payer les frais; il en est de même de certains frais de justice.

On ne pouvait mettre personne en prison au château pour dettes, mais à la maison du mayeur.

La 2me charte du 7 mai 1495 a été dressée à l'occasion du droit de morte-main, perçu par le seigneur de Monceau; elle a été délivrée aussi avec l'autorisation des habitants de Marchiennes; elle dit en résumé, que les héritiers d'un habitant de Marchiennes doivent présenter au seigneur de Monceau, ou à son représentant, le meilleur meuble ou objet mobilier appartenant au défunt au commencement de sa maladie, et non pas les 3 meilleurs meubles; que l'objet présenté doit être estimé par le seigneur ou son commis et que les héritiers doivent payer le tiers du prix d'estimation. S'ils trouvent celle-ci trop élevée, ils peuvent laisser au seigneur l'objet présenté, et recevoir les deux tiers du prix. Le seigneur avait ainsi l'objet en entier. Cette manière d'opérer empêchait le seigneur d'estimer trop haut le « meilleur catel. »

La 3me charte date de 1549; on y voit que Lambert Sécheran, représentant les habitants de Marchiennes-au-Pont, comparait devant la justice du lieu, et vient demander un record, relatant les chartes et privilèges dudit Marchiennes. — Ce sont les chartes que nous avons transcrites ci-devant, et un second record, disant comment leur Révérendissime prince fit faire serment à tous les habitants de Marchiennes, d'être bons et loyaux sujets, promettant de les faire garder en leurs chartes et privilèges.

Jehan Noel qui cumulait les charges de bailli et de maieur, autorise la Cour de Justice à accorder le record demandé.

D'après cette charte, on battait la cloche, lorsqu'on voulait réunir le peuple, pour les affaires de la ville.

La charte relate la visite des délégués du Prince-Evêque, qui, en 1545, vinrent, pour le Prince-Evêque, recevoir le serment de fidélité des habitants de Marchiennes. On y remarque comme les habitants traitèrent d'égal à égal avec leur souverain, et finirent par dire, qu'ils prient leur seigneur leur être bon seigneur et maitre et qu'il lui seront bons et loyaux serviteurs et subjets. Ils se croyaient ainsi dégagés de leur serment si le Prince-Evêque ne respectait pas leurs privilèges.

Nous remercions bien sincèrement Madame E. de Cartier de Marchienne, qui a bien voulu nous autoriser à publier les chartes qui vont suivre.

Farciennes, le 30 janvier 1893.

J^h^ KAISIN.

1493. — *N° 4 des archives de la famille de Cartier de Marchienne*

Première Charte de Marchiennes-au-Pont

A touts chiaux qui ces présentes veront, ou oront, salut scavoir faisons que sur l'an quattorze cent quattre vingt et treize, aux plaids generalle delle S[t] Remy par devant nous, sy comme pardevant court, et justice le mayeur et les eschevins de Marchienne-au-pont, est venus et comparuts honorables et sages Jehan Thiry a che jour recheveur delle ville de Marchienne (1) et laendroit se plaindy et requist de avoir de nous la dite Court, un bon, juste et certain record, pour savoir quelles redebvabilitez les hommes et masuwiers (2) de ladite ville debvoient a leur seigneur et aussy quelles redebvabilitez le seigneur debvoit aux bourgeois, et requist que il fut mis au dit record comment nous avons user nous, et nós predecesseurs dou moulin, et coment, et a la quantysme le mosnier doit moure, et soit tout mis en dit record, tant des bois des eauwes, et rivieres, estallages, des poïs, de

---

(1) Il s'agit ici du receveur du Prince-Evêque de Liège.

(2) Le mot masuwier, masuir, masui, vient du latin Mansus et signifie habitant ayant une manse, c'est-à-dire une portion de terrain suffisante pour occuper une famille. La manse des francs était de douze bonniers.

Du mot manse viennent aussi les mots de manoir, manant et masure.

Comme nous les avons retrouvés dans les archives du pays, les masuwiers étaient des habitants jouissant de certains droits spéciaux.

fournier, et de masuier, et de touts autres redevabilitez, dons nous estons salvans, et wardans, dont nous, et nos predecesseurs avons veut toujours user.

Sur laquelle plainte, et requeste ainsy faite, avons dit et enseignez a notre maieur, que il demandast aux bourgeois et masuwiers, se ils volloient sur la dite requeste rien contredire et alligier, lesquels ont parlez ensemble et ont dit et repondut par le plus grant sieulte (1), et par le bouche d'un des maistres delle ville, que touchant le dit Recort (2), ils estoint tous contens, que il fust fait, et délivrez au dit recheveur moyennant qu'il ensist louwe et la copie se avoir. Le volloient pour les droits à payer.

Après che que dit est, avons diligenment visentez touts les anchiens rolles, que de longtemps ont estez faits et selong lesquelles nous predecesseurs on veut user, et usent, et nous après user, et usons de jour en jour, et aveucqz ce avons parlez ensemble, et bien adverty les ung aveucqz les autres. Ce avont dit, et recordeitz et par ces presentes disons, et recordons a le correction des nobles et honorez notre hault chieff, nous seigneurs les eschevins de Liége.

Et premier

Touchant le moulin, les deux seigneurs doibvent au jour Sainct Jehan-Baptiste presenter un mosnier pardevant le mayeur et les échevins, et che celluy mosnier ne plaist a la ville, ramener doibvent une autre qui soit de bon nom et de bonne fame, et que

(1) Assise. On disait habituellement en ce cas, Sieutte paisible. Le casétant grave, on a fait une réunion extraordinaire.

(2) Recort. Déclamation de la Cour de Justice qui, approuvée par les autorités de Liège, équivalait à un jugement.

plaize a la ville, et doibt le mayeur et les eschevins mettre le dit mosnier et un varlet qu'il doibt avoir a Serement de bien et leaulement moure les bomes gens qui sont du bancque (1), chacun a son tour, et doibt le varlet prendre moulture au piedt de degret, et au seizième, et les boulangers doibvent moure au vingt quatriesme, pourtant qu'ils doibvent avoir toudis pain az ferniestres, et se doibvent moure demy muid de bleidt apres ché que y trouve sur le moulin, ce dont estoit que ils eussit mestier de pain en la ville, et se le dit boulangier n'avoit toudis pain az ferniestres, et le mayeur et eschevins alloient visenter les dits Boulangiers seront al' amende et se ne peult le mosnier moure nuls afforains (2), tant que nule du bancque y aist, et la parmy nuls du bancque ne peut aller moure dehors, que si le sergeant sermentez des eschevins le trouve qu'il n'aist produit le sacque et la farine et est a l'amende de sept solz coursables, mais que ledit sergeant le rapport devant les eschevins par son serment, et aussy doibt le mosnier estricher (3) le bleid des gens, et les bonnes gens doibvent estrichier le bleidt dou mosnier.

Item doibt le seigneur livrer un four banalle, et un fournier en my la ville, ou au plus pres, et ung fournier pour cuire les pains des bonnes gens, et bien et leaulement cuire, et chascuns a son tour du jour a lendemain soit le pauvre soit le grant, et che

---

(1) Du bancque, c'est-à-dire de la circonscription. Enbanné signifie fermé. Une commune forme un tout fermé aux étrangers, au point de vue de certains droits.

(2) Afforains, étrangers; du latin foras, dehors.

(3) L'estriche est un simple bâton, une planchette, etc., qu'on passe sur le setier, quand il est comblé, afin d'avoir sa contenance précise. Estrichier signifie ici que le meunier et les habitants devaient se servir de mesures précises. Cela était d'autant plus nécessaire que pour son salaire, le meunier devait prendre le seizième du grain moulu, pour les particuliers, et le vingt-quatrième pour les boulangers. Il avait pour cela deux mesures dites Pougnéloux (de poing, poignée) qui formaient la seizième ou la vingt-quatrième partie du setier.

il ne faisoit, l'on peut aller cuyre où l'on veult et se doibt cuyr sur quarante pain ung, et le peut le fournier cuitte ou crut (1), et ottalement doibt avoir dou refrait, et se ainsi estoit que les bonnes gens ausist mal drainet, ou mal cuyt; et on le doibt apporter devant la justice, et le fournier doibt rendre le dommage au dit de justice, ce aussy nul ne doit avoir nuls fours, sans le congiés dou seigneur, ne aller cuyre hors du four banalle, que se le sergeant sermentez le trouve, qu'il n'aist perdu son pain, et c'est a l'amende de sept sols coursable, ne que il soit rapportez par son serment devant justice, exceptet le curez que at se four a sa maison se il veut.

Item ne doibt nulz aller coper, ne tailler au bois dou seigneur que se le sergent sermentet des eschevins le trouve taillant, et qu'il le raporte par son serment devant la justice il est à l'amende de sept solz coursable et s'at perdu le firement (2).

Item ne peult nulz bieste sur le bois que le herdier (3), qu'il ne soit a l'amende que le sergeant sermenteit le rapport devant

(1) Le fournier pouvait prendre son quarante-et-unième pain cuit ou non.

La fournée pour une famille étant de dix à vingt pains, il s'ensuit que le particulier qui cuisait, donnait un quart ou la moitié d'un pain. D'où la nécessité pour le fournier, de pouvoir prendre son salaire en pâte, afin de pouvoir réunir toutes ses fractions de pain, pour en faire des pains complets.

Si on avait opéré autrement il n'aurait eu que des miches.

(2) L'instrument qui avait servi à couper le bois était confisqué.

(3) Le *bierdier* était le gardien qui conduisait *la bierde;* la masse des bestiaux de la localité — au pâturage, par les chemins *bierdaux* : de grands et larges chemins déterminés.

Le hierdier qui occupe maintenant un des derniers degrés de l'échelle sociale, était anciennement un véritable fonctionnaire communal; alors que tous les habitants, ou à peu près, tenaient des bestiaux. Son importance, dans les petites localités, équivalait à peu près, à celle du maître de ville, bourgmestre, exécuteur des ordres de la Cour de justice. Le *bierdier* était nommé par le suffrage universel des chefs de famille. Quand une bête confiée à sa garde était enlevée par un loup, pour couvrir sa responsabilité, il devait rapporter « enseigne, » c'est-à-dire une preuve, comme un reste de l'animal enlevé.

la justice par son serement ne aussy ne peult nuls karier au bois fours de chemin qui ne soit a l'amende.....

Item ne peult nuls pescher ens les rivières, ce il est trouvet peschant par le sergeant sermentez qu'il ne soit a l'amende de sept sols coursable et se troulle (1) perdue.

Item a le seigneur un pois en la ville, ou il doibt commettre un homme et celluy doibt faire serement de bien et leaulment peser chascun que mestier en aurat, et se doibt avoir dou cent deux vieux tournois dou pesage, et ne peult nule peser plus haut de dix livres quil ne voist au pois dou seigneur qui ne soit a l'amende, se che n'est par le gret dou seigneur, ou de son comis.

Item a le seigneur tonliur (2) sur plusieurs denrees que on vend en la ville, tant que az afforains, osteit plusieurs villes qui ne doibvent point, se doibt avoir de soixante deniers un denier et d'un cheval vendu quattre vieux tournois, d'une vache deux vieux tournois, d'une keuwe de vin, que ung afforains vendroit quatre vieux tournois de chascun fons. Item doibt chescun stas (3) de drapiers qui stalenge en la halle (4) en tant a fieste un vieux gros, et le mardy hors de fieste chascun stas de drapier quattre vieux tournois. Item chascun stas de merchier quattre vieux tournois le jour de fieste, et le mardy hors de fieste, un telle tournois, sy l'estallenge en le halle, et doibvent chescun charye de sel au jour de fieste, un quartier de seil, et la charette demy quartier.

(1) Un filet de pêche porte encore le nom de trule ou truleau.
(2) Droit. Du latin *telonium*.
(3) Etal.
(4) Marché.

Item che nulz des bourgeois ou masuwiers de la dite ville estoient prins ou que che fuist, le seigneur les doibt faire venir au droit, et à loy, et a ses fraix, et la permy luy doibt chescun masuwiers lassise touts les ans, telle que dit est.

Item at le seigneur sur chascune piesche de vin, soit grande, ou petitte quatre lots (1) de forage, a prendre deux dessous le bare et deux desseure, et la justice deux lots de vin.

Item at le seigneur sur chescun brassin de cervoise (2), ou houppe, que brasse, soit grant, soit petitte vingt quatre lots, et se le peut prendre au quel tonneau que il veut, et la justice deux lots. Item de chescun mieux que on brasse quattre lots de mieux, et la justice deux lots.

Item doit le seigneur à la justice de Marchiennes à chescun plaix generalle, une amende (2) telle que les eschevins le jugent.

Item doibt le seigneur au jour St-Estienne a chescun eschevin un capon, pourtant qu'ils le doibvent juger.

Item doibt le seigneur la nuit St-Martin a chescun eschevin un lot de vin et le nuit dau quaresneviau chescun un lot de vin, et au mayeur ottant, et aux deux sergeants chescun demy lot de vin.

Item se le seigneur faisoit faire une enquestre pour quelque chose que ce soit, le seigneur doit les frais de chescun raisonnablement.

---

(1) Le lot ou pot était une mesure variable. A Marchiennes il contenait 1 litre $\frac{51}{100}$

(2) Cervoise, bière.

(3) Amende est ici pour salaire.

Item che le seigneur fait faire justice, y doibt payer les frais des eschevins a revenir delle justice.

Item nedoit on mettre nulle personne au chestiau, en prison pour debte, forgue a la maison dou mayeur, et doit avoir tels fraix que il at aprins.

Che sont les villes qui ont a ressortir a Marchienne, au Seigneur, et à la justice comme a leur chieff de pais, et de mesure, assavoir premier, la bonne ville de Tuwing, et tout la chastellenie, c'est assavoir Gosée, et Marbais, Biesmes Dessoubs Tuwings, fontaine ou mont, fontaine en le val, Landelys, Donstiesne et Clermond, Marchinelles et mont desseur Marchienne, et Montigny le tigneux, et la ville de Lobbes, et toutte la pourcentes, assavoir Strée, Tuwelies, Ossoigne Rangnies, Le Lers, Biersée, Lierne, et tout le terre de Jumet.

Tout lequel Recort sont fait ensuivant les anchiens recort, ainsy que nous avons useit, et veut user nous devantrains, auquelles faire et passer, a correction si que dit est avons estez comme eschevins Simon Destree, Jehan de Hamiaul, Roland Walchier, Jehan, Collet, Collart Sartiau, et sy comme mayeur Jean Dubois, qui tout mis en nos garde et retenanche, ce fut fait et recordeit l'an et jour dessus escrit, estoit toubescript ainsy signe comme greiffier sermentes puis signez Secherant avec paraphe.

Collectionné la présente copie a son originel escrite sur parchemin reposant aux archives de la Cour et justice de Marchiennes au pont, ce 18 janvier 1719, et le trouvez conforme de mot a autre ce que j'attexte.

Mathieu R. greffier sermente de la Cour.

N° 111 des archives de la famille de Cartier de Marchienne

(7 mai 1495)

Record touchant la mortemain (1) due au seigneur de Monceau en la terre de Marchiennes-au-Pont.

Record fait et rendu de par nous la Cour et Justice, les mayeurs et eschevins de la ville de Marchiennes au pont cy dessous nommés et ecris, a la requête et deplainte de noble ecuyer Ernould d'Odeur, seigneur de Monceau, lequel requis en sa ditte plainte d'avoir de nous la cour un bon juste et vrai record et par ecrit, de sieultes des points et articles cy après déclarés, et premier qu'il soit par nous recordé chez nous la justice de Marchienne n'avons point vu user de par nous et par nos predécesseurs de si longtems qu'il n'est memoire du contraire, que les dits seigneurs de Monceau ont pour le mortemain des habitants de Marchienne chef d'hotel, soit hommes ou femmes, le mortemain et pour cet mortemain chez les hoirs et remanans des trépassés ne sont tenus de raporter par leur serment, s'il en sont requis, les trois meilleurs gages dont le dit trépassé seroit possédant, et qui seroient siens au lorsque la maladie dont il est mort lui prinst, et desdits trois gages

(1) Le droit de morte-main ou « de meilleur Catel » consistait en ce que le seigneur pouvait prendre le meilleur objet mobilier d'un manant lors de sa mort. Il est remplacé par nos droits de succession.

Dans cette charte, le seigneur de Monceau dit qu'à la mort d'un habitant de Marchiennes, il a le droit de faire produire par ses héritiers, les trois meilleurs objets mobiliers de la succession. Que parmi ces objets il a le droit d'en choisir un, et que les héritiers doivent lui payer un tiers de sa valeur, pour son droit de morte-main. Ce droit était modique à Marchiennes; peut-être que précédemment les deux autres tiers du droit avaient été remboursés au propriétaire.

ainsi présentés que dit est chez le dit seigneur ou son comis, ne puisse bien choisir lequel des trois qu'il luy plait et de chacun gage chez le dit seigneur au personne de par lui être estimé et priser les dits gages et a donc, si les dits hoirs et remanans peut donner au dit seigneur de Monceau le tierce de ce que le dit gage sera prisé et retenir le gage pour en faire leur profit et s'il plait aux hoirs et remanans laisser au dit seigneur le gaige, savoir ché le dit seigneur devant dit le puisse bien emporter pour rendre les deux parties de la prisée qui de par lui sera faite ou par son comis, et qu'il en soit par nous recordé tout ce que nous avons vu user par nous, et par nos prédécesseurs, après cette plainte ainsi faite que dit est au conjurement de notre mayeur cy apres denomé par gré des parties, c'est a savoir la ville de Marchiennes, lequel a été pour ce arainée en generalle par un plaid general lequel tous ensemble et d'un commun accord ont gréé et accordé ce present record, surquoi nous la cour en avons parlenté ensemble par grande délibération et le conseil l'un de l'autre, si avons dit et recordé et par ce present record disons et recordons, de sieulte et d'accord, selon ce que pouvons revenir au mémoire et al correction de notre juge souverain, que nous sommes appris par nous et par nos prédécesseurs que nous avons vu user que quand un chef d'hotel soit hommes soit femmes demeurans en la ville de Marchienne desous notre jugeable, va de vie a trepas, que le seigneur de Monceau usent la mortemain, c'est à savoir que le seigneur ou son comis peut et doit venir demander sa mortemain, et a donc les dits hoirs et remanans sont entenus de raporter devant le seigneur ou son comis et par leur serment, s'ils en sont requis, le meilleur gage qu'avoit et possessoit le dit trépassé alors que la maladie lui print dont il est mort, voir en dedans un terme de raison et après ce ainsi fait, est ledit seigneur entenu ou personne par lui de priser le dit gage, et

apres que le dit seigneur ou son comis aura mis ledit gage aux prix, les dits hoirs et remanans dudit trépassé peuvent et pouront donner audit seigneur ou son comis le tiers parte de ceque le dit gage aura été depar le dit seigneur prisé ou de par son comis, et retenir leurs gages et faire leur singulier profit, et s'il plait aus dits hoirs et romanans dudit trépassé laisser au dit seigneur le gaige ledit seigneur est tenu de paier les deux parties auxdits hoirs et remanans, de ceque le dit gaige aura été prisé ou son comis, et quand le susdit seigneur aura paié aux dits hoirs et remanans les deux parties de ce dit gage, ainsi que dit est, a donc peut et poudra le dit seigneur emporter et emmener les gages et faire son profit (1). Auquel record faire et passer, sauf la tres noble correction de notre tres honoré seigneur les eschevins de Liége, qui sont notre souverain et haut chef, avons été pour ce présens comme eschevins de la susditte ville de Marchienne au pont Jean Tiries, Martin Guamart, Jean de Hennau, Roland Wathy, Collart Sarteau et Jean Spourneaulx, et si fut comme mayeur et eschevins Jean Dubois qui tout le mist en notre garde et retenance de nous les eschevins devant dit. Ce fut fait et oultre donné bien et par loy en la susdite ville de Marchienne, sur lan quattorze cent quattre vingt quinze, du moy de mai le septieme jour, et en certification de vérité avons notre mayeur et nous les eschevins sur ce present record appendu notre propre scelle sur lan jour desseur dit.

---

(1) La cour de Justice déclare au résumé, que les héritiers d'un habitant de Marchiennes doivent présenter au seigneur de Monceau, ou à son représentant, le meilleur meuble appartenant au défunt, au commencement de sa maladie, et non pas les trois meilleurs meubles; que le meuble présenté doit être estimé par le seigneur ou son représentant et que les héritiers doivent payer le tiers du prix d'estimation. S'ils trouvaient celle-ci trop élevée, ils peuvent laisser au seigneur l'objet présenté, et recevoir les deux tiers de l'estimation. Le seigneur avait ainsi l'objet entier. Cette manière d'opérer empêchait le seigneur d'estimer trop haut « le meilleur catel ».

1549. *N° 8 des archives de la famille de Cartier de Marchienne*

Record rendu par nous la courte et justice de Marchienne-au-Pont a la deplainte et requette de Lambert Secheran si que commis, mambour et procureur des bourgeois, communaulté et généralité du dit Marchiennes, lequel pour et au nom desdits bourgeois et communaulté requist avoir de nous laditte courte un bon certain juste et leal Reccord par escript en forme authentique et scellee sur le contenu de deux articles desquels pour mémoire il nous mist par déclamation et par escript en nos mains que sont tels que sensuit.

Memoire pour Lambert Secheran de Marchienne-au-Pont de demander par Record seele d'avoir de la justice du dit Marchienne les chartes et privilèges dudit Marchienne afin sen servir a Liege ou autre parte.

Item pareilhement d'àvoir de laditte justice par Record authenticquement scellée ce qu'ils peuvent scavoir ou avoir de ce que Monsieur Reverendissime notre prince fist az manants et habitants du dit Marchiennes faire serment d'est bons et leals sujects, promettant veoir par ses facteurs commis et deputez de les entretenir de garder en leurs chartes et privilèges.

Donc apres avoir heuz-bien et au long visittez nos escripts et sur le tout faict dilligence a notre leal pouvoir al semonce et commandement de notre lieutenant de mayeur et en la noble correction de notre haut et souverain chef de loy nos seigneurs

les eschevins de Liége, aussy du gret et consent de Jehan Noel a ce jour Bailly et mayeur dudit Marchiennes pour ce sufisamment sommez comme contre partie, que ledit record accordat estre faict et delivrez pour les causes et articles susdits et parmy en avoir ouye copie si bon lui semble, avons dit et recordez et par ces presentes de sieulte paisible et d'accord ensemble quant a la première article contenue au dit escript par lequel nous est demandé d'avoir les chartes et privilèges de Marchiennes disons et recordons que saulvons et wardons par devant nous un escript en parchemin qu'on dit les chartes des bourgeois et maswyers de Marchienne contenant en effect de mot a autre ce qu'il sensuit.

Icelles chartes sont narrées ou racord délivré a parte dont pour cause de briefveter ne sont icy, mais en gardons les originels en parchemin en notre feime.

(C'est la première charte ci-devant.)

Item et quant a la seconde et dernière articles contenu audit escript, la ou il demande par Record authentiquement et scellee ce que pourons scavoir ou avoir de ce que monsieur Reverendissime notre prince fist aux manants et habitants du dit Marchiennes faire serment d'estre bons et leaux subjects promettant par ses facteurs commis et deputez de les entretenir et garder en leur chartes privileges, pour responce ad ce disons que touchant du dit serment faict par les dits habitants de Marchiennes n'y aussy de la promesse faicte par les dits commis et députez aux dits Bourgeois, n'en saulvons n'y wardons rien par escript, mais bien fumes nous mémoratifs et clerement souvenables que deiz environ le mois de mars de l'an XV^{c} quarante cinq stil de Liége, vinrent et arriverent au lieu dudit marchiennes venerable et discret Jehan Henry chanoine de

Liége et honorable personnage Jehan Tauxis eschevin de Liége incontinant lesquels ainsy arrives fut la cloche battue, comme est de coustume au dict lieu pour congreger le peuple pour les négoces et autres affaires de la ditte ville, prestement le peuple dudit Marchiennes ou la plus saine et grande partie de la communaulte et generalite de Marchiennes assemblez au lieu de residence de Quintin Noel les dessus nommez M[r] Jehan Henry et Jehan Tauxis laendroit present remontrerent coment de part monsieur Reverendissime et illustrissime seigneur monsieur Levesque de Liege duc de Bouillon, comte de Loz sicque nostre seigneur et prince moderne ils estoient commis et deputez pour recepvoir et accepter le serment de fidelité a touts ses officiers Bourgeois et habitants, suppost et subjects tant dudit Marchienne que d'autres lieux comme par certaines lettres de commissions sous le cing manuel et signe secret de notre dit Reverendissime seigneur et prince povoit amplement apparoitre desquelles lettres ils nous firent laendroit extension et donnerent lecture. Sous umbre (1) et par vertu desquelles leurs dittes lettres cieulx commis et deputez requirent illecque tant a nous ladicte courte comme a touts les dits Bourgeois et soubceans dudit Marchienne laendroit congregez de faire serment d'estre bons et leaux subjects a notre dit Reverendissisme Seigneur comme a notre seigneur et prince, promiettant a cette cause par eulx les dits deputez pour et au nom d'iceluy notre dit Reverendissisme et illustre seigneur et prince entretenir et garder ses officiers, bourgeois et subjects dudit Marchienne en leurs chartes et privilèges selon leurs anchiennes usances bonnes et laudaubles coutumes, et de non icelles diminuer, ains plutot les augmenter suivant lesquelles promesses faittes en la maniere dite laendroit en tout prestement en la presence et es mains

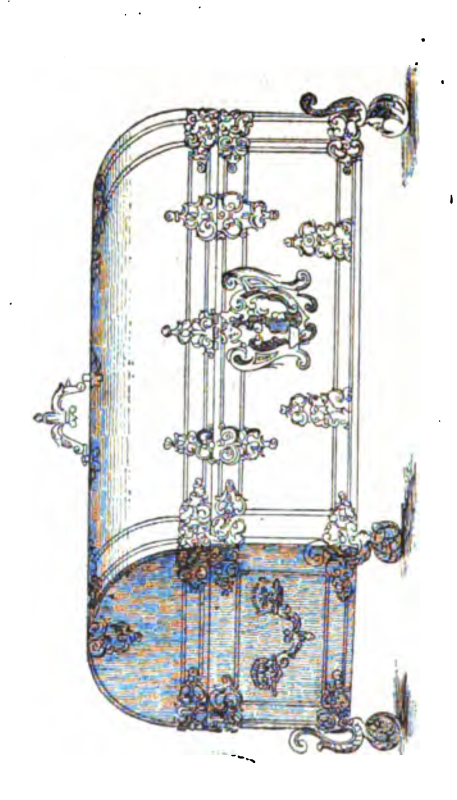
(1) Ombre.

d'yceux les dits deputez fut tant par nous la dite courte comme aussy Jehan de La Brique et francois Collin pour ce temps maistres et gouverneurs (1) de laditte ville de Marchienne pour et au nom de tout le dit peuple en general lesquels agreerent saccorderent a leur parolles faicts solemnellement serments comme a nostre vray seigneur heritier de la terre et seigneurie dudit marchienne et nostre bon prince de estre a luy vray et leaux subjects et de iceluy aider, conforter et subvenir en tout ce que par eux seront tenus faire et generallement en firent tant et si avant que de en ce cas est requis de et pertinement faire, suppliant au surplus très humblement par lesdites maîtres de villes pour tout le dit peuple de plaire a la grace de notre dit Reverendissime seigneur leur estre bon seigneur et maître et ils fuy seront boin et leaux serviteur et subjets.

Que est tout que de cedit record a nous demande estons salvons et wardons. et auquel recorder collationner et delivrer, a correction et avons estez comme eschevins de la dite courte de Marchiennes Jehan de la Bricque, Henry de Blanchedame, Jehan Maiveau, Lambert Martin et Jehan de Batomer, et comme lieutenant de mayeur, Jehan Lescart qui le tout miet en warde de Loy, en témoignage desquelles chose susditte avons ces présentes scellees de nos seaux le XIX[e] jour du mois de janvier an mil V[e] quarante neuf stile de Liege.



(1) **Bourgmestres.**





Coffret du XVIIme Siècle

CONSERVÉ A

L'ABBAYE DE SOLEILMONT

La cassette dont nous essayons de donner la description, mesure 18 centimètres de longueur, sur 12 de hauteur; elle fut offerte par l'archiduc Albert aux Dames Bernardines (1) de Soleilmont. La boîte, de forme rectangulaire, en écaille transparente et fort mince, est ornementée avec un goût exquis de ciselures en argent, du style le plus pur; le couvercle arrondi achève un ensemble gracieux.

Quatre boules cannelées, garnies de griffes, servent de pieds au coffret et font corps avec quatre ornements à rinceaux, qui garnissent les angles inférieurs et que l'on trouve reproduits aux

---

(1) Voyez *Les Archiducs Albert et Isabelle et la relique du Saint Clou, vénérée à Soleilmont.* Documents inédits... par V. S., in-8°, Gand, 1889.

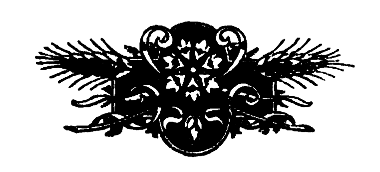
angles supérieurs et à la base du couvercle. On remarque encore les mêmes ornements sur les faces antérieure et postérieure, disposés symétriquement à droite et à gauche, mi-partie sur le coffret, mi-partie sur le couvercle; au milieu de la face antérieure, une serrure mignonne et délicate, dont le loquet représente une cariatide; sur chaque face en retour, une anse soutenue par deux gueules de lions; sur le couvercle, une poignée légère et élancée, et aux extrémités, deux ornements du même style, recourbés sur les faces latérales.

Un double rang de lignes gravées dans l'écaille contourne les angles de la cassette, reliant entre eux tous les motifs ciselés.

Ce qui frappe celui qui examine de près ce merveilleux travail, c'est l'étonnante perfection des reliefs, la richesse des détails, et surtout le goût qui a su si bien allier à l'abondance des ornements, la simplicité dans la conception.

Cette œuvre d'art, remarquable à tous égards, fut offerte en témoignage de généreuse reconnaissance.

Michel VAN SPILBEECK.



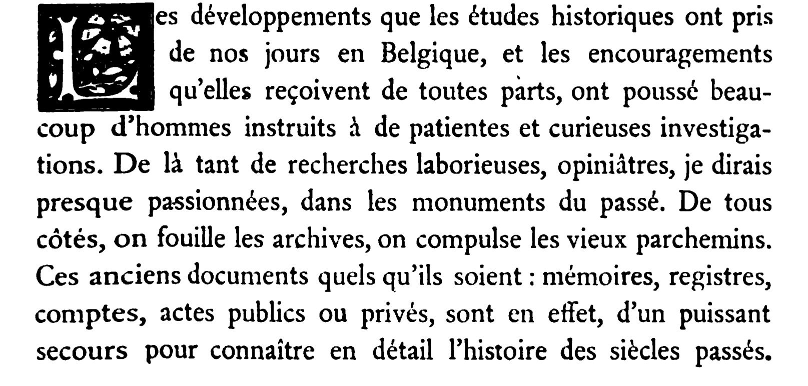


TESTAMENT

DE

Dame Veuve Jean de Warisoul

1456



Les développements que les études historiques ont pris de nos jours en Belgique, et les encouragements qu'elles reçoivent de toutes parts, ont poussé beaucoup d'hommes instruits à de patientes et curieuses investigations. De là tant de recherches laborieuses, opiniâtres, je dirais presque passionnées, dans les monuments du passé. De tous côtés, on fouille les archives, on compulse les vieux parchemins. Ces anciens documents quels qu'ils soient : mémoires, registres, comptes, actes publics ou privés, sont en effet, d'un puissant secours pour connaître en détail l'histoire des siècles passés.

C'est là qu'on apprend à connaître les mœurs des ancêtres, leurs coutumes et les circonstances au milieu desquelles s'écoulait leur existence même domestique. Les détails les plus simples et en apparence les plus insignifiants, servent souvent à éclairer des faits embrouillés, des généalogies obscures, à rappeler des familles disparues, des localités inconnues, à reproduire enfin la physionomie des personnes et des choses du vieux temps. On y trouve en outre d'utiles renseignements sur la monnaie alors en usage, sur la valeur de l'argent, sur l'estimation des objets mobiliers, sur les prescriptions et formules juridiques, etc.

C'est ce qui nous engage à publier d'après *l'Estot du Monastère* (1), la traduction officielle ou notariée du testament fait, le 20 mai 1456, par noble demoiselle Marguerite Mathieu (2), veuve de messire Jean de Warisoul (3) et bienfaitrice de Soleilmont et autres monastères.

Certes, le notaire d'alors ne se doutait guère que quatre siècles plus tard, ce document servirait à rappeler le souvenir de la noble et généreuse testatrice, à redresser la liste des abbés du Jardi-

(1) *Estot du Monastère.* Cartulaire manuscrit in-folio de 656 pages, contenant les actes ou copies authentiques des diverses rentes acquises par le couvent de Soleilmont. La plupart des actes originaux sont conservés aux Archives de l'Etat à Mons.

(2) Fille d'un riche marchand drapier de Namur; elle épousa Jean de Warisoul et eut pour fils, Jean, écuyer, et pour fille, Magritte, mariée à Walter de la Juiverie, seigneur de Balâtre.

(3) Jean de Warisoul, fils de Michar de Warisoul, qui vivait en 1383 et était receveur du comté de Namur, fut échevin de la ville de Namur; en cette qualité, il assista avec ses collègues, le mayeur, le bailly et autres, à un banquet donné à l'hôtel de ville de Namur, le 1 mai 1415. Il exerça les fonctions d'échevin depuis 1408 jusqu'en 1427, année de sa mort.

Comme les seigneurs de Landenne, il portait un écu au chef émanché de trois points.

net (1) et de Nizelles (2), exécuteurs testamentaires, à faire connaitre les noms de familles aujourd'hui éteintes, à nous révéler l'existence d'une *Vie de Notre-Seigneur,* manuscrit en trois volumes, etc.

En même temps, nous donnons comme supplément un acte de 1361, mentionnant la constitution de la rente de 28 patards.

M. VAN SPILBEECK.

---

(1) *Jardinet.* Abbaye de l'Ordre de Citeaux, non loin de Walcourt, fondée l an 1317. Des moines du même ordre y furent substitués l'an 1430.

Jean de Mons, dit Eustache, né en 1403, d'abord religieux du Val des Ecoliers à Mons, où il fit profession vers l'an 1420, avait ensuite embrassé une vie plus austère à l'abbaye de Moulins. Lors de la suppression des moniales au Jardinet, il y fut envoyé pour diriger la nouvelle communauté de moines et en devint le premier abbé, peut-être en 1438. Le 18 juin 1441, il fut choisi pour être le premier abbé de Nizelles, mais il abdiqua dès l'année suivante et revint au Jardinet. En 1459, il rebâtit l'église du Jardinet; il abdiqua quatre ans avant sa mort. Il mourut le 20 septembre 1481, après 39 ans d'abbatiat.

Cfr. *Monasticon Belge,* par Dom URSMER. Berlière. O. S. B., tome I, Bruges 1890, in-4°.

(2) *Nizelles,* abbaye de l'Ordre de Citeaux-lez-Nivelles, fondée vers 1441.

Pierre Olbeke, IV° abbé de Nizelles, succéda, en 1453, à Jean de Swettebier, et mourut en 1483.

Annales de l'Abbaye de Nizelles, par Dom Placide DESELLIS. *Archives du Royaume.* (Cart. et man., n° 776).

XXVIII patars rente que paye Jenne Francisse à présent François Rassart.

(1456)

In nomine Domini amen. par l'ordonnance de ce pnt public instrument à tous ouvert évident et cognut soit que l'an de la nativité nre Seignr susdis mille quattre cens cincquante et six, Indiction quarte le vendredi vingtiesme jour du mois de may à noeuf heures du matin ou environ, dù pontificat nre tr. saint père en Dieu et Seigr. Seignr Calist par la divine providence de celluy nom pape troisiesme, l'an deuxiesme-en la pnce de moy public notaire et des tesmoings subscps a ce appellez et requis pour ce personelement constituée honorable Damoiselle Magrite Mathieu vefve de jadit Jehan de Warisoul de la diocèse de Liège, femme puissante de son droit, estant en bon entendement et ayant cognoissance de ses cincq sens, pourpensante humaine nature estre fraisle, et de diligent œil et intention considérant et entindant que rien n'est plus certain que la mort et moins certain que l'heure dicelle soy rapportant aussi au conseil du prophéte, qui dit ordonne ta maison car tu mourras et pas ne vivras et affin que par l'advenir d'adventùre hastine ne luy soit ostée ou tollée la puissance de ordonner non voulant pourtant mourir intestat de tous et singuliers ses biens a elle de par Dieu prestez a fait et ordonné son testament ou volonté dairaine en la maniere et forme subscpte, lequel testament ou dairaine volonté par droit de testament ou codicille ou auctres drois quelconcques a dairaine volonté afferant le mieux et plus fermement que valoir poura et debvra vouer et le requiert valloir selon les escriptures des droits, nonobstant s'il y a aucune sollenpnitez en aucune des choses subscptes du fait du testament ou des coustumes du lieu

délaisseez. Premier, a ladite testatresse comandé son ame à Dieu tout puissant son créateur et a sa benoite mère Marie et a toute la court celestine quand partirá de ce siecle, item a voulu et ordonné celle mesme testatresse ses exeques estre faites selon l'exigence de l'estat d'elle, et que ses debtes qu'elle devoit et qui approuveez seroient légitimement au jour de son obit, de ses premiers et plus appareillez biens fussent payeez et a revocqué par le pnt public instrument et revocque ladite testatresse tous autres devantrains testaments par elle faits et ordonnez, Item a laisse ladite testatresse purement pour Dieu et en pure aulmosne as monasters du Jardinet, Soliamont et Argenton pour l'obit et anniversair de la testatresse de son mari de ses parens et bienfaicteurs dont les biens subscripts sont venus et ont prins naissance toutes et singulieres ses terres héritables cheruables, heritabletez et qui sont pour cheruer a elle appartenant desoubs quelconcques seignrs et lieux qu'elles soyent gisantes et estantes. En apres a laissé par la forme et maniere permise as devant dis monasters vingtdeux viesgros et demi et un chappon sur la maison et propriété Obert Colleri situee en la ville de Fleru prochaine de la maison Jehan le Ruite, et un muyd d'espeaulte que Jehan Bonichienson luy doibt a cause de certaines rentes héritables, et encore demi muyd d'esplte que Jehan Rufflen luy doibt, Item a laissé purement pour Dieu et en pure aulmosne a le monaster de Nieselle pour son obit de son dit marri parens et bienfaicteurs huict viesgros, que la femme de Jehan Adrien jadit de Fleru luy debvoit, Item pareillement a laissé a celluy mesme monaster le lieu et cessure de la maison des hoirs de jadit Colart de Hulen, appellé monsseillie qui est a Rachet de sept viesgros. Item a laissé la moictié de tous ses biens meubles et de ses debtes ou qu'ils soyent estans a le monastère de Soliamont susdite et ce reman de ses biens meubles et debtes at elle comis al arbitral discrétion de ses exécuteurs subcrps pour les distribuer a diverses persones

et lieux, Item a laissé pour Dieu et en pure aulmosne a ledit monaster d'Argenton, qui est en trois volumes la vie nre Seignr Jehu Christ,Item a laissé purement pour Dieu et en pure aulmosne a Maroie femme Pierart dousalvoir un lit avec ses apparten qu'elle avoit en la ville d'Authe et le reman de ses biens meubles la estans at elle laissé as frères mineurs de ladite ville, Item at laissé a ses exécuteurs subscripts pour leur peines et labeurs qu'il auront selon l'exécution de celluy testament a chun trois florins de rin dairainement touts les meilleurs, voyes, manieres, drois, causes et fourmes par lesquelles mieux et plus fermement pouvoit et debvoit la prememorée Damoiselle Magrite reverends pères en nre Seignr Sire Jehan dou Jardinet et Pierre de Nieselle des monasters del ordène de Citeals abbez et discrets hoe layc Collart hene ses et de ce pnt testament tant conjoins coe devidez a constitué eslisé et nommé exécuteurs ou fomains et tout ses biens tant meubles coe non meubles ens es mains de ses mesmes exécuteurs ou fomains a mis et supportes avec les conditions et clauses oportunes. Tous ses biens et singuliers reman meubles croissans a comis as circonspections et discrétions de ses exécuteurs pnommez et a supporté les biens susdis en leur mains pour y ceux distribuer coe leur semblera expédier plus seur et salutaire de toutes lesquelles chose et singuliers promieses la souvent nommée Damoiselle testatresse a moy notaire public dedens escrps at demande pour elle estre fait un ou plusieurs public instrument ou instruments. Toutes ches choses furent faites en ce monastère de Soliamont del ordine de Chiteal susdit sur l'an, indiction, mois, jour heure et pontificat deseurdit, pns a ce honnestes et discretes persones messire Pierre Buisset pbre et frère Piere le chien convers de le monastère dou Jardinet susdit du consent et permission de son prelat et Jehan Venan layc dou diocèse de Liege devant dis tesmoings as choses promises hukies avec moy spalment et priez et pourtant jou Andrien

de Blehein autrement de Blochem dou diocèse de Liege susdit pbre public par la sainte imperial auctez notaire et tabellion jurez az devant dites ordinations testamentaires cõstitutions et elections et toutes autres et singulières choses pmises coe deseur sont escriptes soy feissent avec les devant nomez tesmoings entrefuy pnt et ainsi les ay veu et ouy faire et pourtant ce pnt public instrument de ma propre main escript, de ce ay fait, et en celle public forme redegié, et mon signe et nom accoustumé icy de ma mesme main moy souscrivant ay signé, prié et requis en foid et en tesmoignage de toutes et singulieres choses premises. Embas estoit escript collation faite par moy Quentin Lienart puble del auctet impérial notaire et tabellion juré a l'original par fourme de instrument escripte en latin et laquelle par coppie ay translaté en franchoy les substan neant muees du mieux que ay peu et sceu pour ycelle valloir si que coppie devant tous juges persones et lieux que besoing sera par le tesmoing de mon petit signe manuel cy mis le cincquiesme jour du mois Juin en l'an quattorze cens cincquante et six et signe Q. Lienart.

Il est ainsi a loriginel en parchemin collaoné par moy

De Lintre, *notaire.*

1652.

Constitution de ladite rente de XXVIII patars et XVI deniers.

(1363).

Scachent tous cilh qui sont et qui avenir sont et qui ce pnt escript veront et auront que Mathiels le bolanger at achapté et acquis bien et loyalement a Goffart Hulen vingt deux vieuxgros et demi de cens héritable par an et un chapon a payer la moictié de vingt deux viesgros et demi dessusdits au jour du Noel que nous premier attendons, et l'autre moictié au jour de sainct Jehan baptiste apres ensuyvant et ainsi de Noel en sainct Jehan, et de sainct Jehan en Noel a tousjours mais heritablement et a payer le deseurdit chapon au jour du Noel qui nous premier attendons et ainsi de Noel en Noel a toujours mais heritablement sur la maison et tenure Henrion tabenial et Lambilhon se frere, derrier et devant seante, entre la maison Gillechon le gon et le stal qui fut Loren Copecial assez pres du marché a Flerus. Encor est a scavoir que ledit Mathiels at encor acquis a dit Goffart demi bonnier de terre gisant en III pieces sestant un journal assez pres du duwaire le prestre et demi journal entre la voye de Marbais et la voye de Saint Amand et est a scavoir que Godefrins fils Goffart Hulen dessus dit en a bien fait le convens par le court donc lidis heritages mouvent a la semonce du mayeur et par le jugement des eskevins et en est ledit Mathiels bien adherité et avesti a droit et aloy encor est a scavoir que lidis Goffars en a quicté et quicte clameit ses humiers encor est a scavoir que ledit Goffars et Godefrins ses fils ont donné audit Mathiel en droite donation pour amisteit qu'ils avoient a luy quinze solz de cens héritable monnoye coursable a pain a chair et a vin, elle ville de Fleru au jour du payement, qu'ils avoient

sur la moictié del maison Jussat Loremine a scavoir est sur le costé devers la maison Michar Plato et en sont bien faits le convens a droit et a loy et en est ledit Mathiels bien advesti et adherité a droit et a loy, al semonce du mayeur et par enseignement des eskevins et est a scavoir que tous ces héritages dessusdits mouvent del court monsigneur le comte a ces convens faire et deviser furent appellez le maire et les eskevins del franchise del ville de Fleru lequel maire mit tout ces convens dessus dits en la warde et elle retenance des eskevins dessus dits par la volonté des parties. Ce fut fait en l'an de grace notre Seigneur Jehu Christ mil trois cens soissante trois cincq jours ou mois de septembre al entrée de ces escripts son deux s'en wardent li eskevins dessus dits l'une et le dessus dit Mathiels warde l'autre pareille loriginel estoit cherographer pardessus.

Il est ainsi a loriginel collaoné par moy.

De Lintre, *notaire.*

1652.





Les anciens Châteaux-forts ou Manoirs

DE

Montrou & Montchevreuil

A BOUFFIOULX

Topographie

La commune de Bouffioulx était, avant les immenses exploitations de roches calcaires faites pour les hauts-fourneaux sidérurgiques de l'arrondissement, la commune la plus pittoresque que l'on pût imaginer; resserrée entre deux lignes de roches abruptes d'une élévation fort grande, une cinquantaine de mètres au moins. Son accès vers le Sud était une gorge excessivement étroite qui ne permettait que le passage du ruisseau d'Acoz, à côté duquel on avait ménagé un sentier dont on fit plus tard un chemin, en creusant la muraille de rochers.

Ce défilé était commandé, depuis une époque inconnue, par deux châteaux-forts, manoirs légendaires : le château de Montrou, un peu au Sud sur la rive droite du ruisseau, et le château de Montchevreuil, à huit cent mètres au Nord, sur la rive opposée. C'était bien la position de deux forteresses rivales et ennemies et c'est en effet la tradition restée parmi la population locale jusqu'à nos jours.

Les ruines et les légendes

Les rochers de Saint Blaise et le Château de Montrou

Bouffioulx, avec ses rochers abruptes, est un pays de légendes. Qui ne connaît dans l'arrondissement, en amont du village, au coude de la vallée du *Riz d'Acoz,* les rochers escarpés de *Montrau,* la grotte, les ruines du manoir antique? Qui n'a entendu parler de la chapelle, de l'hermitage et des rochers de *Saint Blaise,* qui, anciennement surtout, attiraient, le lundi de Pâques, une foule énorme, montant en pèlerinage au sommet du roc?

On y allait s'amuser et se promener; on y dansait sur l'herbe, on buvait dans les ruines mêmes, où un cabaret était installé pour la circonstance. Tout le plateau du reste était couvert de marchands de bonbons et débitants de bière, ayant leurs tonneaux abrités sous des tas de branchages. C'était *ducasse* et la foule s'y trémoussait avec entrain.

*
* *

C'est sans doute pour cette fête du village que fut modelé un médaillon du XVI[e] siècle, sorti des fabriques antiques de poterie de grès de Bouffioulx, industrie locale qui se plaisait, dans ses ornements, à consacrer et célébrer les évènements locaux. J'en donnerai plus loin une seconde preuve fort importante pour le

sujet que je traite. Voici la description de ce médaillon qui porte, dans le Musée de Charleroi, la marque MRA[x] 100[6].

Ce médaillon offre dans toutes ses parties un caractère d'art local. Il mesure 7^{cm} sur 65^{mm} et, dans un cadre fait de simples lignes en petits chevrons emboîtés l'un dans l'autre, il présente un couple se livrant au plaisir d'exécuter ensemble une danse de caractère. La danseuse est au repos, la main gauche posée sur le cœur, la droite à la hanche, elle porte un *fourreau* Renaissance et une large collerette frisée. Son attitude respire une calme satisfaction un peu suffisante et semble avec orgueil regarder en face d'elle son cavalier, orné d'un haut toupet et de longues moustaches, tout chargé de boutons au-devant de son pourpoint et à la ceinture de sa culotte bouffante. Le chapeau à la main, d'un air crâne et d'un ton vainqueur, le héros danse et se démène, jette le coude gauche en arrière et la jambe droite en avant. C'est un *viveur* de Bouffioulx, et la légende circulaire le prouve. Cette légende est rétrograde, sauf le dernier mot, dont la première lettre seule est rétrograde :

VIVE LAMOVR TOVS LE JOVR ET bOSON

ce qui veut dire : *Vive l'amour tous les jours et dansons.*

Encore aujourd'hui, *dansons* se prononce, en patois de Bouffioulx, *dôson.*

Le d rétrograde minuscule forme un b.

J'ai donné le dessin de ce médaillon dans ma monographie des grès wallons (1).

*
* *

Les ruines s'étendaient à 40^{m} d'élévation sur le versant.

---

(1) *Les grès Wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands.* Pl. I, fig. 8, — Voy. *Doc. et rapp.*, Pl. I, fig. 9.

Un peu en-dessous de ces anciennes constructions, leur ayant servi de souterrains ou de cave, se voyait une grotte avec une fenêtre donnant sur la vallée, et formée par une faille fort profonde entre deux bancs de rochers.

Dans cette grotte ou trou de *Montreau*, où s'installe un cabaretier à la Saint-Blaise, viennent s'ouvrir de longues galeries souterraines qui, dit-on, s'étendent au loin, mais sont devenues inhabitables et plus ou moins obstruées. Si l'on en croit la légende, signalée dans une communication de M. CH. PASQUIER au *Cercle archéologique de Mons* et imprimée dans les Bulletins des séances (1), ces galeries se prolongeaient jusqu'à l'abbaye de Salzinnes près Namur.

Tout cela avait un cachet tout à fait abrupt et sauvage. Et le plateau portait un fouillis de quartiers de roches indépendants, qui ont aujourd'hui disparu, exploités et détruits par l'industrie.

Parmi ces quartiers de roches, plusieurs semblent bien avoir été des monuments mégalithiques, si l'on en croit les anciens. Un ensemble se nommait *Chapelle des gueux* et formait une chambre, faite de deux immenses pierres, soutenant une autre qui servait de voûte.

Derrière cet ensemble se rencontrait encore en 1835, un vrai *dolmen*, formé d'une immense table sur deux supports et une *allée couverte* mégalithique.

« Ce monument représentait une *chambre* quadrangulaire, ouverte du côté de l'Est et fermée de deux pierres colossales, apposées l'une contre l'autre par leur partie supérieure et qui soutenaient le rocher qui faisait la voûte.

» Ces pierres laissaient un passage entre elles et la montagne où elles se trouvaient adossées.

» Derrière se trouvait un trilithe ou deux pierres brutes qui

(1) Voir le *Bulletin* du 15 octobre 1865.

en supportaient une autre, formant ainsi un banc ou table » (1). C'était un *dolmen.*

De mémoire d'homme ces monuments ont disparu, anéantis pour les besoins de l'industrie moderne.

Le château de *Montrou,* ou *Montrau* en patois local, prenait bien son nom du *Rocher de Mon trou* que portaient les anciennes cartes et qui appartenait au souterrain dont nous avons dit un mot.

Dans le village on employait du reste couramment le nom de *Trou de César* ou *des sarrasins,* et l'on nommait aussi ces ruines *Château* ou *Forteresse des sarrasins.*

Telle est la véritable étymologie de *Montrau* que, par abus, l'on écrit souvent *Montreuil,* entraîné par l'analogie avec le nom de *Montchevreuil* dont nous allons parler.

Montchevreuil

Sur la rive gauche de la rivière, en face de Montrou, mais en aval, sur le sommet oriental de la vallée, étaient les ruines du château de *Montchevreuil* ou, en patois local *Montchivia, Montjuvra, Monchivia,* aujourd'hui disparues complètement, depuis que fut construit le chemin de fer du *Grand-Central.* Il fallait élargir le défilé du Riz d'Acoz, pour y loger le ruisseau, la route de Bouffioulx à Acoz et le chemin de fer, tous trois serrés l'un contre l'autre. Les rochers à pic de la rive gauche furent attaqués. C'étaient les rochers du Montchevreuil.

Les ruines cependant ne fûrent pas atteintes. Elles ne le fûrent que plus tard, lors de la rectification de la voie ferrée vers la sortie de la station. A ce moment déjà l'autre portion du Montchevreuil, vers le Nord ou vers le village, avaient

(1) *Loco citato.*

été entamées par l'industrie et la partie principale était démolie.

Les ruines étaient réduites à quelques murailles en gros moëllons et d'autres en briquettes, avec des restes d'escailiers descendant dans une grotte naturelle fort vaste et fort élevée, ayant servi de souterrain et de cave ou de cachot et d'oubliette, au château antique. On pouvait encore en descendre les marches. Les souterrains étaient en bon état et plusieurs servaient de caves à des maisons particulières. Dans l'un d'eux l'on pouvait voir encore, scellés dans la muraille, de forts anneaux en fer de dix centimètres de diamètre, destinés sans doute à attacher les prisonniers, disait-on.

Tout a disparu. Depuis une cinquantaine d'années l'on a exploité la montagne et chaque jour l'on en a enlevé 40 à 50 tombereaux de calcaire pour l'alimentation de tous les hauts-fourneaux de l'arrondissement qui, pendant leur période d'une prospérité inouie, ont dévoré le massif de Montchevreuil. Le pied de la montagne est aujourd'hui reculé de deux à trois cents mètres de sa position primitive et est séparé du chemin de fer par un immense emplacement nivelé vers lequel le village et ses habitations s'avancent peu à peu. Le défilé s'élargit de plus en plus et est devenu méconnaissable.

Sur le point où se trouvait la montagne, passe aujourd'hui la voie ferrée.

***

Notre planche est l'état des lieux du cadastre en 1893.

Ce plan, fort soigné, nous a été fait par M. Gustave Lejeune, géomètre de la commune, que nous remercions de sa complaisance.

L'artiste y a reporté, à l'emplacement réel qu'elles occupaient *anciennement,* le vieux château et les ruines du Montchevreuil

qui ont disparu dès longtemps sous le pic des travailleurs. C'est actuellement la carrière de pierres de taille de MM. Hermant. Cette carrière a enclavé aujourd'hui non seulement ces ruines, mais aussi les parcelles 496e, le chemin pointillé marqué *Montchivia* et la parcelle 439, qui sont devenus terrains vagues.

Le point indiqué du *Vieux château* se rapporte au manoir seulement; mais de cet emplacement, vers le Nord-Est, jusque dans le terrain du chemin de fer, s'étageaient des terrasses bâties en pierres taillées sur roches vives. Ces dernières ruines s'étendaient jusque sous les rails actuels et sont renseignées sur les anciens plans de construction du chemin de fer que feu M. Maus, ingénieur en chef du Grand Central, a bien voulu mettre à notre disposition.

La démolition de Montchevreuil fut ordonnée en 1862; les plans de la voie ferrée, approuvés le 29 mars, par M. le Ministre des travaux publics de l'époque, M. J. Vanderstichelen, et le rocher fut exploité à partir du 27 février 1863.

Le chemin de fer construit devait être établi à une altitude de 114^m et les ruines étaient perchées sur la même côte, à 139^m, c'est-à-dire 25^m plus haut. Tout fut donc abattu. Monsieur l'Ingénieur Maus m'écrivait un jour avec propos :

« Lorsque je fus chargé, comme ingénieur de l'*Est-Belge,* de faire la rectification de la ligne d'Acoz, au sortir de la station de Bouffioulx, au coude même de la vallée, j'eus l'occasion de remarquer, sur le haut du rocher, des restes de murs très épais, assez régulièrement parementés en moëllons calcaires débrutis. Ces constructions avaient déjà été réduites lorsque l'on avait construit le chemin de fer de Bouffioulx. On sait combien la vallée était resserrée, c'était un défilé très étroit où se cotoyaient le ruisseau, la route et la voie ferrée! Sur la rive droite, le rocher de *Montrou* se dressait comme un promontoire et sur le

versant opposé, très raides s'élevaient les murs de *Montchevreuil* presqu'en face de l'autre château. Ces deux forteresses féodales commandaient réellement le passage et en formaient un défilé infranchissable. Lors de mon séjour, il restait encore des portes voûtées, des caves, etc. J'ai vu disparaître petit à petit les derniers vestiges des murs de *Montchevreuil.* On y découvrit des pièces de monnaie du moyen-âge, des clous assez semblables aux clous d'ardoise, des débris de poterie, de grandes ardoises, des parties de murs en briques plates, maçonnées en arrêtes de poissons, semblables à ce que j'ai vu au château de Montfort, près de Huy, au fond de vieilles cheminées à feu de bois. »

Depuis longtemps les plans cadastraux ne portent plus rien. On voit seulement, sur la côte des plans, l'*Escarpement de Montchevreuil,* ou en patois local, *Montchivia,* et les carrières dont on continua l'exploitation.

Aujourd'hui les géographes ont oublié les deux antiques ruines de Bouffioulx et les rochers qui les soutenaient et qui avaient avec elles un nom commun. Le rocher de *Montrou* porte sur les cartes de l'Institut cartographique militaire le nom de *Rocher de la grotte;* et aucun souvenir des roches et des ruines de *Montchevreuil* ne s'y retrouve au-dessous du lieu dit *Les Pothéas,* souvenirs d'anciennes poteries, sauf le *Chemin des carrières du Montchivia.*

Il faut recourir aux cartes de Vander Maelen, pour en retrouver quelque chose.

C'est un fait regrettable qui ramène la pensée sur la triste manie qui sévit aujourd'hui dans les grandes villes, de débaptiser les rues anciennes et de troquer leurs noms historiques contre des noms d'une illustration trop souvent contestée par tous, sauf par les amis politiques.

Nous donnons en planche un croquis du plan cadastral du

village, pour en indiquer la position, et une légende explicative.

Les documents

Le plus ancien document qu'il nous a été donné de rencontrer sur *Montrou* et *Montchevreuil,* c'est un médaillon. Il ne s'agit pas de médaille métallique, mais d'un médaillon en terre, venant d'un pot de Bouffioulx cassé. Cette poterie peut être reportée au commencement du XVI[e] siècle, peut-être 1520 ou 1530.

Je ne puis mieux faire que de citer ici ce que j'ai écrit à ce sujet il y a 10 ans, dans ma monographie des grès ornés Wallons.

Médaillon portant la marque MRA[x] 434[1] dans les collections du Musée de Charleroi et offrant un cachet tout à fait local pour la commune de Bouffioulx. Il est ancadré de deux ovales concentriques de 85^{mm} sur 70 et de 65^{mm} sur 50, entourés d'un chapelet de perles, et entre les deux ovales se lit en cercle l'inscription légendaire suivante :

SIGNEVR DE : MATRA : ET GOVVERNEVR DE : MONIVVRA

Au milieu se trouve un personnage burlesque, à grosse tête tournée vers sa droite, à moustaches minces, retroussées en longs crocs, portant une collerette tuyautée, un pourpoint boutonné, couvert d'une écharpe flottante en sautoir, et orné de manches et de culottes bouffantes de lansquenet, gonflées au-dessus de mollets grêles et serrés dans les chausses, armé d'une lance, ayant au côté une longue épée et dont la main appuyée sur la garde relève presqu'horizontalement la lame. Il tient à droite une immense bourse dont les coins et les cordons sont ornés de floches en houppes.

Les reliefs de ce médaillon sont excessivement prononcés. Il est reproduit dans mon ouvrage sur les grès wallons (1).

Voilà : *Monseigneur de Mâtrâ (Montrau) et de Monjuvrâ* ou *Montchivià (Monchevreau)*, en wallon de Bouffioulx ancien et moderne.

Au XVI[e] siècle comme aujourd'hui, le peuple illettré de Bouffioulx prononçait de même en patois, *au* et *on*, ou plutôt il donnait à ces diphtongues un son guttural aspiré, entre *ô* et *â*. Mais, comme conséquenne aussi, il écrivait indifféremment l'un pour l'autre *au* et *on*, ainsi que *â* et *ô* ou *au*, ne se rendant pas compte, dans son écriture, d'une différence qu'il n'avait pas l'habitude de respecter dans la prononciation.

Montrou et *Montchevreuil* étaient donc déjà légendaires dans la localité à cette époque, c'est-à-dire au commencement du XVI[e] siècle, au même titre qu'aujourd'hui, et les souvenirs en étaient tout aussi vagues et tout aussi mystérieux.

L'histoire ne dit pas un mot de ces deux châteaux que l'archéologue, grâce à la nature des matériaux et de la construction, reporte au XI[e] siècle au moins et bien au-delà encore, peut-être jusqu'au X[e] siècle. On y a trouvé, comme nous le verrons plus loin, des restes de maçonnerie antique, construite dans l'appareil dit en *arêtes de poissons*. Un bloc en a été transporté au Musée de Charleroi, où il porte la marque MMS''2', comme nous le verrons plus loin.

Ces châteaux amenaient aux alentours des guerres continuelles, dit la tradition populaire, et des batailles terribles à *l'arc et à l'arbalète*.

Or, ces traditions lointaines, pleines de mystère et de super-

---

(1) Voyez *Les grès wallons, grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands*. Pl. I, fig. 9. — Voyez *Docum. et rapp.*, Pl. I, fig. 9.

stition, se rattachant à ces ruines qui dominaient le village et parlaient vaguement à l'imagination du peuple, d'origines éloignées, ont dû être puissantes aux siècles passés, si superstitieux et cependant si gouailleurs. De là cette personnification ridiculement guerrière à laquelle on a ajouté la caricature du sac à l'argent. La bourse ou le sac, de dimension exagérée, est-il plein et est-ce une allusion à ce dicton populaire : *il a le sac;* ou bien est-il vide et est-ce plutôt alors une allusion au dénuement d'un *seigneur de gousset vide?* Nous ne pouvons le deviner. Cependant voici une observation qui semble bien classer le seigneur guerrier du médaillon dans les héros de la jactance et de la misère.

J'ai rencontré au Musée royal de la Porte de Hal, un grès de Raeren, portant le n° 24, et qui offre un médaillon pareil, mais d'autre moule, avec une inscription allemande qui généralise l'idée appliquée chez nous à un personnage en particulier. Cette inscription signifie : *Je suis un héros, j'ai le sac à l'argent. Je suis toujours sans le sou, ainsi soit celui qui lira ceci.*



Voici maintenant le texte d'un réquisitoire judiciaire du Bailli de la cour de Bouffioulx, tendant à faire condamner la famille Pouleur, qui s'était permis de travailler à démolir une ancienne tour du château de *Montaur.* Cette version du nom de *Montrau* est à noter, si la lecture du manuscrit est certaine.

Ce document repose aux archives de Châtelet, et il nous a été communiqué par notre collègue, M. Fr. GILLOT.

Messieurs de la Cour et Justice de Bouffioulx (1730)

Le seigneur officier bailly de ce lieu aiant formé une action contre Grégoire Pouleur et Jacque Pouleur, son fils, Eloy Pouleur et Grégoire Pouleur, aussy son fils, dira et avancera, pour

articles d'impositions criminelles et civiles le suivant aux protestations ordinaires :

1° Que lesdits Pouleur, accompagnés de quelques autres, auroient contre leur devoirs, sapé et miné et fait sauter avec de la poudre une partie d'une vieille tour nommée communément *Montaur*, à quel effet ils auroient travaillé plusieurs jours.

2° Qu'ils en ont vendu les débris au sieur Defresne, notre greffier et à François Ladri, habitant de Bouffioulx.

3° Qu'ils ont fait icelle démolition de leur autorité privée au préjudice de ceux à qui ladite tour appartenait.

4° Que cette tour est une des plus anciennes antiquités, puisqu'il en est fait mention dans les Commentaires de Jules César.

5° Que malgré les injures du tems et les infinités de guerres il en était reste une grande muraille qui servoit comme de mémoire au publique pour ce qui regarde l'antiquité.

6° Qu'il n'est point permis aux simples particuliers, de démolir de leur authorité privée, des bâtiments anciens quoy qu'abandonnés.

Ce pourquoy, ledit sieur officier, par ordre de meisseigneurs du très illustre chapitre cathédralle de Liége, conclud à ce que ledit Grégoire Pouleur et Jacques Eugène, son fils, Eloy Pouleur et Grégoire Pouleur, aussy son fils, seront condannés, chacun en leur particulier, à dix florins d'or ou autres peines ou voyages que la Justice trouverat convenable, et condannés aux frais et c'est sans préjudice des interrets compétents à ceux qui ont droit de propriété de cette partie de tour.

1730 (1).

Il y a dans cet acte matière à quelques réflexions utiles et d'un intérêt vraiment archéologique, si nous nous rappelons

(1) Archives de Châtelet.

l'indifférence complète et déplorable de nos populations modernes pour les souvenirs de l'antiquité.

Je laisserai le lecteur faire lui-même ces réflexions, ne citant que les deux phrases suivantes qui y donnent lieu :

« Une grande muraille qui servait comme mémoire au public pour ce qui regarde l'antiquité. »

« Il n'est point permis aux simples particuliers de démolir de leur autorité privée, des bâtiments anciens, quoiqu'abandonnés. »

Ne sont-ce pas là les grands principes que les archéologues émettent et affirment aujourd'hui à l'appui d'une loi conservative qu'ils ne parviennent pas à obtenir du gouvernement?

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'assertion fantaisiste qui ferait remonter jusqu'à César le château et la construction démolie, attribuant à cet auteur une mention de cette tour, dans ses *Commentaires*. C'est simplement la preuve d'une tradition de haute antiquité.

Mais il faut remarquer que précisément la constatation que le château de Montchevreuil possédait une ou plusieurs tours importantes, en reporte la construction à une époque postérieure aux Romains et indique que *Montchèvreuil* et *Montrou* étaient des manoirs du moyen-âge.

Nous verrons plus loin à préciser plus exactement l'époque d'origine, s'il est possible.

*
* *

Il paraîtrait, si j'en crois ce que l'on m'a dit au secrétariat de la commune, que vers 1862 à 1865, la même défense fut intimée par l'autorité supérieure à l'intervention de la Commission royale des monuments. Je dois ajouter que, malgré mes démarches en haut lieu, je n'ai pu retrouver trace de cette intervention.

*
* *

Mirœus cite un acte de 922, par lequel l'Empereur Othon 1er donne à l'abbaye de Gembloux, entre autres biens, la villa de *Bufiols*.

« Gemblacense Benedictorum in Brabantia Monasterium anno 922 a S. Guiberto viro nobili, ejusque Avia Gisla constructum ac datum, Othonis I Imperatoris edicto confirmatur anno 948.

» In nomine Dei et salvatoris æterni Otho divina favente clementia Rex Lothariennum et Francigenum.

. . . .

» Talis ergo desiderii carissimum nepotem suum Wibertum præfatum nominata, praesidio constructionis ejusdem Gemblacensis Cœnobii res eidem nepoti suo legali traditione contulit hereditarias, quas sibi vir suus nomine Rothingus impendit, dotis gratia, in Comitatu scilicet Lomacensi atque Darnuensi, Villam videlicet Gemelaus cum omnibus ad eam pertinentibus; in eodem quoque pago Villam Bufiols dictam, cum appenditiis suis

. . . .

» Porro hoc uti maneat ratum, et per succedentia tempora inconvulsum annuli nostri impressione sigillari jussimus, ac manu nostra subtus firmavimus. . . . . » (1).

*
* *

De Marne, dans ses *Dissertations historiques et critiques* estimées à une si haute valeur par les historiens, dit à ce propos, page 93 :

« *Bufiols.* — La même charte qui fait mention d'*Astnagia*, met *Bufiols* dans le comté d'Arnau. L'éditeur d'Aubert Lemire

(1) *Opera dipl.* Louvain, Denique 1723. T. II, p. 139.

(MIRŒUS) pense que ce pourrait être *Bousseval* sur la Dyle ou *Bossière*, tous deux peu éloignés de Gembloux; Bufiouls près de Charleroi, y conviendrait mieux pour le nom. »

Il faut ajouter que notre Bouffioulx était du Grand pagus ou Comté de Lomme.

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que dans les donations et les inventaires des biens de couvents au moyen-âge, le mot *villa* veut dire une ferme simplement.

Or, ici c'est une question de peu d'intérêt de savoir si à Bouffioulx il y avait une ferme, ou des terres, ou une grange, appartenant à une abbaye. Il ne s'agit nullement de château-fort, ni de villa romaine.

Les restes archéologiques

Bouffioulx est une très ancienne localité, fort célèbre dès le haut moyen-âge par son industrie céramique. C'est une possession des plus antiques du Pays de Liège. Les anciennes chartes parlent de *Buffiols* dès 948.

L'époque romaine même a laissé dans cette petite vallée de nombreux souvenirs. On y a déterré à diverses reprises des trésors de pièces de cette époque ou plutôt des diverses époques romaines, car la principale de ces trouvailles, faite en 1872, par Hancart dit Coudry, et renfermant 250 pièces, présentait le plus bizarre assemblage de monnaies aux effigies de Domitien, Adrien, Antonin, Faustine, Lucius, Elius, mêlées à celles de Galien et Tetricus! De ces pièces, 20 furent acquises par M. OCTAVE PIRMEZ, autant par M. FROMONT, et 14 reposent au Musée de Charleroi. C'est, 1 Vitellius très rare, 1 Elius, 1 Adrien, 1 Antonin, 2 Faustine mère, 3 Marie-Aurèle, 1 Faustine jeune, 2 Lucille, 1 Commode et 1 Crispine (1).

(1) Voy. *Docum. et rapp.*, T. XI, p. 484. T. XII, p. 492 et T. XVII, p. 578.

Quant au reste, nos anciens se souviennent encore avoir retiré des ruines de nos deux manoirs féodaux des clous de toute espèce, des ardoises grandes et fort épaisses du moyen-âge, des briques très plates et des carreaux, de gros moëllons, etc., etc.

La famille Hermand, ancien mayeur de Bouffioulx, exploita longtemps les roches de Montchevreuil et y rencontra de nombreux objets aujourd'hui perdus.

On a parlé d'armes, de poignards trouvés au château ou près du château de Montchevreuil, et donnés à M. Maus, à M. Alph. Van Hoegaerde, directeur du *Grand-Central,* et à d'autres, de sépultures trouvées dans les rochers, lors des travaux pour la tranchée du chemin de fer, de sabres, et même de boucles damasquinées venues en la possession de M. Guiannotte, employé aux travaux de la voie ferrée, et qui lui-même nous a certifié la chose.

Mais de tous ces objets aucun n'a pu être retrouvé, sauf une petite urne romaine en terre noire, que nous avons vue chez le sculpteur, M. Charles Wiener, qui la tenait de M. Olivier Gille, de Châtelet.

Un autre objet a été donné par M. Maus à notre musée. C'est un bloc de maçonnerie en arrêtes de poissons, venant de Montchevreuil, qu'il sera utile de discuter. Il porte dans nos collections la marque MM S^{u} 2^{r}.

L'opus spicatum était fort employé par les Romains. Il était a découvert et formait parement.

SCHAYES, dans son *Histoire de l'architecture* (T. I, p. 51), dit que l'on ne connait aucun exemple que, dans les constructions romaines de Belgique, l'on ait retrouvé la maçonnerie en arrêtes de poisson. Or, à la villa romaine de Gerpinne, nous l'avons rencontrée indiscutable (1) et dans l'oppidum de Grignard,

(1) Voy. *Docum. et rapp.*, T. VII, p. cviij.

tout un pan de mur primitif en était formé et nous l'attribuons à l'époque romaine (1).

« Cet appareil, dit aussi *en arrêtes de harangs* ou *en feuilles de fougères,* pierres plates de dimensions égales, posées en biais les unes sur les autres, et laissant entre elles un angle plus ou moins ouvert. »

A l'époque romane, les murs se faisaient souvent en gros moëllons équarris ou plats, qui formaient parement, et la maçonnerie intérieure, en briques, était parfois en arrêtes de poissons. On en trouve un exemple remarquable à l'ancienne abbaye, aujourd'hui fermée, de Dansonspennes, près de Fontaine-Valmont.

Aux VIIIe et IXe siècles, ces constructions de gros moëllons étaient généralement mal soignées et exigeaient souvent, d'espace en espace, l'emploi d'une ligne d'ardoises ou de schistes à laquelle on donnait la forme d'arrêtes.

A Ingeleim, château de Charlemagne, le parement qui cache l'*opus spicatum,* est en petits moëllons.

Au Xe siècle cependant, l'*opus spicatum* commence à reparaître à parement découvert. On pourrait reporter à cette époque ce qui existait à *Montchevreuil.*

Vers le Xe et XIIe siècle, nous rencontrons en Belgique cet appareil à St-Bavon, à Coninxheim et à l'église de Merch, près de Maestricht et au château de Montfort près de Huy.

Après le XIIIe siècle, les appareils de maçonnerie se perfectionnent, l'ogive apparait et l'*opus spicatum* disparait complètement.

---

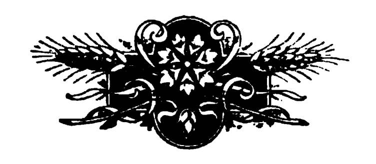
(1) Voyez notre rapport sur cette fouille, p. 31.

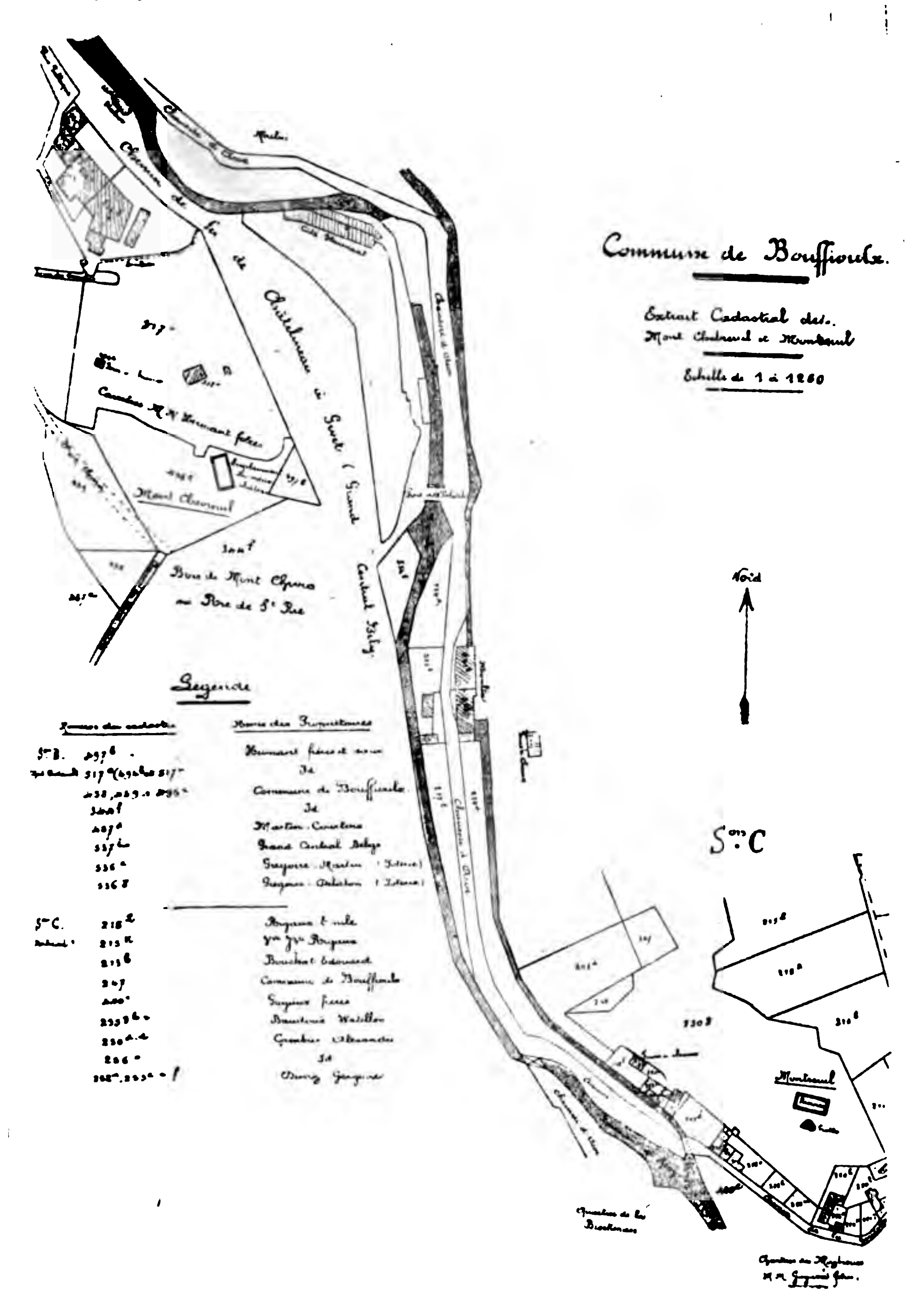
Conclusion

Les ruines de *Montrou* et celles de *Montchevreuil* appartiennent à deux châteaux féodaux. Nous ne possédons aucune donnée historique qui les concerne; mais quelques circonstances semblent permettre d'en reporter la construction au Xe ou au XIe siècle au moins. La tradition paraît même indiquer que ces constructions succédaient à des établissement de haute antiquité. On parle de l'époque romaine. Or, l'on n'a pas oublié qu'en fait d'*oppidum,* qui dit romain dit presque toujours gaulois et préhistorique. Trois époques qui, la plupart du temps, se succèdent sur la même station. Ici rien ne peut nous guider dans la voie d'investigation sur ces points. La montagne et les rochers ont disparu, l'étude des lieux est devenue impossible et nous devons bien nous arrêter aux déductions qui précèdent. Toutefois nous avons dit que l'on y a réellement trouvé un vase de l'époque romaine.



TABLE DES MATIÈRES




Sᵒⁿ B
Commune de Bouffioulx.
Extrait Cadastral des.
Echelle de 1 à 1250
Nord
Légende
Sᵒⁿ C



Découverte d'une Inscription

EN CARACTÈRES GRECO-ROMAINS

Gravée à la pointe, sur une Vase funéraire franc

Préliminaires



J'ai déjà publié deux mémoires sur l'ornementation des vases francs (1). Les nombreux dessins que j'y ai joints ont presque tous été observés par moi-même dans des fouilles que je dirigeais, ou que j'avais le loisir de suivre.

J'ai recueilli dans nos musées belges la matière d'un autre mémoire sur le même sujet et quelques amis ont bien voulu m'envoyer des dessins qui pourront fournir les éléments d'une nouvelle publication.

Mais, hélas! malgré mes prières pressantes aux amis de l'archéologie, pour me transmettre, surtout de l'étranger, le fac-

---

(1) *Les vases de formes purement franques et leurs ornements à la roulette, comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation.*

simile de ces ornements francs, présentant assez d'intérêt pour être reproduits, quelques rares intimes seulement ont répondu à mes appels pressants et réitérés! J'ai soin cependant de toujours indiquer scrupuleusement la source où je puise mes éléments. Néanmoins, tout le monde le sait, il est d'une difficulté inouie de secouer et de réveiller l'indifférence générale inhérente à la nature de l'homme en toutes choses.

J'interromps en quelque sorte aujourd'hui la publication des dessins à la roulette proprement dits, pour faire connaître aux amateurs de l'époque franque, une découverte d'importance capitale, qui se rapporte complètement à mon sujet favori, quoiqu'il s'en écarte un peu par le procédé d'exécution.

C'est un vase, de l'époque franque encore, et marqué des mêmes caractères généraux; l'ornementation en porte aussi le même cachet, mais il s'agit ici d'une véritable inscription graphique faite à la pointe, à la main, et non d'une ornementation creusée mécaniquement à la roulette et n'offrant qu'une apparence d'écriture.

Cette découverte offre un grand intérêt pour les archéologues. Nous verrons cependant plus loin que cet intérêt est resté stérile et qu'il ne m'est pas possible d'ajouter que, de cette inscription l'un ou l'autre a donné l'explication et qu'elle a ainsi acquis toute l'importance qu'elle pourra plus tard obtenir.

Maintes fois nous, et beaucoup d'autres, avons rencontré dans nos fouilles des *grafitto* fort simples, formant un monogramme, une marque, etc., mais jamais jusqu'ici, il ne s'est présenté de l'époque franque une inscription importante, d'une longueur de plus de 7^{cm} en deux lignes circulaires.

A première vue tous ces ornements à la roulette éveillent l'idée d'une inscription, mais l'illusion n'est pas longue et elle ne résiste pas après un moment d'attention.

*
* *

Cependant, déjà en Allemagne, avant 1850, sur un vase franc et dans des conditions à peu près semblables à celles qui se présentent ici, les savants avaient cru avoir mis la main sur une inscription.

Ce vase franc avait été trouvé dans le cimetière d'Osthofen près de Worms, celui-là même que nous citons à la fin de ce travail, comme ayant fourni deux vases à déversoir analogue à celui qu'a donné Othée; ce qui établit entre les deux cimetières une certaine coïncidence.

Mais la prétendue inscription d'Osthofen n'était pas *graphique*, elle était imprimée à la roulette et reproduite plusieurs fois en spirale. Les figures ou caractères en étaient de forme carrée anguleuse, sortant de la facture ordinaire des signes des roulettes ornementales franques. C'est ce qui avait éveillé l'attention et fait croire à une inscription cunéiforme.

La vérité c'est que parmi les très nombreux ornements à la roulette sur vases francs qui me sont passé depuis plusieurs années par les mains, je n'en ai pas rencontré un seul qui s'approchât, pour le style et l'aspect, de l'ornement d'Osthofen. Celui-ci porte indiscutablement un cachet particulier. L'artiste semble bien avoir cherché à lui donner l'air d'une écriture véritable, et il faut avouer qu'il y a réussi; mais la vérité aussi, c'est que la réflexion suffit pour ne pas s'y laisser prendre et pour constater que cet ornement ne peut être une inscription. Elle s'étend en spirale sur le vase et y est répétée plusieurs fois. Elle y a été imprimée par une roulette gravée. Or, on ne se donne pas toutes ces peines pour faire une inscription sur un vase de terre; l'artiste, dans ce but, se contente de l'écrire à la pointe et ne va pas d'abord la graver sur une roulette cliché, en creu, s'il veut une inscription en relief, ou en relief, s'il l'a veut en creu. A

quoi lui servirait de faire un cliché pour cette simple phrase destinée à un usage éphémère? A quoi bon aussi cette reproduction plusieurs fois répétée des mêmes mots?

On peut conclure, à coup sûr et a priori, que l'emploi de tout ce procédé, usité toujours pour l'ornementation banale des vases francs, *et employée ici d'une façon absolue,* ne pouvait avoir d'autre but que d'aboutir, comme toujours, à des lignes d'ornementation ordinaire.

Voici d'abord, pour l'édification du lecteur, le fac simile de la prétendue inscription cunéiforme et le dessin du vase qui la porte, je puise ces dessins dans l'ouvrage de M. Lindenschmit, le savant conservateur du Musée de Mayence, livre où se trouvent les renseignements sur de cette prétendue inscription (1). La ligne d'ornement est en mi-grandeur, mais le vase est dessiné au quart.

Nous avons, pour plus de clarté fait doubler par la photographie la dimension de l'inscription adoptée dans l'ouvrage allemand.



Voici maintenant ce que l'auteur nous apprend sur cet objet, dans le texte explicatif de la planche.

---

(1) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit,* etc. Band I, Heft IV, Taf 5, fig. 3 et 3a.

« N° 3. Trouvé dans le cimetière de Osthofen près de Worms. — Musée de Mayence.

» N° 3. Bande d'ornements reproduite une seconde fois plus clairement au N° 3ª. Cette ornementation ne s'est pas rencontrée encore dans la masse d'objets francs trouvés partout. Les savants ont cherché sans succès jusqu'aujourd'hui, à lui donner une interprétation, la regardant comme une inscription en caractères runiques.

» Cette ornementation se répète d'une façon identique sur le même pot. »

Ce texte justifie absolument les réflexions qui précèdent. Il s'agit uniquement d'une simple ornementation à la roulette habituelle.

Il serait désirable de s'assurer dans les collections et les musées allemands, surtout dans les régions de la Hesse et du Rhin, si l'on ne rencontre pas d'autres spécimens du même motif de décor. Il ne m'est pas possible de faire, par moi-même, cette recherche qui d'ailleurs sort absolument de mon champs d'études et qui incombe naturellement à nos amis les archéologues du pays voisin. J'y pourvoirai autant qu'il est en mon pouvoir en distribuant le plus que je pourrai, dans ce pays, le mince travail que j'imprime aujourd'hui; et je prie ces confrères étrangers d'avoir l'œil ouvert pour cette petite observation. J'espère que l'attention de notre savant confrère, M. Lindenschmit, sera appelée et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir, dans l'intérêt d'une question qui regarde tout spécialement lui et le musée qu'il dirige; puisque c'est là que repose la pièce en question et que c'est lui-même qui, le premier, a signalé cette pièce au monde savant.

Voilà une preuve nouvelle de l'utilité indiscutable des efforts que je fais pour arriver à la reproduction méticuleuse et à la publication du plus grand nombre possible de types de l'ornementation à la roulette des vases francs.

La trouvaille

C'est dans un cimetière franc, trouvé sur le territoire d'Othée, province de Liége, que fut découverte l'inscription dont il s'agit.

Ce champs des morts a fourni beaucoup de perles de colliers, en pâte céramique vernissée, des glaives ou scramasaxes et de nombreuses lances et haches d'armes franques; des vases d'aspect divers en terre grise, urnules de formes anguleuses franques, avec ornementation à la roulette, traits circulaires, etc. L'un de ces vases portait une anse et un déversoir et était marqué des caractères et guillochis propres à l'époque franque.

La découverte date de 1882. Elle fut faite, comme la plupart du temps, dans les terrassements nécessités par la fabrication de briques, par le propriétaire, M. SWERTZ.

Le terrain de la trouvaille est situé entre le chemin vicinal vers Tongres et un verger appartenant à la Commission des orphelins de Liège, couronnant le dernier replis de terrain avant la plaine qui s'étend d'Othée à Tongres, plaine que ce terrain domine complètement.

La planche ci-après, formée du plan cadastral et d'une légende détaillée, donne à ce sujet tous les détails désirables et permettra, quand on le voudra, de retrouver sur les lieux d'emplacement de la fouille qui y est marqué par deux petites croix †.

Le public, semble-t-il, attacha à ce terrain une légende de *castrum,* et les lances découvertes étaient prétend-t'on, si nombreuses, qu'elles furent prises, à cause de la douille, pour des bayonnettes de fusils, abandonnés par les fuyards lors de la bataille de Rocourt.

Ces renseignements me sont fournis par M. le chanoine Dubois, le savant conservateur du Musée archéologique diocésain,

installé dans les annexes de la cathédrale de Liége. Ce vénérable ecclésiastique a bien voulu se prêter à tous mes désirs pour m'aider à publier cette note.

Sur ce cimetière franc nous n'avons pu avoir des renseignements plus complets et il faudra bien que nous nous contentions de ce qui est parvenu à notre connaissance.

M. le chanoine compte cependant pratiquer une fouille dans ce cimetière. Les savants auront donc, avant peu, des renseignements certains sur les questions qui y touchent.

Non loin du cimetière, l'on a trouvé des débris de pavement mosaïque, *pavé à dessin,* selon l'expression du paysan d'où viennent les renseignements. Ce pavement s'est désagrégé sous la pelle.

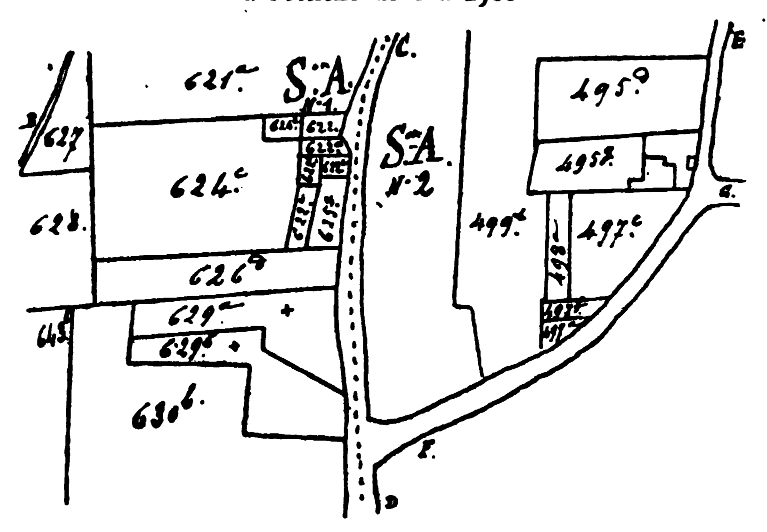
Rien d'étonnant qu'on ait rencontré des restes antiques à Othée, puisque cette ancienne localité se trouve à peu près à égale distance de Liége et de Tongres, le long d'un *diverticulum,* ou au moins d'un chemin de haute antiquité que M. Vandessel a tracé sur sa *Carte archéologique de Belgique anti-romaine et franque* (1). Ce diverticulum part de Herstal et va retrouver, à Lowaige, la grande voie de Bavay à Tongres. M. Gauchez, dans son grand ouvrage sur la *Topographie des voies romaines de la Gaule Belgique,* ne parle pas de ce *diverticulum.*

A proximité d'Othée, sur le bord d'un chemin antique, se dresse un tumulus assez élevé, autour duquel se livra la fameuse bataille entre les Liégeois mutinés et leur prince Jean de Bavière. C'est même au haut de ce tertre que le seigneur de Salm avait planté, avant le combat, l'étendard des bons métiers.

---

(1) *Topographie des voies romaines de la Belgique.*

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL D'OTHÉE
à l'échelle de 1 à 2500



Légende. Section A.

N° 1

N° 621*a* Prairie de 31 ares 88 centiares, appartenant à la Fabrique de l'église d'Awans ;
» 624*c* Id. 27 » 10 » » Tassin, Jacques ;
» 624*e* Bâtiment de 0,90, » » » »
» 622, 622*a*, 622*b* et 622*c*, maison, bâtiment et jardin de 16 ares 30 centiares, appartenant à Gilles Goffin ;
» 625*g* Jardin de 8 ares 90 centiares, appartenant à Jacquemotte, Joseph ;
» 626*d* Verger de 12 ares, appartenant à Gilles Goffin ;
» 629*a* Id. de 11 ares 50 centiares, appartenant à Jacquemotte, Elisabeth ;
» 629*b* Id. de 12 » 60 » » Goffin Gilles,

Pierre Swerts avait loué les vergers repris sous les n°s 629*a* et 629*b*, pour confectionner ses briques ; c'est là qu'ont été trouvés divers objets. Ces prairies sont depuis 2 ans rétablies dans leur état primitif.

N° 630*b* Prairie de 34 ares 10 centiares, appartenant à Emile Colard ;
» 643*b* Id. de 25 » 75 » » Louis Lombard.

N° 2.

N° 495*d* Verger de 14 ares 65 centiares, appartenant à Jacques Decocq,
» 495*g* Id. de 6 » 85 » » Pierre Swerts ;
» 495*h* Maison et jardin de 5 ares 30 centiares, appartenant à Pierre Swerts ;
» 497*e* Verger de 13 ares 45 centiares, appartenant à Hubert Hubrick.

Pierre Swerts a également employé les biens, repris sous le n° 495*h* et 497*c*, à fabriquer des briques, et a encore trouvé différents objets antiques : vases, armes, etc. Ces terrains sont rétablis dans leur état primitif.

B. Ruelle des Gossons ; E. Voie de Russon ;
C. D. Chemin d'Othée à Tongres ; F. G. Chemin d'Othée à Glons.

Le vase et l'inscription

L'urne dont il s'agit est grande, belle, fort élégante et de caractère purement franc, de forme bi-conique, anguleuse, avec petit col droit et raide. La façon en est assez grossière ainsi que le tournissage, qui, sur la face intérieure, a laissé, sous forme de larges cercles, de fortes traces des doigts de l'ouvrier potier. La pâte en est fine, gris-chamois foncé, peu cuite et mêlée d'un fin ciment siliceux noir de phtanite, couverte d'un enduit noir enlevé par place.

Ce vase, par les formes, la grandeur, la façon, la qualité de la terre, rappelle beaucoup les urnes trouvées dans le cimetière franc de Forges-lez-Chimay, qui reposent au Musée de Charleroi et que nous avons décrites dans notre Rapport sur la fouille de ce cimetière.

La hauteur totale est de 16^{cm}, dont 7 pour le cône inférieur, 7 1/2 pour le cône supérieur et 1 1/2 pour le col droit.

Ce dernier est orné d'une simple ligne circulaire creusée à la pointe.

Le cône inférieur est uni et sans ornement.

Le cône supérieur porte à sa base, entre deux doubles cercles en relief, un tour de zigzags irréguliers légèrement creusés dans la pâte molle avant la dessication et la cuisson, par un poinçon à deux pointes qui, semble-t-il, était en bois dur (buis ou autre), si l'on en juge par le tracé peu vigoureux.

Au-dessus, en deux lignes séparées par un triple cercle, aussi en relief, se trouve l'inscription. Elle a été faite au moyen d'une pointe, mais beaucoup plus fine, plus dure et plus nette et probablement métallique; elle semble avoir été gravée dans la pâte beaucoup plus durcie et plus séchée, quoiqu'encore plas-

tique, non cassante et ne s'éraflant pas par le grattage de l'outil.

Cette inscription, en écriture cursive, est évidemment incomplète, effacée et fruste par place.

Ces imperfections sont dues au lavage de pot par un frottement trop vigoureux.

On y constate quelques éraillures et entailles fortuites et étrangères, faites après coup, et qui viennent augmenter encore les difficultés de la lecture. Elle est imparfaitement et hâtivement tracée, semble-t-il. Les caractères en sont en moyenne de 5^{mm} de hauteur. Sur un certain point elle est coupée perpendiculairement par une espèce de large raccomodage du vase.

Le dessin que j'en donne ci-après la rend parfaitement. C'est une photographie par le procédé que j'ai indiqué dans les deux mémoires spéciaux que j'ai cités en commençant, procédé que je résumerai encore en finissant.

Il est inutile de faire remarquer que je ne sais à quel point du dessin commence l'inscription. Seulement les deux lignes sont exactement placées relativement l'une à autre, comme elles se trouvent sur le vase; et les deux bouts de la bande de mon dessin viennent se rejoindre sur le vase en un cercle complet et ininterrompu. Je l'ai simplement séparé à l'endroit du raccommodage ou du défaut dont j'ai parlé.

Une grande partie de l'inscription a été atteinte par des lavages maladroits et des frictions trop fortes.

J'ai indiqué par un trait linéaire toutes les parties où ces lavages ont été assez vigoureux pour enlever les caractères qui s'y seraient trouvés. J'ai mis en outre une petite croix en face de tous les traits qui m'ont paru, à l'inspection soignée du vase, être de simples griffades produites par de petits accidents pendant que l'un ou l'autre maniait le vase sans précaution, car ces griffades ne sont pas, à mon avis, des caractères gravés par la main qui a fait l'inscription.

On pourra donc, en étudiant cette inscription, supposer ce que l'on croira probable sur ces points : *blancs* ou *caractères effacés.*

Plusieurs savants déjà se sont occupés de déchiffrer cette énigme; mais sur des copies entièrement incomplètes et inexactes. Rien d'étonnant donc, qu'il n'en soit sorti aucun éclaircissement jusqu'ici.

Un seul point semble acquis, c'est l'âge du cimetière, du vase et de l'inscription.

Il s'agit ici d'une écriture cursive du Ve ou VIe siècle, en caractères greco-latins.

On y rencontre le ω; le m y est fréquent; le ρ s'y trouve, ainsi que le Y, le γ, le *u*, le V, le Λ et le ᛘ, etc.

Mais que peut-on tirer de tout cela? Les lacunes sont tellement importantes que, quant à moi, je ne puis rien faire de l'ensemble.

Cependant j'ai la conviction qu'il s'agit d'une réelle inscription, mais peu soignée et fortement fruste.

Telles sont les raisons qui m'ont engagé à en publier le facsimile et ces quelques réflexions, pour appeler le secours du public savant et l'aide de plus compétents que moi.

Quand la publicité aura appelé l'attention des grands spécialistes, si ces savants se déclarent impuissants, il sera toujours temps de modifier ma manière de voir et de considérer cette inscription comme une simple imitation informe, une copie inintelligente et mal faite, due à un ouvrier potier ignare, reproduisant, ou non, les traits d'une vraie inscription sans la comprendre; à la manière des artistes gaulois et même francs, reproduisant sur leurs monnaies et ailleurs, mécaniquement et sans intelligence, des caractères, des monogrammes et des inscriptions grecques et romaines.

Age approximatif

Ce cimetière de Forges-lez-Chimay qui nous semble contemporain de celui d'Othée, était lui-même contemporain du cimetière d'Hantes-Wihéries (1).

Il dura longtemps et fut employé en même temps que beaucoup de cimetières dont nous avons étudié les produits céramiques (2). Il existait encore à la fin de l'époque franque réelle, et les vases les plus parfaits qu'il a fournis pourraient être attribués à cette période.

On a trouvé à Othée, des colliers de perles céramiques dont l'on ne peut rien déduire; beaucoup de hâches d'armes et de lances et peu de scramasaxes, ce qui est remarquable, mais ce qui ne peut guère non plus, dans l'état actuel de la science, nous aider à dater, et enfin quelques urnules franques ordinaires qui sont dans le même cas; mais un vase franc à une anse et portant au côté opposé, à hauteur du bord, un déversoir en buse ou goulot évasé de forme particulière, est plus récent. Ce vase est orné de guillochis qui sort du vulgaire, comme vase franc. Cette espèce de vases est assez rare.

Voici les noms de quelques cimetières francs de Belgique où l'on a trouvé de ces vases, non pas nombreux, mais isolés et uniques pour chaque cimetière. Sauf pour Osthofen, où se trouvaient deux vases semblables :

Elouges; — Anderlecht; — Harmignies; — Embresineau; — Nierstein; — Osthofen, près de Douvre, et quelques autres localités fort rares, près de Strasbourg, citées par les auteurs.

Cette forme de vases à déversoir, trouvée au cimetière

(1) Voyez *Les vases de formes purement franques*, etc., 1er Mémoire, p. 16, et 2me Mémoire, p. 9.

(2) Voyez même ouvrage, 1er Mémoire, pp. 15, 16, 17, 18 et 19, et 2me Mémoire, p. 9.

d'Othée, semble indiquer que ce cimetière fut utilisé jusqu'aux dernières époques franques proprement dites, c'est-à-dire du temps des mobiliers tumulaires; mais l'on ne peut rien en induire quant à l'époque franque où le mobilier mortuaire fut abandonné, et les sépultures, dépourvues de tout vase et même de tout objet.

Ces observations ne prouvant rien non plus relativement aux époques antérieures, n'infirment nullement l'indication chronologique qu'emporte l'inscription elle-même, qui semble bien devoir être reportée au Ve ou au VIe siècle, comme nous l'avons dit.

Nous arrivons sur ce point à cette simple conclusion, que le cimetière d'Othée, comme celui d'Hantes-Wihéries et beaucoup d'autres, a duré bien longtemps, plusieurs siècles bien certainement.

Cela, du reste, a fort peu d'importance au point de vue où nous nous sommes placés dans ce court mémoire. Si l'on fouille méthodiquement et si l'on étudie le cimetière d'Othée, ce sera le moment de traiter la question, dans le rapport qui rendra sans doute compte des travaux et de leurs résultats.



INSTRUCTION SPÉCIALE SUR LA MÉTHODE A EMPLOYER POUR PRENDRE L'ESTAMPAGE DES ORNEMENTS

Je crois utile de répéter une fois encore les détails sur la façon de prendre l'empreinte des ornements sur les vases francs.

Dans mon premier mémoire, je n'ai fait qu'indiquer, d'une façon rudimentaire, le procédé que j'emploie pour me procurer la reproduction du dessin imprimé. « *Frottis* exécutés sur les vases mêmes, au moyen de papier mou et d'une *touche* en cire dure très noire », disais-je. Je dois revenir sur ce point, beaucoup d'archéologues m'ayant demandé quelques détails pratiques. L'expérience d'ailleurs et les conversations de mes confrères m'ont démontré l'absolue nécessité de développer un peu le sujet.

Le procédé le plus simple, qui réussit le plus ordinairement, s'applique toutes les fois que l'ornementation, sans être trop fruste, n'est pas trop profondément imprimée dans la pâte du vase.

On prend du papier mou, mince et *très blanc,* que l'on découpe en bandes arquées dans la même courbe que l'ornement à copier. On choisit la partie la mieux imprimée et on la recouvre exactement de la bande de papier, que l'on fait entrer par la pression dans les interstices du dessin. Sur le papier maintenu dans cette position, on pratique une friction méthodique avec un morceau de cire bien noire, employée par les archéologues pour prendre le frottis des inscriptions tumulaires. C'est la même opération, mais celle-ci est beaucoup plus délicate. Il faut que le crayon de cire soit assez mince pour guider le frottement de façon à éviter les rugosités qui existent à la surface de la poterie grossière et qui sont étrangères aux reliefs de l'ornementation.

Moins la saillie de l'ornement est forte, plus délicatement il

faut frotter; il arrive même qu'il faut compléter, par le dessin au crayon, certains détails appréciables à l'œil, que le frottis ne peut atteindre et faire ressortir sans noircir toutes les parties voisines.

Je recommande un crayon très noir et un papier très blanc, parce que les frottis pris dans ces conditions peuvent directement et sans qu'on les recopie, servir à faire des clichés zincographiques; il suffit de retoucher au blanc et au noir les frottis obtenus.

Il arrive que la roulette a été profondément imprimée dans la pâte et que le dessin est formé de petits enfoncements où le crayon de cire ne peut pénétrer.

Dans ce cas, on obtient en blanc la marque des petits enfoncements et l'on peut, au crayon, dessiner les traits, les lignes, les croix, etc., qui se trouvent au fond de chacun, ou, mieux employer le stratagème suivant :

Couper, au lieu de papier mou, des bandes arquées de papier d'étain assez fort, les superposer soigneusement aux rangées d'ornementation, et, au moyen d'une pression méthodique du pouce, ou mieux d'un crayon de gomme élastique, prendre une empreinte ou une estampille réelle.

Ces sortes d'estampages peuvent se conserver en séries, placées entre des papiers garnis d'une mince couche d'ouate.

Quand il s'agit d'en prendre le dessin, on fait subir à cette empreinte une préparation préliminaire. On dépose à plat, sur un marbre ou sur une planche bien dressée, la bande d'étain dans la position où elle se trouvait sur le vase pendant l'opération de l'estampage. Puis, adroitement, soit avec le doigt, soit avec un instrument quelconque, on repousse doucement et on diminue les courbures trop prononcées, de façon à ramener les lignes du dessin à un niveau à peu près égal, que l'on pourra plus tard atteindre avec la cire à frotter.

La bande d'étain ainsi préparée est retournée avec précaution, étendue bien à plat sur le marbre et entourée d'un cadre de car-

ton ou de réglettes, dans lequel on coule du plâtre fin, soigneusement gâché, fort mou.

On obtient par ce procédé le dessin du papier solidifié dans le plâtre auquel il reste adhérent, et l'on peut à l'aise préparer des frottis pour la fabrication des clichés zincographiques, comme il est indiqué plus haut.



VASE ET INSCRIPTION D'OTHÉE.

¼ de grandeur

Demi-grandeur



LES

Cloîtres de Soleilmont

Pierres commémoratives — Découverte archéologique

Sachant combien sont importantes les pierres tombales, la T. R. Dame Prieure des religieuses Bernardines de Soleilmont a pris soin de conserver celles que possède le monastère et, à cette fin, elle a entrepris de relever celles qui faisaient partie du pavement, pour les faire encastrer dans les murs de l'église et du préau.

Ces pierres, chargées d'inscriptions, perpétueront le souvenir de beaucoup de personnes et d'évènements appartenant à l'histoire de l'abbaye.

On peut lire, dans le XVIIe volume des Annales de la Société Archéologique de Charleroi, la description détaillée de ces monuments ainsi que les épitaphes qui s'y trouvent gravées.

Nous signalons spécialement à l'attention des archéologues, les pierres funéraires de Dame Marguerite de Lannoy de Molembaix, de Madame Hélène de Hamal, chanoinesse de Ste Waudru à Mons, de Dame veuve Halluin, de Madame Charlotte de Viesville, chanoinesse de Nivelles; les armoiries de cette dernière demeurent problématiques.

Dans le pavement du vestiaire conventuel, voisin de l'église, se trouvaient deux pierres commémoratives, du XVe siècle, documents précieux pour l'histoire architecturale de la maison. On les a relevées en même temps que les pierres tombales, et elles ornent actuellement les cloîtres du monastère.

L'une d'elles, surmontée d'un écu aux armes de Trazegnies Alne, mesure 0,73 de haut sur 0,99 de large. Elle forme un rectangle dont la ligne supérieure s'élève, en serpentant, pour dresser en son milieu le haut du blason, et porte, en lettres gothiques, l'inscription suivante :

lan d' † le nativité nre sr Jbu Cst. M. iiij
c † iiijxx † et † xvi † fu mis † la † prmier † pierc † du
nouveaulx † dortoir † des † Dames † en
labbie † de † soleamot † avoecq
anexes † ij † pans † decloistre † et
les † fourmoirie † ds dij † pas
soubs † le † taps † Dame † Jebene
de Tsignies † abbesse † du dij
Soleamont.

Ce texte nous apprend qu'au temps où Madame Jeanne de Trazegnies (1) dirigeait le monastère, on construisit un nou-

---

(1) Jeanne de Trazegnies, abbesse de Soleilmont, était fille d'Anseau ou Anselme de Trazegnies, iv du nom, etc., et de Marie d'Annemuiden.

veau dortoir destiné aux religieuses choristes, ainsi que deux ailes du cloître et les *fourmoiries.*

Nous pouvons donc affirmer qu'èn 1496, Madame de Trazegnies était abbesse de Soleilmont.

L'expression *fourmoiries,* aujourd'hui inusitée et inconnue de Ducange et de Lacurne de Sainte-Palaye, signifiait, croyons-nous, les formes, bancs, stalles ou boiseries qui se trouvaient dans le cloître.

Le dortoir mentionné plus haut, a conservé sa destination primitive.

Quant à l'écu armorié qui surmonte la pierre, il en est fait mention dans l'article qui traite des armoiries de l'abbaye d'Alne, et qui a été publié dans le Compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Charleroi en 1888 (1).

La seconde pierre commémorative est plus ancienne que la première et mesure 0,39 de haut sur 0,86 de large. Elle est rectangulaire et porte l'inscription suivante, également en lettres gothiques :

lan de le nativite nre sr J christ m iiij
LXXVJ fut mis la prmire piere du fon
dement du dortoir des suer avecq ii p.

Le texte est clair. Les fondations du dortoir des *sœurs* et deux ailes du cloître furent faites en l'an 1476. Il est fâcheux qu'on ait omis le nom de l'abbesse qui gouvernait l'abbaye à cette époque (2).

Faut-il admettre une distinction entre le dortoir des religieuses choristes et celui des sœurs converses ? Nous inclinons pour l'affirmative. Ce dernier, dont on aperçoit les petites fe-

(1) Cfr. Messager des sciences historiques, 1889.
(2) Charlotte de Raesfelt ou Elisabeth de Lannoy.

nêtres primitives à côté des larges fenêtres qui furent ouvertes du temps de Madame l'abbesse Humbeline de Bavay, († 1735), sert actuellement de dortoir aux élèves du pensionnat.

Le placement de l'une de ces pierres commémoratives ménageait une agréable surprise aux archéologues ainsi qu'aux religieuses de céans.

En taillant dans le mur du cloître, pour y encastrer la pierre de 1496, un heureux hasard fit découvrir deux belles fenêtres gothiques en granit. Séparées en deux lancettes par un meneau intermédiaire, chacune de ces fenêtres est couronnée d'une ouverture, en forme de trèfle, à l'intervalle supérieure de l'ogive. Ces fenêtres, cachées depuis des siècles, encadrent maintenant la porte (1) du chapitre, et mesurent chacune 1,74 de haut sur 1,24 de large.

Quoique très simples, ces fenêtres, qui accusent la dernière moitié du XV[e] siècle, sont très élégantes et forment un remarquable ensemble avec la porte ogivale de la salle capitulaire.

Plusieurs hypothèses ont été faites au sujet des fenêtres susdites. Existaient-elles avant la construction des cloîtres? sont-elles antérieures à la bâtisse du chapitre? sont-elles de la même époque que la porte du chapitre? Des recherches ultérieures permettront, peut-être, d'élucider, un jour, ces points obscurs.

Les fenêtres du cloître étaient-elles autrefois semblables à celles que l'on a découvertes? Nous le croyons et nous formons des vœux pour que, prochainement, l'on puisse reconstituer les cloîtres du XV[e] siècle.

En attendant, félicitons les Dames Bernardines de Soleilmont

(1) Cette porte à moulures en pierre de taille, est surmontée d'un arc Tudor, orné d'une ogive en accolade A la naissance de la voûte, ainsi qu'au pied de la niche trilobée, ménagée au milieu du tympan, on voit des modillons sculptés. Le tout est dominé par une fleur de lis qui se trouve cachée par le plafond actuel.

du respect et des soins dont elles entourent les monuments qui ont échappé aux fureurs des Vandales du siècle dernier. Puisse leur exemple engager les Conseils de fabrique à relever les pierres tombales qui se trouvent dans les pavements des anciennes églises paroissiales, et à les préserver d'une destruction complète. Ces monuments, qui offrent tant de ressources à l'histoire et de précieux documents aux généalogistes, sont en général trop négligés.

M. V. S.

1 octobre 1893.



Note rectificative

L'extrait du plan cadastral page 156, est mal orienté, ou au moins l'orientation y est mal indiquée. Le graveur, par inadvertance, a retourné la flèche, et le Nord indiqué est en somme le Sud réel.

De nouvelles visites faites sur les lieux et de nouveaux renseignements, il résulte que les objets qui reposent au Musée de Charleroi, viennent de deux terrains fort voisins, séparés par un étroit vallon et un ruisselet.

L'un est la carrière n° 18^{a} du plan accompagnant l'article qu'il s'agit ici de rectifier, qui se trouve sur le versant Sud et fait partie de la campagne de *Verdria,* laquelle s'étend au loin et renferme les parcelles n° 19^{b}, etc., et plus au Sud, la campagne de *Vertillon.*

L'autre est sur le versant opposé, rive Nord, et fait partie du territoire de Chimay, autour des fours à chaux de la famille Villain XIV, parcelle 294^{c} et terrains voisins.

Les armes trouvées viennent, pour la plupart, de la carrière de la commune de Forges, qui continue à y exploiter de la pierraille pour les routes. Actuellement encore, 19 septembre 1893, j'y ai vu ouvrir des tombes creusées dans les rocailles et décombrer des ossements enterrés sans cercueil, entre les lits de roches. Mais depuis plusieurs années les tombes que les ouvriers rencontrent, ne renferment plus aucun objet, ni des armes, ni de la ferraille, ni surtout de la poterie. Du reste ce versant Sud du vallon, c'est-à-dire la vraie carrière, n'a jamais offert de riches tombes et n'a

produit dans l'origine, il y a de longues années, peut-être vingt ans, que quelques armes, quelques plaques de ceinturons et très peu de pots.

Les vases et les objets de luxe viennent tous de l'autre versant, commune de Chimay.

C'est donc en réalité un second cimetière, se trouvant sur le terrain de cette ville qui porte le four à chaux n° 294c, dont les abords ont été exploités pour son alimentation. C'est dans ces pierrailles que furent ouvertes les tombes, moins nombreuses, qui ont fourni ces objets de luxe et les beaux vases dont nous avons parlé et que nous avons décrits. Là étaient les médailles romaines et les beaux mobiliers funéraires.

Au contraire, dans la partie située sur le territoire de Forges, les tombes étaient pauvres à ce point de vue et ont fourni à peine quelques armes et objets militaires. La partie Sud, exploitée depuis des années jusqu'aujourd'hui, ne fournit que des ossements et aucune trace de mobilier tombal.

C'est, peut-on conclure, la partie du cimetière la moins antique et qu'il faut reporter à une époque chrétienne et à la dernière période franque, comme nous l'avons entendu dans notre classification des cimetières francs (1).

L'on ne se souvient que d'une seule tombe, couverte d'une grande dalle brute, trouvée au cimetière de Forges; elle était sur le versant chimacien, près du four à chaux.

Il était tout à fait nécessaire de faire ces rectifications de fait, elles ont leur importance, au point de vue de l'appréciation de la date du cimetière ou des cimetières.

D.-A. VAN BASTELAER.

(1) Voyez *Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroi*. Dans les actes du Congrès archéologique de cette ville et dans le Tome V de mes *Mémoires archéologiques*.



Plusieurs Cimetières Francs

DE DIFFÉRENTES ÉPOQUES

A THUILLIES

—

Découverte, fouilles & considérations archéologiques

AVERTISSEMENT

IL y a 23 ans que notre Société d'archéologie a fouillé une première partie du cimetière franc du *Tienne des sorts,* à Thuillies. Déjà depuis de longues années une exploitation de pierre avait amené l'ouverture des premières tombes. Nous n'avons pas voulu dès lors préparer le rapport sur cette fouille, pour diverses raisons. Nous espérions d'abord qu'un de nos collègues s'en serait chargé, puis nous voulions attendre que l'extraction des pierres qu'on y exécutait eût amené

l'exploration des dernières tombes. Nous nous tenions au courant de toutes les découvertes qui s'y faisaient. Avant d'atteindre ce résultat, la publication d'un rapport eut été prématurée. Nous nous répétions le proverbe : chaque chose en son temps; nous y trouvions des raisons qui nous décidaient à attendre et nous aidaient à prendre patience.

Enfin ce rapport eût depuis bien des années trouvé difficilement place dans les volumes publiés par notre Société, volumes si compacts, si pleins et si fort appréciés du public.

Aujourd'hui toutes ces raisons de temporiser n'existent plus. La dernière tombe du cimetière est explorée dès longtemps, personne ne se prête à faire un rapport sur le cimetière de Tuillies et ce travail trouvera sa place d'une façon convenable dans notre tome prochain, pour aider à la variété qui doit y régner.

Une autre raison, enfin, c'est la découverte et la fouille d'autres cimetières francs sur d'autres points de la même commune. Notre Société a fait l'étude de plusieurs de ces cimetières.

Je vais donc m'efforcer d'obtenir l'attention et l'intérêt de mes collègues, par ces quelques pages d'archéologie franque. Puissai-je réussir.

J'aurai à y joindre quelques faits archéologiques importants d'autres époques, sur cette ancienne commune.

Feu mon ami, M. Arsène Losseau, puis son petit-fils, M. Em. Hardy, ont bien voulu me fournir de nombreuses explications de détails. Ce dernier, habitant les lieux, a puissamment aidé notre Société dans ses fouilles.

Un mot encore; selon mon ancienne habitude, j'ai joint à ce mémoire les extraits cadastraux nécessaires pour préciser et établir d'une manière stable le point où chaque trouvaille archéologique et chaque fouille a été faite. Ces extraits marquent la parcelle avec le nom du propriétaire, de façon qu'à un moment

voulu, chacun pourra, sur les lieux, retrouver ce point. Il faut cependant remarquer que les hommes disparaissent et se succèdent et qu'il est donc nécessaire de préciser le moment auquel se rapportent ces renseignements pour retrouver le nom des propriétaires nouveaux. Tous ceux que je donne ici sont tirés de l'*Atlas cadastral* de Pope, publié vers 1858, sauf quelques mutations que j'ai pu constater moi-même.

LE VILLAGE

Son nom et ses corons

Thuillies est une localité du canton de Thuin. Nous nous garderons bien de rédiger un long chapitre sur l'étude géographique et historique du village à propos d'antiquités qu'on y a découvertes. Ce serait là un hors-d'œuvres dont on a trop souvent abusé. Il s'agit d'objets et d'établissements romains et francs, nous ne nous occuperons que des époques franques et romaines, de ce qui s'y rattache plus ou moins directement ou au moins de ce qui peut, au point de vue de l'antiquité, être utile à notre travail.

L'origine du mot Thuillies est certainement fort ancienne, si l'on en juge par l'antiquité de la localité comme agglomération habitée. On y a en effet retrouvé des traces nombreuses d'établissements romains.

La première règle, pour arriver méthodiquement à l'étymologie d'un mot, c'est de commencer par remonter à la forme la plus antique possible, la forme primitive du mot étudié, et d'en chercher la racine dans un vocable d'égale antiquité et non dans un mot de forme plus ou moins moderne, ou en tout cas postérieur au nom qui fait l'objet de la recherche.

Cette règle a été malheureusement perdue bien des fois de vue, ce qui a conduit à des étymologies absurdes. On en pourrait donner de nombreux exemples; nous ne citerons que l'étymologie, donnée par le vulgaire, à l'antique commune de *Châtelineau, petit châtelet,* diminutif de la ville voisine et que le peuple fait dériver de *château dans l'eau,* du vocable français tout moderne *eau.* De telles déductions ne se discutent pas.

Pour Thuillies, ce nom s'écrivait au IXe siècle *Tuwlleis,* d'après le polyptique des biens de l'abbaye de Lobbes (An° 868) et au XIIe, *Tuylhus* (m. s. des bancruces de Lobbes), et *Thulli.* Or, si nous cherchons dans l'histoire du mot *tuile,* nous rencontrons, d'après les savantes études de LITTRÉ, les formes *tieule, teule* et *teulle* dans diverses parties de la France. Les anciens comptes de Valenciennes donnent du reste la forme *thieule,* continuée longtemps. Voilà certes les transitions linguistiques de notre *Tuwlleis, Thuillies.* Pour la justification historique et matérielle, nous pouvons invoquer l'industrie céramique du village, continuée encore jusqu'à nos jours, produisant, non seulement les tuiles, mais les tuyaux de drainage, les carreaux, la grosse poterie, etc. La commune renferme de nombreux et importants dépôts d'argile plastique exploités très anciennement.

Quant au mot *tuile,* on sait qu'il vient du *tegula* latin, par suppression de l'*u,* changement de *gl* en *il* et de *e* en *eu,* puis en *u : tegula, tegla, teila, teuilla, tuila* (1).

CHOTIN, adoptant la version *Tuwllies,* au lieu de *Tuwlleis,* y voit simplement un nom propre *Tullus* ou *Tullius,* avec la finale romaine *lies, demeure, maison.*

(1) Ces dérivations sont scientifiquement discutées dans le *Dictionnaire étymologique* par BRACHET, 8e édition, ouvrage couronné par l'académie française.

Il ajoute que si c'était *Tuwlleis,* la finale *eis,* collectif roman, donnerait simplement au mot la signification de *tilloi* ou bois de *tilleuls.* Il apporte à l'appui la version *Tuvllers* ou *Twllers* (archives de Lobbes en 1120); le mot *lers* signifiant *pleine, bois.*

On a proposé pour étymologie de Thuillies, le mot de basse latinité *tuellus* ou *tullius* qui vient de *tubulus* (1) et signifie tuyaux de conduite d'eau, tuyau de draînage.

Voilà de quoi choisir et toutes ces suppositions sont plus ou moins plausibles.

Pour nous, la première est évidemment la bonne.

Le village se divise en plusieurs hameaux importants fort antiques : *Ossogne* au Midi, le plus important, *Thuillies,* centre, *Houzée* au Nord-Est, et *Reumont,* moins important, au Nord.

Nous devrons, à notre point de vue archéologique et pour ce qui va suivre, citer quelques autres quartiers ou *corons* de la commune.

D'abord nous en dirons seulement un mot au point de vue topographique, pour mémoire, avant de nous occuper des découvertes archéologiques nombreuses qui ont été faites sur les divers points de la commune.

*
* *

Ossogne. — *Ossogne,* au Sud, nom que CHOTIN regarde comme venant de *Ossuaria,* nous ne savons trop comment. En effet si *Ossogne* est l'ancienne *Alsonia* (du même polyptique de Lobbes, en 868) (2), comme on semble le croire généralement,

(1) *Glossaire* de DUCANGE.
(2) Voyez *Doc. et rapp.*, t. II, p. 85.

cette étymologie de Chotin ne tient pas et il faut en chercher une autre (1). L'origine semblerait alors être due à un nom propre d'homme.

Le hameau d'Ossogne offre une grande importance historique pour le village. Il y a même lieu de penser qu'au moyen-âge c'était la partie la plus importante de la commune et la question mériterait bien que l'un ou l'autre travailleur fit des recherches dans les archives diverses et consultât la tradition pour découvrir le passé de cette localité.

Elle avait, dans l'antiquité, un château nommé encore aujourd'hui, la *Ferme du Fort* ou le *Château-fort,* ou le *Fort* tout court, qui semble antérieur à 1580, si l'on en croit une date que l'on voit encore sur une muraille et qui avait sans doute remplacé une construction plus ancienne.

Une petite église du XII[e] au XIII[e] siècle existe encore aujourd'hui tout près du *Fort,* mais elle est abandonnée et désertée par le culte (2). On y peut voir de belles pierres tombales et surtout la pierre tumulaire avec épitaphe bien conservée, d'anciens seigneurs du lieu, nommés Waslain ou Delval, qui habitaient le château, appartenant aujourd'hui à M. Hardy-Losseau, qui l'a fait restaurer (Voyez la Carte et l'Extrait cadastral n° 1, ci-après). Cette église renferme de beaux restes et notamment, sur la muraille près de la porte d'entrée, qui est latérale, les débris d'un mignon et artistique retable, peut-être un reste d'ancien tabernacle, en bois sculpté comme une dentelle, en fine renaissance flamande; mais malheureusement en grande partie vermoulu, tombé en pièce, empâté de grosse couleur et enfin accolé à

(1) Cette étymologie semble cependant etre vraie pour *Ossogne* sous Havelanges, province de Namur, où l'on a trouvé un tumulus, ou même plusieurs, selon Schayes.

(2) Au moment même où j'écris, l'évêché a accordé l'autorisation d'y dire deux messes par année.

d'autres morceaux d'ornements étrangers grossiers et sans aucun cachet artistique.

L'ancienne croix triomphale, simple mais élégante, a été, comme d'habitude, enlevée de l'entrée du chœur où elle était suspendue, coupée du pied et dressée au-dessus du maître-autel.

Le reste de la petite église est propre, élégant et plusieurs objets ne manquent pas d'intérêt, sinon de valeur réelle au point de vue artistique.

Voici la description et l'inscription des pierres tombales qui restent dans le pavement de l'église et aux abords.

*
* *

Dans le petit cimetière abandonné qui entoure l'église, nous avons remarqué :

1°

Une vieille petite pierre d'environ 50^{cm} carrés, brisée, ne portant plus que la partie supérieure d'une croix à bras fleurdelisés, mignonnement sculptée. L'épitaphe était sur la partie disparue. Elle date au moins du XVIe siècle. Elle est encastrée dans la muraille en face de l'entrée de l'église, entrée qui est latérale et placée à gauche en regardant l'autel.

2°

A côté de cette pierre s'en trouvait une autre, aujourd'hui transportée au Musée archéologique de Charleroi. Elle mesure 54^{cm} carrés. En-dessous, en deux lignes, l'épitaphe suivante :

VOVS QVI ICY PASSEZ
PRIÉ DIEV POVR LES TRÉPASSÉS

Au-dessus, un Christ en croix et aux deux côtés, à genoux : à sa droite une sainte appuyée sur une épée (1), et à sa gauche, saint Laurent portant sa grille; tous les deux drapés avec goût et en bon relief.

3°

En face, dans la muraille de l'église, une grande dalle de 1m45 sur 87cm en mauvaise pierre, mal travaillée et ayant pour tout ornement, à la partie supérieure, un cœur fort simple, entouré d'une espèce d'écusson, et aux deux côtés deux calices mal faits. Inscription :

ICI DEVANT REPOSE LE
CORPS DE MICHEL CVISSET
AGÉ DE 83 ANS QVI
MOVRVT LE 6 JANVIER
1745
IL VOVS INVITE ICI TOVS
SES AMIS A PRIER DIEV
POVR LVI
—
REQVIESCAT IN PACE

4°

Dans la muraille extérieure de l'église, près de la porte d'entrée, une grande dalle en mauvaise pierre, mal gravée et sans autre ornement qu'une bordure, mesurant 1m55 sur 77c.

(1) Probablement sainte Agnès; cependant on lui met souvent un agneau dans les bras. Ou sainte Barbe; portant d'ordinaire une palme dans la main et une tour à côté d'elle. Ou peut-être aussi sainte Catherine, bien que d'ordinaire elle soit accompagnée d'une roue.

ICI DEVANT REPOSE LE
CORPS DE PIERRE YERNAVX
AGÉ DE 81 ANS ET DE SON
ÉPOVSE DÉCÉDÉE LE 27
AVRIL 1724 AGÉE DE 75 ANS
ET DE MAXIMILIEN JOSEPH
YERNAVX LEVR FILS
DÉCÉDE LE 4 7bre 1743
AGÉ DE 55 ANS
ET DE CATHERINE
YERNAVX LEVR FILLE
DÉCÉDÉE LE 23 JVIN
1753 AGÉE DE 67 ANS
ET DE JACQVES YERNAVX
LEVR FILS DÉCÉDÉ LE
4 NOVEMBRE 1780 AGÉ
DE 70 ANS

—

REQVIESCANT IN PACE

5°

Au milieu du chœur, en face de l'autel, pierre mesurant 1m41 sur 85cm, bien conservée et bien taillée. En haut, deux écussons jumeaux en fort relief, de forme ovale, bordés d'oves.

A dextre : de..... à une fleur de lis de..... A sénestre : de..... bordé d'hermines, en tête 3 trèfles de..... et en pointe 1 trèfle de.....

Couronne de comte.

Tenants : 2 lions rampants, portant à terre une bannière à longue hampe.

Epitaphe :

ICI GIT
NOBLE DAME
JENE ALEXANDRINE
LE VAILLANT VEVVE
DU SEIGN... LOVIS DE
PELLET CHEVALIER
SEIGNEVR DELVAL
DÉCÉDÉE LE 10 DE JVIN
1708
REQVIESCAT IN PACE

6°

Dans le chœur, à gauche en regardant l'autel, une grande dalle de 2m03 sur 1m14, en fort mauvaise pierre toute effritée, dont la longue inscription est presqu'entièrement détruite. On n'y voit qu'un calice, quatre cercles de 15cm aux quatre coins, ayant sans doute porté les emblêmes des évangélistes, et les mots :

. . . .
RÉVÉREND . . . . . .
NOVEMBRE 1650 . . . .
. . . . 63 . . . .
. . . 32 . . . .
REQUIESCAT IN PACE.

7°

Dans le corps de l'église, du côté gauche en regardant le chœur, une grande pierre de 1m67 sur 64cm, avec une longue inscription encadrée de deux colonnes nues, supportant un arc ou ceintre fort simple :

La première ligne de l'inscription suit ce ceintre en un demi-cercle :

DOMINE MISERERE NOBIS.
I CI
REPOSENT
HONORABLE JEAN
GILBAVT ET MARIE
LAMBOT SON ÉPOVSE
LESQVELS AIANT
ESTEZ CONJOINT
PAR MARIAGE L'ESPAS
DE 52 ANS EST
TREPASSÉ LEDIT
GILBAVT LE 8 DE
FEURIER 1631
ET LA DITTE
MARIE LAMBOTTE
LE
PRIEZ DIEV POVR
LEVRS AMES

Cette inscription est faite avec une négligence déplorable.

8°

Contre le mur, à droite en entrant, sous le confessionnal, une grande et belle pierre brisée en plusieurs pièces. Deux personnages y sont sculptés de façon artistique en grand relief et presque en ronde bosse. Elle mériterait les honneurs d'une bonne reproduction. Ce sont deux conjoints en manteaux largement drapés, avec le chapelet retombant jusqu'aux pieds et le cou orné d'une collerette à long plissé. Le seigneur a la tête nue, une fine moustache en croc et une barbiche à pointe soignée; la dame, un bonnet en bouffes, développé aux tempes, à la Marie Stuart.

L'inscription s'étend sur une bordure en haut, à droite et en bas de la tombe. Au-dessus se trouve une croix ornée dans une espèce d'écusson.

Cette inscription n'est pas du même ciseau que les personnages, car elle est fort négligée. La voici :

CHY GIST JAN. DES. RVELLES QVI TRESPASSA
L'AN 1594. ET. FRANCHOISE SON ESPEUSE
TRESPASSÉE...... VOVS QVI IC-
HJ PASSEZ PRIEZ POVR LEVRS ANES. *(sic).*

* * *

Champs d'entre deux villes. — Entre Ossogne et Thuillies-village ou centre, le long de la rive gauche du ruisseau ou *Riz du Chesis* ou *du Paradis,* s'étendent de vastes campagnes qui portent le nom de *Champs d'entre deux villes,* et vulgairement ce nom s'étend à toute la partie qui se trouve entre les agglomérations d'Ossogne et de Thuillies proprement dit. (Voyez la Carte du village qui termine ce mémoire).

Voilà certes un nom éminemment archéologique et romain qui réunit le village et ses hameaux, et nous serions bien étonné que l'on ne reconnût tôt ou tard que ces terrains ont porté dans l'origine des *villas* ou *fermes* romaines. Nous n'entrerons pas ici dans plus de détails sur ce point. L'avenir parlera.

Nous devons rappeler que dans d'autres publications, nous avons eu occasion de parler du *Ruisseau du paradis* et de dire qu'il vient de *Viscourt,* près du menhir nommé *Pierre du diable,* le long de la chaussée romaine de Bavay à Trèves, dite sur ce point, *Chaussée du Diable,* et du cimetière germano-belge que nous avons trouvé dans la *Campagne du Paradis* (1).

(1) Voyez *Trois menhirs, la Pierre du Diable, à Thuillies. — Un cimetière de l'âge du bronze, à Thuillies. — Les trois zeupirs, à Gozée. — Quinze kilomètres de la voie romaine de Bavay à Trèves.*

*
* *

Thuillies centre. — La partie centrale de Thuillies, paroisse actuelle, est la moins archéologique. Il est probable qu'Ossogne et Louzée ou La Houzée sont bien plus antiques.

Toutefois l'on trouve sur Thuillies des lieux dits assez caractéristiques. Tels sont : la *Couture de la cour,* les *Prés de la ville,* les *Aises de la ville,* le *Chemin du seigneur* et le *Chemin d'entre deux villes,* vers le *Champ d'entre deux villes* et les *Champs d'entre deux eaux.*

L'église est assez belle. On y voit plusieurs tombes anciennes.

Les *Prés de la ville* et les *Aises de la ville,* au Nord de l'agglomération centrale de Thuillies ou du village, au confluent du *Ruisseau de la Houzée,* avec la petite *Rivière de Biesme l'eau* ou *Ruisseau de Thuillies,* sont presque entre la Houzée et Thuillies proprement dit. (Voyez la Carte du village ci-après).

*
* *

La Houzée. — La *Houzée* ou *Louzée* ou *Louzet* (Polyptique de Lobbes aho 868) au Nord, est encore aujourd'hui, avons-nous dit, un hameau important du village. C'est une église paroissiale démolie ; le chœur, seul conservé, est converti en calvaire.

Son nom vient simplement d'une *houssée* ou *bois de houx.*

On y a fait plusieurs trouvailles antiques à proximité du *Chemin des morts.*

Les chemins antiques

Le sol de Thuillies est sillonné de chemins antiques dont plusieurs sont réduits à quelques vestiges. Grâce à M. E. Hardy, nous avons pû en étudier un certain nombre.

*
* *

Le *Vieux chemin de Grignard.* — Ce chemin s'identifie avec le *Chemin de la Ronce,* dont nous avons parlé dans un autre mémoire. Il passe à Thuillies, près du moulin d'Ossogne, venant de Rognée, où, sur un certain espace, il longe de vastes champs nommés *Péruwez,* remplis de constructions et de débris romains très riches. A Ossogne, ce chemin, fort encaissé, suit des champs remplis d'antiquités et de sépultures et, sous le nom de *Chemin du milieu* ou *de Berzée à Mons,* donne deux bifurcations dont l'une au Nord, est l'*Ancien chemin de Gerpinnes à Strée,* et l'autre au Sud, est le *Chemin de Grignart* ou *de la Ronce.*

*
* *

L'*Ancien chemin de Strée à Gerpinnes.* — Vieux chemin encaissé qui a tous les caractères d'un *diverticulum* antique, romain sans doute. C'est aujourd'hui un chemin de terre jusqu'au pied de l'église paroissiale; mais on l'a connu bien pavé. Au-delà il est réduit à l'état de sentier vers la petite chapelle de Saint Hubert, où il avait encore naguère une grande largeur. Plus loin, au moulin d'Ossogne, dit *Moulin Ratgnée,* au-delà du *Chemin du milieu* dont nous venons de parler, on lui donne souvent le nom de *Chemin tristeaux* ou de l'*Entre deux villes.* Il passe à *La Justice (Champ de Pilot)* où se trouvait le *Gibet d'Ossogne,* prend encore le nom de *Chemin du pilot* (synonyme de gibet) et, à l'état de sentier, il arriva à Court-sur-Heure, sur la *Terre du buisson,* où les draineurs ont signalé la trouvaille d'un cimetière belgo-romain. Un ancien plan cadastral de 1711, qui repose à la maison commune de Thuillies, donne à ce *Sentier du pilot* le nom de *Sentier du cimetière,* nom qui se continue sur cette *Terre du buisson.*

*
* *

Ancien chemin de Gozée à Viscourt. — Ce chemin, aujourd'hui réduit sur bien des points à un mince sentier, s'identifie pour le reste avec d'autres chemins de commune. Il conduisait, en ligne droite, des *Zeupires* de Gozée à la *Pierre du Diable* de Viscourt et, entre les deux, au *Cheval de pierre* de Thuillies.

Ce chemin part de la *Campagne des Zeupires* à Gozée à l'état de sentier, passe à la ferme de *Marbisœuil,* devient le *Sentier de Gozée,* puis le *Chemin d'Ossogne,* s'identifie avec une partie du *Chemin de Thuin* ou *del' tofette,* s'en sépare à l'état de *Sentier du paradis,* le long du *Ry du paradis,* ou de *Chemin des marnières,* (d'une marnière antique belgo-romaine, ou même plus ancienne qui se trouve plus loin, près du cimetière antique du *paradis),* aboutit à ce *Cimetière belgo-germain du paradis* et à la *Chaussée, la Terre et la Pierre du Diable* à la limite de Viscourt.

C'est la plus grande longueur de Thuillies du Nord au Sud.

Vers le milieu, cette voie est coupée par le *Chemin antique de Strée à Gerpinnes* ou de *Court-sur-Heure,* qui en une ou deux minutes, conduisait au *Cheval de pierre.*

*
* *

Divers chemins. — Plusieurs autres antiques chemins sillonnent le territoire de la commune de Thuillies.

Tels sont le *Chemin des commères, le Chemin del' tofette ou de Thuin* et le *Chemin de la place* qui se réunissent vers le point où se trouvait la pierre levée dite *Cheval de pierre.* Tel encore le *Chemin du seigneur,* le *Chemin des morts,* etc., etc.

POINTS ARCHÉOLOGIQUES DE HAUTE ANTIQUITÉ

Divers. — Nous ne devons pas rappeler que les environs de Thuillies sont remplis d'antiquités romaines :

Strée (Strata route, ou *Strages* ruines), voie et cimetières romains.

Donstienne (Donum Stephani), ancienne *Ahl sta* ou *Alsa.* On pourrait peut-être y voir une relation avec *Alsonia* (Ossogne). GRIMM et GAUP nous disent que *Ahl-sa* signifie en tudesque, *templum seu locus munitus.* Substructions romaines.

Fontaine Valmont, rempli de restes romains sur les vastes champs des *Castelains,* et de tombes franques au *Hombois,* etc.

Thirimont, avec son cimetière romain, son cimetière franc et ses substructions romaines;

Ragnies, ancien *Radionacis* (Polyptique de Lobbes) où l'on a trouvé des restes romains, etc., etc.

Thuillies est plein de murs et de caves arasés, dont beaucoup portent les caractères de plusieurs siècles. On a trouvé dans le sol quantité de monnaies françaises et espagnoles du même âge.

Monsieur E. Hardy a trouvé à Thuillies, bon nombre de médailles romaines et entre autres : 1° une petite pièce d'argent d'Alexandre Sévère, portant au revers la figure de Mars; 2° un Honorius, moyen bronze percé comme amulette et portant au revers les mots : *Victoria Augustorum.*

Les traditions vulgaires du village ont un cachet frappant d'ancienneté. Le nom des hameaux, des chemins, des champs rappellent l'antiquité. Nous venons d'en citer beaucoup d'exemples. Nous avons parlé maintes fois de la grande artère romaine de Bavay à Hastière et Trèves qui passe, avons-nous dit, sur la partie Sud du territoire de Thuillies. Impraticable sur

Thirimont et sur le territoire d'autres communes voisines, elle est rétablie à l'état de chemin régulièrement suivi encore aujourd'hui sur Donstienne, Thuillies, Rognée et la province de Namur. A cette circonstance est due l'ancienne dénomination, aujourd'hui peu connue, de *Larges voies* (1), que nous avons déjà signalée et qu'on lui a donnée longtemps dans ces parages.

Cette voie romaine dont nous avons parlé maintes fois, passe au Sud du village entre Thuillies et Clermont, et longe une ancienne marnière de l'époque romaine, et probablement plus antique encore. Là près se dressait la *Pierre du Diable,* monument de l'époque mégalithique, au-dessus du cimetière de l'époque du bronze du *paradis.* Plus loin, à la limite de Rognée, sur les vastes *Campagnes de Peruwez* (2), notre Société a fouillé un immense et fort luxueux établissement belgo-romain dont il sera publié un rapport détaillé.

A proximité de ces vastes ruines de Peruwez, l'on a trouvé plusieurs cimetières belgo-romains et francs.

La société de Namur a fouillé un immense cimetière franc au Sud-Est, vers la commune de Berzée.

A une certaine distance, un second cimetière, beaucoup moins important, a été trouvé, mais non fouillé.

Au Nord-Est, dans un terrain presque contigu à ceux du Peruwez, sur la parcelle n° 55ᵃ, section A du cadastre, M. Vit. Losseau, bourgmestre de Thuillies, a fouillé un beau cimetière belgo-romain, et à proximité M. Hubert en a découvert un autre.

Nous devons ajouter qu'on a rapporté à notre Musée, des débris romains venant un peu de toutes les parties de la commune, mais l'on n'a pu préciser d'une manière exacte les points d'où ils venaient.

---

(1) Voyez *Doc. et Rapp.*, t. IV, p. 4.

(2) Sur le parcelle cadastralle, n° 37, section A.

*
* *

Cimetière franc d'Ossogne. — A Ossogne, sur le côté et le long de la rive droite du *Ruisseau du chésis* ou *de Baulet* ou *du paradis,* près de la terre dite du *Marché d'Ossogne* et non loin du *Vieux château* ou du *Fort,* dans une terre n° 212, section C du cadastre, appartenant à M. Losseau, de Thuillies, l'on trouva en 1845, un cimetière franc. (Voyez F4 sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 1.)

La première découverte se fit en exploitant des pierrailles. C'était une vaste sépulture commune, remplie de nombreux squelettes enterrés pêle-mêle.

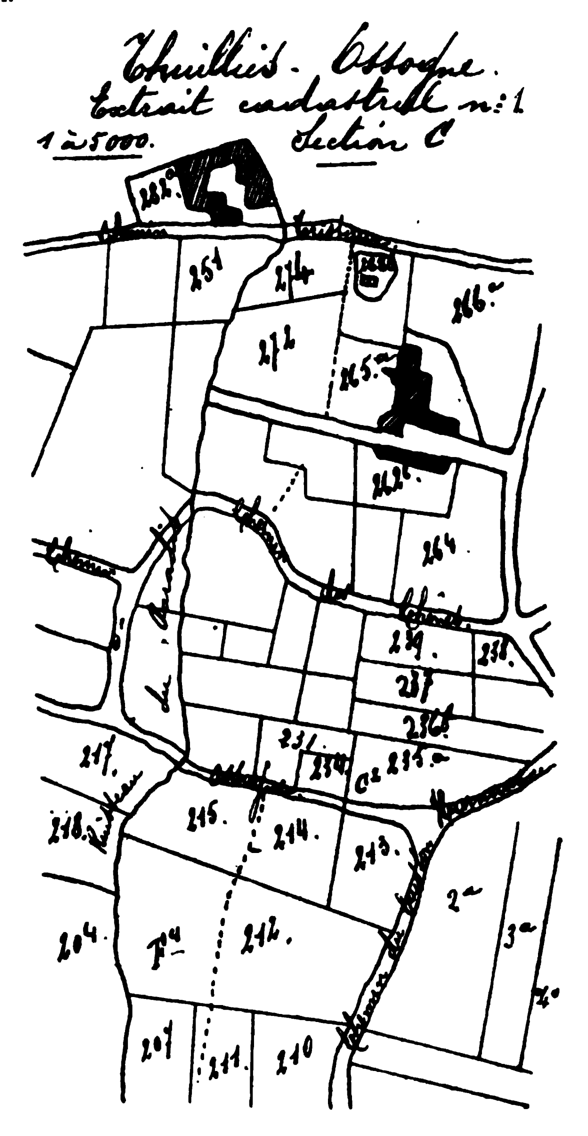
Nous n'avons qu'une note à inscrire sur ce cimetière. Il fut détruit par les travaux effectués et tous les objets fûrent dispersés. Toutefois il semblait se prolonger dans le verger voisin portant le n° 215, qui appartient à M. N. Noël, cultivateur à Thuillies. Ce verger n'a jamais été fouillé et l'on peut croire qu'en faisant des fouilles, on y découvrirait des sépultures.

Il y a lieu de faire dans cette terre n° 212 et surtout dans le verger voisin n° 215, non encore fouillé, des recherches méthodiques.

*
* *

Substructions du Vieux marché d'Ossogne. — On trouve sur la carte une terre qui porte encore le nom de *Marché d'Ossogne,* ou *Place du marché,* non loin de l'ancien château. Cette place est remplie de substructions. (Voyez C2 sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 1). Les habitants du village y voyent les restes d'une antique cité et d'une ancienne église et reportent le nom de *marché* à une époque

éloignée de grande prospérité de la localité; mais l'histoire n'en dit rien.



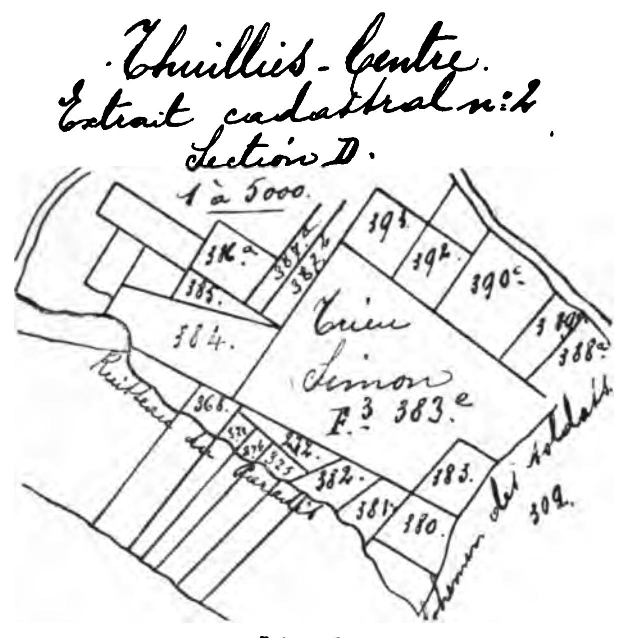
Légende :

N° cadastral		*Nom du propriétaire, etc.*
2a	—	Louis Lebrun, à Thuillies.
3a	—	François Losseau-Pouillon, ibid.
4a	—	Joseph Delpire, ibid.
204	—	Alexandre Defer, à Clermont.
207	—	Decat-Liégeois, à Jumet.
210	—	Bureau de bienfaisance, à Thuillies.
211	—	Eugène Clément, à Charleroi.
212	—	Cimetière franc F⁴, fouillé en partie. Losseau-Pouillon, à Thuillies.
213	—	Vᵉ Colmant-Clément, à Boussu.
214, 236f	—	Bureau de bienfaisance, à Thuillies.
215, 218	—	Nicolas Noël, ibid.
231, 233	—	François Piraux-Maquet, ibid.
234	—	Philibert Baulet, ibid.
235a	—	Substructions antiques C², non fouillées. Terre dite : *Place du marché*, à Philippe Liégeois, ibid.
265a	—	Ancienne ferme de l'Abbaye d'Aulne, à Vital Losseau, bourgmestre, ibid.
268b	—	Ancienne église d'Ossogne, à François Storieur, ibid.
282a, 283a	—	Ancien château-fort, nommé Le Fort, à Hardy-Losseau, ibid.
C²	—	Substructions antiques non fouillées.
F⁴	—	Cimetière franc s'étendant jusqu'à la limite de la parcelle n° 215.

*
* *

1ᵉʳ Cimetière franc du Champ d'entre deux villes, au Tienne des sorts. — Entre Ossogne et Thuillies centre, à l'Est du *Champ d'entre deux villes,* dont il est séparé seulement par le *Ruisseau de Baulet,* sur la rive droite, dans la même position mais assez loin au midi du cimetière d'Ossogne, se trouve l'emplacement du vaste cimetière franc du *Tienne des sorts.* (Voy. F⁸ sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 2). Nous l'avons fouillé et nous aurons à nous en occuper longuement plus loin.

Cette rive se relève en une côte aride et rocailleuse, formant le *Trieu* ou *Try Simon*, n° 383e Section D du cadastre, à M. Ghislain.

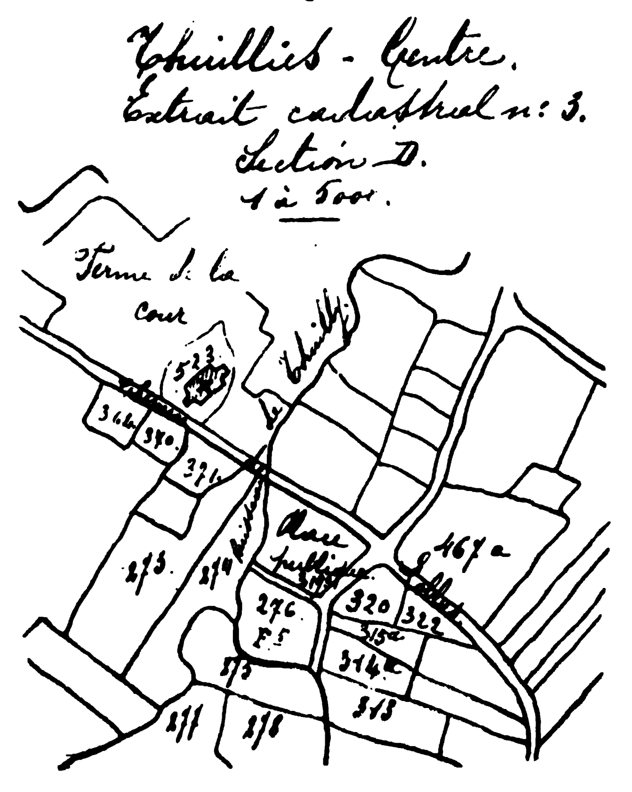


Légende

N° cadastral.	*Nom du propriétaire, etc.*
290*c*	— Domitilde Trahan, à Thuillies.
302	— Nicolas Godinne, ibid.
368	— Marquis Joseph d'Arconaty, à Bruxelles.
372	— Marqué par erreur 272 au plan. Louis Troye, Gouverneur du Hainaut, à Mons.
380, 382	— Ve Legros-Thuin, à Thuillies.
381	— Fabrique de l'église, ibid.
383*e*	— *Trieu Simon*, cimetière franc F^{3}, fouillé, Ghislain-Coppée, ibid, aujourd'hui Englebert, à Bruxelles.
384, 393	— Alphonse Horgnies, à Thuillies.
387*b*	— Joseph Coppée, ibid.
389*a*	— Louis Mathis, ibid.
390	— Hubert Fontaine, ibid.
392	— Ve Colmaut-Clément, à Charleroi.
F^{3}	— Cimetière franc fouillé en partie.

*
* *

2me *Cimetière franc du Champ d'entre deux villes.* — Toujours entre Thuillies centre et Ossogne, mais au Nord-Est du *Champs d'entre deux villes,* fut faite vers 1846, à proximité de l'église paroissiale, dans la parcelle n° 276, section D du cadastre, à M. Gillion, une découverte analogue, avec la même exposition de terrain et la même orientation, le long d'un autre cours d'eau, la petite rivière de *Biesmes l'eau* ou *Ruisseau de Thuillies,* au Sud du point ou vient s'y jeter le *Ruisseau de Baulet.* Le *Chemin du seigneur* est de l'autre côté du ruisseau. (Voyez F⁵ sur la Carte du village et l'Extrait cadastral n° 3.)



Légende

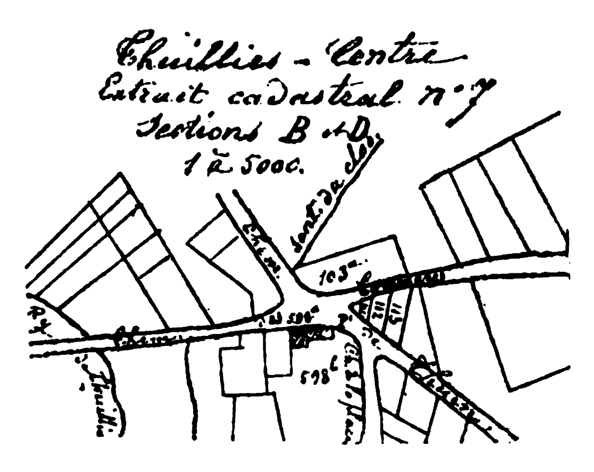
Nº *cadastral.*	*Nom du propriétaire, etc.*
273, 274	— Nicolas Seghin, à Thuillies.
275	— Louis Troye, gouverneur du Hainaut, à Mons.
276	— Cimetière franc F 5, non fouillé, à Théodore Gillion, à Niverlée.
277, 278	— Lucien Scohi, à Thuillies.
313, 314*a*	— Adrien Baillet, à Thuillies.
315*a*, 316*b*	— Auguste Marchand, ibid.
319*c*	— Théodore Cuisset, à Thuillies.
320	— Antoine Bary, ibid.
523	— Eglise de Thuillies, à la commune.
F5	— Cimetière franc non fouillé.

*
* *

Pierre levée ou menhir détruit à Thuillies centre. — Dans un mémoire traitant de divers *mégalithes* de l'arrondissement, et spécialement des *Zeupires* de Gozée et de la *Pierre du Diable* à Viscourt, j'ai parlé d'une pierre levée, aujourd'hui détruite comme bien d'autres, et qui portait vulgairemeut le nom de *Cheval de pierre.* Elle se trouvait à Thuillies, non loin de la station du chemin du fer, sur la route, en face de la parcelle nº 598', section D, du cadastre. (Voyez le Plan du village et l'Extrait cadastral nº 7.) Ce point est au carrefour de deux antiques chemins : le *Chemin des Commères,* ou de *Fleur-en-champs* (ancienne ferme voisine du village) et le *Chemin de Thuin à Walcourt,* dit *dell' tofette.* Là vient aussi aboutir le *Chemin de la place.*

Nous avons expliqué ailleurs que ce mégalithe avait des rapports directs de correspondance avec les deux autres monuments de même époque que nous venons de citer.

Pendant ma jeunesse, les hommes les plus âgés m'ont déclaré n'avoir connu le *Cheval de pierre* ou *Tchvau de cayaux,* que renversé, mais leurs pères et grands pères semblent l'avoir vu dressé, si l'on en croit la tradition. Le nom est donc fort ancien et peut nous conduire au-delà d'une couple de siècles en arrière.



Légende :

N° Cadastral	*Nom du propriétaire, etc.*
SECTION B.	
103*a*	— Constant Staumont, à Thuillies.
111	— Ve Lannoy-Lebrun, ibid.
112	— Commune de Thuillies.
13	— Louis Mercq, à Thuillies.
SECTION D.	
588*a*, 588*d*, 589*a*	— Ve Lannoy-Lebrun, à Thuillies.
598*a*, 598*b*	— Louis-Nicolas Deflandre, ibid.
P^{1}	— Au carrefour des chemins *de Thuin* ou *dell' toffette*, *des Commères* et *de la Place*, emplacement du *Cheval de pierre*, menhire ou pierre levée, aujourd'hui détruite.

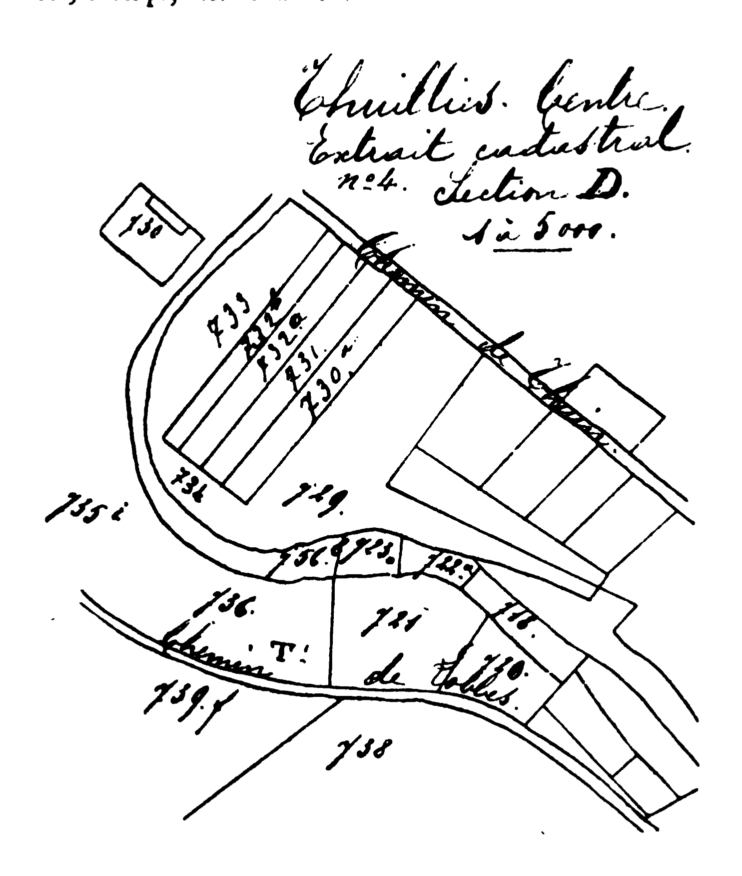
*
* *

Cimetière franc de Thuillies centre. — Il est connu d'autre part que, sur les *Prés de la ville*, dans la parcelle n° 729, section D du cadastre, appartenant à cette époque à M. Troye, gouverneur de la province de Hainaut, l'on a découvert des ossements le long de la petite *Rivière de Thuillies* ou *de Biesmes l'eau.* (Voyez T^{1} sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 4)

et il y aurait à voir si l'on ne devrait pas organiser des recherches régulières.

Ce lieu de sépulture antique est situé au centre même du village, et comme le précédent, à certaine distance de l'église.

C'est là autour que se trouvent tous les lieux dits qui renferment le vocable *ville* et que nous avons déjà cités : *prés, aises,* champs, etc. de la ville.



Légende

N° cadastral	*Nom du propriétaire, etc.*
721	— Louis Lebrun, à Thuillies.
729	— Louis Troye, gouverneur du Hainaut, à Mons.
735*i*	— Charlotte Bataille, épouse Bolle, à Thuin.
736	— Cimetière antique T[1], non fouillé, à Louis Troye, gouverneur de Hainaut, à Mons.
738	— Gillet-Hayot, médecin, à Thuin.
739*f*	— Edouard Mary, à Leiny (France).
T[1]	— Cimetière antique non fouillé.

*
* *

Substruction à La Houzée. — A la Houzée l'on constate de vastes et importantes substructions attribuées par la tradition à un immense et antique château et ses dépendances, recouvrant plusieurs hectares de terrain, sur les parcelles 305, 306, 307, 308, 309, 310, 354, 355, 356, 364, 365.

Nous nous sommes rendu sur les lieux. C'est près du moulin, à droite et à gauche du ruisseau. Sur un tertre, en face d'une maison qu'il domine, se trouve une cave de grandes dimensions, dont la voûte existe encore. Elle est construite en pleine voûte de gros moëllons calcaires bleus équarris. On y a trouvé une quantité de ferrailles, gros barreaux, grands anneaux, etc., qui ont été vendus à un maréchal de l'endroit. Elle est du moyen-âge.

De l'autre côté, derrière le moulin, à l'Est, le long de la parcelle n° 355, section A du cadastre, est une terre remplie de substructions qu'il est possible de fouiller. (Voyez C[1] sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 5.)

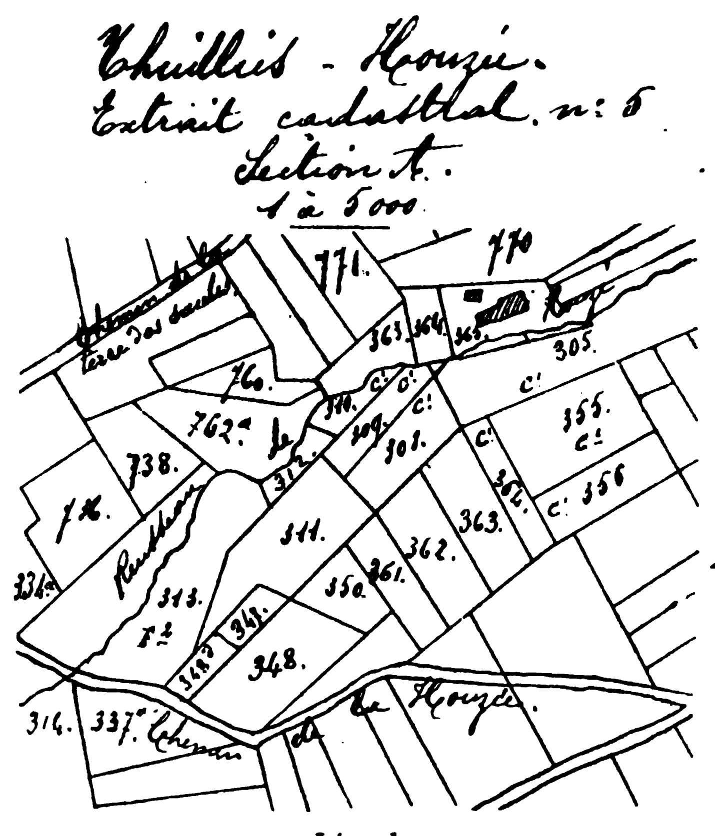
Nous n'avons trouvé dans les terres remuées aucun débris romain, ce qui nous porte à croire qu'il s'agit vraiment de substructions du moyen-âge, substructions fort communes à Thuillies.

*
* *

1er Cimetière franc de La Houzée. — Non loin de là, dans une prairie dépendante de la ferme de M. Isidore Seghin, à La Houzée, le nommé Parfait Andouche a trouvé un cimetière franc et il a détruit plus de 100 sépultures orientées les pieds à l'Est. Il n'en a tiré aucun objet, sauf un seul vase. La terre, aujourd'hui devenue une prairie, n° 313, section A du cadastre, touche au *Chemin de la Houzée* et est en déclivité vers le *Ruisseau de la Houzée*. Il porte le nom de *Closière Seghin*. (Voyez F^2 sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 5). Le propriétaire actuel s'est montré disposé à laisser faire des recherches par la Société Archéologique; mais ces recherches exécutées n'ont pas abouti, parce que toutes les tombes avaient été détruites et les terres transportées. Nous sommes allé sur les lieux et nous avons interrogé l'ouvrier même qui a procédé au travail et l'a fait presque entièrement lui-même. Il résulte de nos informations, qu'il s'agit d'un cimetière franc de l'époque où le mobilier funéraire faisait complètement défaut, analogue au cimetière de Montignies-St-Christophe, etc.

Nous sommes arrivé à cette conclusion, après une longue conversation avec l'ouvrier dont il s'agit, qui ne manquait ni d'intelligence, ni de mémoire. Ce cimetière était d'une grande importance. Grand nombre de tombes ont été décombrées sur un vaste terrain incliné vers l'Ouest, où coule la rivière. Beaucoup étaient de simples fosses creusées en terre; mais beaucoup aussi étaient construites de moëllons dressés et parfois recouvertes de dalles brutes. Presque toutes portaient la preuve que plusieurs cadavres s'étaient succédé dans la fosse et l'on y retrouvait les restes de leurs ossements décomposés, mais jamais aucun objet ne les accompagnait. Nous avons ailleurs et à diverses reprises prouvé que cette absence de tout mobilier n'était nullement la

preuve du dénuement du défunt; mais la conséquence d'un rite mortuaire et religieux.



Légende

N° cadastral.	*Nom du propriétaire, etc.*
312, 316	— Nicolas Seghin, ibid.
313	— Cimetière franc F², détruit, au même.
334*a*	— Emile Delens, ibid.
348*d*	— Edmond Losseau-Buisseret, ibid.
364, 365	— Moulin et accesoire, à la Fabrique de l'église de Marbais.
738	— Vᵉ Longueville-Staumont, à Thuillies.
C¹	— Substructions antiques, non fouillées, sur les parcelles nᵒˢ 305, 306, 307, 308, 309, 310, 354, 355, 356, 364, 365.
F²	— Cimetière franc, détruit.

*
* *

2me Cimetière franc de La Houzée. — Nous décrirons plus loin la fouille d'un cimetière franc important, pratiquée à la Houzée, dans une terre de M. Eliset-Dupuis. Ce cimetière est sur la parcelle n° 812, section A du cadastre. (Voyez F¹, sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 6).

Nous donnons plus loin le Rapport de la fouille.

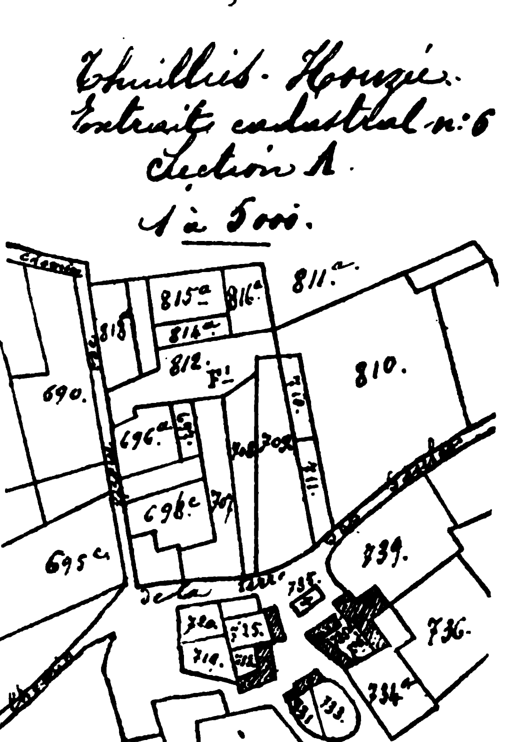
*
* *

3me Cimetière franc de La Houzée. — A certaine distance de la carrière de M. Eliset-Dupuis et du cimetière franc qui précède, on en découvrit un autre à la même époque, 1885.

Dans un verger à M. Joue-Staumont, à cinq ou six cents mètres du dernier cimetière, Parcelle cadastrale n° 735ª, section A, pendant les terrassements d'une construction, les travaux de déblais avaient ouvert bon nombre de tombes, fort peu profondes. Les ouvriers n'y avaient trouvé que des ossements entièrement détruits. Notre fouilleur Quertin assista à l'ouverture de quelques sépultures et n'y constata aucun mobilier funéraire, sauf un morceau de fer méconnaissable, un reste de glaive ou de lance, ce qu'il ne put deviner. Sépultures sans mobilier.

Aucune fouille archéologique méthodique ne fut organisée. On pourra reprendre l'étude de cette découverte. (Voyez F⁰ sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 6.)

Le terrain de ce champs mortuaire est voisin du *Chemin des morts* comme le cimetière précédent; il touche au *Chemin d'Ossogne,* au *Sentier de Viscourt* et au *Chemin du Diable,* conduisant à la *Pierre du Diable,* à la *Marnière romaine* et au Cimetière germano-belge du *paradis* dont nous avons parlé.



Légende

N° de la parcelle	*Nom du propriétaire, etc.*
690, 710	— Bureau de bienfaisance, à Thuillies.
696*a*	— Eliset-Dupuis, ibid.
697, 707, 708	— Canivet-Foulon, ibid.
734*a*	— Coppée-Lambert, ibid.
735	— Ancienne église de La Houzée. Le chœur seul subsiste et est changé en calvaire, à François Staumont, aujourd'hui Joue-Staumont, ibid.
735*a*	— Cimetière franc, F^6, non fouillé, au même.
736, 739	— Au même.
810	— Camus, ibid.
812	— Cimetière franc F^1, fouillé. Ve Thurin-Goffin, aujourd'hui Eliset-Dupuis, ibid.
813*a*	— Jean Dupret, avocat, à Charleroi.
814*a*	— Ve Blanchard-Galhat, à Thuillies.
816*a*	— Ve Fagnard-Camus, ibid.
F^1	— Cimetière franc fouillé par notre Société.
F^6	— Cimetière franc non fouillé.

*
* *

Ce sont là autant de découvertes sur lesquelles les renseignements précis font défaut, sauf pour deux cimetières francs que notre Société à fouillé méthodiquement.

Mais telles qu'elles sont, elles peuvent cependant servir dans une certaine mesure à compléter l'histoire archéologique du village.

Nous y reviendrons dans ce but, à propos des deux cimetières fouillés, dont nous allons parler longuement ci-après et nous chercherons à en tirer quelques déductions historiques plausibles et utiles.

Il y aurait, d'autre part, à voir si l'on ne devrait pas, dans quelques-unes de ces diverses stations, organiser des recherches régulières et des fouilles suivies.

FOUILLES PRATIQUÉES RÉGULIÈREMENT

—

Cimetière franc du Tienne des Sorts, entre Thuillies centre et Ossogne

La découverte

En 1833, feu M. Arsène Losseau, propriétaire et fermier à Ossogne, membre de notre Société, prit à bail à M. Godefroid Englebert, au lieu dit *Tienne des Sorts*, contigu à l'Est du *Champ d'entre deux villes* et dans la même pente, un vaste terrain dont le milieu était constitué par une dizaine d'ares incultes et pierreux, portant le numéro cadastral 383^c, section D, lieu dit *Trieu Simon*. (Voyez F^3 sur la Carte du village et sur l'Extrait Cadastral n° 2.)

M. Losseau commença le défrichement de ces mauvaises terres dont il n'attendait guère de récolte. Il le défonça d'abord à dix centimètres, pour y semer de la luzerne, et c'est pendant ce travail que l'on reconnut trois grandes dalles brutes en grès, à grains fort fins, lustrés, de couleur brun-pâle, qui étaient couchées, que l'on ne put transporter et qu'on laissa en place. Quant à la nature minérale de ces dalles brutes, on ne retrouve les congénères, nous disait M. Losseau, que dans des terrains sablonneux, à trois kilomètres de là, au Nord. Ces blocs sont du grès landenien, quelque peu corrodé et poli. Les gisements en poches de sable ou de terres sablonneuses, qui les entourent, sont disséminés çà et là dans les terrains calcaires des environs.

On fit enlever plus tard ces pierres et l'on trouva qu'elles recouvraient des tombes de grandes dimensions en mauvaise maçonnerie, renfermant chacune un squelette entier d'adulte avec une lame d'épée incomplète, une petite urne noire et divers objets. Sur l'un, une plaque que l'on regarda comme une boucle de ceinturon en or et qui est la fameuse plaque décrite par LELEWEL, et sur laquelle nous reviendrons longuement ci-après. C'était vers 1840.

Pendant de longues années la culture ne ramena rien à la surface du sol, ou au moins l'attention ne fut appelée par aucun objet remarquable.

Une dizaine d'années après, le même terrain fut profondément défoncé par de nouveaux locataires, on alla jusqu'à la profondeur d'une trentaine de centimètres. Cette opération fit retrouver quelques nouveaux tombeaux qui furent vidés, puis remplis de terre. Ils ne renfermaient que des ossements.

Pendant ses fouilles, notre Société a fait ouvrir de nouveau ces tombes et naturellement nous les avons trouvées remuées de fond en comble, sans en rien pouvoir tirer. Nous n'avions

pas à cette époque les explications que nous avons aujourd'hui.

Enfin, beaucoup plus récemment, c'est-à-dire vers 1860, le même terrain commença de servir à l'extraction de pierrailles, pour établir l'empierrement de chemins des sucreries qu'exploitait M. Alfr. Lebrun. On dut le défoncer d'environ trois mètres. Ces travaux firent découvrir un grand nombre de tombes qui fournirent des objets de toute nature, urnes, perles, armes, plaques de ceinturons, ornements, etc., etc. On trouva aussi deux immenses fosses communes où avaient été jetés pêle mêle et sans ordre, étendus côte à côte, ou l'un sur l'autre, ou même l'un en travers de l'autre, un certain nombre de cadavres d'adultes; et, au milieu du désordre de la mort, quelques glaives, quelques vases funéraires et des débris de ferrailles. L'impression générale des témoins, habitants du village, fut qu'il s'agissait, dans cette partie, d'un cimetière de bataille.

Le terrassement se faisait par bande, en allant du Sud-Ouest au Nord-Est. Chaque fois que l'on abattait une bande, on abattait aussi une ligne de sépultures, avec ou sans tombe maçonnée et même souvent sans apparence de cercueil.

Ce travail continua chaque année, mais fort lentement au fur et à mesure des besoins. On ouvrait annuellement quelques tombes et les objets étaient dispersés à droite ou à gauche, selon que l'un ou l'autre amateur les demandait. Ils allèrent à Mons, à Bruxelles, à Marchiennes-au-Pont et ailleurs.

En 1870, seulement l'attention de la *Société archéologique de Charleroi* fut appelée sur ces découvertes. Quelques membres du comité s'empressèrent d'aller sur le terrain et l'on décida une fouille régulière, avec l'assentiment et le bienveillant concours de M. Lebrun, maître de sucrerie, pour qui l'on exploitait la pierraille, et de M. Vital Losseau, bourgmestre du village, qui faisait cette exploitation.

Le terrain du cimetière

C'était bien l'aspect ordinaire des anciens cimetières francs : terrain pierreux, formé de rocailles dressées, à peine couvertes d'une légère couche de terre végétale, impropre à la culture. Les sépultures y pouvaient sans doute être considérées comme à l'abri de tout danger de destruction par les travaux de l'agriculture. Au pied de la côte, qui est inclinée vers le Sud, coule un ruisseau nommé le *Riz de Baulet,* dont nous avons dit un mot.

Ce cimetière franc, situé au midi du village, était, comme d'ordinaire encore, un terrain vague, abandonné, dépendant depuis toujours de la ferme antique d'Ossogne nommée *Ferme du fort* ou du *Château fort,* antique bénéfice d'abbaye, qui avait appartenu à d'anciennes familles patriciennes, et en dernier lieu à la famille Dejardin.

Le nom de la parcelle : *Tienne des Sorts* (montagne des sorts), soulève tout un monde d'idées et de déductions qui touchent de près au merveilleux, à la superstition populaire, aux réminiscences vagues de la légende. A moins que ce nom ne soit simplement une corruption des mots *Tienne des Sarts,* ce qui se pourrait bien, et alors nous en serions pour nos frais d'imagination archéologique.

Les Fouilles

Comme nous l'avons expliqué, ce cimetière fut exploité sans fouilles régulières. Les ouvriers décombraient les ossements avec les terres et recueillaient seulement les objets principaux qui frappaient leurs regards, les donnant à qui les demandait. Une centaine de sépultures furent ainsi détruites.

Quand la *Société de Charleroi* fut avertie et quand ses délégués vinrent sur les lieux, tout était fini, c'était un fait accompli.

Les nouvelles recherches eurent lieu le 11 mai 1870 et furent terminées le 18. Mais l'on n'eut guère à constater que des sépultures fouillées et des ossements remués ayant appartenu à des individus de tout sexe et de tout âge.

L'on avait exploré d'abord trois tombes maçonnées, situées au coin Nord-Est du cimetière. C'étaient les trois dont nous avons dit un mot ci-devant. Elles étaient construites de blocailles et de mauvais mortier, en simples parments et non en murailles épaisses. Elles renfermaient les restes de plusieurs squelettes mêlés. L'une renfermait même quatre ou cinq crânes. Une autre, a-t-on dit, ne contenait, lors de la première exploration, qu'un squelette d'homme; la tête reposait sur un glaive, et entre les fémures était une petite urne noire. C'est dans cette sépulture que se trouvait la fameuse *bractéate* dont nous parlerons longuement ci-après. La première de ces tombes maçonnées avait, vers la tête, c'est-à-dire au Nord-Ouest, une paroie formée d'une seule grande dalle de grès brut. Elle nous offrit encore, quand nous l'avons ouverte, beaucoup de débris de l'époque romaine, bien que ce fut bien certainement une tombe franque. Nous y avons relevé des débris de tuiles romaines *(imbrices et tegulæ)*. Dans une paroi de la muraille, en guise de moëllon, était encastrés de gros blocs de ciment romain mêlé de grumeaux de briques rouges pilées. L'humidité avait à peine touché à la dureté ordinaire du béton de ciment romain.

L'on a fréquemment rencontré des blocs de ciment ou de béton romain employés comme moëllon, en raison de leur dureté, dans des murailles romanes construites sur l'emplacement et avec les débris de bâtiments romains.

On peut citer entre beaucoup d'autres exemples. Tel est la muraille du chevet de la vieille petite église du Monceau, à Elouges, démolie en 1878.

Quelques anciennes murailles en ruines de l'abbaye, de Saint Bavon, dans la forteresse espagnole à Gand, sont romaines dans la partie inférieure, et offrent dans la partie supérieure, qui est gothique, nombre de blocs de ciment romain maçonnés en guise de moëllons et de briques.

Au château de Grand Han, entre Durbuy et Marche, dont les premières constructions sont romaines, certaines cheminées, remontées à l'époque romane, sont construites en maçonnerie, où l'on a employé, au lieu de briques, des morceaux équarris de ciment romain dur, en bêton analogue à celui des hypocaustes des villas que nous avons fouillées.

On connait grand nombre de faits semblables. J'en ai moi-même, rencontré plusieurs exemples dans les murailles reconstruites de villas romaines que l'on fouillait et dans des tombes antiques, ce qui prouvait la chute et la reconstruction des édifices dont nous déterrions les substructions.

Tout le reste du cimetière était composé de fosses sans maçonnerie, où le cadavre était enterré avec ou sans cercueil. Nous en avons rencontré quelques-unes seulement qui n'avaient pas été remuées par les ouvriers. Les morts étaient rangés côte à côte, plus ou moins régulièrement, placés du Nord au Sud, et orientés la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est.

***

La courte fouille que la Société avait organisé, présenta un incident piquant. Voici ce qui amena cet incident.

Comme il y avait fort peu de difficultés, l'on avait employé des hommes d'occasion fournis par M. Lebrun.

Le village de Thuillies offre, sur divers points, des substructions dont nous avons visité quelques-unes et dont les matériaux sont du moyen-âge ou des quelques derniers siècles. On rencontre

dans le sol beaucoup de petite monnaie du XVIIe et du XVIIIe siècles. Beaucoup d'habitants en conservent.

La fouille n'avait rapporté que peu d'objets et pas une pièce, ni une médaille, ce que l'on avait déploré tout haut. Le travail allait finir quand, au moment où nous revenions d'avoir pris notre repas, par un hasard providentiel et extraordinaire, il se fit que les quatre ouvriers nous annoncèrent qu'ils avaient chacun eu la chance de mettre la main sur une pièce de cuivre, qui devait leur rapporter une large récompense, croyaient-ils. Chose étonnante, les monnaies que venaient de trouver ces hommes, fort propres, ma foi, et nullement terreuses, portaient sur la patine le luisant qui marque le frottement prolongé des doigts des amateurs et l'ancienneté de la trouvaille; chose plus surprenante encore, ces pièces accompagnant des os de l'époque franque avaient été trouvées en-dessous du squelette, à un endroit précis que l'on nous indiqua avec aplomb, et cependant c'étaient bel et bien des monnaies du milieu du XVIIe siècle et du milieu du XVIIIe siècle.

Naturellement l'on fit cadeau aux ouvriers, un peu confus, de leur trouvaille surprenante et on leur conseilla de les réintégrer dans leur collection numismatique.

L'exploitation des pierrailles dans le terrain fut continuée par le propriétaire; mais l'on ne mit plus aucune tombe au jour, nous fit connaître M. Losseau.

*
* *

Le comique souvent se mèle aux choses les plus lugubres. J'en vais donner, en terminant, un exemple assez drôle.

Nous avions pendant la fouille déposé un crâne d'une conservation convenable, que nous destinions à la Société d'Anthropologie, dans la maison d'un ami. La dame de la maison, fort

pieuse, nous regardant comme des payens qui déterraient les morts, nous accusait ouvertement d'impiété. Elle était outrée de voir profaner sa maison de pareille manière. Le crâne, un beau matin, ne se retrouva plus. Les recherches furent inutiles ; mais le jeune homme de notre ami qui avait complaisamment aidé sa mère, la trahit traîtreusement et nous raconta que la dame avait enseveli la dite tête de payen dans un bonnet de coton, dit casque à mèche, et l'avait dévotement enterrée au cimetière du village, pour gagner des indulgences en faisant un acte méritoire de miséricorde corporelle, ensevelir les morts, aux termes du catéchisme. Le payen obtint-il réellement des indulgences pour sa bienfaitrice, nul ne le peut savoir, mais ce qui fut vrai c'est que, pour nous venger un tantinet d'avoir perdu notre crâne, nous eûmes la cruauté de révéler à la dame qu'elle avait, fort pieusement sans doute, posé en réalité un acte de véritable impiété, la profanation d'un cimetière consacré en y enterrant un payen hérétique ; et qu'il lui incombait le devoir de révéler cet acte à l'autorité religieuse pour faire rebénir le cimetière profané.

DEUXIÈME CIMETIÈRE FRANC DE LA HOUZÉE

La découverte

En mars 1885, en ouvrant une carrière dans la parcelle n° 812, section A, M. Elizet-Dupuis trouva des sépultures. Plusieurs tombes ne renfermaient que des ossements. Les ouvriers y recueillirent cependant un glaive. Aussitôt l'on écrivit à notre fouilleur, Ferdinand Quertin, qui s'y rendit et ouvrit une tombe dépourvue de tout mobilier funéraire.

Une fouille fut décidée, mais elle amena fort peu de résultats au point de vue de nos collections. Généralement les ossements étaient en débris et les tombes vides de mobilier. Ici encore il s'agit d'un cimetière de la même époque que celui de Monti-

gnies-Saint-Christophe, avec quelques tombes plus antiques, renfermant quelques objets. Voici le journal de la fouille qui y fut régulièrement pratiquée au mois d'avril 1885. Dix-huit tombes fûrent soigneusement explorées en outre du grand nombre de sépultures ouvertes par les ouvriers pendant leurs travaux.

Ce champ d'inhumation antique est sur la parcelle n° 812, section A du cadastre, avons-nous dit. Un vieux chemin qui porte le nom de *Chemin des morts* y aboutit, et non loin de là passe un chemin antique qui conduit à la *Zeupire* de Gozée et à la *Pierre du Diable* de Viscourt. (Voyez F[1], sur la Carte du village et sur l'Extrait cadastral n° 6.)

La fouille

Tombe n° 1

Dans le fond de cette tombe se trouvait un squelette en place, mais fort mal conservé, sans mobilier. Les ossements en débris d'un autre corps étaient dispersés et mêlés à la terre.

La fosse mesurait 1^{m}70 de long sur 1^{m}20 de profondeur.

Tombe n° 2

Renfermant un corps en place, très mal conservé. La fosse était de 80^{c} de profondeur seulement. Nulle trace de mobilier funéraire.

Tombe n° 3

Quelques ossements en place seulement.

Tombe n° 4

Offrant les ossements dispersés d'un corps en place fort mal conservé, accompagné de débris de ferrailles réduites à l'état d'oxyde, à une profondeur de 1^{m}40. La tombe était maçonnée de grès équarris.

Tombe n° 5

Un corps en place fort mal conservé, ayant sous la tête un grès de 0m45 de large sur 0m40 de haut. La terre était en outre mêlée d'ossements d'adulte brisés.

Tombe n° 6

Cette tombe mesurait 2m de long, 0m60 de largeur et 1m60 de profondeur. Elle était construite de grandes dalles plantées et le fond était couvert d'un béton en gravier. La sépulture avait dû être profanée et pillée, car tous les ossements étaient dispersés et en désordre.

Tombe n° 7

Un corps en place fort mal conservé, à 0m60 du sol, sans aucun mobilier.

Tombe n° 8

Idem, à 0m80 centimètres de profondeur.

Tombe n° 9

Tombe soignée, de 1m60 de profondeur, sur 2m de longueur et 0m60 de largeur, faite de maçonnerie en pierres travaillées, à pavement de pierres plates, couvert de charbon de bois et de débris de ferrailles ou de clous, le tout laissé par les cercueils décomposés; mais aucune trace de mobilier. Les ossements de plusieurs cadavres y étaient mélangés à la terre et surmontaient un squelette en place.

Tombe n° 10

Un corps en place. La tombe est construite d'une dalle de grès à la tête et une au pied. Ces grès viennent d'assez loin; il n'y a pas de grès dans le terrain.

Tombe n° 11

Même sépulture que la dernière. Le cadavre, mal conservé, était à $0^{m}60$ du sol.

Tombe n° 12

Tombe fort soignée, faite de grandes dalles de pierre bleue avec pavement de béton couvert de gravier et de trace de bois noir et d'oxyde de fer, comme la tombe n° 6; mesurant $1^{m}50$ de profondeur, $1^{m}80$ de longueur et $0^{m}60$ de largeur et renfermant un cadavre en place et les ossements brisés de plusieurs squelettes mêlés à la terre.

Tombe n° 13

Tombe formée d'une dalle en grès plantée à la tête et une au pied, comme le n° 10. Elle renfermait deux squelettes superposés, mais en place, mal conservés. L'un, à $0^{m}80$ du sol, ne portait aucune trace de mobilier. L'autre à $1^{m}20$, portant un glaive le long de la jambe gauche, la pointe vers la tête, des restes de ferrailles sur la poitrine et des restes de bronze le long du côté gauche, venant sans doute de la poignée du glaive.

Tombe n° 14

Tombe entièrement maçonnée en pierres taillées, et le fond pavé de pierres plates. Elle était remplie de terres remaniées, mêlées des ossements remués de plusieurs cadavres bouleversés.

Tombe n° 15

Un cadavre isolé en place, à $1^{m}20$ de profondeur, sans trace de mobilier.

Tombe n° 16

Tombe formée par deux dalles plantées au pied et à la tête, à la manière de la tombe n° 10. Elle renfermait deux cadavres en place, mal conservés, superposés, étendus la tête de l'un aux pieds de l'autre. Aucune trace de mobilier ne fut rencontrée.

Tombe n° 17

Sépulture profonde de 1m80, renfermant un cadavre en place, fort mal conservé, sans aucune trace de mobilier.

Tombe N° 18

Tombe soigneusement maçonnée en grès et en pierres bleues taillées, à pavement bétonné avec gravier et recouverte encore de grandes dalles; longue de 2m, large de 0m60 et profonde de 0m50. Elle renfermait un cadavre en place, portant une épée à gauche ayant la pointe vers la tête, des débris du fourreau et de l'oxyde de bronze, des ornements, une boucle avec plaque de ceinturon sur le ventre, un *umbo* de bouclier sur le bassin, une lance le long de la jambe droite, la pointe vers les pieds. La sépulture renfermait les restes charbonnés de bois de cercueil. La terre superficielle sur la sépulture était mêlée de charbon de bois et de terre calcinée; le tout mélangé et limité de façon à bien déterminer l'emplacement d'un foyer volant, ou d'un feu établi et entretenu volontairement sur le sol dans un but déterminé.

Nous estimons, vu les circonstances observées, qu'il s'agit ici des traces d'un repas mortuaire, coutume qui, malgré toutes les défenses et les lois d'interdiction se prolongea longtemps pendant des siècles, sans doute après le paganisme. Nous donnerons plus loin quelques renseignements à ce sujet.

CATALOGUE DES OBJETS

Il ne s'agit pas, dans ce mémoire, d'un inventaire, même approximatif, des découvertes faites pendant les travaux et tous les objets relevés. Il s'agit beaucoup plus ici d'études après coup de longtemps postérieures à la découverte. Les travaux de notre Société ont été exécutés après tout à fait sommaires et la destruction presqu'entière des stations antiques. C'est dire que nous employons ce mot de *catalogue* un peu abusivement et qu'il s'agit simplement d'une liste incomplète.

CIMETIÈRES DU TIENNE DES SORTS, THUILLIES-OSSOGNE

Les fouilles des cimetières francs de Thuillies ont été fort irrégulièrement exécutées. La Société de Charleroi y a fait travailler fort peu et la connaissance de ces antiques champs funéraires ne lui est parvenue que longtemps après leur exploitation industrielle. C'est un exemple frappant à l'appui de ce que nous avons écrit si souvent, que la terre conserve avec ténacité ses mystères et ses secrets archéologiques et refuse obstinément la connaissance des tombes antiques qu'elle abrite, dans les régions où l'industrie, par ses travaux, n'ouvre pas profondément et fréquemment ses flancs.

Malheureusement à Thuillies, le hasard voulut que personne n'intervint pour recueillir et conserver avec quelques soins les objets trouvés, et que personne, pendant bien des années, n'y portât intérêt et ne s'avisât de prévenir ceux que ces trouvailles auraient pu intéresser.

Aussi le Musée de Charleroi est-il réellement pauvre de collections venant des multiples cimetières de cette commune.

Une minime partie fut produite par les fouilles rudimentaires de notre Société et il s'y joignit quelques objets que lui donna

le D[r] Alfred Lebrun de Marchiennes-au-Pont, frère de l'honorable propriétaire dont les ouvriers travaillaient à défricher les champs du *Tienne des Sorts;* ce sont : une bague en cuivre avec châton portant un sautoir, deux perles en pâte céramique, deux petits anneaux en bronze, une plaque de ceinturon en fer avec placcage d'argent, deux boucles et contre-plaques en fer damasquiné d'argent, une pointe de javelot en fer, un glaive, un poignard rompu, un bout ou terminaison de ceinturon en bronze dit *ferret,* une petite contre-plaque en bronze et deux urnules en terre noire (1).

De son côté, M. J.-B. Gérard de Bruxelles, ayant été à Thuillies pendant la fouille, reçut divers objets de M. Lebrun. Ce collectionneur a bien voulu nous montrer ces objets et nous avons même pris le dessin d'une bague intéressante et d'une belle boucle-plaque en bronze ciselé.

Nous avons vu chez lui des glaives, des urnes, un javelot, des bouts de flèches, des boucles et des plaques damasquinées. Nous décrirons au catalogue plusieurs de ces objets.

Enfin, M. Studel, numismate à Mons, possédait aussi plusieurs pièces. Il fut notamment le premier propriétaire de l'objet le plus précieux qui fut trouvé à Thuillies. C'est une bractéate en or, qui fut célèbre et fit l'objet de discussions animées des savants. Nous nous y arrêterons longuement ci-après.

Produits céramiques FA

Poterie fine gris noire, avec couverte noire FA[VI]

FA[VI] 22[1]. — Urnule de forme ordinaire franque, bi-conique, haute de 85^{mm}, large de 9^{cm} à la panse, de 6^{cm} à l'ouverture et de

(1) Voyez *Documents et rapports de la Société arch. de Charleroi,* t. IV, p. 35.

35^{mm} sous la base. Le cône inférieur, ou dessous du vase, mesure 35^{mm} de hauteur. L'ornement consiste uniquement en 5 cercles creux sans dessin à la roulette.

Ce vase vient de la fouille de 1870 et fut donné au Musée par M. le Dr Lebrun. Voyez Fig. 12.

FA^{VI} 23^{1}. — Urnule de même forme, mais plus grande, ornée à l'épaulement, d'une ornementation à la roulette, composée de 6 tours en spirale de dents de scie assez régulières. La roulette cliché mesure 11^{cm} de circonférence et porte 38 de ces dents.

Elle mesure 11^{cm} de hauteur, 6^{cm} d'ouverture, 55^{mm} sous la base, 11^{cm} de largeur à la panse. Le cône inférieur est haut de 55^{mm}.

Ce vase vient de la fouille de 1870 et fut donné au Musée par M. le Dr Lebrun. Voyez fig. 5.

Poterie grise grossière sans vernis FA^{X}

FA^{X} 18^{1}. — Urnule bi-conique en fragments, de façon élégante, haute de 11^{cm} dont 4 au-dessus, 4 en-dessous et 3 pour le col, large de 65^{mm} à l'ouverture, 10^{cm} à la panse et 4^{cm} sous la base. Elle ne porte, comme ornement, qu'un cercle saillant en boudin sous le col. Elle venait de la tombe n° 2. Voyez fig. 7. Don de M. le Dr Lebrun en 1870.

N° 1. — M. Gérard possède plusieurs urnes venant de ce cimetière. Elles sont plus entières et mieux conservées que celles du Musée de Charleroi.

Amulettes, bijoux, ambre, jais, etc. FF

Bagues, anneaux. FF^{1}

FF^{1} 1$^{16-17}$. — Deux anneaux de cuivre de 25^{mm} de diamètre, fort simples, et ayant servi au fourniment ou à la toilette,

trouvés dans la même tombe que la petite contre-plaque en bronze marquée FJ[ii] 7[1]. Don du D[r] Lebrun.

FF[1] 1[18-19]. — Deux idem plus grands, mesurant 3[cm].

FF[1] 2[1]. — Bague en argent, fort remarquable à cause de la garniture, qui consiste en une rangée de cinq pierres de quartz dont trois grosses et deux plus petites, toutes taillées en rosettes de 6 losanges, serties sur argent. Ces pierres sont remarquables par leur forme. Voyez fig. 20 et 21. Dans la villa romaine d'Arquenne fut trouvée une rose de même pierre, beaucoup plus grosse, et formée de 10 facettes allongées et une table entourée de petites facettes plus courtes. C'est une forme de brillant (1). Outre une quantité innombrable d'entailles artistiques, on connait beaucoup d'exemples de pierres fines taillées à facettes. La collection de Ravenstein, au Musée d'antiquités de Bruxelles, renferme un pendant d'oreille en or, auquel sont suspendus trois émeraudes de forme prismatique (2).

La vérité, c'est que le diamant était connu de l'antiquité, j'en ai parlé ailleurs (3), seulement les anciens en ignoraient la taille, c'est-à-dire le procédé par la poudre du diamant lui-même, puisque ce procédé date du XV[e] siècle. Mais ils taillaient les autres pierres précieuses et les métaux.

Ils connaissaient les bagues de la forme de celle qui nous occupe, ayant avec la partie supérieure de l'anneau couvert de plusieurs points taillés en étoiles ou en rosettes brillantes, de métal ou de pierres serties.

PETRONE en cite un exemple, c'est un anneau d'or, recouvert d'espèces d'étoiles brillantes (4), sans doute de perles, en acier, taillées à facettes polies et brillantes.

---

(1) Voyez *Docum. et Rapp.*, T. VI, p. 102, pl. V, fig. 3.

(2) N° 899, T. II du grand *Catalogue* de cette collection, p. 13.

(3) *Deux cimetières belgo-romains, à Charleroi.*

(4) « (Trimalchio) habebat etiam in minimo digito sinistrae manus, annulum

FF' 3'. — Bague en cuivre rouge, avec un châton rond et plat, d'un diamètre de 7mm. Ce châton porte pour ornement un sautoir ou une croix de St-André entaillée, dont l'ouverture des quatre angles est barrée par quatre traits creux qui du reste ne se rejoignent pas entre eux. Cette espèce d'ornement varié de diverses manières, est commun sur les bagues franques.

Cette croix est-elle un signe du christianisme? Question longuement discutée dans des cas analogues et sur laquelle on n'a pu réellement se mettre d'accord.

Sans doute la croix de St-André est une croix du christianisme; mais la croix de St-André, comme la croix latine elle-même, ont été de tout temps employées comme ornements géométriques. La question est de démêler pour chaque cas la signification à attacher au signe, ce qui n'est pas facile.

Nous reviendrons du reste à la question de la religion de nos Francs à la fin de notre mémoire.

Cette bague se trouvait dans la même tombe que les perles en pâte céramique. FF''' 3' et 4' ci-après. Voyez fig. 25.

N° 1. — Bague en cuivre jaune, petite, avec un châton en plaque ovale de 12mm sur 8mm, plate et ne suivant pas la courbure de l'anneau. Cette plaque porte un dessin gravé fort grossier, représentant un animal tourné à droite du spectateur et contourné pour mordre sa queue à gauche. L'aspect général de cet animal est celui d'une oie ou un autre oiseau accroupi sous ses ailes élargies. D'autres croyent y voir un animal à beaucoup de pattes.

L'on a rencontré maintes bagues de la même époque, portant un dessin analogue; nous en avons cité plusieurs dans une autre publication (1) où nous en avons fait une étude comparative.

» grandem subauratum; extremo verò articulo digiti sequentis minorem, ut mihi » videbatur, totum aureum sed plano ferreis veluti stellis ferruminatum. » PETR. *Satyric.*

(1) Voy. *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont (lieu dit Hombois).*

Nous renvoyons à cette étude, mais nous devons ici signaler un fait remarquable. Cet animal se retrouve identiquement reproduit, mais à tête contournée à rebours, c'est-à-dire, à droite du spectateur et quelque peu plus grande sur une bague qui repose au Musée de Namur et qui fut trouvée dans une tombe du cimetière mérovingien de Revogne et est décrite et figurée dans les *Annales de la Société archéologique de cette ville* (1). Cette identité de dessin des deux bagues est tout-à-fait remarquable et permet bien des rapprochements entre les deux cimetières de Revogne et de Thuillies.

Cette bague, trouvée dans le cimetière longtemps avant notre fouille, fut donné par M. Lebrun, avec d'autres objets, à M. Gérard. Voyez fig. 22.

FF[1] 4[1]. — Bracelet féminin en bronze, formé simplement d'une tige terminée par deux petites boules ciselées, et courbée en forme d'ellipse. La tige semble avoir porté des entailles figurant des écailles de poisson imbriquées. Cette tige mesure 145^{mm} et forme une ellipse de 55^{mm} sur 40^{mm}.

Cette forme de bracelets que l'on retrouve communément à tous les âges et notamment à l'âge du bronze, se passait simplement au bras sans fermeture; on se contentait d'en resserrer la courbe. Les boules qui ornent les extrémités ont pour but d'empêcher le métal de blesser le poignet pendant cette opération. Voyez fig. 1.

FF[1] 4[2]. — Le même, trouvé avec le précédent, et formant la paire avec lui; ce qui prouve que l'on portait deux bracelets et non un seul comme aujourd'hui. Cet objet est cassé.

(1) Voy. Tome XVII, p. 246 et Tome XX, p. 224.

Amulettes, perles, colliers FF^{III}

FF^{III} 3^{I}. — Perle de l'espèce dite par les archéologues, en pâte de verre, et qui est plutôt en pâte céramique, fine, non cuite ou peu cuite. Cette matière, employée pour les perles, est caractéristique de l'époque franque.

Cette perle a la forme d'une pyramide carrée tronquée au sommet, formée d'un cône tronqué, pressé par l'ouvrier sur les quatre côtés. Elle est longue 15^{mm} sur 4 et 5 d'épaisseur, aux deux bouts. Elle est formée de zônes alternativement rouges et jaunes. Cette perle et la suivante étaient dans la même tombe que la bague FF^{I} 3^{I}. Voyez fig. 10.

FF^{In} 4^{I}. — Perle de même matière, mais de forme étranglée en trois petits lobes sphériques ou trois perles soudées ensemble. Elle est longue de 9^{mm} et épaisse de 4^{mm}. Elle est totalement jaune. Voyez fig. 11.

Objets en plomb FH

Objets de toilette FH^{I}

FH^{I} 1^{I}. — Plaque en plomb, coupée dans une mince lame, en forme de demi-cercle, avec entailles aux extrémités du diamètre, terminée au sommet par une espèce d'agraffe ou languette arrondie, repliée au sommet, mesurant 45^{mm} sur 85^{mm}.

Cet objet, qui semble offrir la représentation d'un boucle-agraffe, n'a pu servir lui-même à cet usage, vu le peu de résistance du métal et même la mauvaise disposition des entailles ne sauraient être utilisées pour coudre l'objet ou l'attacher au vêtement, ceinturon ou autre. Serait-ce un fac simile employé comme *ex-voto ?*

Il se trouvait à la hauteur de la ceinture sur le squelette d'une femme (?), dans une fosse simple, sans mobilier mortuaire. Voyez figure 24.

Instruments de fer FI

Clous et Ferrailles FI[1]

FI[1] 2[1]. — Clou à tête pliée à angle droit, fort analogue à nos *crampons* modernes; long de 9^{cm}.

Armes, objets d'équipement militaire FJ

Armes FJ[1]

FJ[1] 2[6]. — Belle hache de forme élégante, longue de 18^{cm} du talon au taillant et mesurant 2^{cm} de largeur dans la partie la plus étroite. Le taillant mesure 75^{mm} de corde à la courbure et le talon est haut de 45^{mm}. Voyez fig. 6.

FJ[1] 4[12]. — Lame d'un petit couteau de forme ordinaire, à dos et à tranchant courbes tous deux, et confluant vers la pointe. Elle mesure 12^{cm} de long et porte encore les restes du manche. Don du docteur Lebrun de Marchiennes-au-Pont. Voyez fig. 16.

FJ[1] 4[33]. — Scramasaxe assez bien conservé, mesurant 44^{cm} sur 5^{c} de large. Une partie de la soie est cassée. Il porte deux groupes de deux rainures de chaque côté tout le long de la lame. On sait que ces rainures des glaives francs servaient à les imprégner de poison, au dire de GRÉGOIRE DE TOURS. Cet auteur le déclare d'une façon formelle en parlant de l'assassinat de Sigebert (1).

FJ[1] 4[34]. — Idem, de mêmes dimensions, sans rainures.

FJ[1] 4[35]. — Petit scramasaxe, mesurant 33^{cm} de long sur 35^{mm} de large sans rainure.

---

(1) « Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo *scramassaxos* vocant, *infectis veneno*, maleficati à Frédégunde regina, cum aliam causam se gerere simularent, utraque ei (Sigeberti) latera feriunt.,. » GRÉG. TUR. *Hist. Franc*, IV, 52 (ou 56 d'autres éditions).

FJ[I] 5[1]. — Bout de petit javelot, ou grande flèche, à fer ou spécule de forme lozangée, fort mal conservée, mesurant 10c sur 27mm. Un morceau de la douille existe encore, ce qui est assez rare. Voyez fig. 4.

FJ[I] 5[2]. — Idem, de forme lancéolée, plus grande et mieux conservée. Voyez fig. 13.

N° 1. — M. Gérard, de Bruxelles, a reçu de M. Lebrun, plusieurs bouts de flèches venant du même cimetière. Les bouts de flèches se trouvent rarement dans les tombes franques. On a même douté que l'arc leur servit en guerre. Ce doute n'est pas possible.

N° 2. — Le même possède aussi, de même origine, trois glaives de diverses grandeurs, fort bien conservés.

FJ[I] 8[1]. — Douille pointue de la hampe d'une lance, qui servait à ficher celle-ci en terre. On nomme cette pièce *bouterolle* de la lance, par analogie avec un bout de fourreau de glaive.

Cette partie existe encore dans nos armes modernes.

Ornements militaires, en bronze ou en acier FJ[II]

FJ[II] 5 [36-37 et 38]. — Grande plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée en acier damasquiné. Le tout trop oxidé pour qu'on puisse en reproduire le dessin. Toute la garniture mesure 24cm sur 7cm de largeur. Les gros boutons d'ornement (quatre sur la plaque carrée et trois sur les autres) sont en fer et non en bronze, ce qui est assez rare.

La damasquinure représentait sur chaque pièce le type de l'S dieu serpent, que nous avons rencontré tant de fois dans nos cimetières francs, notamment à Hantes-Wihéries (1).

FJ[II] 5 [39-40 et 41]. — Même garniture identique.

(1) Voyez à ce sujet notre mémoire sur le *Cimetière franc de Hombois.*

FJ[II] 5 [42-43 et 44]. — Même garniture de trois pièces, plus détruites que les dernières, longue de 23cm sur 5cm. Les boutons sont aussi en fer.

N° 2. — M. Gérard possède, venant du même cimetière, plusieurs boucles-plaques et contre-plaques damasquinées bien conservées.

FJ[II] 7[1]. — Très petite contre-plaque en bronze, de forme triangulaire isocelle allongée, de 25mm de long sur 17mm de large, ornée aux angles de boutons ronds, ce qui donne à l'objet cette vague ressemblance avec une tête de cheval que l'on rencontre toujours dans les objets francs de cette nature. Elle a conservé au revers ses deux tessons ou œillets d'attache.

Cette plaque se trouvait dans la même tombe avec les deux anneaux de cuivre et le tout est un don du Dr Lebrun. Voyez fig. 3.

Ces plaques et boucles constituent la forme dite anglo-saxonne par les archéologues. On les retrouve fréquemment dans les tombes des peuplades barbares de l'ouest de la France et connue de la Grande Bretagne. L'abbé COCHET s'en occupe beaucoup, dans ses ouvrages (1).

En Allemagne, au contraire, on les trouve fort rarement dans les sépultures. Ce n'est pas une forme germanique. On peut s'en assurer en feuilletant les ouvrages de LINDENSCHMIT, où ce savant relate et décrit la plupart des objets fournis par les tombes antiques si nombreuses que l'on a fouillées dans les contrées allemande et surtout rhénanes.

N° 3. — M. Gérard possède aussi plusieurs boucles ou plaques-boucles en bronze, venant du même cimetière, dont une plaque-boucle étamée, fort bien ciselée et portant au centre une riche bande d'entrelacs.

L'ornement entrelacé de cette plaque, déjà assez compliqué,

---

(1) Voyez *La Seine inférieure*, pages 248, 282, 283, 300, 525, 560.

conduit aux entrelacs de serpents les plus compliqués de l'ornementation franque et dérive lui-même directement de l'entrelac plus simple, figure 18, qui orne une plaque de notre cimetière franc d'Hantes-Wihéries (1), et qui dérive lui-même intimement des deux ellipses entrelacées, figure 15, qui est une simple variation du swastica à bras recourbés (2).

Cette boucle mesure 4^{cm} sur 13^{cm}. C'est un objet remarquable. Voyez fig. 9.

FJ^{II} 17^{1}. — *Terminaison* ou *pendant,* dit *ferret,* en languette arrondie, destinée à orner le bout d'un baudrier ou d'une courroie, ornée de quelques ciselures, longue de 5^{cm} sur 16^{mm}. Don du Dr Lebrun. Voyez fig. 23.

FJ^{II} 21^{1}. — Jolie plaque carrée en acier, à coins arrondis, ce qui est fort rare, damasquinée d'argent, mesurant 4^{cm} carrés et ne portant pas de boutons d'ornementation en tête ronde. Le dessin damasquiné, formé de lignes simples, est fort sobre, mais d'une vraie élégance. C'est un cercle entouré de huit rayons, tracés des quatre coins et du milieu des quatre côtés de la plaque. Cette pièce porte dans le dessin un cachet tout à fait particulier et inusité comme style à l'époque franque. Voyez fig. 8.

Pierres, matériaux de construction, etc. FS

Mortier, ciment, etc. FS^{III}

RS^{III} 3^{3}. — Gros bloc de ciment *romain,* mêlé de grains rouges, et tellement dur qu'il était maçonné avec les pierres dont était construite la parroi de la grande tombe. Il y en

---

(1) Marquée au Musée de Charleroi, FJ_{II} 26^{1}.

(2) Voyez notre mémoire sur *Le Cimetière franc de Hombois à Fontaine-Valmont.*

avait plusieurs qui avaient mieux résisté au temps que les moëllons voisins, dont beaucoup s'étaient effrités.

La même chose s'est rencontrée ailleurs. Nous en avons dit un mot ci-devant.

Pièces et médailles FY

Bractéates et plaques FY[II]

N° 1. Dans l'une des trois premières tombes maçonnées, ouvertes vers 1734, dont nous avons parlé, se trouva, avec les débris d'une épée franque, une plaque en or ou bractéacte, ronde, uniface, tout à fait analogue à d'autres trouvées en Belgique et à l'étranger. Voy. fig. 19. Ce ne sont pas des bractéactes véritables (car les bractéates sont d'époques plus récentes) ; mais des plaques décoratives de distinction, ou marques honorifiques analogues aux mêmes plaques romaines, ou même parfois des plaques véritablement romaines. On en a rencontré dans tous *les pays barbares* à l'époque romaine : en Scandinavie et spécialement en Danemark, en Belgique, à Tongres, dans le Luxembourg, dans la province de Namur. Nous-mêmes en avons trouvé deux dans nos fouilles de Gougnies. Ces objets viennent toujours de sépultures à inhumation, où elles sont accompagnées d'objets de parure. Elles sont montées sur une rondelle de bronze avec une bélière ; ou le plus souvent, comme à Thuillies et à Gougnies, portant derrière deux pitons et un crochet destinés à maintenir l'aiguillon et formant une fibule de forme romaine.

Parfois ces plaques sont ornées, comme les boucles et les fibules barbares, de pierreries ou de plaques de verre de couleur disposées en mosaïques.

Lelewel a fait une étude sérieuse de notre plaque dans la *Revue numismatique belge* (1).

Dans son article il parle par erreur de Thuillies près d'Ossogne, confondant le village avec le hameau. Il parle d'un cercueil de pierre au lieu d'une tombe maçonnée en moëllons.

Je ne puis m'abstenir de résumer d'abord ce que Lelewel a écrit sur cet objet.

Il fait d'abord remarquer que l'on rencontre fréquemment ces plaques, de dimensions et de poids divers, portant des empreintes variées, serpents entrelacés, quadrupèdes, dragons, oiseaux, cavaliers, têtes humaines, etc., et le tout d'un dessin toujours grossier et d'une fabrication rude et barbare. Ces dessins sont souvent, quand il s'agit de têtes humaines, l'imitation de monnaies romaines, quelquefois même avec l'inscription dénaturée, de façon à devenir complètement inintelligible.

Les inscriptions sont du reste fort rares et presque jamais réelles; il s'agit presque constamment de tracés imaginaires, de lignes et autres traits fantaisistes.

La plaque d'Ossogne mesure 37^{mm} et est bordée d'un cercle perlé entourant une bande de traits ondulés et au milieu un buste barbare drapé, à tête diadémée. L'épaule droite semble précisément porter une plaque-fibule retenant le vêtement drapé et qui semble déceler l'emploi de cet objet.

Autour de la tête se trouvent des caractères où Lelewel et les numismates ont vu :

ELIAVLROVTA

Lelewel sépare ainsi l'inscription en trois :

ELI. AVL. RO. VTA.

et lit : *Heli Auli* (ou *Aulii*) *romani vota,* en rétablissant l'aspiration supprimée.

---

(1) Tome I, p. 94, pl. II, fig. 3.

L'auteur cherche dans cette inscription le nom du propriétaire de la plaque et dans la tête, la représentation de sa figure.

Il suppose qu'il s'agit pour ce propriétaire, d'un empereur Romain, qui serait venu mourir dans les Gaules et qui fut enterré à Thuillies. Il discute ce personnage, son nom, ses fonctions et cherche cet *Helius Aulus* dans les empereurs ou tyrans élus en Gaules et alliés aux barbares.

Peut-être, dit-il, exhumera-t-on un jour dans les Gaules, des personnages historiques, dont les noms offriraient quelqu'analogie avec l'épigraphe de cette plaque, car plusieurs empereurs ont été proclamés en Gaule, portant un nom semblable ou ayant de l'affinité avec cette appellation.

Il discute le tyran gaulois *Elionus,* ou *E. Elianus* ou *L. Olianus,* contemporain de Posthume.

Attaqué à Mayence par ce dernier, qui y fut tué (257), Elien domina dans le Nord de la Gaule, où il fit ses efforts pour se fortifier. Il s'efforça de restaurer les places fortes des frontières construites par Posthume sur le territoire de la Germanie et auxquelles une brusque attaque des Germains avait causé de grands dégats, mais pendant ce travail il fut tué par ses soldats, à l'instigation de Valérien. Il avait régné pendant quelques mois seulement (1).

---

(1) « Sed cum se gravissime regeret (Poshumius), more illo quo Galli novarum rerum semper sunt cupidi, L. Elliano agente, interemptus est. » — TREBELL. POLLIO 2.

« Hujus rebellione in Gallia Posthumus, vir omnium fortissimus, interremptus est....... Fuit quidem etiam ipse fortissimus; sed rebellionis intuitu minorem apud Gallos auctoritatem de suis viribus tenuit. Interruptus est a Victorino, Victorinae vel Victoriae filio, quae postea *mater castrorum* appellata est et Augustae nomine affecta, cum ipsa per se fugiens tanti ponderis molem, primum in Marium, deinde in Tetricum atque ejus filium contulisse imperia. » — TREBELL. POLLIO, 4. — SEXT. AUREL. VICTOR, 33. — EUTROP. IX, (7) 9. — PAUL. DIAC. X, 33.

« Et L. Ollianus quidem non nihilum reipublicae profuit; nam plerasque Galliae civitates, nonnulla etiam castra, quae Posthumius per septem annos in solo barba-

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ces suppositions. Il s'agit, non d'un empereur romain, mais d'un chef franc enterré dans le cimetière de sa peuplade. Le mode d'inhumation le prouve. Que la tête soit la reproduction ou l'imitation d'une tête romaine, nous n'en doutons pas; ce travail d'imitation, tout à fait barbare, n'est pas dû à l'art romain, mais au travail barbare d'un artiste franc. L'assertion, *absolument vraie,* que ces bractéates se rencontrent « dans les pays barbares, à l'époque romaine », parle en faveur de cette opinion. Dans le Nord, l'usage des bractéates se continua jusqu'au moyen-âge.

La tombe d'Ossogne, d'ailleurs, est bien une tombe franque, et faisant partie d'un cimetière franc, comme nous en avons rencontrés en quantité.

Autre chose serait, s'il s'agissait d'une tombe de luxe par incinération et isolée comme notre tombe de Fontaine-Valmont, en plaques de marbre et renfermant une grande urne artistique en marbre d'Italie. Là pouvait reposer un général en chef romain. Peut-être même pourrions-nous y supposer le chef romain qui faisait la guerre au chef franc d'Ossogne, pour la possession des vastes et luxueux domaines des *Castellains* (1).

Lelewel parle aussi d'Aelius Avitus dont le nom se trouve

---

rico aedificaverit, quaeque, interfecto Posthumio, subita interruptiones Germanorum, et direpta fuerunt, et incensa in statum veterum reformavit, deinde a suis militibus, quod in labore nimius esset, occisus est. » — Trebell. Pollio, 4.

« Tum jam desperatis rebus et deleto poene imperio romano, Posthumius, in Gallia obscurcissime natus, purpuram sumsit et per annos decem ita imperavit ut consumptas poene provincias ingenti virtute et moderatione reparavit, qui seditione militum interfectus est, quod Moguuciacum, quae adversus eum rebellaverat, L. Æliano novas moliente, diripiendam militibus tradere noluisset. » — Eutrop. IX (7) 9. — Paul. diac. X, 33.

Trebellius Pollio, écrivait en 290, Aurelius Victor, en 358, Eutrope, en 364. C'étaient des contemporains.

(1) Voyez Le *Cimetière belgo-romain-franc à Strée.*

associé à celui de Valerius Valerianus *Indict* XXXI, dans une inscription placée dans un jardin à Rome (SMECTUS apud GRUTERIUM CCLXVIII). Si ce Valerius est l'Empereur, Aelius aurait été son collègue vers 253.

Le numismate décrit et figure dans son article une autre bractéate analogue, trouvée à Tongres, un peu plus petite, mais de même style, portant un buste impérial lauré, fort semblable, et une inscription inexplicable. Voyez fig. 14 (1). Il en discute une troisième à deux têtes analogues, fig. 17 (2). Il voit dans ces pièces comme dans celle de Thuillies, une œuvre barbare que l'on peut rapporter au IV[e] siècle, ajoute-il. On verra ci-après qu'il s'agit plutôt du V[e]. Il faut faire remarquer que si la façon artistique indique cette époque, il ne peut s'agir d'un personnage du milieu du III[e] siècle comme le suppose l'auteur.

Une supposition, qui serait peut-être vraie, comme nous l'avons dit plus haut, c'est que cette plaque, comme d'autres, ont pu avoir une origine romaine et être simplement une récompense de l'Empire, accordée à un général barbare, ce qui arrivait assez fréquemment. Cette supposition peut se faire pour Thuillies, comme nous avons pu l'émettre à propos des plaques bractéates de Gougnies (3), qui portent dans notre Musée les marques FY[II] 1[I] et FY[II] 2[I].

SILIUS ITALICUS, TITE LIVE, SUÉTONE et autres parlent de ces plaques de récompenses, qui s'attachaient comme des fibules pour maintenir les vêtements sur l'épaule. Le premier indique diverses récompenses décernées par les chefs à leurs soldats

---

(1) Voyez *Rev. numism. belg.*, t. I, pl. II, fig. 4.

(2) Ibid. fig. 1.

(3) La *Rev. de num, belge*, t. V, p. 161, pl. VI, fig. 2, 3 et 4, décrit des bracteates fort anlogues à celle de Gougnies. Mais les deux premières sont des bijoux plaqués de verre rouge.

après la bataille. Il parle de récompenses pécunières, de phaléres, de colliers, de couronnes murales, etc. (1).

Je devais citer le travail de LELEWEL; mais en résumé, depuis ce savant, d'autres plaques nombreuses ont été rencontrées, imitations barbares d'un travail romain, et jamais l'on n'est parvenu à en lire et expliquer les légendes. En numismatique, comme en autres sciences, il faut parfois savoir dire : je l'ignore. La plaque de Thuillies est d'un travail qui ne ressemble nullement au style et à la gravure des pièces de l'époque de Laelianus, de Posthume et des deux Tétricus. L'art était alors relativement florissant dans les Gaules. La tête de la plaque, nous a écrit M. RENIER CHALON, est plutôt une imitation d'une tête impériale du V[e] siècle, avec couronne perlée, en usage à l'époque des successeurs de Constantin; Valentin ou Honorius par exemple. La légende est une réunion de lettres illisibles.

L'on ne sait où repose aujourd'hui cette plaque. M. Studel, numismate à Mons, la posséda d'abord dans sa collection. M. Van Miert, pharmacien, en devint ensuite l'heureux propriétaire, mais depuis sa mort, il y a 20 ans, la collection nombreuse et d'une richesse remarquable de ce dernier, fut vendue aux enchères à Bruxelles et l'on a perdu la trace de la plaque de Thuillies.

DEUXIÈME CIMETIÈRE FRANC DE LA HOUZÉE

Nous avons vu que le cimetière franc de la Houzée ne produisit presque pas d'objets. C'était pour ainsi dire d'une

(1) « Tum merita æquantur donis, ac præmia
Virtus sanguine parta capit : phaleris hic pectora fulget.
Hic torque aurato circumdat bellica colla.
Ille nitet Celsus muralis honore coronæ ».

SILIUS ITALICUS, *Bell. punic*, XV, 19.

façon absolue, un cimetière dépourvu de mobilier sépulcral. Quelques armes seulement donnaient à certaines tombes le caractère franc.

Nous avons parlé fréquemment de cette catégorie de cimetières et nous nous en occuperons encore ci-après.

Quant à la fouille de ce cimetière, nous avons dit ce que nous pouvons en dire. Une courte fouille régulière y fut pratiquée; et par hasard l'on a pu suivre pendant quelques jours les travaux de terrassement qu'y avaient nécessité de nouvelles constructions à élever. Telles sont les recherches qui ont été seules possibles quant aux détails. Elles sont suffisantes quant à l'appréciation générale du cimetière et à son étude.

Produits céramiques FA

Poterie fine, gris noire, à couverte noire FA^{VI}

FA^{VI} 1^{6}. — Urne bi-conique franque à panse anguleuse bien accentuée, de bonne forme et de bonne terre, sans aucune ornementation qu'un cordon plat à la base du col.

Elle a 95^{mm} de haut dont 45 pour le cône inférieur, 105^{mm} de largeur à la panse, 65 à l'ouverture et 60 sous la base.

Ce vase porte comme sigles graphiques tracés à la pointe après la cuisson, 1° sur la face du cône inférieur, une petite croix grecque, mal dessinée, et sous la base un grand F grossièrement fait, mais portant tous les caractères d'une marque intentionnelle. Voyez fig. 5.

Poterie grossière, grise, sans vernis FA^{X}

FA^{X} 7^{1}. — Petite Urnule grossière, de pâte sablonneuse, de forme presque romaine, à panse non anguleuse, comme les vases francs, sans aucune ornementation. Elle a 85^{mm} de haut, 95^{mm} de

large à la panse et 6^{cm} à l'ouverture. Elle vient de la Tombe n° 12.

Poterie romaine, grossière, dure, sans vernis, jaunâtre, mêlée d'un ciment grumeleux RA^{XI}

RA^{XI} 10^{1}. — Morceau d'un dolium romain. Cet objet n'offre aucun intérêt au point de vue de sa présence dans une tombe franque. Dans presque tout cimetière franc, l'on rencontre des objets ou des débris romains. Si nous nous y sommes arrêté cette fois, c'est qu'il se présente ici une remarque bonne à noter. On sait que le bord du dolium romain est plat et fort large. Ce rebord plat et très épais est composé de deux doubles de pâte céramique superposées; l'un est la bordure du vase repliée vers l'extérieur à angle droit, recouverte par une bande de terre collée en rapplique sur cette première bordure. Sur cette bande doublée, l'on remarque toujours des coups de poinçon ou autre instrument qui ayant traversé la poterie avant la cuisson, y a laissé sur tout le tour une série de petits trous plus ou moins obstrués aujourd'hui. Quelques-uns y ont vu des points d'attache pour un lacet, une corde, une ficelle, un lien propre à maintenir comme couverture du dolium un tissu quelconque.

L'état de la pièce qui nous occupe prouve que cette supposition est une erreur, par la raison que la série de ces trouets sont complètement fermés et ne pénètrent dans la pâte que de 2 ou 3 milimètres. Une autre supposition que j'ai formulée, doit être la vraie. Ces coups de poinçon doivent avoir servi au potier à souder et fixer l'une à l'autre, les deux lames de bordures superposées, comme nous venons de le dire.

Armes, objets d'équipements militaires FJ

Armes FJ^1

FJ^1 1^2. — Grande épée droite, dite de commandement, mesurant 72^{cm} sans la soie qui est cassée et qui a cependant encore 5^{cm}. La lame conserve sur toute sa longueur la trace évidente d'une latte mince en bois, qui garnissait l'intérieur du fourreau, pour soutenir le cuir, et qui a été conservée par l'oxyde de fer. Elle vient de la tombe n° 17, avec un ombo de bouclier et une lance.

FJ^1 3^{18}. — Grande et belle lance fort large, mesurant 40^{cm} de longueur. La flamme a 25^{cm} de longueur sur 55^{mm} de large. La douille mesure 3^{cm} de diamètre. Elle vient de la tombe n° 17.

FJ^1 4^{15}. — Scramasaxe bien conservé, long de 54^{cm}, large de 5^{cm}. La lame est longue de 45^{cm}. Ce glaive porte sur le bord du talon de la lame, une rainure entaillée servant à l'empoisonnement de l'arme.

FJ^1 4^{46}. — Scramasaxe en mauvais état, mesurant 36^{cm} sur 5^{cm}. La soie est brisée en partie.

FJ^1 4^{47}. — Grand scramasaxe cassé, de 60^{cm} sur 55^{mm}.

FJ 4^{18}. — Idem, de 30^{cm} sur 5^{cm}.

FJ^1 10^1. — Ombo ou partie centrale d'un bouclier. On voit sous le rebord des traces du bouclier de bois sur lequel était fixé l'ombo au moyen de clous en fer. La forme de cet ombo est sensiblement hémisphérique, mamelonné au sommet, large de 11^{cm} et haut de 68^{mm}. Le rebord d'attache pour le clouer au bâti de bois du bouclier, mesure 3^{cm}. Il vient de la tombe n° 17. Le bouclier est un objet rare dans nos cimetières francs. Voyez fig. 2.

Ornements militaires FJ^II

FJ^II 5^33-34-35. — Garniture complète, boucle-plaque, contre-plaque et plaque carrée en fer damasquiné, mais l'argent est entièrement détruit. La garniture entière mesure 27^cm de long sur 57^mm de large. La plaque carrée est un peu plus étroite.

FJ^II 5^45. — Boucle ovale simple, détachée de la plaque en fer damasquinée, en fort mauvais état et ayant perdu la damasquinure. Elle mesure 65^mm sur environ 35^mm.

Pierres et matériaux de construction RS

Céramique architecturale RS^IV

RS^IV 4^17. — Morceau de tuile faîtière ou *imbrex* romaine. Ce débris trouvé dans le cimetière vient évidemment d'une habitation romaine voisine, détruite par incendie, car un coin de ce morceau de terre cuite est recouvert d'une espèce de vernis d'enduit vitrifié dû à l'action d'un incendie. Nous avons retrouvé maintes fois cet effet, notamment à la villa romaine de Gerpinnes et à celle d'Arquennes.

RS^IV 5^19. — Morceau de tuile à rebord romaine, trouvé dans une tombe.

RS^IV 7^60. — Morceau de carreau ou briquette plate romaine.

QUESTIONS SPÉCIALES
RELATIVES A LA CHRONOLOGIE DES CIMETIÈRES

Observations propres à en déterminer l'époque

Les rapports de fouilles donnent souvent lieu à des observations soit inédites, soit déjà faites ; mais qui se présentent d'autre façon et demandent des compléments de renseignements et des

recherches nouvelles. C'est ce qui s'est présenté pour quelques cimetières de Thuillies. Comme ces recherches ne se rapportent pas à un seul cimetière, mais qu'elles sont en quelque sorte des questions générales, j'ai cru peu convenable de les séparer et de les disperser en quelque sorte comme des accessoires, en parlant de l'une ou de l'autre découverte. J'ai trouvé plus rationnel de réunir sous une même rubrique ces différentes dissertations. Je ne leur donnerai pas plus d'étendue qu'elles n'en exigent; mais je tâcherai surtout d'étayer mes déductions de textes anciens. C'est en effet, quand on le peut, dans les auteurs de l'antiquité qu'il faut chercher la solution des questions de l'antiquité et se défier des idées préconçues et inspirées par des considérations modernes, sous peine, souvent, d'avancer de graves erreurs.

Il ne s'agit pas de questions nouvelles, au contraire, elles ont été discutées maintes fois. Je ne veux qu'y joindre quelques considérations spéciales tirées des circonstances mêmes qui se sont présentées dans nos fouilles et qui peuvent soulever des idées nouvelles.

Les repas mortuaires

La tombe n° 18 du *Deuxième cimetière franc de La Houzée,* qui vient de nous occuper, nous a donné des indices révélant, à notre avis, qu'un repas mortuaire a été consommé sur la tombe même. Ces indices peuvent se présenter ailleurs, et l'on pourrait en tirer des déductions importantes au point de vue de l'âge du champ mortuaire. Or, si cette éventualité se réalisait, elle serait d'une grande utilité pour l'archéologie franque et la classification de ses cimetières.

Nous avons déjà parlé de ce sujet (1) dans une autre publication.

(1) *Réminiscences modernes des rites mortuaires de l'antiquité.*

*
* *

Nous commençons par citer quelques lignes de ce mémoire publié il y a 20 ans.

Chaque peuple ancien eût des repas d'adieu qui précédaient ou suivaient les funérailles. Dès l'âge de la pierre, on constate la pratique de ce repas sur le sol devant les grottes mortuaires.

Les Romains avaient leurs *parentalia* (1), leurs *feralia* (2) et leurs *silicernia*. Les deux premiers étaient plutôt des offrandes de toute espèce apportées aux morts. Les *silicernia* étaient proprement le repas fait sur la pierre de la tombe : « *Silicernium* dicuntur epulæ quasi *sili-cœnium* supra silicium positæ » (3), comme pour dire : souper donné sur la pierre.

Ces *silicernia* constituaient un repas double, celui des vivants et celui des morts ou des *manes*. On respectait ce dernier que l'on plaçait sur un plat ou *patère,* déposé dans la tombe ou bien sur la pierre même du monument sépulchral. Plus tard l'usage prévalut de faire de cette nourriture la part des pauvres et des vieillards (4). Les mets destinés aux morts consistaient en fèves, laitues, pain, œufs, etc. (5).

Le repas des vivants était consommé sur le tombeau par les parents et les amis (6).

Ces usages payens et d'autres se continuèrent même sous le christianisme, et les conciles durent s'en occuper.

Le concile germanique, tenu en mai 742, à Ratisbone, sous le

---

(1) Offrandes d'aliments aux ancêtres. Voy. : Ov. *Fastes* II, 5 ; Cic. *Legib.* II ; Plin. XVIII et XX, etc.

(2) C'est à peu près la même chose : « Quod *ferunt* tum epulas ad sepulchrum, » dit Varr. *Ling. lat.* VI, 13 ; Voy. Serv. *Æn.* XI, 80 ; Suet. *Galig.* III, 15.

(3) Voy. Varr. *Ling. lat.* VI, 13 ; Serv. *Æn.* V, 92.

(4) Voy. *Catul.* 59, 2 ; Tibull. I, 5, 53.

(5) Voy. Ovid. *Fast.* II.

(6) Voy. B. Kennet, *Roman. antiquit.* T. X.

pape Zacharie et l'empereur Carloman, et présidé par Saint Boniface, défendit diverses superstitions payennes, sous peine d'amende (1). Le concile de Lestine, convoqué par Carloman, en 745 (2), pour confirmer dans la Gaule les décisions du concile de Ratisbone, répéta le canon de ce concile relatif aux superstitions payennes et énuméra celles-ci. Il cita le *sacrilège* sur les tombeaux, le nommant *dadsisas* (3).

Ces superstitions ne purent être entièrement déracinées. Il fallut même finir, comme pour bien d'autres pratiques, par en détourner la signification en les dénaturant et en y joignant des pratiques chrétiennes. « Ne pouvant supprimer cette coutume, Charlemagne la réduisit à un seul repas et y joignit des prières et des messes (4). En effet, les défenses fulminées par divers conciles n'avaient eu aucun effet et les repas funéraires se faisaient encore couramment sous l'empereur Charlemagne et même après lui, malgré ses *Capitulaires*, dont voici le texte : « que les fidèles se souviennent de ne pas appliquer à leurs morts les pratiques qui nous sont restées du culte des payens, qu'ils ne se permettent pas de manger ni boire sur leurs tom-

(1) Voyez *Sacrorum et conciliorum nova et amplissima collectio. Editio novissima* Joannes Dominicus Mansi evulgavit. mdcclxvi, etc., t. XII, p. 364. « Concilium germanicum auctoritate sancti Bonifacii, Ratisbonae vel Augustae Vindelicorum celebratum xi calendas maii anno Domini viixlii tempore Zachariae papae, sub Carlomano majore domus regiae.... Cano v. — Ut episcopus cum comite provideat ne populus paganas observationes faciat. »

(2) Beaucoup d'auteurs enseignent qu'il y a eu deux conciles à Lestines, l'un en 743 et l'autre en 756; mais l'abbé Pagi a démontré qu'il y avait confusion avec le concile de Ratisbone qui traita des mêmes matières, et qu'il n'y a eu à Lestines qu'un seul concile en 745.

(3) Voyez *Sacrorum conciliorum*, etc., t. XII, p. 369. « *Concilium leptinensis* in quo approbantur superioris synodi germaniae decreta, novaque faciuntur sub Carlomane Majore domus regiae celebratum kalendis martiis anno vixliii. »

« 4° Cano. — Indiculus superstitionum et paganorum.......... De sacrilegio super defunct. I Dadsidas. »

(4) Voy. Rapsaet. *Mémoire sur l'origine des Belges*, p. 72.

beaux. Et s'ils le font, qu'ils soient frappés des sentences canoniques » (1).

Plusieurs fois encore l'autorité ecclésiastique tenta de mettre fin à cet abus et de le ramener à une coutume sage et raisonnée qui en fit une œuvre pieuse.

En 1310, le Concile provincial de Trèves, réuni par Beauduin, archevêque de cette ville, pour rappeler, dans 146 canons, toute une série de statuts tombés en désuétude et sans vigueur, porta la défense des banquets dans les funérailles.

« En outre, y lit-on, comme aux obsèques il convient de pleurer le mort plutôt que banqueter, nous défendons, sous peine d'excommunication, que l'on donne ces grands repas et ces invitations que font d'ordinaire les héritiers et les successeurs lors des funérailles des défunts; que l'on convertisse plutôt ces dépenses en aumônes pour les pauvres et en œuvres pies pour le salut de l'âme des défunts » (2).

*
* *

Les siècles ni la religion n'ont pu faire disparaître entièrement cet usage et chacun sait qu'aujourd'hui les obsèques sont

---

(1) « *Lib.* VI, cap. 194. — Ne in mortuorum funeribus juxta paganorum ritum agatur......... Ammoneantur fideles, ut ad suos mortuos non agant ea, quae de paganorum ritu remanserunt, et supra eorum (mortuum) tumulos nec manducare nec bibere praesumant. Quod si fecerint, canonicum sententiam accipiant. » Monumenta Germaniae historica, t. III (*Lois*, t. I).

(2) » Cano LIV. — Contra facientes convivium in exequiis defuncti.

» Praeterea cum in exequiis mortuorum lugendum sit potiusquam convivandum, inhibemus sub poena excommunicationis ne convivia et commensationibus teneantur de coetero, quae per haeredes, seu successores defuncti in eisdem exequiis fieri consueverunt; sed sumptus hi in usus pauperum et in pias causas in remedium animae defuncti potius convertentur. » JOANNIS DOMINICI MANSI. *Loco citato*, Tom. XXV, col. 262.

fort souvent encore, dans nos contrées, suivies du repas funéraire, offert dans la maison du mort aux parents et aux amis qui viennent de le conduire à sa dernière demeure.

On distribue en outre aux pauvres la part du défunt, des pains et d'autres aliments. Dans certaines familles on réserve même parfois à la table du festin la place et le couvert de celui qui n'est plus; et l'on prélève de chaque mets la portion du mort pour en faire don aux pauvres. C'est véritablement la pratique des *feralia* romaines.

Les repas funéraires se renouvelaient à des époques périodiques : chez les Romains neuf jours (2), chez les Germains trois ou huit ou trente jours après les obsèques; sans préjudice des offrandes réitérées de mets déposés sur les tombeaux. Chaque année, le festin était renouvelé le 22 février (3). On y joignait certaines cérémonies auprès de la tombe.

Ces cérémonies avec les messes et les prières, ordonnées par Charlemagne, sont aujourd'hui devenues nos messes, nos services de huitaines, de trentaines, de quarantaines, etc., et surtout nos messes d'années, souvent encore accompagnées de repas, au moins dans le pays wallon.

Ce qui précède prouve, qu'à l'époque franque, les repas funéraires étaient encore usités. Comment se fait-il que l'on n'en ait pas jusqu'ici trouvé et signalé les traces sur les sépultures fouillées? L'attention n'étant pas éveillée, il n'est pas étonnant que ces traces, d'ordinaire très peu importantes ou effacées, aient échappé aux fouilleurs. Aujourd'hui, il n'en sera plus de même et, probablement, l'on rencontrera de nouveaux exemples de pareils faits. Nous l'espérons au moins.

---

(2) Voyez Ovid, *Fast* II.

(3) Voyez Virg., *Æn*; Tacit, « Novemdialem eam coenam dixisse », *Ann.* I'I, 5.

La promiscuité des tombes

Ce que nous avons à dire ne se rapporte pas aux tombeaux ou caveaux de famille qui existaient déjà en Grèce et à Rome, et dans la plus haute antiquité, bâtiments et monuments où les cercueils de tous les membres d'une même famille trouvaient place. Nous voulons ici parler du cercueil, de la fosse, de la locule ayant les dimensions du corps humain dans lequel l'on inhumait successivement ou concurremment plusieurs cadavres.

Les tombes franques, maçonnées ou non, que ce soient de simples fosses creusées dans la terre sans cercueil, ou qu'il y ait des cercueils, servaient d'habitude à une succession de morts. On peut citer des milliers de preuves de ce fait que quelques-uns ont nié; il suffit de lire les rapports de fouilles. Dans notre arrondissement, nous pouvons en nommer des centaines d'exemples; il suffit d'ouvrir l'une ou l'autre de nos publications sur cette époque.

C'est du reste, précisément à cause des fosses à inhumation superposée, ouvertes dans le deuxième cimetière de La Houzée, que nous avons cru utile d'écrire les lignes suivantes.

Le sarcophage et même toute espèce de sépulture, servait successivement à divers membres de la même famille; c'était un droit. Mais depuis quelle époque? Nous ne pouvons le savoir et cela ne nous intéresse que relativement. Toujours est-il que c'était un usage bien établi au VIe siècle et que l'abus était l'usurpation, le vol en quelque sorte, de la sépulture par un étranger.

En effet, le deuxième concile de Mâcon, réuni le 23 octobre 585, par ordre du roi Gontran, sous la présidence de S. Prisque, évêque de Lyon, et composé de 45 évêques, constate la chose et il « défend que chez les chrétiens, l'on usurpe la sépulture de

famille au profit d'un étranger, ordonnant dans ce cas de rejeter du tombeau le cadavre étranger » (1).

On sait du reste que cette défense n'eut pas grand effet, puisque plus tard, au VIIIe siècle, les *Capitulaires de Charlemagne* comminèrent les peines les plus sévères contre les usurpateurs de sépultures.

Il résulte du texte du concile, que la superposition ou plutôt la succession de différents cadavres dans une sépulture n'était pas défendue, mais seulement la superposition, avant la pourriture du premier cadavre, et l'usurpation par un étranger.

*
* *

Laissons l'usurpation et ne nous occupons que de la superposition qui surtout nous intéresse ici, et c'est sur ce point que nous allons nous arrêter.

Il se présente plusieurs espèces d'inhumations à superposition. Dans différentes fosses de presque toutes nos fouilles, et je précise ici les tombes n°s 1, 5, 9, 12, 14, du cimetière de La Houzée, qui nous occupe, et beaucoup de sépultures du cimetière du Tienne des sorts, nous avons rencontré en place le squelette du dernier occupant, accompagné des ossements des autres, amoncelés dans un coin, mêlés à la terre remuée par le fossoyeur et décombrés avec les remblais. Ce cas fort habituel est connu et rentre dans les usages de toutes les époques pour les sépultures du vulgaire, sans que les prescriptions canoniques

(1) « Comperimus multos necdum marcidatis mortuorum membris sepulchra reserare et mortuos suos superimponere, vel aliorum, quod nefast est, mortuis suis religiosa loca usurpare sine voluntate scilicet domini sepulchrorum. Ideoque statuimus ut nullus deinceps peragat; quod si factum fecerit, secundum legum decreta superposita corpora de eisdem tumulis rejectentur. » *Actes dudit concile, canon 17*; dans *Conciliorum generalium et provincialum collectio regia.*

aient cru devoir s'en occuper. C'est la pratique légitime des sépultures de familles.

Mais l'autre cas est plus rare et beaucoup plus important; et c'est surtout à ce propos que je me suis décidé à écrire ces lignes. Il s'agit de la constatation de deux squelettes en place et non remués, mis l'un au-dessus de l'autre. Deux sépultures du cimetière de La Houzée, nos 13 et 16, en présentent des exemples. Nous pourrions en citer quantité d'autres, à La Buissière, à Hantes-Wihéries, à Franchimont, à Bel-Air et ailleurs.

Ce point nous intéresse beaucoup plus. Avant l'ordonnance précédente, il avait déjà été porté diverses défenses à ce sujet, comme nous allons le voir. La Loi salique défendait, sous peine de très forte amende, de déposer « soit dans un cercueil, soit dans un sarcophage de pierre, un mort sur un autre mort *dont les chairs ne sont pas consommées* » (1).

Ces prescriptions de la Loi salique ne furent guère respectées, car les conciles durent intervenir.

Le Synode d'Auxerre, tenu sous l'Evêque Annacaire, peu après le comité de Mâcon, que nous venons de citer, et la même année 585, eut surtout pour but la notification et l'exécution des prescriptions de ce dernier. L'article 15 des décisions ou canons de ce Concile formule la défense de mettre un mort sur un cadavre non encore consommé, etc. (2).

A la fin du VIIIe siècle, Charlemagne répéta la même défense dans ses Capitulaires :

---

(1) « Tit. XVII. De expoliatoribus....... § IV. — Si quis mortuum hominem aut » in noffo aut in petra super alium miserit MMD denarios qui faciunt solidos LXII » et dimidium, culpabilis indicatur » .... « Tit. LVIII. De corporibus expoliatis » ..... § II. — Si quis hominem mortuum super alterum in petra, aut in naufo » miserit, solidos XXXV culpabilis indicatur. »

(2) L'abbé MIGNOZ, *Encyclopédie théologique*, Tom. XIII, p. 240. Nous venons de donner ci-devant le texte du canon du Concile de Mâcon.

« Que les fidèles n'inhument pas mort sur mort et ne dispersent pas les ossements sur le sol, et s'ils le font, qu'ils subissent les peines des sentences canoniques » (3).

Ce qui prouve que, comme toujours, les abus défendus se continuèrent longtemps, au moins jusqu'au neuvième siècle et même après.

Cette défense touche aux superpositions de la deuxième catégorie dont nous avons parlé ci-devant, et qui nous ont offert deux squelettes, en place, l'un au-dessus de l'autre dans la même tombe, squelettes qui semblent bien avoir été réunis avant la destruction du premier cadavre et qui sont donc *contemporains*, les seules que la loi visait.

Les cimetières où j'ai eu occasion d'observer ces suppositions contemporaines, sont des cimetières à mobilier funéraire varié et abondant; c'est-à-dire ceux que l'on doit reporter à la vraie époque franque classique.

Dans ces cimetières, ce fait s'observe fort fréquemment. Tels sont les cimetières d'Hantes-Wihéries, qui l'a présenté un grand nombre de fois, celui de la Buissière et d'autres, où les cadavres superposés étaient souvent tous deux armés et habillés et où rarement le supérieur était nu, l'inférieur étant habillé.



Mais dans certains cas, et ceci regarde surtout les cimetières francs sans mobilier mortuaire, si j'en crois notre expérience et celle de notre fouilleur attitré, la superposition semble n'être pas contemporaine et alors elle était légitime et même pieuse, puisque

---

(3) « ... Et mortuum super mortuum non ponant, nec ossa defunctorum super terram dimittant quod si fecerint canonae sententiae subjiceant ». *Karoli magni et Ludovici christanissim regum et imperatorum Francorum Capitula, sive leges ecclesiasticae et civilae, etc.* MDCXXXX. Libr. VII, Cap. CXCV.

le fossoyeur respectait les os du premier occupant et n'y touchait pas.

Voici les circonstances bien différentes observées dans ce cas pendant les fouilles et qui semblent légitimer ces déductions.

Le corps supérieur est à peine enterré à quelques pouces de la surface et l'inhumation a été faite sans déranger ni même approcher le cadavre inférieur. Or, ce cadavre supérieur est toujours dépourvu de tout objet accessoire et de tout mobilier ou trace de vêtement, ce qui n'est pas vrai pour le cadavre inférieur. Ce dernier portait des restes de tissus, de cuir, de boucles d'ornements, d'armes, etc. Tel est le cas pour La Houzée.

Il semble alors bien prouvé que les deux inhumations ne sont pas de même époque, puisque le rite et les usages mortuaires avaient changé et que la sépulture ouverte, pour y déposer le dernier venu, n'a pas été creusée jusqu'au premier occupant. Une fosse nous a même présenté le cas d'un terrassement de de seconde inhumation, creusé obliquement sur la partie supérieure de la fosse primitive.

Que déduire de ces détails? C'est, nous semble-t-il, que l'inhumation habillée et meublée dans un cimetière franc, est toujours plus ancienne et beaucoup plus ancienne que l'inhumation nue et sans mobilier.

*
* *

Pouvons-nous dans ce qui précède, trouver les éléments nécessaires pour déterminer à quel siècle il faut reporter les cimetières où l'on rencontre les superpositions? D'une façon précise et catégorique, non. Mais nous savons qu'à la fin du VIII[e] siècle, Charlemagne était encore obligé d'intervenir pour en défendre les abus, et l'on peut légitimement croire que cette défense fut longtemps encore impuissante, ce qui nous mène

assez loin, peut-être à un siècle plus tard, et nous fait reporter nos cimetières de Thuillies, comme les autres cimetières sans mobilier, à une époque franque relativement récente.

Les fosses communes ou charniers

Nous avons rencontré maintes fois dans les cimetières francs que nous avons fouillés, de grandes fosses communes, que nos fouilleurs nommaient saloirs de batailles, et qui pouvaient tout aussi bien être des sépultures communes d'épidémie.

En effet, GRÉGOIRE DE TOURS, l'historien des Francs, constate chez eux ce que nous venons de dire. Il nous dit que les sarcophages (ou tombes maçonnées) et les cercueils de planches étaient d'usage pour les enterrements, selon l'importance des morts. Mais en cas de besoin et notamment en cas d'épidémie, aussi bien que de batailles, on faisait les enterrements dans des fosses communes. Il cite un exemple d'épidémie où cette mesure fut pratiquée (1).

Deux cimetières francs de l'arrondissement de Charleroi ont offert des fosses communes de cette nature, signalée aussitôt par les fouilleurs et fort remarquées par les spectateurs qui ne manquaient pas de se livrer sur ce sujet à toute sorte de commantaires. Ces deux cimelières sont celui de *Hombois*, à Fontaine-Valmont, et celui du *Tienne des sorts,* à Thuillies, deux vastes cimetières où l'on a inhumé longtemps, peut-être des siècles.

Cimetière de bataille, disaient généralement les curieux incompétents. Non pas réellement cimetière de bataille, puisque tous deux furent continués longtemps, peut-être des siècles, l'étude le démontre. Mais rien ne prouve que telle ne fut pas

(1) « Nam cum jam sarcofagi aut tabulae defecissent decem an eo amplius in una humi fassa sepeliuntur ». *Hist. Franc,* Lib. IV, cap. 31.

l'origine de ces champs d'inhumation. Dans ce cas ce fûrent les cimetières des vainqueurs, puisque leurs générations y fûrent ensevelies et que dans tout le vaste champs de sépultures qui les entoure, nous avons fouillé des tombes de femmes et d'enfants.

Ces déductions peuvent en effet être considérées comme rationnelles à la rigueur, car en dernière analyse les Francs envahisseurs finirent par rester maîtres du pays dans les Gaules, après avoir subjugué, par les armes, certaines populations mal défendues et avoir dominé d'autres populations sans tirer l'épée.

Une circonstance commune pour ces deux cimetières frappe ici l'observateur. Ils se trouvent tous deux à portée de deux établissements belgo-romains d'une immense étendue et qui devaient avoir une importance telle, qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus guère l'apprécier, établissements qui sont tombés sous les armes des envahisseurs et qui ont été détruits par le feu et la ruine. Je veux parler des vastes champs des *Castellains*, à Fontaine-Valmont, et des immenses ruines du *Peruwez*, à la limite de Thuillies, les deux établissements se trouvaient sur la grande voix romaine de Bavay à Tongres, par ou dûrent s'acheminer les hordes d'envahisseurs aussi bien que les armées de défense.

Peut-on supposer que des stations aussi importantes que celles qui nous occupent n'aient pas été défendues avec le plus grand acharnement par les armées des Gaules, et qu'après des batailles acharnées seulement, les conquérants fûrent laissés maîtres du pays? Il ne paraît pas irrationnel d'accepter de telles suppositions, et nous sommes tentés d'y croire, sans cependant y attacher plus d'importance.

Nous devons cependant consigner ces considérations qui peuvent acquérir plus d'importance quand les archéologues, par

leurs découvertes, leurs études et les déductions qui pourront en découler rationnellement, auront rendu possible le rétablissement de faits historiques, aujourd'hui à peine entrevus.

La crémation, l'inhumation habillée, et les sépultures vides de tout mobilier funéraire

Nous avons rencontré ci-devant plusieurs cimetières qui se trouvent sur le territoire de Thuillies et qui appartiennent à la catégorie des cimetières francs sans mobilier. Tels sont ceux du Tienne des sorts (*pro parte*) et les trois cimetières francs de La Houzée, le deuxième surtout, que nous venons d'étudier en détail (1). Cette catégorie de champs des morts est fort commune dans l'arrondissement de Charleroi. Nous nous en sommes souvent occupé et nous devons revenir une vingtième fois ici sur ces cimetières des dernières époques franques et les étudier de près.

A l'assemblée générale du Congrès de Charleroi, tenu à Walcourt, l'âge de ces cimetières a été discuté et on nous a objecté cette supposition absurde de cimetières pauvres se reportant d'ailleurs aux mêmes époques que les cimetières francs à mobilier riche d'ornements, de vêtements, d'armes et de bijoux; simple effet de la misère des défunts, nous a-t-on dit; comme si l'on avait pu réunir tous les misérables pour en peupler des cimetières entiers. Cimetières de pauvres, cimetières d'esclaves francs, a-t-on ajouté. Assertion qui ne supporte pas le moindre

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que ces cimetières francs sans mobilier sont fort commun en Belgique et que l'on peut en citer des centaines. Voici quelques exemples de ces cimetières importants explorés par nos archéologues : Spontin, 21 tombes dont 4 seulement avec mobilier; Limelette, Scoville, Auffu, Frandeux, Lessive, Sprimont, 9 tombes sans mobilier, etc., Montignies-St-Chistophe, Thuillies, La Houzée, etc., etc.

examen. Des troupeaux d'esclaves chez les Francs, ou des esclaves francs aux premières époques des invasions de ces peuples!

Les Francs n'avaient, ni n'étaient des esclaves! C'étaient par excellence des hommes libres qui tenaient avant tout à rester des hommes libres, et ils en portaient le nom avec affectation.

Cimetières destinés aux pauvres et aux esclaves seuls! Quelle supposition fantaisiste! Où trouverons-nous alors les cimetières des maîtres *de la même époque?*

Cimetières des pauvres! Mais souvent les tombes sans mobilier sont construites de dalles avec beaucoup plus de luxe que les simples fosses où nous trouvons les plus beaux mobiliers.

Cimetières des pauvres, parce qu'on n'y trouve pas un misérable couteau ou un tesson de pot! Mais à qui pourra-t-on jamais faire croire que tous les morts d'un cimetière, souvent fort étendu, ne possédaient pas le plus mince objet ou n'avaient pas un ami qui put jeter dans leur fosse le plus misérable souvenir? Non, évidemment non, il ne s'agit pas ici de dénuement, ni d'impossibilité de se procurer l'un ou l'autre objet sans valeur, pour en faire un ex-voto mortuaire; mais il s'agit évidemment d'une époque ou ces *ex-voto* n'étaient plus d'usage, d'une époque toute autre que l'époque franque proprement dite, comme l'entend l'archéologie.

*
* *

Que le lecteur veuille lire ce que nous avons écrit à ce sujet dans notre rapport sur le cimetière franc de Montignies-Saint-Christophe (1) et dans notre mémoire présenté au Congrès de Charleroi de 1888, sur les cimetières francs (2), et il sera pleinement convaincu, j'en suis convaincu.

---

(1) Voyez *Documents et Rapp.*, tome XVIII, p. 513.

(2) Voyez ibid., t. XVI, p. 203. — *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. IV, 2e partie, p. 203.

Il me reste ici à reprendre brièvement la question à un autre point de vue, en étudiant des documents antiques et qui ne peuvent être revoqués en doute.

Les Gallo-Romains incinéraient généralement leurs morts au commencement de l'ère chrétienne. Les Barbares, lors de leur invasion au IVe siècle et aux siècles suivants, apportèrent l'inhumation, l'inhumation habillée avec les ornements, les armes, tout le mobilier mortuaire, et ils conservèrent leurs habitudes avec une grande persistance. C'est une vérité qui ne se démontre pas. Il suffit de lire les relations de nos fouilles franques. Il est inutile de citer les nombreux textes d'auteurs anciens qui le constatent et que l'abbé COCHET s'est plu à rassembler (1).

Tout l'intérêt de la question réside dans la constatation de l'époque où finit ce rite de l'inhumation et du mobilier funéraire.

Naturellement, l'incinération se continua concurremment avec l'autre mode de sépultures. SCHAYES le fait remarquer et ajoute à ce propos : « témoin la tombe de Childéric, mort en 482, et qui fut retrouvée à Tournay, au XVIIe siècle » (1653) (2). Cette réflexion était inopportune, car la sépulture de ce chef était purement une inhumation (3).

Sous l'influence du christianisme, l'inhumation s'étendit et, naturellement l'inhumation habillée, apportée par les barbares, fut même adoptée par les populations chrétiennes, pendant que la crémation au contraire diminuait. C'est ainsi qu'un *Concilium mixtum,* tenu par Charlemagne à Paderborn, au printemps de 785, formula 34 importants canons et les renvoya à l'empereur qui en fit des *Capitulaires.* Le 7e de ces canons portait défense de pratiquer la crémation d'un cadavre, sous peine de mort. Cela

---

(1) Voy. *La Normandie souterraine,* p. 222.

(2) Voy. SCHAYES, *La Belgique et les Pays-Bas,* 1877, p. 302.

(3) Voy. CHIFFLET, *Le tombeau de Childéric,* chap. III.

s'adressait à tous les sujets de l'empire, mais spécialement aux Saxons, chez lesquels cette coutume était encore fort commune (1). Le *Capitulaire* 22 stipulait spécialement que les corps des Saxons devaient être portés aux cimetières des paroisses et non aux *tertres* des payens (2). Ce mot tertre, employé comme synonyme de cimetière payen, est remarquable à ce point de vue que la plupart des cimetières antiques que nous fouillons, se trouvent sur la pente de tertres ou de côtes.

De ce que ce capitulaire fut porté en Saxe, et spécialement pour les Saxons, bien qu'il fût obligation dans tout l'empire, on peut cependant déduire que la crémation supprimée chez tous les chrétiens, n'était plus guère connue en Gaule et que *toutes* les sépultures sans exception où nous constatons le rite de l'inhumation, étaient à priori des sépultures chrétiennes. C'est du reste l'avis implicite des archéologues et des fouilleurs et l'abbé COCHET affirme sans restriction que toute sépulture par crémation, en Gaule, est antérieure au IVe siècle, et que l'on ne rencontre pas une urne postérieure à Constantin (3).

* * *

La crémation s'éteignit donc peu à peu. Il n'en fut guère de même pour l'inhumation habillée. Les pères de l'Eglise se plaignaient déjà du luxe des vêtements et des ornements dont on couvrait les morts dans la tombe, au IIIe et au IVe siècle (4).

---

(1) HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, t. V, p. 53. « Si quis corpus defuncti hominis secundum ritum paganorum flamma consumi fecer t et ossa ejus ad cinerem redegerit capite punietur ». *Capit. Car. Magn. De partibus Saxonibus*, § VII.

(2) Voyez HÉFÉLÉ, *Loco cit.*, p. 54.

(3) Voy. *La Normandie souterraine*, p. 166.

(4) Voy. S. JÉROME, *Epist. Lib.* II. — S. AMBROISE, I, *De Nabatb.* — LACTANCE, *Lib.* II, *De civin. justir.* cap. 14. — ORIGÈNE, *Contra Celsium*, Lib. III et VIII. — EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VII, 13. — GRÉGOIRE-LE-GRAND, *Cantica.* — GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *De funere Bassil. Consta et Cæsar.*

Grégoire de Tours, à la fin du VIe siècle, répète à diverses reprises, en parlant de la mort de chefs francs, qu'ils furent revêtus de leurs habits pour être inhumés (1).

Sous Charlemagne, à la fin du VIIIe siècle, dit Barrier-Flavy, un concile avait défendu l'inhumation habillée et le mobilier sépulcral (2).

Un autre auteur a précisé et a écrit que l'abus devint tel que le Concile d'Auxerre défendit de parer les morts ou de les couvrir de leurs ornements.

Je dois ajouter que j'ai en vain feuilleté plusieurs ouvrages spéciaux sur les conciles, composés chacun de grands nombres d'in-folios, et je n'y ai rien trouvé de semblable. Le concile d'Auxerre formula 45 canons, et l'on n'y trouve à ce propos que la défense d'inhumer un cadavre sur un autre, etc. Nous avons cité ci-devant ce canon.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'intention de rejeter en doute ces défenses; mais il fut en cela comme il en est en toute ces choses, quand on veut réformer un abus séculaire, et surtout quand cet abus est une coutume invétérée et qui touche aux rites religieux et à la superstition, celle-ci ne s'éteignit que peu à peu. Si l'on suppose une centaine d'années pour obtenir lentement l'exécution de cette ordonnance, d'une façon à peu près générale, on est conduit près du Xe siècle, et nous arrivons à cette conclusion rationnelle et presqu'absolument certaine, que l'on peut reporter après cette époque nos cimetières sans mobilier funéraire, et les regarder à priori comme étant chrétiens, par ce fait même que les prescriptions canoniques y ont été respectées.

---

(1) Voyez *Hist. franc.* IV, 37; IV, 51; IV, 52; VI, 46; VII, 1; VIII, 21. — *Vit. Patr. desert.* XIII et passim. — *Glor. confes. passim.*

(2) Barrière Flavy, *Etudes sur les sépultures des barbares du Midi et de l'Ouest de la France*, pp. 40, 41.

CONCLUSIONS

Le cimetière du Tienne des sorts est-il un cimetière chrétien?

La présence dans une sépulture du cimetière au *Tienne des sorts,* d'un anneau portant une croix de St-André, n'est pas absolument sans doute une preuve absolue de christianisme. Cela peut être aussi bien un ornement payen (1).

Mais on peut y voir aussi un signe de christianisme, il n'y a pas à le nier. Notre religion, dans ses cérémonies et ses légendes, surtout dans les accessoires de la mort, les sépultures, les tombes, les souvenirs mortuaires, s'est servi des trois formes de croix : latine, grecque et de St-André. L'archéologie et l'histoire le prouvent surabondamment. Témoins les catacombes de Rome, pour citer un fait bien connu et bien général. Je donnerai un autre exemple qui date du haut moyen-âge. Beaucoup de tombes du cimetière des premiers moines de l'abbaye de St-Bavon, à Gand, retrouvé dans l'enceinte de l'ancienne forteresse Espagnole, construite sur l'ancienne abbaye, portaient indifféremment la croix latine et la croix de St-André.

Nous ne pensons pas que l'on dût attacher grande importance à cette trouvaille, si le reste du cimetière ne nous avait rien offert de spécialement caractéristique en fait de christianisme.

La religion catholique était dans les Gaules longtemps avant l'époque de notre cimetière, qui a existé et où l'on y a enterré jusque dans les dernières époques franques, puisque la plus

---

(1) Sur la croix, ornement payen, voy. *Bulletin du Cercle archéolog. de Liége,* Tom. VIII, p. 155. — Cochet, La *Norm. souterr.,* p. 348. — Voir aussi sur ce sujet un bon mémoire de l'abbé De Smet.

grande partie ne renfermait que des tombes sans aucun mobilier.

Déjà sous les empereurs Commode, Pertinax, Constantin, Julien, Sévère, etc., les pères de l'Eglise citent les communautés chrétiennes de cette partie du monde ancien.

« Le christianisme s'étend jusqu'aux limites du monde entier, dit S. IRÉNÉE au IIe siècle, et les églises de Germanie (1) ont les mêmes croyances que les églises d'Espagne et que celles des Gaules, une seule croyance comme un seul soleil pour le monde entier » (2).

Lors de la persécution de Sévère au IIIe siècle, TERTULLIEN écrivait dans son *Apologie* : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons vos cités, vos colonies, l'armée, les palais, le forum, nous ne vous laissons que vos temples » (3).

THÉODOSE, par sa loi du 28 février 380, ordonne de suivre la religion enseignée par S. Pierre aux Romains et autorise ceux qui professent cette religion à se nommer *catholiques* (4).

Quant à la forme de la croix religieuse dans le haut moyen-âge, LELEWEL, le savant numismate, en fait une étude spéciale (5) au point de vue de la monnaie.

D'abord, c'était la croix haussée qui marquait la monnaie chrétienne des deux empires. Les Francs adoptèrent cette croix de la monnaie romaine. Le pied en est prolongé ou distingué par un globe, par des degrés, par un perron ou par quelqu'autre accessoire.

---

(1) D'où venaient les Francs.

(2) « Etenim ecclesia..... per universum orbem usque ad extremos terrae fines dispersa..... ac neque hae quae in Germaniis sitae sunt ecclesiae, aliter credunt aut aliter tradunt nec quae in Hispaniis aut Galliis..... regionibus sedem habent. Verum ut sol hic a Deo conditus, in universo mundo unus atque idem est. » Stus IRAENEUS, *Contra haereses, lib. I, cap. X*, p. 49.

(3) « Sola relinquimus templa. »

(4) THÉODOS. *Cod.* Tit. I, liv. II, pp. 4 et 5.

(5) *Numismatique du moyen-âge*, pp. 29, 30 et 31.

Une autre forme, la croix à branches égales, remplaça plus tard la croix haussée. C'est par accident que cette dernière forme paraissait quelquefois sur les monnaies romaines de l'Empire d'Occident. Sur les pièces de l'Empire d'Orient, on ne la rencontre jamais.

Chez les Francs même elle ne fut longtemps qu'accidentelle, puis elle devint plus commune et finit par prévaloir sur toute autre forme.

Il faut remarquer que toutes les pièces des monétaires qui ont une croix à branches égales, sans aucune distinction vers le pied, sont plutôt des derniers temps de la première race.

Les croix plus compliquées, que l'on rencontre en numismatique, doivent être regardées comme plus récentes.

Quant aux cimetières francs, où l'on a rencontré des signes certains de christianisme, ils sont nombreux. Les publications des archéologues en sont remplies. J'en veux citer deux exemples inédits.

M. Geubel, archéologue fort connu, qui était juge de paix à Marche, m'a souvent parlé de deux trouvailles de cette nature.

Vers 1835, à Cetturu, commune des Ardennes, dans un petit bois entre des centaines de sépultures franques peu remarquables, il ouvrit une tombe soignée, couverte d'une dalle parfaitement taillée, portant la figure d'une grande croix de St-André.

Vers 1830, à Buret, localité voisine du même Cetturu, dans un tumulus de même époque, dit-il, il trouva avec un mobilier mortuaire, un objet brodé d'or et de lin en tresses comme parfilées, représentant une même croix de St-André.

Comme conclusion, nous croyons donc que le cimetière de Thuillies, comme celui de Montignies-Saint-Christophe et les autres cimetières francs sans mobilier mortuaire, sont chrétiens. Toutefois nous ne le déduisons pas de la croix de St-André qui

orne une bague, mais bien de nombreuses circonstances générales détaillées et discutées dans les pages précédentes.

Il faut cependant bien s'entendre, les tombes sans mobilier et si nombreuses, sont d'une époque fort moderne, relativement à d'autres tombes non remaniées du même cimetière, fort peu nombreuses relativement à la généralité, et qui, ayant échappé au remaniement pendant la longue existence du cimetière, y représentent la partie la plus antique. Ces tombes, composées à la manière des tombes primitives, sont datées non seulement d'une façon générale par la présence d'un mobilier important, mais tout spécialement par la présence d'un objet tout à fait caractéristique : la plaque ou bractéate, étudiée par LELEWEL et reportée par lui et RENIER CHALON, au IVe ou Ve siècle.

Ces circonstances prouve que le cimetière du *Tienne des sorts,* comme beaucoup de cimetières francs, a duré plusieurs siècles.

Toujours est-il que sur le territoire même de Thuillies, l'on a constaté d'une manière certaine et plus ou moins fouillé plus de six ou sept cimetières francs. L'on peut s'étonner à bon droit de cette affluence de peuplades barbares sur ce point et s'en demander la cause. Ne serait-il pas légitime d'établir une connexion entre ce centre barbare important, et les vastes établissements belgo-romains du Peruwez, situés à proximité, au milieu des vastes campagnes qui règnent entre les limites de Thuillies et de Rognée. Des cimetières belgo-romains sont contigus; l'un fut déblayé en partie par M. Hubert-Dubois de Rognée et un autre fut fouillé par M. Losseau, bourgmestre de Thuillies (1). De l'autre côté du Peruwez, vers l'Est, entre Berzée et Rognée, l'on a fouillé récemment deux cimetières francs, très grands.

---

(1) **Tout proche, à l'Est du Peruwez, sur la terre n° 55a, section A du cadastre.**

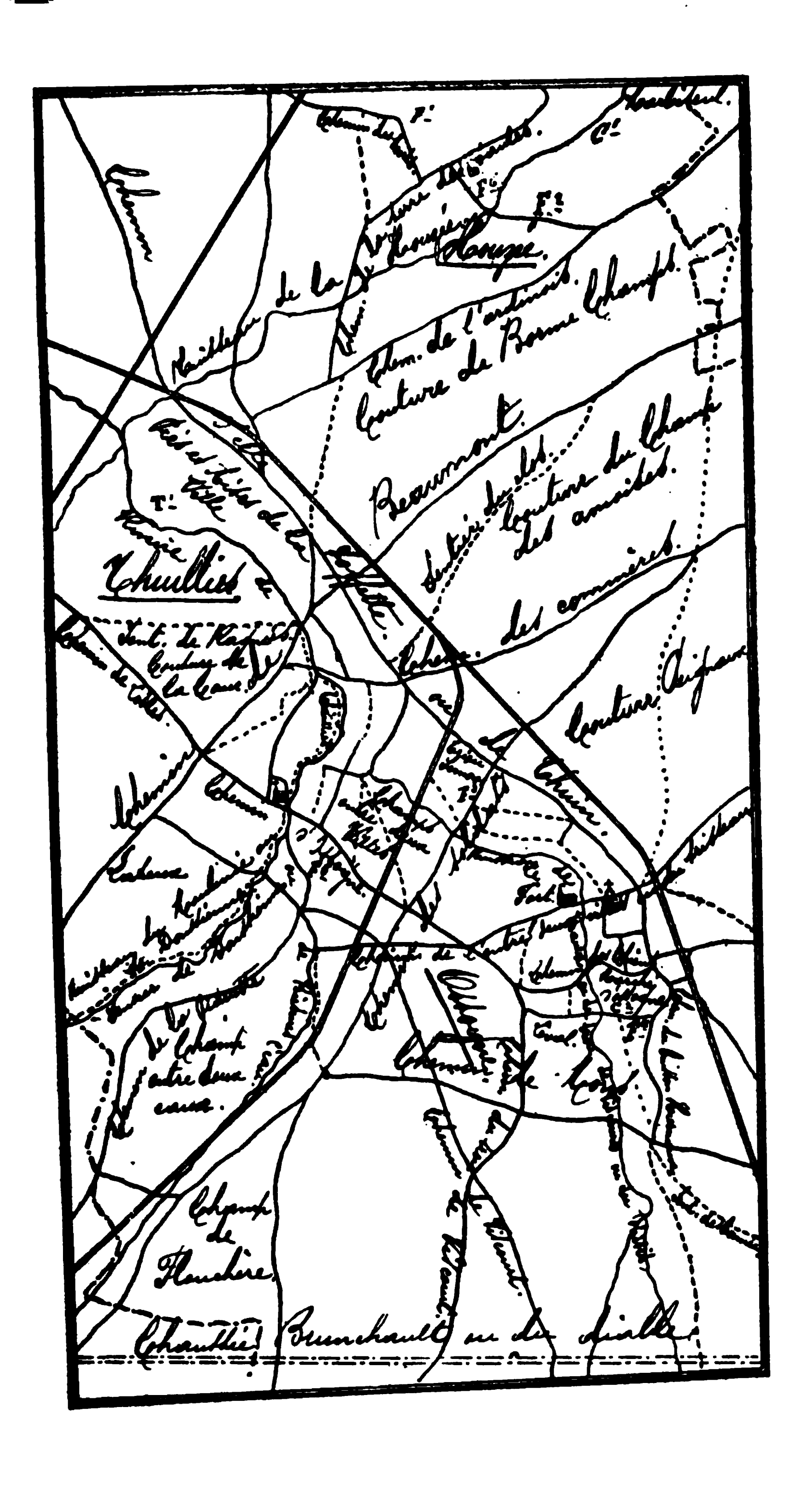
De deux côtés au moins, les établisements du Peruwez étaient entourés d'habitations franques. Ces établissements barbares étaients-ils, au moins pour les plus anciens, contemporains des édifices belgo-romains voisins? ou sont-ils tous postérieurs? Ces francs ont-ils connu ces belgo-romains ou sont-ils venus au moins en parties, après la ruine de leurs riches demeures? Ne sont-ce pas les peuplades pillardes qui les ont détruites et se sont établies sur les terrains de leurs victoires? Qui saura jamais résoudre d'une façon certaine ce problème important mais difficile?

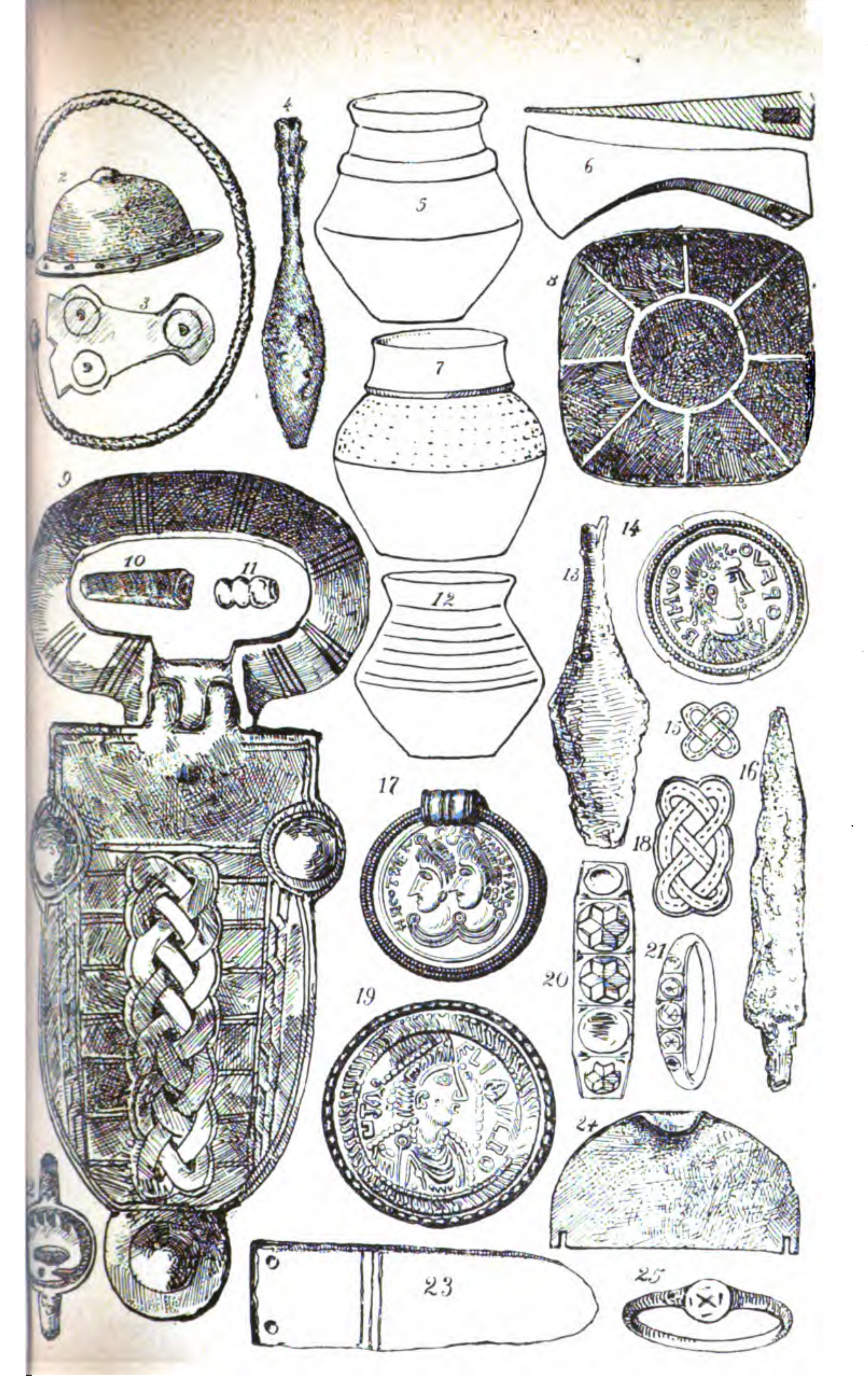
Voici toutefois un fait qui peut y aider beaucoup. Nous avons trouvé dans les ruines mêmes du Peruwez un moyen bronze, ou plutôt un moyen cuivre-jaune grossier, d'Honorius, portant à l'avers la tête impériale et au revers la victoire : *victoria :* Ces établissements étaient donc encore habités entre le IVe et Ve siècle. Ils étaient par conséquent contemporains de la partie la plus antique du cimetière du *Tienne des sorts,* ou fut trouvée la fameuse bractéate discutée ci-devant.

Nous pourrions répéter ici les réflexions que nous avons faites dans un autre ouvrage sur le cimetière franc du *Hombois,* fouillé sur le territoire de Fontaine-Valmont, à proximité des immenses et luxueux établissements belgo-romains, dont on retrouve aujourd'hui les ruines sur les vastes terrains dits les *Castellins.* Là aussi des ruines belgo-romaines importantes sont entourées de cimetières belgo-romains et de cimetières francs. Nous avons ci-devant consacré quelques pages à ces considérations.

Dans tous les cas les cimetières de Thuillies sont de toutes les époques, et comme nous l'avons dit, plusieurs sont d'un temps fort récent comparativement à d'autres.

D.-A. Van Bastelaer,
Président d'honneur de la Société.


Beaumont


2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
23
24
25

Légende de la planche :

Numéro de la figure	Marque de l'objet	Proportion du dessin	Page du texte	NATURE DE L'OBJET
1	FF^{I} 4^{1}	1/1	324	Bracelet en bronze.
2	FJ^{I} 10^{1}	1/5	338	Umbo de bouclier.
3	FJ^{II} 7^{1}	1/1	328	Petite contre-plaque en bronze.
4	FJ^{I} 5^{1}	1/2	327	Bout de grande flèche ou petit javelot.
5	FA^{VI} 23^{1}	1/3	321	Urnule en terre noire lustrée.
6	FJ^{I} 2^{6}	1/3	326	Hachette de combat.
7	FA^{X} 18^{1}	1/3	321	Urnule en terre grise grossière.
8	FJ^{II} 21	1/1	329	Plaque de ceinturon en fer damasquiné d'argent.
9	N° 3	1/1	329	Boucle-plaque en bronze ciselé et étamé. Voy. fig. 18 et fig. 15.
10	FF^{III} 3^{1}	1/1	325	Perle céramique de terre brune et jaune, formant mosaïque.
11	FA^{III} 4^{1}	1/1	325	Idem, jaune.
12	FA^{VI} 22^{1}	1/3	321	Urnule en terre noire lustrée.
13	FJ^{I} 5^{2}	1/2	327	Bout de grande flèche ou petit javelot.
14		1/1	334	Bractéate ou plaque de distinction en or.
15		1/1	329	Dessin ou signe spécial employé pour ornement. Voy. fig. 18 et fig. 9.
16	FJ^{I} 4^{12}	1/2	326	Petit couteau franc, en fer.
17		1/1	334	Bractéate ou plaque de distinction en or.
18		1/1	329	Dessin spécial d'ornementation. Voy. fig. 15 et fig. 9.
19		1/1	330 et suiv.	Bractéate ou plaque de distinction en or.
20	FF^{I} 2^{1}	2/1	322	Châton en strass taillé de la bague suivante.
21	Id.	1/1	322	Bague en argent garnie de petites roses de strass taillé.
22	N° 1	1/1	324	Bague en bronze de taille remarquable.
23	FJ^{II} 17^{1}	1/1	329	Bout ou ferret de courroie, en bronze.
24	FH^{I} 1^{1}	1/2	325	Plaque en plomb figurant une agraffe.
25	FF^{I} 3^{1}	1/1	323	Bague en bronze.

NOTE INDICATIVE

des questions et des objets les plus intéressants du mémoire

ERRATA

Page, 329, ligne 8, au lieu de 17, lisez : 9.
» 336, ligne 23, supprimez les mots : Voyez fig. 2.
» 338, dernière ligne, au lieu de 10, lisez : 2.

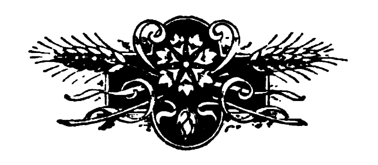


TABLE DES MATIÈRES





OBITUAIRE

DE

l'Abbaye de Soleilmont

DE L'ORDRE DE CITEAUX

Avant-Propos

AUTREFOIS chaque monastère avait un tableau ou registre, sur lequel on inscrivait les noms des membres défunts de la famille religieuse, et ceux des personnes qui avaient droit, à un titre quelconque, aux prières et aux suffrages de la communauté. Ces registres, connus sous le nom d'Obituaires et de Nécrologes, sont, en général, une source de renseignements très curieux pour l'histoire. L'abbaye cistercienne de Soleilmont possède deux Obituaires ou Nécro-

loges inédits. L'un est conservé à l'église du monastère, l'autre est gardé dans la salle du chapitre : on s'en sert conformément aux prescriptions de l'Ordre de Citeaux, pour la recommandation quotidienne des défunts.

L'Obituaire de l'église est moins important; c'est une sorte d'extrait de celui du chapitre; il forme deux tableaux ou panneaux encadrés, mesurant chacun 1.37, sur 0.46. Chaque tableau est divisé en six colonnes, où sont mentionnés les noms de plusieurs religieuses et de quelques directeurs du monastère. Cet obituaire, en papier collé sur bois, est très incomplet; il a subi divers remaniements regrettables. De là un grand nombre d'incertitudes, mais qui peuvent être corrigées par l'Obituaire du chapitre.

L'Obituaire du chapitre forme un volume in-quarto (1) et se compose de 391 pages. En voici la distribution : titre, p. 1; avertissement, pp. 2, 3; préface, p. 4; l'Obituaire, pp. 5-370; à chaque jour de l'année correspond une page donnant les obits à annoncer; page 371, la table des obits solennels; page 375, la liste des obits simples; page 378, les autres obligations de la maison, et page 388, « quelques observations qu'il convenait de faire pour la plus grande utilité de l'ouvrage ». Ce volume, écrit sur papier, et d'une reliure très simple, en peau de chèvre, avec fermoirs en cuivre, est une copie faite, en 1796, du vieil Obituaire de *Soliamont,* dressé, en 1639, par Dom Alexandre Morlet, religieux de l'abbaye d'Alne. Le manuscrit de Dom A. Morlet serait très utile pour notre publication, mais nous croyons devoir renoncer à l'espoir de le retrouver. La religieuse chargée de transcrire et de compléter l'Obituaire de 1639, avoue ingénûment qu'à cause de la difficulté de lire les écritures

(1) 0.15 ; 0.18.

de ce temps, sa copie ne sera pas parfaitement exacte; elle recommande de garder avec soin l'original, qui sans doute n'était lui-même que la copie d'un manuscrit plus ancien. Toutes nos démarches pour retrouver ces obituaires ont été sans résultat. De là, les difficultés nombreuses pour corriger les altérations que les copistes ont fait subir aux noms propres et aux dates. Nous n'avons cependant rien changé, qu'après un examen sérieux, et après avoir acquis la conviction que la transcription était fautive. Des guillemets servent à distinguer les additions postérieures au texte de 1796.

Pendant la suppression du monastère (1), et depuis sa restauration (2), on continua d'inscrire les décès des membres de la communauté et des autres personnes ayant un titre à cette faveur. Nous omettons les insertions modernes, et nous nous bornons à publier uniquement ce qui concerne l'antique Soleilmont.

Ce précieux document est de la plus haute importance pour l'histoire du monastère. En effet, il contient les noms de la plupart des membres de la communauté, de leurs parents, des personnes qui avaient reçu la fraternité de l'Ordre; il nous révèle les pieuses donations d'un nombre considérable de bienfaiteurs, dont plusieurs appartiennent aux plus illustres familles du pays. Dans l'obituaire du chapitre figurent : des frères convers et des sœurs converses, des familiers, des familières, des oblats et des donates. Nous croyons utile de donner ici quelques brèves notions sur ces diverses classes de personnes.

Les Convers. Vers la fin du XIe siècle, on commença à admettre, dans les monastères, quelques frères convers portant un habit religieux, et se destinant à remplir les plus humbles fonc-

(1) 1797.
(2) 1802.

tions. En règle générale, ils étaient membres de l'Ordre, mais regardés plutôt comme des serviteurs. Cependant ils jouissaient des mêmes privilèges que les moines, sans avoir toutes leurs obligations (1). Les fondateurs de Citeaux eurent, les premiers, l'idée de cette distinction. Voici les raisons qu'ils en donnent eux-mêmes. Les moines avaient quitté Molesmes pour s'établir à Cîteaux, afin d'y pratiquer dans toute sa rigueur la règle de S. Benoît. Ils venaient de tracer les premiers règlements par lesquels ils renonçaient à la possession des églises, des autels, des fours, des moulins, des dîmes séculières et surtout ecclésiastiques en un mot, à tous les revenus autres que ceux qu'ils se procuraient par le travail des mains. St-Etienne, 3e abbé de Cîteaux, ajoute que le motif qui le conduisit à s'adjoindre des frères coadjuteurs, était une conséquence de cette situation créée par l'observance scrupuleuse de la règle de S. Benoît. Réduits, en effet, à la nécessité de gagner, par le travail des mains, leur pain, celui des pauvres et, souvent aussi, celui des hôtes reçus dans le monastère, sans préjudice du temps consacré à la psalmodie de l'office et aux autres cérémonies prescrites par la règle, les premiers pères de Cîteaux se déterminèrent alors à s'associer des laïques, qui seraient chargés des œuvres serviles. De là, le nom de frères lais, ou laïques, sous lequel on désignait ces nouveaux auxiliaires. On les distinguait par la barbe qu'ils portaient longue, par la forme et la couleur de leur vêtement, qui consistait en une tunique, un scapulaire plus court que celui des religieux, et une chape au lieu de coule, le tout en étoffe de couleur brune et sans teinture. Pour le reste, ils étaient traités absolument comme les religieux, avaient les mêmes avantages, et étaient placés sous la juridiction de l'Ordre. Ils n'assistaient aux offices que les dimanches et les jours de fêtes chômées. Ils

(1) Ducange. *Gloss. med. oevi*, au mot : *conversus*.

étaient spécialement chargés des ventes, des achats et de tout le commerce nécessité par le travail agricole; ils avaient des règlements particuliers que l'on peut voir dans les monuments de l'Ordre. Quant aux frères convers qui, au commencement de la fondation des Ordres, et pendant plusieurs siècles, étaient attachés aux maisons de femmes, ils y faisaient leur noviciat et prononçaient leurs vœux entre les mains de l'abbesse.

Ces frères convers, établis en dehors de la clôture, remplissaient certaines fonctions auxquelles les religieuses ne pouvaient vaquer elles-mêmes. Ainsi dans notre maison, dit le savant historien de l'abbaye de Flines (1), c'est un frère convers qui régit chacune des exploitations agricoles. Non seulement, en cette qualité, les convers dirigent les travaux et la culture, mais ce sont eux qui lèvent les droits seigneuriaux, qui tiennent la place dans les cours de justice, qui interviennent, en son nom et avec sa procuration, dans les actes publics.

Le chapitre général défendit, en 1531, d'en recevoir dans les communautés de femmes. On peut en déduire que ceux que l'on rencontre dans l'obituaire, ont vécu avant la seconde moitié du XVI[e] siècle. On peut assigner la même origine à la distinction entre les religieuses de chœur, *moniales,* et les sœurs converses. Cette distinction qu'on ne trouve pas dans la règle de S. Benoît, naquit peu à peu de la nature même des choses, car, parmi les sujets reçus dans les monastères, un grand nombre n'ayant pas d'instruction, étaient appliqués de préférence aux travaux manuels, tandis que d'autres, mieux formés aux choses de l'esprit, étaient tout naturellement désignés pour présider aux offices divins, à l'éducation des filles. L'Ordre de Cîteaux adopta cette institution, en la régularisant, tant pour les femmes que pour les hommes.

---

(1) E. Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines. Lille,* 1874, 1 vol. in-8°.

Voici ce que prescrit, pour les religieuses Bernardines, le R. R. Général de l'Ordre, dans le Rituel imprimé à Paris, 1715 (1).

« On ne recevra point dans les monastères, de sœur converse » qui ne puisse, par son travail, tenir lieu d'une servante à gage. » C'est pourquoi toutes celles qui seront admises, doivent être » en état de vaquer aux ouvrages nécessaires dans la maison, » comme faire le pain, la cuisine, filer, coudre, travailler à la » cordonnerie, tisser la toile et autres choses semblables. On ne » leur donnera pas l'habit de novice avant qu'elles n'aient été » éprouvées pendant un an et même plus longtemps, si la Su- » périeure le juge à propos, en vue de connaître leur vocation. » Elles seront toutes soumises à la cellerière, principalement » pour les ouvrages, aussi bien que les domestiques à gage. La » Supérieure attachera une sœur religieuse de chœur aux con- » verses, pour leur servir de Maîtresse, et prendre soin de » l'éducation des novices. Quant à la nourriture des sœurs con- » verses, elle sera la même que celle des religieuses de chœur. » La tenue régulière des sœurs converses consistera en une » chape ou manteau, une robe, un scapulaire avec ceinture » par-dessus, le tout de couleur de tanné, un voile blanc en » semaine, recouvert d'un voile noir les dimanches et les fêtes, » et quand elles se rendront au parloir, sous le voile blanc » des bandeaux et guimpes de toile commune. »

Sous le nom de *familiers,* on désignait, d'une manière générale, les personnes admises à participer aux biens spirituels de l'Ordre, et dont la mémoire est rappelée à l'absoute quotidienne dans les prières du chapitre, et plus spécialement celles qui bénifi- ciaient en outre d'avantages matériels, habitant le monastère, et

(1) *Rituel françois pour les religieuses de l'Ordre de Citeaux. Paris, chez Denis-Mariette,* MDCCXV, in-8°.

y formant une sorte de tiers-ordre (1). Dans le principe, ils étaient liés par une simple promesse d'obéissance à l'abbé ou à l'abbesse, comme en témoigne une définition du chapitre général de 1213. Les familiers, qui avaient reçu l'habit et la tonsure dans une maison de l'Ordre, ne pouvaient, y est-il dit, être admis dans un autre monastère de l'Ordre, sans la permission de leur abbé respectif (2). Ce ne fut qu'en 1233 que le chapitre général les astreignit aux troix vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, avec la promesse de porter l'habit jusqu'à la mort; la même assemblée engagea, par des règlements, ceux qui étaient reçus, à se conformer à cette prescription, mais sans les y obliger (3).

Cette classe de familiers se composait, sans doute, au début, de personnes qui, n'ayant pas la santé ou les forces nécessaires pour soutenir les rigueurs de l'Ordre, voulaient néanmoins se soustraire aux dangers du monde et servir Dieu dans la retraite. Aussi leur régime était-il adouci, et l'on voit par les statuts qu'ils usaient de linge et d'une nourriture spéciale (4). On comprend que ce genre de vie plus facile, approprié à tous les tempéraments, devait attirer un assez grand nombre de chrétiens qui n'avaient pas la vocation religieuse; mais ces admissions nombreuses finirent par nuire à la régularité, et amenèrent même des abus dans les maisons religieuses. Pour prévenir ces inconvénients, le chapitre général de 1191 s'efforça de restreindre le nombre des familiers, en défendant de recevoir désormais qui que ce fût sans la permission et le consentement des Pères immédiats. On voulait, par là, mieux éprouver les postulants, et reconnaître si l'esprit qui les animait était vraiment l'esprit de

---

(1) DUCANGE, *Glossar. med. ævi.*
(2) D. MARTÈNE.
(3) Ib.
(4) MARTÈNE.

Dieu (1). Mais les abus ne cessant pas, le chapitre de 1193 supprima ces familiers, en interdisant l'admission à l'habit et la participation aux biens temporels. Ce fut la fin de l'institution. Depuis lors, les familiers ne furent reçus dans l'Ordre que par exception. Ceux qui figurent dans l'obituaire de Soleilmont, appartenaient à cette dernière catégorie.

Les *donnés* ou *oblats*, contrairement aux familiers, conservaient l'habit séculier, pouvaient vivre dans l'état du mariage, et participaient à tous les privilèges de l'Ordre, auquel ils avaient donné leurs biens : soit avec la réserve de l'usufruit, soit à la condition d'être nourris et entretenus par la communauté, à laquelle ils servaient souvent d'hommes d'affaires. Il est pourtant assez probable qu'ils faisaient, à l'abbé ou à l'abbesse, une promesse d'obéissance, ainsi que le dit Manrique de ceux de son temps. Un chapitre des Institutions nous montre aussi que, parmi les donnés, il y avait des prêtres : c'était à eux que l'on confiait le soin des églises ou chapelles de l'Ordre, en s'adressant de préférence aux prêtres séculiers.

Les *données* ou *oblates*. Les chapitres généraux, les constitutions, le Rituel des religieuses de Cîteaux, imprimé en 1715, ne font aucune mention des sœurs oblates ou données. Il n'y est jamais question que des chapelains, et des convers qui étaient attachés à la maison, y faisaient leur noviciat et prononçaient leurs vœux entre les mains de l'abbesse. Toutefois, si les constitutions sont muettes à leur sujet, elles ne les excluent pas formellement, et laissent supposer la possibilité de leur admission, comme on le voit par le *Livre des anciennes définitions*. Les supérieures pouvaient admettre chez elles des personnes qui, sans être religieuses, n'étaient pas non plus laïques, et se consacraient à Dieu par le vœu d'obéissance. Quel était le rôle assigné

(1) Martène.

à cette catégorie d'admises? Y en avait-il pour le chœur et pour les fonctions domestiques? Nous l'ignorons complètement, et les documents à cet égard nous font absolument défaut.

« On ne se contentait même pas, dit l'auteur des Moines d'Occident, de la prière commune et permanente pour les morts de chaque monastère. Peu à peu, de vastes associations spirituelles se formèrent entre les communautés d'un même ordre et d'un même pays, dans le but de soulager, par des prières réciproques, les défunts de chaque maison » (1).

La charité, qui ne connaît pas de bornes, alla même jusqu'à étendre ces pieuses associations aux maisons d'ordres divers. Telle était la confraternité spirituelle qui existait entre les religieux de l'abbaye bénédictine de Florennes (2) et la communauté de Soleilmont. De là, les nombreuses recommandations que l'on rencontre dans l'obituaire que nous publions. « A cause » du pacte de confraternité, qui nous lie avec les religieux du » monastère de Florennes, chaque religieuse est obligée à réci- » ter le psautier à la mort de chacun d'eux; on doit aussi leur » chanter un service solennel avec absoute; il faut encore les » noter à l'obituaire au jour de leur mort ».

Dans les notes qui accompagnent le texte, nous nous sommes efforcés de compléter les renseignements fournis par l'Obituaire, de redresser les erreurs des copistes, d'indiquer à quelle époque vivait la personne dont il est fait mention, de faire connaître ses parents, les armoiries de sa famille, etc. Nous reconnaissons les nombreuses lacunes que présente cette partie de notre publication. Pour les combler, il aurait fallu des recherches

---

(1) MONTALEMBERT. *Les moines d'Occident*, II.

(2) Fondée entre 1002 et 1010, près la ville de ce nom, par Gérard, chanoine de Reims et fils d'Arnoul, seigneur de Florennes. Cette abbaye a continué de fleurir jusqu'au dernier siècle; V. GALLIA. CHRIST. III : Col. 977. MONASTICON BELGE. 5-14.

immenses. Nous espérons que des archéologues, des amateurs mieux renseignés ou mieux placés pour tirer parti des ressources que leur offrent les dépôts publics, parviendront à éclaircir certains doutes, à préciser certaines indications relatives aux familles signalées dans l'Obituaire.

Des tables alphabétiques démontrent l'intérêt de la présente publication, et lui donnent une utilité plus pratique.

En terminant cette introduction, nous nous faisons un devoir de remercier tous ceux qui ont voulu nous aider dans notre travail, en particulier les Pères Bollandistes, qui ont poussé la courtoisie jusqu'à mettre à notre disposition, avec le plus grand empressement, les trésors de leur riche bibliothèque.

M. Van Spilbeeck.





Obituaire de Soleilmont

Avertissement

MONSIEUR Fleury, très savant auteur de l'histoire de l'Eglise, dans son ouvrage intitulé *Mœurs des chrétiens,* rapporte que dès le principe du christianisme, c'était la coutume de faire la mémoire des défunts au jour anniversaire de leur mort; cette antique et louable coutume s'est conservée jusqu'à présent, particulièrement dans les monastères, parce qu'ils ont généralement toujours beaucoup tenu à l'antiquité, et c'est pour conserver cette mémoire des morts que sont faits les obituaires. C'est pourquoi je regarde comme un abus de noter les noms des défunts à d'autres jours que celui de leurs décès. J'ai tâché autant qu'il m'a été possible dans le cours de ce nouvel Obituaire, de rectifier cet abus que j'ai trouvé dans l'ancien, lorsque j'ai trouvé des dates de jours et de mois.

Il faut observer aussi qu'on ne doit consigner ici que les noms des religieuses de chœur, des convers et converses, des familiers

et familières, des donats et donates, des père et mère des personnes régulières, encore lorsqu'elles meurent du vivant de leurs filles, et enfin des bienfaiteurs de la Maison; en sorte que c'est aller contre la coutume immémoriale d'y noter frères, sœurs et autres parents, à moins qu'ils n'y soient sous quelqu'autre titre, par exemple de bienfaiteurs.

Comme on a remis tous les obits à chanter au carême, je joins à la fin de l'obituaire, la table de ces obits avec celle de leur fondation, car il convient qu'ils soient annoncés la veille au chapitre, afin qu'on sache pour qui on doit prier et qu'on y soit encore plus excité par la mémoire de leurs bienfaits. On trouvera aussi pour la même raison la note des obits à dire, et celle des autres obligations de la maison et enfin quelques observations qu'il convenait de faire pour la plus grande utilité de l'ouvrage.

Le vieil obituaire sur lequel celui-ci a été copié et qui a pour titre *Obituaire du Monastère de Soliamont, priez pour l'Ecrivain F. A. M.*, est de l'an 1639; à cause donc de la difficulté de lire les écritures de ce temps-là, il m'est échappé sûrement bien des fautes, c'est pourquoi il convient de garder le vieux qui pourrait encore être utile comme il l'a déjà été à l'occasion de la dîme du petit jardin.

Je prie aussi, autant qu'il sera possible, que ce soit une seule personne qui écrive pour la netteté de l'ouvrage et de ne point outre passer les marges ou bordures, comme aussi de faire attention de placer les *Obiit* plus avant dans le feuillet pour éviter la confusion en un mot de suivre comme on voit que j'ai commencé.





OBITUAIRE

DU

Monastère de Soleilmont

où sont consignés les noms, surnoms et qualités des personnes régulières de cette maison et de leurs parents de même que ceux des bienfaiteurs de cette maison

R. I. P.

M D CC XCVI

PRÉFACE

QUE la mémoire des morts que nous faisons tous les jours, nous fasse penser continuellement à la mort, afin que nous soyons sur nos gardes, car nous ne savons ni le jour ni l'heure, dit J.-C. dans l'évangile, et l'apôtre Saint Paul nous prévient aussi que le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit, c'est-à-dire la nuit du péché,

et que quand nous penserons être dans la plus grande sécurité sur notre santé et sur nos forces, c'est alors que nous surprendra ce jour terrible aussi subitement que les douleurs surprennent une femme dans l'enfantement; mais que cela ne vous attriste point, dit encore le même apôtre, comme si vous étiez du nombre de ceux qui n'ont point d'espérance; car si vous croyez que J.-C. est mort et qu'il est ressuscité, vous devez croire aussi que si vous mourez dans la foi vive, en ce même Jésus notre Seigneur, Dieu vous ressuscitera aussi et vous placera avec lui... Ainsi soit-il.

J'ai noté à l'obituaire l'Ecrivain (1) de l'ancien; j'espère qu'on me fera la même grâce après ma mort.



(1) Dom Alexandre de Morlet.

OBITUAIRE

DU

Monastère de Soleilmont

Janvier

1. Obiit. Frère Baudouin de Lambrissart (1), convers et profès de céans. Ses père et mère.
Nicolas Danyau et Catherine sa femme.
Nicolas du Paix (2) et Barbe son épouse.
2. Ob. Gérard Remy et Sainte son épouse, l'église de Soleilmont a XIIJ Stiers d'épautre héritables à Montignies (3).
S. Bonne Melchior en 1653 (4).
3. Ob. Jean Sarto et Marguerite son épouse (5).
4. Ob. Jacques Sacré et Marie, son épouse (6).
5. Ob. S. Jeanne familière et professe de céans.
6. Ob. Jean de Hainau et Marguerite son épouse (7).

---

(1) Lambusart?

(2) Nicolas du Paix. 1626. — Au 17e siècle, Martin du Paix était maieur de Fleurus.

(3) L. Devillers, *Chartrier de l'abbaye de Soleilmont. Mons 1875*, n° LXXVII, 12 février 1463. Donation faite à l'abb. de Soleilmont par Gérard Remi, échevin de Châtelet et de Pont-de-Loup, etc.

(4) Jean Melchior 1591.

(5) Père et mère de dame Hélène Sarto-Sartho? *Censier*, n° 273.

(6) Marie Sacrée de Viesville, citée dans un acte du 16 déc. 1616.

(7) Jean de Hainaut, époux de Marguerite de Soissons, fille de Hugues, comte de Soissons, seigneur de Chimai et de Jeanne, dame de Dargies, était le 3e fils de Jean II d'Avesnes et de Philippine, fille cadette du comte Henri de Luxembourg. Jean

7. Ob. Messire Jean de Bourgogne, chevalier, seigneur d'Elvorden (6).

Catherine Spleten.

D. Jeanne Bulceaux, prieure pendant 22 ans. L'an 1639 (7).

8. Ob. Lambert Stevenart et Marie son épouse. L'église a 9 stiers d'épautre.

Vénérable D. Anne Etienne, abbesse de céans pendant 10 ans (1).

9. Ob. Gérard de Wargnies et demoiselle Jeanne son épouse.

Jean L'ardenoy (2), qui nous a donné 120 florins, pour être participans à nos prières. L'an 1567.

Dom Maximilien, religieux de Florenne. 1811.

10. Ob. D. Catherine de Cellario (3), professe de céans.

---

de Hainaut, seigneur de Beaumont, fut l'un des plus vaillants chevaliers de son temps. Né à Valenciennes, il mourut en son hôtel de Beaumont, la veille de la fête de saint Grégoire, 11 mars 1356.

L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, tom. I, p. 480, in-4°.

(1) *Les fiefs de Namur*, par S. Bormans. Namur, 18 avril 1595. Mess. I. de Bourgogne, chevalier, seigneur de Zevenhuysen, relève les seigneuries de Froidmont, etc., 11 janvier 1566. Mess. J. de Bourgogne engage les seigneuries de Ham-sur-Heure et de Froymont.

Jean de Bourgogne, seigneur de Fromont, etc., gouverneur de Namur, conseiller d'Etat et chef des finances aux Pays-Bas, avait épousé Louise de Croy, dont il eut une fille qui mourut en bas-âge. *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, p. 146.

(2) Jehenne Boulceau. Election du 2 avril 1603. — Jenne Bulciaux, prieure. Acte du 12 mai 1630. — Elle n'est pas citée dans le procès-verbal de l'élection du 21 février 1639. D. Jeanne Bulteau. 1639.

(3) Anne Estienne (Etienne), née à la Buissière, élue abbesse le 21 févr. 1639, décédée le 16 janv., âgée de 67 ans. *Pierres tombales, etc., de l'abb. de Soleilmont*, p. 20.

(4) La famille Lardenois appartient à la province de Namur et porte de gueules au peigne d'or en chef et aux deux étrilles d'argent emmanchées d'or en pointe.

Jean de Lardenois, bailli de Furnemont, épousa Béatrix de Wansin, fille de de Léonard, bailli de Wasseiges et de Marguerite de Borlée. De ce mariage naquit Jean Lardenois, maître et gouverneur du grand hôpital de Namur, qui épousa Marguerite de Charletz, fille de Charles et de Marguerite d'Acoz. Goethals, *Miroir*, etc., t. I, p. 474.

(5) Katherine du Celier, soubsprieuse, 1 mars 1470. L. Devillers, *Chartrier de l'abb. de Sol.*, n° LXXXVIII.

11. Ob. S. Jeanne Maurée, converse.
Le religieux D'Alne, qui a écrit le viel Obituaire en 1639. D. A. M. (1).
S[r] Dorothée Benoit, 1844 (2).
12. Ob. Sacré Remi et Elisabeth son épouse.
Marthe Mahué (3).
S[r] Jeanne Biecle, converse.
13. Ob. Noble Monsieur De Noircarme (4), duquel nous avons reçu, par les mains de son épouse, 50 florins, pour prier pour son âme et en faveur de sa sœur D. Anne de Bièvre (5).
Jean Dubois et Catherine son épouse (6).
14. Ob. S. Marguerite Le Cler. 1608 (7).
15. Ob. Jean Venant (8) et sa mère. L'église en a reçu 25 piètres en son vivant, et, après sa mort, 20 mailles de Rhin.
Jacques de Floyon (9); Messire Eustache de Verten (10); Madame Catherine De Robert-Sart (11), son ép., qui ont fait plusieurs dons à l'église.

---

(1) Dom Alexandre de Morlet, né à Liège, assiste à l'élection du 21 février 1639, en qualité de Chapelain du monastère de Soleilmont.

(2) Absente lors de l'expulsion du 4 vendémiaire, an V.

(3) Parmi les échevins de Gilly, on rencontre, en 1497, Colart Mahuet, et en 1553 et 1556, Jehan, qui remplit les fonctions de maieur, et André qui en fut également chargé, en 1561.

(4) Jean de Sainte-Aldegonde (fils de Nicolas, mort le 1 juin 1497, et d'Honorine de Montmorency, décédée le 1 août 1510), seigneur de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, etc., conseiller d'Etat au service de l'empereur Charles-Quint, etc., mort le 11 janvier 1538 et enterré aux Chartreux-lez-Saint-Omer, épousa Marie de Rubempré, fille de Charles de Rubempré, seigneur de Bièvre, et de Jeanne de Bousies.

(5) Ob. 14 février.

(6) Jean du Bois et Catherine Jady, parents de Dame Jacqueline du Bois (1502).

(7) Sœur Marie Le Cler (1578).

(8) Jean Venant (1456).

(9) Floyon, canton et arrond. d'Avesnes.

(10) Vertain, canton de Solesmes, arrond. d'Avesnes.

(11) Robertsart, canton de Landrecies, arrond. d'Avesnes. Jacques de Berlaimont, dit de Floyon, seigneur d'Anserœul et de Solre-le-Château, du chef de sa mère, Jeanne de Barbançon, conseiller du duc de Bourgogne, mort en 1445 (GOETHALS).

D. Monique Torquin. 1744 (1).
D. Humbeline Bard, Prieure. 1775 (2).
Marie Barbe Baar. 1799.

16. Ob. Maroie Coulan (3), qui a donné un muid de bled. 1543.
Etienne André et sa femme. 1749.

17. Ob. D. Jeanne (4).
Barbe Haize (5), qui a donné pour les chambres du dortoir 100 patacons et fondé un obit.
Jean Philippe Duparcqz, 1757.

18. Ob. D. Begge de Burlen (6), professe de céans 1659.
Aubert Tournay (7), serviteur de céans, qui a laissé à la maison 100 florins, afin de lui chanter annuellement un obit. 1659.

19. Ob. Dom Jacques Vuitiaux religieux de Florenne.
Dame Louise Pieret (8), jubilaire et professe de céans. 1836.

---

(1) Née à Louveroy, professe le 27 juillet 1738, à l'âge de 23 ans, assiste à l'élection du 28 août 1739. Ob. B.

(2) Née à Binche, professe le 27 janvier 1732, à l'âge de 22 ans, assiste à l'élection du 28 août 1739, en qualité de maîtresse d'hôtel, à l'élection du 28 décembre 1765, comme sous-prieure.

(3) Coullon (?)

(4) 1414-1417-1475 (?)

(5) Delhaize, 21 février 1696-1703.

(6) Fille de Guillaume Burlen, L.-J., président d'Andenne, conseiller et pensionnaire des Etats de Namur, et de Jeanne Bardoul, fille de Léonard Bardoul et de Jeanne Delvaux; née à Andenne en 1573, professe en 1589, assiste aux élections de 1603, 1639, 1649, décédée en 1659. Ob. B. *Pierres tombales*, XXXI.

Les armoiries de la famille de Burlen : de sinople, au chevron d'argent renversé entrelacé; au chef d'argent à trois chardons feuillés de sinople.

(7) Florennes, abbaye de l'O. de S. B., fondée vers 1010, près la ville de ce nom, par Gérard, fils d'Arnoul, seigneur de Florennes, et depuis évêque de Cambrai.

(8) Née à Braine-l'Alleud. La liste dressée de l'expulsion du 4 vendémaire, an V., déclare Dame Louise Piéret, âgée de 40 ans. — Elle fit sa profession religieuse le 21 juillet 1782, entre les mains des R. R. abbé de Boneffe, à l'âge de 26 ans.

20. Ob. Pirart Busser (1), et Margueritte son épouse. L'église en a reçu 24 florins de Rhin.
D. Catherine Royart. 1665 (2).
21. Ob. D. Elisabeth De Brialmont, professe et religieuse de céans. 1432 (3).
22. Ob. Grégoire Leonard et Anne Lambioth. 28 décembre 1639.
Pierre de la Charlerie. 1788.
23. Ob. S. Anne Martinelle, converse. 1618.
24. Ob. Noble Monsieur De Verleine, qui nous a donné 30 florins et le prez Linois (4).
25. Ob. D. Jeanne Le Brune, professe de céans (5).
D. Lutgarde De Goha, professe de céans.
Sr Joseph Deschamps, converse. 1771.
Sr Dorothée Denis, converse. 1778.
Sr Augustine Haïoi, converse. 1770.
Dame Lutgarde Schepers, âgée de 56 ans et professe de 38. 1742 (6).
26. Ob. Gobert de la Houssiere et Marie Vosman son épouse (7).
Jeanne Marie Prangere, 1724; et Michel du Cœur, son mari. 1731 (8).
27. Ob. Sr Jeanne Maiono, converse, ses père et mère.

---

(1) Un religieux de l'abbaye d'Alne, nommé Busser, est cité, en qualité de procureur de Soleilmont, dans différents actes, de 1475 à 1479.

(2) D. Royarte, de Binche, assiste aux élections de 1603, 1639, 1649.

(3) L'obituaire de l'Abbaye de Marche-les-Dames mentionne également à cette date, le décès d'Elisabeth de Briamont, religieuse de cette maison.

(4) Jean de Velaine, écuyer, seigneur de Velaine, etc., 1479-1482. Cfr. Devillers, *Chartrier de Soleilmont, N° CIII.*

(5) 1558-1560. En 1524, un échevin de Gilly s'appelait Le Brun.

(6) L. Schepers, de Liége, fait profession le 28 sept. 1704, à l'âge de 16 ans complets, signe divers actes : 1717, 1718, 1722.

(7) Parents de D. Marie de la Houssière.

(8) Père et mère de D. Michel du Cœur.

28. Ob. Marguerite Halle (1), professe de céans. 1639.
D. Yolende De Bourlée (2), professe de céans. 1659.
D. Catherine Du Faux (3), professe de céans.

29. Ob. Séverin Haveau.
D. Anne Stanier, prieure de céans (4).
Notre bien-aimée Mère Madame Jaqueline Colnetz (5), âgée de 88 ans et professe de 70, après avoir gouverné la maison pendant 36 ans, dans une extrême paix et une parfaite tranquillité. 1639.

30. Ob. Wilkin De Diest et ses deux frères. L'église en a 13 stiers d'epautre héritables.
Madame De Sore Lanoy (6), mère de notre très Révérende Dame Isabeau De Lanoy, qui donna à sa mort 12 stiers de bled, en faveur de sa dite fille.

31. Ob. D. Gasparde, professe de céans. 1514.

---

(1) D. M. Halle, boursière en 1630, assiste à l'élection de Madame Jacqueline Colnetz, 2 avril 1603.

(2) D. Y. de Bourlée, alias Virelle, née à Aherée, baptisée à Gerpinnes, boursière en 1639, assiste aux élections de 1603, 1639, 1649, signe un acte du 14 sept. 1657, fille de M. d'Anherée. Thomas de Boulers, dit de Virelle et de D[lle] Jaqueline de Faucie.

(3) D. C. Dufaux (Dufaulx), de Seneffe, signe un acte de 1630, assiste aux élections de 1639, 1649, 1661.

(4) Prieure, probablement avant 1579.

(5) Elue abbesse le 2 avril 1603. Le 12 déc. 1607, Jacq. Coline (ou Colme?) abbesse de Soleamont, relève une rente sur le fief de Tongrenelle. S. Bormans, *Les fiefs de Namur.*

(6) Probablement Adrienne de Berlaymont dit de Floyon, dame de Solre-le-château, morte le 29 avril 1439, épouse de Baudouin de Lannoy dit le Bègue, seigneur de Molembaix, etc., décédé en 1474, gouverneur de Lille, chevalier de la Toison d'or, lors de la création de l'ordre.

Février

1. Obiit : Marie de Liege, donate de céans (1).
Frere Andre Camal, pretre et familier (2).
2. Ob. Nicaise de Froidmont et Jeanne son épouse (3).
Charles Massart.
Colart de Velaine et Gertrude sa femme.
3. Ob. D. Louise Caulier, professe de céans. 1743.
4. Ob. D. Jeanne de Senzelles, professe de céans, puis Abbesse de Salzinnes (4).
D. Michel du Cœur. 1788 (5).
D. Agnes Matthieu, professe de céans. 1796 (6).
Jean Pierart (7).
5. Ob. Demoiselle de Wodesthia. 1439.
Venerable D. Jeanne de Traisgnies, 6me Abbesse de céans après la réforme, qui a fort bien gouverné pendant 20 ans. 1500 (8).
6. Ob. S. Anne Farinia, converse, enterrée a St François. 1583. (9).
7. Ob. Sr Anne Brulle, converse. 1734.

---

(1) 1514.

(2) Chamal, Chamiau, Chayal, Chaveaux, cité dans divers actes de 1488 à 1501, comme profès, procureur et commis de Soleilmont.

(3) 1427-1432.

(4) Jeanne de Senzeille, † 5 févr. 1462, sœur de Marie de Senzeille, abbesse de Soleilmont. Jeanne est mentionnée dans le nécrologe de Floreffe, comme « quondam abbatissima » de Salzinnes. *Monasticon belge*, par Dom U. Berlière, I.

(5) De Morlanwelz, professe le 33 nov. 1721, à l'âge de 17 ans, assiste à l'élection de 1775.

(6) Née à Marchienne, assiste aux élections de 1775 et de 1765.

(7) 1428 (?)-1592 (?).

(8) Trazegnies.

(9) Couvent de l'Ordre de S. François, situé sur le territoire de Farciennes.

D. Lambertine de Goha, agée de 46 ans, professe de 29. 1693 (1).

8. Ob. Antoine Benoit et Catherine Cheneaux, son épouse, qui ont laissé 10 florins de rente pour prier pour eux. 1615 (2).

9. Ob. Jean Pirlot et D. Claire sa niece, de qui nous avons 36 florins héritables (3).

François Bavai et sa femme. 1725 (4).

V. D. Humbeline Bavai (5), Abbesse pendant 9 ans. 1739.

10. Ob. D. Margueritte Le Brune, professe de céans.

11. Ob. Antoine de Novielle et Ida son épouse. 1726 (6).

12. Ob. Frère Jean Pirart, familier et profès de céans. 1551.

Dom Paul, religieux de Florennes.

13. Ob. D. Françoise Hubert, très digne prieure pendant 20 ans. 1558.

14. Madame de Stienon et ses deux maris chevaliers. L'église en a 60 ℔ pour acquérir héritages et beaucoup d'autres dons.

V. D. Anne de Bievre ditte de Rubempré, professe de céans, puis Abbesse d'Argenton pendant 19 ans. 1560 (7).

---

(1) Née à Liége, mentionnée dans un acte de 1663, décédée le 7 février 1693, âgée de 46 ans, professe de 29 ans.

(2) 1611.

(3) 1637.

(4) François Bavay avait épousé en 1res noces Françoise Bustin de Pont-de-Loup et en secondes, Pauline de Marchienne de Visé ; l'abbesse Humbeline est probablement la fille du 1er lit.

(5) Née à Châtelet, le 28 mai 1692, appelée, avant de prendre voile, Claire Jeanne, fait profession le 17 août, âgée de 23 ans, élue abbesse le 24 juin 1730, décédée l'an 1739.

(6) Père et mère de D. Emmanuel de Novielle.

(7) *Argenton.* Abbaye de femmes de l'O. de Citeaux, fondée d'abord à Granval-lez-Genappe, l'an 1229, transférée à Argenton par les largesses de Guillaume de Harenton.

Anne de Bièvre, fille de M. de Bièvre et de Mad. Jeanne Bousies, professe de Soleilmont et coadjutrice de l'abbesse Catherine de Termonde ; elle relève le fief de Baufau-Mariette, le 4 mai 1541 ; son nom figure dans les actes du 19 oct. 1537, du 7 oct. 1542 et du 31 juillet 1547. — *Monasticon Belge*, par Dom U. Berlière, p. 95.

Anne Marie Thomas de Madron. 1733 (1).

15. Ob. Monsieur de Santes (2) et Madame sa femme. L'église en a eu pour réparation 100 ℔ et, par testament, 300 ℔ monnoie de Hainaut.

16. Ob. S. Anastase Forte, familiere et professe de céans, ses pere et mere.

D. Emmanuel Novielle (3), prieure pendant 9 ans. 1736.

17. Obiit Thomas Bulceaux (4) et Jeanne Lanoi (5) son épouse.

18. Ob. V. D. Anne Robert (6), Abbesse de céans pendant 24 ans. Elle est enterrée à S[te] Waudru, à Mons. 1578.

19. Ob. Jean du Chene et Jacqueline Dupont (7), son épouse.

20. Ob. Pierre de Terre et Jeanne Dupont, sa femme, et D. Christine, leur fille (8).

Denis Salmon (9), Bourguemaître de Namur, et Jacqueline Muijaux, son épouse, qui ont laissé 10 florins de rente pour chanter un obit annuel, comme appert par son testament du 6 février 1678, en outre, en reconnaissance de 50 florins de rente que ledit sieur Denis nous a legués, nous avons accordé un obit pour son fils Charles et ses deux filles D. Eugène et S[r] Isabelle.

21. Ob. S. Jeanne du Tillieu, converse de céans.

Dom Charles, confrère de Florenne.

---

(1) 19 juillet 1702. Ex. de Madron et M. A. Thomaz, sa femme, engagent au s[r] de Landin, la moisson de Maredrez et Maredessous. BORMANS, *Fiefs de Namur*, V° livraison, p. 12.

(2) Santes, famille alliée aux de Lannoy, au XV° s.

(3) De Noville en Hesbaye, admise à la profession le 20 oct. 1688, à l'âge de 20 ans, figure dans un acte de 1694, assiste à l'élection de 1730, meurt le 16 févr. 1736.

(4) Boulceaux.

(5) Lannoy.

(6) 1560-1575. *Pierres tombales*, LX.

(7) 1639.

(8) 1671-1694.

(9) 1663.

22\. Ob. Jean de Lanoy (1) et Margueritte sa femme.
S. Elisabeth Courtoy, converse.
Frère Simon Delvaux, convers de céans.
D. Catherine Burlen (2), professe de céans. 1614.

23\. Ob. Frère Henri De Mal, familier de céans.
Bietrand et Pasquette sa femme du Saulx-Crupaux (3), qui nous ont laissé tous leurs héritages, pour lesquels nous avons de rente héritable 5 florins.
Venerable Père Germain, très digne Abbé de Notre-Dame de La Trappe de l'abbaye du Gard, 1835 (4).

24\. Ob. Jeanne Petros de Zelande (5), en Berdrop, qui a donné à sa mort 7 ℔ de gros pour prier pour son âme et celles de ses frères, sœurs, et de la femme de son frère; item, reçu de ses bons amis 9 florins pour prier pour eux, et aussi en faveur de Dame Elisabeth de Zelande, professe de céans.

25\. Ob. Liven Traquenouille et Chrétienne de Vimese, sa femme.
Frère Jean Herande (6), familier de céans.
S. Claire Pieron. 1729.

26\. V. D. Jeanne De Warluseille (7), professe de céans, puis

---

(1) 1502 (?).

(2) 1558, assiste à l'élection du 2 avril 1603.

(3) Sart-Culpart.

(4) Abbaye de l'O. de Citeaux, fondée à 3 lieues d'Amiens, l'an 1137, par Gérard, seigneur de Piquïgny.

(5) Zelandos. Simon de Zeelande était prieur des Croisiers à Namur. 1462. BORMANS, *Fiefs de Namur*.

(6) Religieux, procureur et commis de Soleilmont, assiste à divers actes, 1527-1541.

(7) Les armes de Warluzel sont en écu de sinople, à la fasce d'argent à la bande losangée de gueules brochante sur le tout timbrée sur l'Heaume, comme Lannoy, d'une tête et col de licorne d'argent (LE ROUX, *Théâtre de la noblesse*). Warlusel, canton d'Avesnes, près d'Arras.

« Jeanne de W. fut recommandable par un sage gouvernement qui dura 22 ans. Le monastère fut embelli par ses soins et de nouvelles constructions y furent ajoutées. Enfin, épuisée de vieillesse, elle résigna sa dignité dix années avant sa mort,

première abbesse de l'Olive (1), après la réforme, pendant 22 ans.

27. Ob. Jean Melchior (2) et Marguéritte Minez, son épouse. Nicolas Delcambre 1797.

28. S[r] Barbe Honoré, professe de céans, ses père et mère. 1645.

Mars

1. Obiit : Jean Voylle et Jeanne son épouse.
S. Philippe Leurens, converse de céans, 1575.
S. Françoise Gillot (3).

2. Ob. Nicolas le Roi et Isabeau son épouse (4).

3. Ob. S. Yolende, converse de céans.

4. Ob. Noble Monsieur De Fontaine et sa femme, qui nous ont laissé 105 florins, pour prier pour eux. L'an 1610.

5. Ob. S. Clémence Darnel. 1660 (5).

6. Ob. D. Guillerma De la Rivierre, professe de céans. 1588.
Thomas Dujardin et Anne Joseph Le Clerq, son épouse. 1779.

7. Ob. S. Marie Bavais, converse de céans.

---

qui arriva le 12 mars, d'après le nécrologe. » PH. LEJEUNE, *L'ancienne abbaye de l'Olive, Mons.*

(1) L'abbaye de l'Olive, de l'O. de Citeaux, commune de Morlanwelz, canton de Binche, arrond. de Thuin, fut fondée vers 1218. Innocent IV, l'an 1245, en confirma les possessions (Ib.). La réforme y fut introduite en 1440. Ib.

(2) 1591.

(3) Marie Gillot, fille de Gilles Gillot, échevin de Gilly, entra en religion sous le nom de Françoise, en 1628. Acte du 13 déc. 1650 : « Gille Gilloz doibt douze florins de rente en considération de sa fille sœure Française Gilloz icy religieuse. »

(4) Au 9 déc. 1579. Nic le Roy et George le Scohier, prisonniers, etc. au 24 janvier 1580, J. du Bois, prêtre, relève la succession d'Ysabeau du Bois, sa nièce, et de Franc. le Roy, fils de la dite Ysabeau. S. BORMANS, *Fiefs du comté de Namur*, pp. 557, 558, XVI s.

(5) Darnelle, de Marbaix, 1617.

D. Elisabeth Pietres, professe de céans.
Marie Joseph Mouni. 1731.
8. Ob. S. Marie Molart, converse de céans.
Marie Le Loutte et Jean Muazi son mari (1).
9. Ob. S. Anne Voullantz, professe de céans.
10. Ob. Sainte Henrion, donatte de céans, et ses deux maris, qui ont fait plusieurs dons à la maison.
Sr Jeanne Lortie, familière de céans.
11. Ob. Lambert de Broinge (2), qui nous a donné 60 vielles couronnes.
Jean Mira et Jeanne son épouse.
Dom Josse, confesseur de céans.
12. Ob. Matthieu Manable et Margueritte.
Demoiselle Nicole le Cieson.
Madame de Clersan.
D. Ursule Gorlier. 1728 (3).
13. Ob. Alexandre Schohy et Jeanne Poirart son épouse, et S. Marie Schohy, leur fille. 1628 (4).
D. Emmanuel Laloyaux jubilaire. 1810 (5).
14. Ob. V. Dom Charles, Abbé et Reformateur de Florennes, qui a été fort charitable à notre maison, et qui a donné

(1) Marie Le Louttre et Jean Mouyau 1662.

(2) Lambert, abbé de Brogne (Saint-Gérard), mort le 1 juillet, figure en 1280, dans un diplôme du Cartulaire d'Aulne et en 1292. *Monasticon belge*, par Dom U. Berlière, I, p. 34. L'abbaye de Brogne fut fondée au commencement du X[e] siècle, par un pieux seigneur du nom de Gérard, originaire du pays de Darnau et propriétaire de la terre de Brogne (loc. cit.).

(3) 1713-1722.

(4) Acte du 18 oct. 1611, passé devant la haute cour et justice de Gilly, touchant une rente de cinq florins, promise à l'abbaye de Soleilmont, par Alexandre Scohier et Jehenne Poirart, sa femme, pour la réception de leur fille Marie au monastère.

(5) Professe le 17 juillet 1757 à 19 ans, 1765. An V.

la dîme du petit jardin dessous le dortoir du couvent pour l'amour de Dieu (1).

Dame Eugene Salmon, agée de 89 ans, professe de 70. 1733 (2).

15. Ob. S. Madelaine Thibaut.

Dame Humbeline Couturiaux, professe de céans. 1828 (3).

16. Ob. Henri Simon, notre meunier, qui a donné la somme de 130 florins, pour en acheter un rente, afin de lui chanter ou dire un anniversaire, pourvu que ce soit la Messe conventuelle, tant pour lui que pour ses parents. 1652 (4).

Dom Robert Thirionet, premier directeur de céans, de la maison de Boneffe. 1796 (5).

17. Ob. D. Catherinne Naret, professe de céans.

Dom Benoît, religieux de Florennes.

Ob. Dame Marie Wautelet, dernière religieuse de Salzinne, décédée à Malonne. 1855 (6).

18. Ob. S. Frumine Viusneu, converse de céans, enterrée a l'abbaïe de Montreuil (7), en France. L'an 1582.

---

(1) Charles de Crahen, moine de St-Jacques à Liège, remplaça l'abbé de Florennes, Jean Hotton (1421). *Monasticon belge*, Dom Urs. Berlière, I, pp. 11, 12.

Le petit jardin, probablement le jardin appelé ensuite porte des morts. La dime de Châtelineau, dit M. Kaisin, se partageait entre l'abbaye de Florennes qui en avait la moitié, le seigneur et le curé de Châtelineau.

(2) Fait profession le 11 juin 1663, à 18 ans 1/2, 1667-1730.

(3) Fait profession le 14 mars 1790, à l'âge de 26 ans. — An V.

(4) ... Huit florins de rente provenant de Henri Simon notre meunier.

(5) *Nécrologe de Boneffe. Anal. III.*

Abbaye de Boneffe, O. Cit. Au commencement du XV[e] siècle, les moniales furent remplacées par des moines. *Monasticon Belge*, I, pp. 65 et suiv.

(6) La dernière moniale, dame Marie Wautelet, mourut le 17 mars 1851, à l'âge de 88 ans. *Monasticon Belge*, I. Salzinnes, abb. de femmes de l'O. de Cit. Le Gallia Christiana en place la fondation par les comtes de Namur en l'an 1111. *(Loc. cit.).*

(7) Montreuil-les-Dames (sous Laon), abb. de femmes de l'O. de Cit., fondée par S. Bernard qui lui donna Quiburge ou Viburge pour première abbesse, l'an 1136. Cette abbaye fut transférée à Laon, en 1651.

19. Ob. S. Marie Jamolart (1), converse de céans.
Bertrand Piettre et Demoiselle Brogniez, son épouse.

20. Ob. D. Béatrix Malaise, professe de céans.
Lambert Baudi et Marie son épouse.
S. Petronille Voille, familière et professe de céans.

21. Ob. S. Anne Sodi, professe de céans. 1624.
V. D. Antoinette du Harby, Abbesse de céans environ pendant 22 ans (2).

22. Ob. Pierre Bierrengnier et Jeanne son epouse.

23. Ob. Monsieur Arnould de Humen (3) Equier, qui a donné en faveur de D. Catherine de Raffelt, Abbesse de céans, sa nièce, 50 ℔ de Hainaut.
Thomas Bruchir et Demoiselle Gillon son épouse.
D. Constance Chermanne (4), professe de céans. 1792.

24. Ob. Dom Philippe D'Aix (dit de Denée), religieux de Florennes. 1617.
Antoine Rousseau. 1776.

25. Ob. Dom Lambert Henroteau, confesseur de céans. 1618.
François de Goha et sa femme, et Catherine leur fille, et Georges Schepers, son mari. 1669.

26. Ob. Jean Pihen (5) et Marie son épouse; l'église en a eu un gobelet d'argent.
Pierre Pieron et Margueritte de l'Espinette, son épouse, et Philippinne Longfils, sa seconde femme, et S. Jaquelinne. 1716.

---

(1) Jamolart, famille de Heppignies, au XV[e] s.

(2) Harby, hameau dép. de la commune d'Anserœul. Les armes sont : d'argent au chevron de sable.

(3) Arnould de Humen ?

(4) Admise à la profession le 28 juin 1733, à l'âge de 23 ans. 1739-1775.

(5) Jean Pihen, mambour du procureur d'Alne, 1524.

27. Ob. Monsieur de Traisegnies (1) et Madame son épouse, qui ont fait beaucoup de bien a notre église en faveur de leur fille D. Jeanne, 6[me] Abbesse de cette maison, notre bonne mère.

Sr Ferdinande, converse de céans. 1767.

D. Caroline Feriere, professe de céans. 1734 (2).

28. Ob. F. Pierre Busset, prêtre, chanoine de Nivelles, profès de céans (3).

Guillaume Willon et Margueritte son épouse.

29. Ob. Sr Jeanne Fariel, familière de céans.

Pierre Joseph Monte. 1756.

30. Ob. V. D. Chrétienne de Frankenbegue (4), Abbesse de Nivelles, qui a donné 200 couronnes.

S. Margueritte Bazusalée, converse.

D. Claire Gili, (5) professe de céans. 1640.

Zebrech Gili et Jeanne sa femme. 1634.

31. Ob. V. Dom Guillaume Noel, 28 Abbé d'Alne, (6) qui a gouverné cette maison 20 ans.

---

(1) Anseau ou Anselme de Trazegnies III du nom, seigneur de Trazegnies et de Silly, etc., pair de Hainaut, sénéchal héréditaire de Liége, prince des francs fiefs de Rognon, épousa, le 12 février 1435, Marie d'Annemiden, dame du dit lieu, héritière de la sénéchalerie de Liége.

Anselme mourut à Nivelles (le 18 janvier 1490 (n. st.) Sa femme décéda à Anvers en 1469. Ils furent inhumés à Trazegnies et leur obit se célébrait le mercredi avant Pâques fleuries.

(2) Professe le 9 juin 1720, à 23 ans. 1730-1732.

(3) 1456-1479.

(4) Succéda à sa sœur Isabelle (1418-1422). Nommée abbesse, en 1422, Christine ne releva ses régales que le 8 juillet 1435. Elle fut la fondatrice de l'abbaye de Nizelle (sur Ohain) et mourut le 30 mars 1442, âgée de 52 ans. Tarlier et Wauters, *La Belgique anc. et mod.*, Ville de Nivelles, p. 94.

(5) 1634-1638-1639.

(6) Décédé en 1575.

Avril

1. Obiit. D. Marie De Blaton (1).
D. Liduine Hansoul, professe de céans. 1724 (2).
2. Ob. Dom Guillaume Hollart.
Jean Fronsart, donat de céans.
3. Ob. Maître Guillaume D'Anderlecht-Zuinene, qui a donné 26 Mailles de Rhin.
D. Anne Noël, professe de céans. 1576 (3).
4. Ob. Nicaise du Harby dit Briffaut, et Pauline De Ligne, son épouse.
Demoiselle Laduri qui a donné 10 ℔ de Hainaut.
D. Jeanne Loi, professe de céans.
D. Ghilaine Marotte (4).
5. Ob. Pirart Fraiteur (5), qui, en venant demeurer ici avec sa femme, a donné 600 ℔ puis, après sa mort, nous avons reçu 34 ℔ et plusieurs meubles, pour prier pour leurs âmes et celles de leurs enfants, et nous avons encore de sa femme 2 couronnes héritables.
6. Ob. Gilson Biguele, qui nous a donné 6 florins pour prier pour son âme et celle de sa femme.
7. Noble Monsieur De Bievre (6) et Madame Jeanne de Bouzy

---

(1) Née à Thuin, 1576. *Pierres tombales*, XXVIII.
(2) 1667, 1694, 1712.
(3) Boursière, 14 oct. 1570.
(4) Née à Gerpinnes, fille de Nicolas Marotte, seigneur d'Arbre et de Jehenne Maistrecocque, x614-1667.
(5) 1490.
(6) Charles de Rubempré, fils de Charles de Rubempré, seigneur de Bièvre, etc., mort en 1521, et de Marie, dame de Lesves, etc., morte en 1498, fille de Philippe et d'Anne de Tresignies, chevalier, vicomte de Montenaken, seigneur de Bièvre, Lesves, etc., mourut à Févilluy, en Hainaut, le 22 avril 1549. Son épouse, Jeanne de Bousies, héritière de Vertaing, etc., décédée le 5 juillet 1549, et enter-

son épouse, qui nous ont fait beaucoup de bien en leur vivant en faveur de leur fille, D. Anne, professe de céans, puis Abbesse d'Argenton.

8. Ob. Jean de Rifflart et Marie de Mathis. 1606 (1).

9. Ob. S. Catherine Boulette, convers de céans. 1627.
S. Françoise Simon.
S. Josephe Hancart, converse. 1827.

10. Ob. Jean Delmotte, qui nous a légué 40 ℔ de Hainaut.
D. Margueritte Rennuar, professe de céans.
Maria Castiau.
Jeanne de Marville.
D. Margueritte Potelet. 1655 (2).
D. Marie Pierart. 1830 (3).

11. Ob. Pierre De Traux (4), souverain Bailly de Châtelet, et Catherine Taïenne, de qui nous avons nos orgues.

12. Ob. Dom François, prieur de Florenne.
Catherine Raux. 1732.

13. Ob. V. D. Agnès de Sautoir, qui, après la réforme, a louablement gouverné cette Maison pendant 28 ans. 1566 (5).

---

rée à Lèves, auprès de son mari, était fille d'Eustache de Bousies, seigneur de Vertaing et de Marie de Humières.

(1) Jean de Rifflart, fils de Nicolas et de Marie de Matthys. Les armes de Rifflart : coupé d'argent et de sinople; l'argent chargé de trois aiglettes de sable, posées en fasce, et le sinople d'une rose d'argent. 1548-1570.

(2) 1630-1649.

(3) Admise à la profession, le 19 août 1701, à l'âge de 26 ans, assista à l'expulsion, l'an V.

(4) 1643, 1657. Pierre de Traux de Namur fut anobli par lettres du 28 déc. 1675. Il portait pour armes : écartelé aux 1 et 4 de sable au lion d'or, armé et lampassé du même; aux 2 et 3 de gueules à trois étrilles d'argent, les manches d'or.

(5) 1515-1538. Sautoir portait d'argent à 3 sautoirs de sable.

14. Ob. S. Béatrix Goman, donate de céans (1).
Marguerittte Martueile.
S. Catherine de Sautoir, converse de céans (2).

15. Ob. S. Janne Le Sage, converse de céans. Madame De Foene, qui nous a laissé 12 florins.
Henri Denis (3), Tréfoncier de S. Lambert à Liége, qui nous a laissé 200 Ecus, pour célébrer une Messe tous les vendredis pendant l'année qui suivit son trépas. L'an 1717.

16. Ob. Dom Jean Bertrand, confesseur de céans.
S. Yolende, converse de céans.
Pierre Chermann et sa femme. 1745.

17. Ob. Etienne Brissart et Reine Willart son épouse.
Thomas et Marguerite L'Ange, pour lesquels nous chantons un obit et pour leurs parents.

18. Ob. Pierre Spapen et sa femme, qui nous ont donné 42 florins.
D. Adrienne De Henri. 1657 (4).

19. Ob. S. Eve Blavier, Prieure de céans.
D. Françoise Morteau. 1769 (5).
Monsieur Lefebvre, chanoine et religieux de Leffe (6), notre bienfaiteur. 1824.

---

(1) 1466. Léop. Devillers, *Chartrier de Soleilmont.* Donation faite à l'abb. de Soleilmont, par Damoiselle Béatrix Goman, de tous ses biens meubles, 17 juillet 1456.

(2) Sœur de Madame l'abbesse Agnès de Sautoir.

(3) H. Denys, étudiant de l'université de Louvain, ratifie, le 27 déc. 1678, la donation faite par sa mère, Philippe de la Hal, à l'abbaye de Soleilmont, d'un pré et deux demi bonniers de terre situés vers Corroy-le-Château, en considération des faveurs reçues par sa sœur dans ce monastère. L. Devillers, *Chartrier de Soleilmont.*

(4) 1621-1657; fille de Nicolas Henri et d'Adrienne Henri. Armes de la famille Henri : d'azur à trois lionceaux d'or à la queue fourchue armés, lampassés et couronnés de gueules.

(5) Professe le 18 juin 1716, à 21 ans. — 1718-1765.

(6) Le monastère de Leffe, de l'O. de Prémontré, fut érigé en abbaye, l'an 1200, par l'abbé de Floreffe, Jean d'Auvelais. Dom. U. Berlière. *Monasticon Belge*, I, pp. 124, 125.

20. Ob. S. Jeanne de Tournai, professe de céans.
21. Dom Rogier Marsoelin, profes de Boneffe, Chapelain de céans. 1514 (1).
V.D. Eugene de la Halle, Abbesse pendant 34 ans. 1694 (2).
22. Ob. S. Jeanne Hurillon, converse de céans.
D. Lucie Blaton (3), professe de céans. 1614.
23. Ob. Maître Simon Hullain (4), chanoine de Tournai, de qui nous avons le grand Badequin de tapis et deux burettes d'argent et plusieurs autres biens, qu'il nous a fait, en faveur de ses deux sœurs D. D. Catherine et Margueritte et de sa nièce S. Catherine.
D. Margueritte Dubois, professe de céans (5).
24. Ob. S. Catherine Claux, Barthelemi et Jean Claux.
D. Angeline Bourgogne. 1690 (6).
25. Ob. Gilles Burlen (7) et Jeanne son épouse. 1548.
Dom Laurent Quinet, religieux de Florennes. L'an 1627 (8).
26. Ob. Pierre Mathis et sa femme, qui ont laissé à notre monastère 19 pièces d'or une fois données (9).
D. Augustine Deulin (10), morte au milieu de ses consœurs, et enterrée à Farciennes, quinze mois jour pour jour, après qu'elles eurent été chassées de leur maison. 1798.
27. Ob. D. Jeanne Beuclaire, professe de céans, elle est enterrée à l'Abbaïe d'Alne. 1578.

---

(1) Obit. de Boneffe.
(2) 1634, 1684. *Pierres tombales*, XVI.
(3) Née à Thuin. — 1576. *Pierres tombales*, XXVIII.
(4) S. Hullain (Hullan).
(5) Née à Marchienne. 1516-1565.
(6) *Pierres tombales*, XXVI.
(7) 1558.
(8) *Nécr. de Marche-les-Dames*. F. Idus aprilis obitus nonni Laurentii Kinet, monachi Florinensis.
(9) Pierre Matthis.
(10) Professe le 8 oct. 1786, à 25 ans.

28. Ob. D. Margueritte De Alneto, professe de céans.
D. Thecle Quivy. 1777 (1).
29. Ob. Jacques Grebert et Catherine son épouse.
S. Catherine Honent, 1677. Anne Honent et Sr Catherine sa fille. 1771 (2).
30. Ob. J. Françoise Delverdin, familierre de céans.
·D. Catherine Le Roi, professe de céans.

Mai

1. Obiit. Marie Spirou, donate de céans.
Maître Guillaume Burlen et Jeanne Bardoul, son epousse. 1604 (3).
2. Ob. Monsieur Sausset De Fretin (4) et Demoiselle Marie, son épouse, qui nous ont laissé 120 griffons.
Nicolas Noël et Jacqueline, sa sœur.
3. Ob. Pirart Ghiart et Marie son épouse.
Jeanne Yernaux, ditte Bustin, qui nous a fait plusieurs dons et aumônes tant en reparant la chapelle de St Nicolas que pour les nouveaux ouvrages aux quartiers d'Hôtes, afin de prier pour elle et en faveur de D. Marguerite Dubois, sa fille.
4. Ob. Gerard Boscheman et Gertrude son epouse.
Gilles Burlen et Margueritte Tamison, son épouse. 1619 (5).
Dom Charles Carbon, confesseur de céans. 1716 (6).

---

(1) Professe le 17 août 1715, à l'âge de 18 ans. 1717-1775.
(2) 1640-1677.
(3) 1558.
(4) Fretin, canton de Pont à Marq, sur la Marque, dép. du Nord.
Armoiries. Bandé d'argent et d'azur de six pièces. Marguerite de Lannoy, fille de Gilbert et de Jeanne de Neuville, épouse un seigneur de Fretin.
1786. Marchienne-au-Pont.
(5) Père et mère de dame Marie Burlen, abbesse. 1615-1620.
(6) Epitaphe. *Pierres tombales*, n° LXI.

5. Ob. Henri De Bodeur et sa femme, qui ont légué a notre église 88 griffons.

Marie Cecile Williamme. 1778.

6. Ob. Demoiselle Margueritte De Warisou (1), qui a légué aux Eglises de Soleilmont, du Jardinet et d'Argenton certaines terres et revenus sur Fleurus et les environs pour prier pour son mari et ses parents.

Monsieur de Molembais (2), qui a donné en faveur de sa fille pour la rédemption de Fontenelle 800 ℔, pour les cloitres 205 ℔, pour prier pour l'âme de sa fille 10 ℔, pour celebrer une messe des morts avec vigiles 12 ℔, et beaucoup d'autres dons.

7. Ob. S. Jeanne Sacrée converse de céans.

8. Ob. Dom Robert, religieux et Prieur de Florenne. L'an 1613 (3).

Charles Joseph Couturiaux, 1799, et Marie Magdelaine son épouse. 1806.

9. Ob. F. Jean Jaquelot, convers de céans (4).

D. Catherine Jonas, professe de céans.

D. Marie Gillot, portiére de céans, qui a fondé un obit annuel (5).

---

(1) 1456-1503. L. Devillers. *Chartrier de Soleilmont*, n° LXX. Testament de demoiselle Marguerite Mathieu, veuve de Jehan de Warisoul. *Docum. et rapp. de la Soc. pal. et arch. de Charleroi*. 1894. — *Testament de dame veuve Jean de Warisoul.*

(2) J. Kaisin, *Annales historiques de la commune de Farciennes*, I, p. 107. Acte de vente ou de remboursement d'une partie de la rente due à l'abbaye de Floreffe, par Mgr Baudouin de Lannoy. 1493, 10 mai.

Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembais, etc., mort à Bruges, le 7 mai 1501, gouverneur de Zutphen, conseiller chambellan, premier maître d'hôtel de Marie de Bourgogne, etc., avait épousé Michelle d'Esne, dame de Couroy, décédée le 22 avril 1511.

(3) *Nécrologe de Marche-les-Dames*. Obiit. 12 cal. Junii, 21 Maii.

(4) 1443, 1466.

(5) Fille de Gilles Gilot, mayeur de Gilly. 1626, 1648, 1660.

10. Ob. Venerable Maitre Gerard Rondelli, Doyen de Liége, qui nous a donné 133 griffons (1).

11. Ob. Nicolas Delmotte et Anne son épouse (2).

Jacques Flamen, 1728, et Agnes Delire, son épouse qui mourut en ce Monastère en 1742.

12. Ob. Lambert De la Riviere et Barbe son epouse (3).

13. Ob. Nicolas Detraux (4), Echevin de Châtelet, ses père et mère, frères et sœurs, pour les âmes desquels nous nous sommes obligées de chanter un obit annuel dans un arrangement fait entre nous et ledit Nicolas, lorsque nous lui avons acheté une maison audit Châtelet, le 7 septembre 1657.

14. Ob. Marie Burlen qui nous a laissé un florin pour célébrer une messe par an (5).

Marie Madelaine de Carnier 1739, et Antoine Dechamp, son mari 1740.

15. Ob. F. Jacques de Marbais, familier de céans.

D. Françoise Mouillart, professe 1696 (6).

---

(1) Gérard Rondelli, ou Rondeau, docteur et professeur en théologie, fut envoyé en 1409, par Jean de Bavière, au concile de Pise, où il brilla par son éloquence et son savoir. Il résida à Liége jusqu'en 1412. En 1421, il prêcha la croisade contre les Hussites. Le 24 nov. 1428, il obtint une prébende dans l'église collégiale de St-Servais à Maestricht; en 1429, il occupa les fonctions de doyen et fut élu grand Doyen de Liège le 7 janv. 1434. La guerre étant sur le point d'éclater entre Liége et l'archevêque de Trèves, Gérard partit pour Cologne au mois d'octobre 1441, et ménagea la paix. Il mourut cette année, après avoir fondé un bénéfice en l'honneur de la Ste Vierge dans la chapelle de N. D., à la cathédrale. Voir la liste de ses ouvrages dans De Theux, t. II, p. 175; Foppens, I, etc.

(2) 1654-1671.

(3) 1568.

(4) 1634-1662. Cfr. *Les refuges de Soleilmont*, par V. S. Mons. 1885.

(5) 1554.

(6) Souspricure, 1645-1672.

16. Ob. Jacques de Mares et Jeanne son épouse, Baudouin et Reine leurs enfants qui nous ont donné 100 ℔ de Hainaut (1).

Lambert du Tillieux et Jeanne son épouse.

17. Ob. Colart Mahue et Marie, son épouse (2).

S. Marie Sauveur, converse de céans. 1609.

18. Ob. S. Bernardine Du Vivier.

D. Bernard Warrikel. 1728 (3).

19. S. Elisabeth de Loverval, converse de céans (4).

S. Marie Thiri, converse de céans.

20. Obiit. Etienne de Traisegnies (5), Gillete de Berlaimont, son épouse, Jean leur fils, Martin Motte, censier de Beaumont et leurs amis.

Martin Halle et Margueritte de la Croix, son épouse (6).

21. Ob. Catherine Poucet, qui nous a laissé une rente de 10 florins pour chanter un obit annuel.

D. Robertine D'ardainne. 1773 (7).

M. Decouve Norbert, dernier moine de l'abbaye d'Alne, bienfaiteur de la maison. 21 mai 1854.

22. Ob. S. Marie Thiri ditte Loverval, converse.

---

(1) 1483.

(2) 1464-1497.

(3) Van Rikel, 1694-1722.

(4) *Nécrologe de Marche-les-Dames*, 11 cal. novembris.

(5) Acte de 1479, 2 Juin, passé devant Gilles d'Outremont, mayeur de la haute Cour de Feix, concernant Jehan de Glizeulle, mari et mambour de Marguerite, fille d'Etienne de Trazegnies et de Gillette de Berlemont. Jeannet, son frère, est mort en guerre. Il reconnait avoir reçu en arrentement perpétuel de l'abbaye de Soleilmont, pour 60 florins, payables à Noël, les deux parts d'héritage d'Etienne et de Gillette et de Jennot de Trasignies, qui avaient été données à l'abbaye tant en aumône par Aldegonde de Trasignies, professe de ce lieu, qu'en accensement héréditaire par Marie de Trasignies, sa sœur. On ne connait pas leurs relations avec les Trazegnies de Trazegnies.

(6) 1634.

(7) 1732, 1747, 1765.

D. Catherine de Mailli, professe de céans.
23. F. Gilles de Heure, familier de céans.
D. Margueritte Hulande, professe de céans (1).
24. Ob. Elisabeth Le Collarde, Nicolas Bavais, Elisabeth son épouse et leurs enfants, qui ont donné à notre Monastère 6 muids de bled heritables (2).
25. Ob. S. Catherine Francka de Bouffiou, familière et professe de céans, qui nous a laissé annuellement 5 muids et demi de bled heritables (3).
26. Ob. Monsieur Jacques Thiri et Catherine, son épouse (4).
Vincent de Bavai et Marie Desvisart. 1662 (5).
D. Humbeline de Bavai, leur fille (6).
D. Benoite Lefebvre, professe de céans. 1824 (7).
27. Ob. Gilles de Blaton et Marie Briffa son épouse (8).
28. Ob. Demoiselle Marie de Bothem et Catherine, sa fille, qui nous ont donné 37 griffons.
29. Ob. D. Catherine Clerfaït, professe de céans.
30. Ob. Monsieur Jean de Nollet et demoiselle Margueritte Adrienne de Warnant son épouse, et de Marie leur fille. 1720 (9).
31. Ob. Dom Gilles Mols, confesseur de céans (10).
Maître Jean Ouden.

(1) Huland. V. 3 août.
(2) 1461-1465.
(3) Kathellin, fille de Pira Franka, jadis meunier de Boullioulx.
(4) 1521.
(5) Bourgeois de Châtelet, né le 20 oct. 1593. D'abord greffier de la Cour de Châtelineau, ensuite échevin de la cour de Châtelet. Il épousa le 2 fév. 1620, Marie Denisart de Montigny s/Sambre, décédée le 20 mai 1662, dont 10 enfants.
(6) Professe le 17 avril 1715, à 23 ans, décédée en 1739. *Pierres tombales*, XIII.
(7) Professe le 16 mai 1790, à 24 ans, décédée en 1824.
(8) 1560-1576.
(9) 1713.
(10) *Obituaire de Boneffe*, 1504.

Juin

1. Obiit. Demoiselle de Chatillon (1), qui nous a laissé, à sa mort, 6 florins, pour prier pour son âme et en faveur de ses deux sœurs D. D. Margueritte et Catherine Hulan.
   S. Jeanne Thiri, converse de céans.
2. Ob. D. Elisabeth Huble, professe de céans (2).
   S. Marie Maug, converse de céans. 1600.
3. Ob. F. Nicolas Fabri, familier de céans (3).
4. Ob. Demoiselle Agnes Goman qui nous a donné une couronne d'or héritable.
   Monsieur Philippe Etienne Joseph Drion (4) qui nous at tenues en communauté dans le chateaux de Farciennes dont il étoit admodiateur pendant 6 ans et demis (gratuitement). Alors nous sommes rentrées à Soleilmont. 1802.
5. Ob. Nicolas Colmiche (5), Elisabeth son épouse et ses parents, qui nous ont donné 2 pièces d'or et demi heritables.
   D. Marguerite Bernier (6), professe de céans.
6. Ob. D. Elisabeth Boinans, professe de céans.
   Marie Catherine Monique Genent. 1813.
7. Ob. D. Jeuvette de Loverval, professe de céans.
8. Ob. Jean Scarilart et Marie Delvaux son épouse.
9. Ob. Thiri Bida et Jeanne sa femme.

---

(1) V. 23 mai et 3 août.
(2) 1600.
(3) En 1650, était procureur de Sol. César Fabri.
(4) Fils de Pierre-François Drion, décédé le 12 janvier 1785, et de Marie-Agnès Fasman. Philippe-Etienne-Joseph, né à Farciennes le 19 mars 1741, mourut à l'âge de 62 ans.
(5) Echevin de Viesville en 1340 (?) 1412 (?).
(6) De Seneffe, 1570.

10. Ob. Henri Michel et Maximilienne son épouse (1).
D. Ursule Denis. 1692 (2).
11. Ob. Thomas Bernier (3) et Jeanne Roisin son épouse.
12. Ob. Demoiselle Josquina De Morkerque et demoiselle Catherine De Hex, toutes deux chanoinesses de Maubeuge (4), de qui nous avons eu 30 ℔ de Hainaut.
S. Catherine Pinte, converse de céans (5).
13. Ob. Jeanne Adrienne Chaudierre et Jean Hansoul son mari.
Dom André, Religieux de Florennes.
14. Ob. S. Jeanne Brofron, converse de céans.
15. Ob. Antoine Wolfs (6) et Marie Mengale son épouse.
D. Bernard de Goha. 1631 (7).
16. Ob. Vénérable Arnoud Bonck, chanoine de St-Lambert, qui nous a donné 5 muids d'épautre (8).
S. Ida Lothin, familière de céans (9).
17. Ob. Jean Mariet, sa femme et ses enfants, qui nous ont donné un muid d'épautre héritable et 7 florins de Rhin une fois (10).
18. Ob. S. Elisabeth Prieure, professe de céans.

---

(1) 1650 (?) 1658 (?)
(2) 1667.
(3) 1551-1570.
(4) V. *Nobiliaire universel de France*, tome XIX.
(5) Pierre Pinte comparait dans un acte de 1703.
(6) Antoine Wolff, bourgmestre de la ville de Thuin en 1643, bailli de Lobbes, épousa Marie-Jacqueline Mangalde, dont le père était receveur de S. A. Maximilien de Bavière, prince-évêque de Liége.
Armes : d'or à trois loups ravissants de sable, lampassés de gueules.
(7) 1657-1667.
(8) Arnold Buck de Bois-le-Duc, chanoine et garde-scel de St-Lambert, prévôt de St-Denis, résida à Liége de 1410 à 1417 et mourut le 16 juin 1427. De Theux.
(9) Jacques Lothin figure dans un acte de 1659. Jean Lothin, 1591.
(10) 1455-1479.

19. Ob. Dom Jean De Bavai, confesseur de céans.
Nicolas Jamolart, familier de céans (1).
20. Ob. Jean Colnets et Marguerite Feri (2) son épouse.
21. Ob. Guillaume Soudi et Anne son épouse.
22. Ob. Jean Feria et Margueritte sa femme. Hugues L'Apostolle et Sainte sa femme.
Jean Botto et Catherine sa femme, qui nous ont légué un philippus en or comme il appert par son testament qui gist à Jemeppe Sur Sambre.
Marie Agnes Pruniaux et son époux, 1792.
23. Ob. Jean Etienne (3) et Jeanne de Darmy son épouse.
Jean Petit et Philippotte son épouse (4).
24. Ob. Guillaume Tempier et Barbe son épouse (5).
25. Ob. Révérend Pere en Dieu Dom Jean Abbé de St-Denis (6), qui nous a laissé 10 florins de rente pour prier pour son âme, il nous a fait aussi beaucoup de bien en son vivant. 1613.
26. Ob. S. Catherine de Berghe, converse de céans.
S. Anne du Vivier, converse de céans. 1653.
27. Ob. Félix de Maillien (7), Seigneur de Godin.

---

(1) 1502-1525.

(2) Colnet.

Ferry portait de gueules à la bande d'or accompagnée de trois fleurs de lis d'argent posées une en chef, une au flanc dextre et une en pointe.

(3) Jean Etienne, lieutenant et prévôt des villes de Pont-sur-Sambre, la Bussière et les Sars, et Jeanne de Darmy, parents de F. Dame Anne Etienne, abbesse. 1597-1607.

(4) 1543-1573 (?)

(5) De Velaine, 1622, père et mère de Dame Agnès Tempier.

(6) Dom Jean Deschamps, † 25 déc. 1612.

(7) Félix de Maillien, seigneur de Godinnes, fils de Jean, seigneur de Wierdes-Dorinne, Sart-Bernard et Maibes, et de Jeanne de Juppleu, dite Delmotte, fut convoqué le 10 février 1514, aux états de Namur. Il épousa Isabeau de le Cigne, dame héritière de Godinnes.

D. Libert Englebert, vicaire de céans. 1698.

28. Ob. D. Jeanne Leurkin, professe de céans.
Jean Loi, père de D. Cecile Loi.
D. Lutgarde du Chene. 1699.

29. Ob. Pierre Billette et Peronne son épouse.

30. Ob. Priscette Huez et Thomas Stoupy son mari. D. Robertine leur fille. 1723 (1).

Juillet

1. Obiit. D. Isabeau Michel. 1602 (2).
D. Scholastique de Madron. 1745 (3).

2. Ob. Lambert Berger et Jeanne Rochet son épouse. 1716 (4).

3. Ob. Quentin Noé et Margueritte son épouse (5).

4. Ob. Noble Dame de Villersie de Hemricourt (6), qui nous a fait beaucoup de bien et d'aumônes.
S. Agnes Buisseré. 1741.

5. Ob. François de Liége et Catherine Robert son épouse (7).
Sr Françoise et Sr Marianne de Looz. 1760.

6. Ob. Dom Vulrant Paris, religieux de Florenne.
S. Barbe Gillart et S. Benoîte Majolé. L'an 1763.
Jeanne Marechal. 1750.

---

(1) 1685, 1694, 1713.

(2) 1603.

(3) Professe, à 18 ans, le 3 juin 1714, 1718-1747.

(4) Parents de Dame Josèphe Berger, de Châtelineau, abbesse, 1714-1716.

(5) Noël ? 1521.

(6) Henri de Hemricourt, seigneur de Willersée, maître d'hôtel de la reine de Hongrie, prévôt et bailli de Binche, épousa Elisabeth de Spangen, chanoinesse de Ste-Waudru, dont huit enfants, entre autres Isabeau, abbesse de Soleilmont.

Armes : gueules à la bande d'hermine.

(7) Parents de D. Marie de Liége. 1537-1540.

7. Ob. Nicolas de Hainaut (1) et Marie son épouse, qui ont donné pour les ouvrages 200 ₶.
Jean Rolan et Barbe son épouse (2).
8. Ob. Dom Benoît Préal (3), confesseur de céans, qui nous a donné la petite cloche, ses père et mère et tous ses parents.
9. Ob. Un marchand de Bergues qui nous a laissé par testament 7 ₶ 10ˢ de Hainaut pour prier pour son âme.
10. Ob. Cathérine Naret.
D. Marie Maitrecolla, professe de céans (4).
D. Bernard Ducarme (5), boursière pendant 30 ans. 1814.
11. Ob. S. Marie Senippe, familliere de céans.
Jean Luzard et Anne de Goha son épouse.
12. Ob. S. Agnes Donkare, converse de céans.
13. Ob. Marie Bustin et Colart Bustin son mari (6).
Demoiselle Charlotte de la Viéville, chanoinesse de Nivelles, qui nous a fait beaucoup de bien pendant 33 ans qu'elle a demeuré céans (7).
14. Ob. Dom Jean D'Avans, religieux de Florenne. L'an 1636 (8).
D. Augustine Ghilain (9), professe de céans. 1722.
15. Ob. Un chanoine de Lille qui nous a donné dix nobles à la Rose.
Sacrée Hublo.

---

(1) Nicolas de Hainaut.
(2) Censier, LXI, LXIII.
(3) 1622.
(4) Maitre Collard, 1517 (?) — de Sart le Moine.
(5) Professe, à 19 ans, le 5 août 1770, an V.
(6) 1512, 1538, 1565, 1599. *Pierres tombales*, n° XXXII.
(7) 1536. *Pierres tombales*, n° XXV.
(8) *Obit. de Marche-les-Dames*, 13 cal. julii.
(9) Guislain. 1694-1722.

Antoine Delcambre. 1797.
D. Scholastique Dejardin (1), professe de céans. 1828.
16. Ob. Guillaume Dubois et Maha son épouse.
S. Elisabeth Dubois, familière de céans.
17. Ob. S. Catherine de Louvain, professe de céans.
Anna Colnetz et Maitre Englebert son mari (2).
18. Ob. D. Jeanne de Lanoy, sœur de D. Elisabeth de Lanoy, abbesse de céans (3).
S. Marie Moge familière de céans.
19. Ob. Gille Gillot et Jeanne Bertinchamp, son épouse. 1635 (4).
Jean Fleutin (5), 1642, et Agatte Galiere, son épouse. 1645.
20. Ob. La femme de Simon Pinock, soldat, qui nous a donné 20 couronnes.
S. Jeanne Froymont, professe de céans (6).
V. D. Bernard Levêque, Abbesse de céans pendant 10 ans. 1775 (7).
21. Ob. D. Margueritte de Fretin (8), professe de céans.
Dom. Pierre Dubois, religieux de Florennes. 1812.
22. Ob. Gilles Hulant, sa femme et tous ses enfants, qui nous a laissé par testament 60 florins de Rhin.
Etienne Yerna et Marie sa femme.
23. Ob. D. Margueritte Walput, professe de céans.
24. Ob. Jean Martin Piettre et Bonne Françoise Gambier son épouse. 1754 (9).

---

(1) Professe, à 25 ans, le 12 déc. 1779, an V.
(2) Anne Colnetz et Englebert, son mari.
(3) 1532.
(4) Parents de Dame Marie Gillot de Gilly. 1636-1660.
(5) Parents de Dame Anne Fleutin. 1607-1626.
(6) 1432 (?)
(7) Professe, à 24 ans, le 22 juillet 1731, 1739, 1765. *Pierres tombales*, n° X.
(8) Le seigneur de Frétin épousa Marguerite de Lannoy.
(9) Parents de Dame Marie Piettre.

25. Ob. S. Barbe Brissart (1), converse de céans, de qui nous avons 6 florins de rente.
Hubert Menu (2), Catherine Potelet son épouse, et D. Alexandrine, leur fille. 1714 (3).
26. Ob. Monsieur Nicole Colmans, chanoine d'Anderleque, et Margueritte de Coulogne, son épouse.
Wautier Broquelin et Agnès, sa femme.
27. Ob. D. Jeanne Pihen, professe de céans.
28. Ob. Guillaume Dubois et Mahaut son épouse.
Christophe Kaquenouille, convers de céans.
S. Anne Bida, converse de céans. 1606.
29. Ob. S. Jeanne de Bonefle, converse de céans.
V. D. Margueritte d'Autriche, professe de céans, puis Abbesse D'Oriente (4).
D. Cécile Louy, professe de céans.
30. Ob. Gilles Poillaux dit Delbruiere.
Philippe Brognet et sa femme.
D. Albertine Becquet (5), elle est enterrée à Marly, près de Valenciennes. 1788.
31. Ob. Anne Paradis (6), familière de céans; l'église en a 40 fl. héritables.

Août

1. Obiit. M. Jean Vandenworde.
Marguerite Senfosse.
Anne Bruhaux et Nicolas Laurent son mari. 1724.

(1) 1624.
(2) 1569.
(3) 1667.
(4) 1604.
(5) Professe le 2 décembre 1764, à 23 ans. 1775.
(6) 1615.

2. Ob. D. Berte de Bauwetz, professe de céans.
S. Jeanne de Wez, professe de céans.

3. Ob. Demoiselle de Praïs (1), qui nous a laissé 12 fl. pour prier pour son âme et en faveur de ses deux sœurs DD. Marguerite et Catherine Hullain.
Demoiselle Heleine de Monchau (2), Chanoinesse de Mons, qui nous a laissé par testament une robe de velours noir pour prier pour son âme.

4. Ob. Demoiselle Claire D'Ecaussine, qui nous a donné 25 ℔ de Hainaut.
D. Lidwine Flutin (3), professe de céans. 1646.

5. Ob. D. Jeanne De La Foy, professe de céans.
S. Julienne Remy (4), converse de céans.

6. Ob. Venerables MM[rs] Wautier (5), Archidiacre de Hainaut et Guillaume Moumale (6), frères et Chanoines de Liége, qui nous ont laissé 70 couronnes.

---

(1) Jean de Preys, licencié ès lois en 1513, releva sa bourgeoisie à Tournay, le 16 février 1488, et fut lieutenant du roi au baillage de Tournay. Il épousa, en 1498, Suzanne Huland, fille de Gilles, grand prévôt de Tournay et de Jeanne Maure. Armes : D'azur à trois feuilles de trèfle d'or.

(2) Décédée en 1563, le 5 août. *Pierres tombales*, n° XX. Cfr. Hélène de Hamal, chanoinesse de Sainte Waudru. *Messager des Sciences hist. de Belgique.* 1891.

(3) De Souvret. 1572, 1630, 1639.

(4) 1504.

(5) Walter et Guillaume de Corswarem, dits de Moumale, étaient fils d'Arnould de Corswarem et de Catherine, fille de Thierry d'Argenteau. Tous deux résidaient à St-Lambert en 1388. Walter ou Gauthier est cité, comme archidiacre, en 1403 et en 1405. Ayant fait le voyage de Jérusalem, vers l'an 1419, il fut, à son retour, arrêté sur le Rhin avec ses neveux Thierry de Moumale et Thierry d'Elderen, chevaliers, par le marquis de Bade, qui était en guerre avec le pays de Liége, au sujet de la succession de son parent l'évêque Jean de Walenrode. En 1422, il acheta la terre de Warfusée à sa cousine Marie de Seraing, veuve d'Englebert de la Marck ; mais il la céda, peu de temps après, à Catherine, sa sœur, femme de Guillaume de Hamal, seigneur d'Odeur. Walter mourut le 5 août 1427 et fut enseveli à St-Lambert, sa prébende fut donnée par le pape Martin V au cardinal A. de la Porta.

(6) Guillaume de Moumalle, qui était prévôt de Fosses et chanoine de St-Servais à Maestricht, mourut le 9 septembre 1444. Son canonicat échut à Jean Tolner. De Theux.

V. Dom Pierre de Loora (1), premier Abbé de Bonneffe après la réforme.

7. Ob. M. Jaques de Croy (2), chanoine de S. Lambert, à Liége, qui nous a donné 900 griffons pour acquérir des héritages, pour fonder un anniversaire à jamais.

Colart Bustin (3) qui a laissé à notre église 5 huitains d'épautre et un préz héritablement pour avoir 3 messes basses par an à la chapelle de Ste Anne.

8. Ob. Pira de Haspre et Margueritte, son épouse.

Le sieur de Goha (4), prévôt de Fumay, qui nous a transporté 6 fl. de rente à Chatelinaux pour fonder un obit pour les confrères et consœurs du S. Clou, en 1680.

9. Ob. Heura de Wez et Jeanne, son épouse, qui ont donné 10 fl.

10. Ob. Marie Severin, qui a donné 44 ℔ de Hainaut, pour son âme.

D. Ernestine Duparqz (5), prieure, 20 ans. 1794.

11. Ob. D. Gertrude Ferane et D. Beatrix de Ligni, professes de céans.

---

(1) Pierre Meunier (Multoris. Le Meunier) natif d'Alost et profès du Jardinet, il mourut le 6 août 1470. *Monasticon Belge*, par D. U. Berlière, I, p. 67.

(2) Jacques de Crov, fils de Jean de Croy et de Marie de Lalaing, reçu comme chanoine noble, le 18 février 1464. Lorsque Louis de Bourbon fut tué, par Guillaume de la Marck, celui-ci usa de violence pour faire élire son fils évêque; mais le chapitre de St-Lambert cassa cette élection et ayant procédé à un nouveau choix, partagea, en 1482, ses suffrages entre Jean de Horne et Jacques de Croy. Celui-ci renonça moyennant une pension de 4000 livres et ne cessa d'en vouloir néanmoins à l'évêque. En 1505, Jean de Horne étant mort, Jacques de Croy revint à Liége pour préparer son élection, mais le chapitre lui préféra Erard de la Marck. Le 22 octobre 1502, de Croy avait été élu évêque de Cambrai. Son peuple n'eût qu'à se féliciter de son règne et lui donna le surnom de bon évêque, à cause de sa charité envers les pauvres. Il mourut octogénaire, le 15 août 1516, et fut enterré dans l'église St-Géry. De Theux.

(3) 1512, 1513, 1538. 1565, 1599 *Pierres tombales*, LVI.

(4) Lambert Goha. 1656.

(5) Professe à 23 ans, le 8 mai 1739, 1775.

Hon.tte Homme Gilles Rinck, cuisinier d'Alne, et Jeanne, son épouse, qui ont donné 50 fl.

12. Ob. M. Jean Manrée (1), greffier de Tournai, qui nous a laissé par testament 200 ℔ de Hainaut.

13. Ob. D. Marie de Weimez, professe de céans.

14. Ob. Jaques Boule (2) et Marie Minart, son épouse.

Perpete Clichet et Marie de Strémy, son épouse.

15. Ob. Demoiselle Elisabeth Hannekarde (3), ditte de L'Ecaille, qui nous a donné 400 fl. et beaucoup d'autres meubles, et héritablement a donné une partie pour la maison de L'Ecaille.

Guillaume Tieson.

D. Catherine Marteau. 1741 (4).

V. D. Scolastique D'ayvier, abbesse de céans, qui a gouverné la maison, pendant 29 ans, dans une extrême paix et parfaite charité. 1805 (5).

16. Ob. Laurent François (6) qui a légué à notre maison 30 griffons.

D. Elisabeth de Opem, professe de céans.

17. Ob. D. Marie des Molins, professe de céans.

D. Jeanne Bauda, professe de céans.

D. Quintine de Warguci, professe.

18. Ob. S. Soute De Gand (7), converse de céans.

---

(1) Jean Manrée, greffier de Tournai.

(2) Jacques Boulan. 1645, 1652.

(3) *Doc. et rapports de la Soc. pal. et arch. de Charleroy. 1893. Un testament du XVe siècle. Binches, Soleilmont-Gilly.*

(4) Professe à 19 ans, le 16 mai 1689. 1694-1739.

(5) Professe le 1 juillet 1753, à 21 ans. Elue abbesse 1775 † 1805. *Pierres tombales*, n° VIII.

(6) 1540. En son vivant domicilié à Soleilmont.

(7) 1474. Cfr. *La ville de Gand et l'abb. de Soleilmont.*

Catherine Burlen (1), qui a laissé, pour prier pour son âme, 6 fl. de rente. L'an 1611.

19. Ob. S. Marie Le Gallebarde ditte de Thuin, converse de céans.
20. Obiit. S. Marie Rougnon, converse de céans.
    Jaques Van Ophem et Demoiselle Catherine, son épouse.
    D. Barbe Joie, professe de céans.
21. Ob. V. D. Marie De Senzelle (2), première Abbesse de céans après la réforme.
    S. Margueritte Mioth, converse.
    S. Catherine Legal, familière de céans.
    Margueritte Defresne. 1780.
22. Ob. Lucas Nicaise et Jeanne, son épouse.
23. Ob. M. Thiri Goffa.
    Jaques Moulart, donat de céans.
    Jean Manet et Jeanne, son épouse.
24. Ob. D. Lucie Burbair, professe de céans.
    D. Eugène, religieux de Florenne. 1811.
25. Ob. Jean Broscheron et Catherine, son épouse.
    D. Margueritte Renguez (3), professe 1624.
26. Ob. S. Catherine Huland, converse.
    Jean Blavis (4) et Jeanne, son épouse.
27. Ob. S. Elisabeth de Paris, converse de céans.
    S. Agathe Vandenouri, converse.
    D. Margueritte Grebert.

---

(1) 1558. *Pierres tombales*, n° XXVIII.

(2) *Obit de Marche-les-Dames*. 18 cal. sept. Obitus venerabilis dominae nonnae Mariae de Senzel, moniales hujus domus, primae post reformationem abbatusae in Soleilmont. D'après Fisey, elle mourut en 1438. Elle figure dans un acte de 1432 et de 1435.

(3) 1603.

(4) 1447, 1490, 15 7.

D. Jacqueline Dubois (1), professe de céans.

28. Ob. M. de Bievre de Rubempré (2).

29. Ob. M. Jean de Berlo, chevalier (3) Sr Delvaux, et Madame Isabeau, son épouse, qui ont fait beaucoup de bien a notre eglise spécialement a sa dédicace.

30. Ob. Jaques Bertin et Antoinette, son épouse.
Antoine Joseph Benoit.
S. Bernard Roulez, converse 1814 (4).
S. Augustine Delcampe, 1843.

31. Ob. S. Agnes Willot, converse de céans.
Vénérable Dom Hubert (5), tres digne abbé de Florennes.
Dame Maximilienne Muyaux (6).

Septembre

1. Obiit. Gilles Boulciaux et Margueritte, son épouse.
2. Ob. Jean Gerard (1) et Jeanne, sa femme.
3. Ob. S. Marie de Marquette, converse.

---

(1) Née à Monceau, 1502.

(2) M. de Bievre de Rubempré.

(3) 1479.

Jean de Berlo, chevalier, seigneur de la Vaulx, etc., tué avec le Prince-Evêque de Liége, Louis de Bourbon, en bataille l'an 1482, le 30 août, gist à la cathédrale de Liége. Il épousa Isabelle de Surlet, Dame d'Aldenhoven lez St-Trond, par traité de mariage de 1457. Le dit Jean de Berlo releva à la Cour féodale de Liége en 1468.

Armes : d'or à deux fasces de gueules.

(4) An V.

(5) An V. Dans la liste des abbés de Florennes figurent deux abbés du nom d'Hubert. *Monasticon Belge*, I.

I. Hubert de Saymon de Vireux, économe, fut élu le 18 juin 1695, et mourut le 23 octobre 1707.

II. Hubert Robert, élu le 25 novembre 1728, mourut le 20 octobre 1743.

(6) 1667-1722-1727.

(1) 1467-1482-1504.

V. D. Jean De Lanoy (1) Abbé d'Alne, qui a gouverné cette maison 23 ans.

4. Ob. D. Martine de Wandegnies, professe.

. D. Gabriel André, jubilaire professe de céans 1794 (2).

5. Ob. D. Margueritte du Burch, professe.

S. Aleide de Chesteineaux, novice.

M. de Clairfay.

M. de Fontaine (3).

Marie Catherine Prumont 1804.

6. Ob. Maitre Bauduin De Dick (4) chanoine et Custos de Liege, qui nous a donné 56 griffons.

7. Ob. Charles Colins (5), Equier, Seigneur de Thy, Madame Jeanne de Bourlez, son épouse. D. Gabriel Colins, leur fille, Prieure pendant 40 ans 1705 (6).

8. Ob. D. Elisabeth de Portugal, professe.

Colart Joïe et Jeanne, sa femme.

D. Michel Taïenne (7), profès de Florennes 1639.

---

(1) Mort, septembre 1556.

(2) Professe à 21 ans, le 14 novembre 1727.

(3) 1659.

(4) Baudouin de Dyck, costre de St-Lambert, résida à Liége de 1410 à 1414 et de 1415 à 1417. Il signa en 1421, la bulle d'indulgence, publiée par le cardinal Branda, pour la croisade contre les Hussites, et rédigée au château de Laynstein, dans le diocèse de Trèves. Baudouin mourut en septembre 1433. Le pape Eugène IV confia son canonicat à Jean, fils de Frastrard Baré Surlet. De Theux.

(5) Colins, armes : D'argent à la bande de gueules accompagnées de six tourteaux de même mis en orle.

Charles Colins, seigneur de Thy et d'Heetvelde, né à Enghien, le 10 juin 1590, épousa en 1[res] noces Anne de Ferro, et en 2[des] noces, le 12 août 1624, Jeanne de Bourlers, dite de Virelles, dame de Cour-sur-Heure, fille de Thomas, vicomte d'Ahérée et de Jacqueline de Hannoz, dite de Fanuelz.

Charles mourut à Tarsienne, le 7 septembre 1665. Madame Jeanne, le 14 décembre 1665.

(6) Leur fille Isabelle Gabrielle, née le 14 mai 1625, mourut, en 1705, le 25 décembre. *Pierres tombales*, n° LII.

(7) 1656 (?)

S. Cecile La Rose, converse 1786.
9. Ob. D. Aldegonde de Tresnignies (1), professe.
S. Marie Delvaux, converse de céans.
10. Ob. Laurent Herant et Marie, sa femme.
11. Ob. S. Jacquelinne, converse de céans.
12. Ob. S. Barbe Gerard (2), professe de céans.
D. Agnes Tempier (3).
Anne Jeanne Leblond 1754.
13. Ob. Maitre Colart et Françoise, son épouse.
Jean Naret qui nous a laissé 10 ℔ de Hainaut, pour prier pour son âme.
S. Collette Bernier, converse 1609.
14. Ob. S. Catherine Bertrisen, converse.
M. Jean de Donstienne (4), chanoine de Liége, qui nous a donné 75 griffons.
S. Philippine Daneau, converse de céans.
15. Ob. Jennekine Van Marselare (5) de Bruxelles, qui nous a donné 25 ℔ de gros.
S. Catherinne Yernaux (6), converse; elle est enterrée à Fosses. 1637.
S. Helene Manard. 1657.
Charles Laloijaux 1780.

---

(1) 1479.

(2) CENSIER, n° 382.

(3) 1622-1667.

(4) Jean de Barbançon, dit de Donstienne, était fils de Jean, seigneur de Donstienne, chevalier, mort en 1428 (fils de Guillaume de Barbançon et de Philippine de Pottes), et d'Alix de Wez, dame de Villemont, morte en 1422. Il était chanoine de St-Lambert en 1419, etc., il mourut le 14 septembre 1444. X. DE THEUX.

(5) La maison de Marselacre portait pour armes : d'argent à une bande fuselée de cinq pièces de gueules.

(6) *Pierres tombales*, n° XXXVI.

16. Ob. Nicolas Reignard, sa femme et ses enfants, de qui nous avons eu 4 muids d'épautre héritables.
S. Therese Dutrieux, converse 1788.
17. Ob. D. Catherine de Hausvildia, professe.
D. Marie de Liége (1), professe de céans; elle est enterrée à Marchiennes-au-pont.
Dom Landelin Hawy, vicaire puis confesseur de céans. 1717.
18. Ob. D. Jeanne Marescale, professe de céans.
D. Constance Clichet (2), Prieure. 1728.
19. Ob. S. Jeanne Verna, converse de céans.
D. Anne Fleutin (3), prieure environ 15 ans. L'an 1683.
20. Ob. D. Catherine De Visé, Abbesse de céans. 1439.
S. Margueritte Hetu, familière de céans.
D. Therese Laurent. 1743 (4).
21. Ob. S. Béatrix de Malines, familière.
S. Margueritte, familière de céans.
Nicolas le Clerc et Catherine, son épouse (5).
22. Ob. Jean Manart et Jeanne, son épouse.
Charles Louis Pieret.
23. Ob. D. Jeanne Hen (6), professe de céans.
Jean Joseph Matthieu 1770 et Marie Françoise Duparqz, son épouse. 1790.
24. Ob. S. Marie Boynans, converse de céans.
Jaques Bustiau et Antoinette, son épouse.
D. Angéline Bruhon (7), jubilaire. 1766.

---

(1) 1540-1541.
(2) 1694, 1722.
(3) 1613, 1630, 1639, 1645 † 1683. De Marchienne-au-Pont.
(4) 1713-1739.
(5) 1580.
(6) 1470.
(7) Professe 26 février 1702, à 18 ans.

25. Ob. Mademoiselle Adriénne de Henri, 1648, et Monsieur Nicolas de Henri (1), son mari 1663.
26. Ob. D. Maximilienne Muïaux (2), prieure 22 ans. L'an 1727.
27. Ob. D. Emérentienne Colinet, professe de céans (3).
28. Ob. D. Charlotte De Poureuvart, professe de céans.
Demoiselle Marie Choudron et Aleide, sa servante, qui nous ont donné heritablement une hemme et demie de vin.
29. Ob. D. Agnes Papien, professe de céans.
D. Barbe Salmon, professe de céans, de qui nous avons eu 3 muids de bled et un vieux franc héritable (4).
30. Ob. Mathieu Bauda, qui nous a donné, pour prier pour son âme, environ 40 fl.
Mathieu Martuel.
Jerome Secherant et Marie Schoier (5), son épouse.
V.D.Madeleine Bulteaux (6), Abbesse pendant 22 ans. 1624.

Octobre

1. Obiit. D. Marie de Flérus (7), professe de céans.
Demoiselle Marie de Falise.
Melchior Jona, sa femme et ses enfants.
2. Ob. Jean Gantois (8) de Lille, qui a donné pour le dortoir

(1) Parents de Dame Adrienne de Henri. 1621, 1657.
(2) De Ransart, 1667-1722.
(3) 1661, 1694 † 1712.
(4) *Censier*, n° 249, 1449.
(5) Parents de D. Jeanne Sécherant.
(6) 1600, 1607. *Pierres tombales*, n° XXII † 1624.
(7) 1422.
(8) Jean de le Cambe, dit Ganthois, bourgeois de Lille, épousa Jeanne du Bosquiel, dame de la Haye-en-Loz. Il fonda dans la ville de Lille, le 22 novembre 1466, l'hôpital de St Jean-Baptiste, dit Ganthois, et le 8 septembre 1481, la maison des Repenties. Il mourut peu de temps après.
Armes : de gueules au chevron d'or.

212 fl., Mademoiselle sa belle fille, Jaques son fils, qui nous a laissé 6 fl. pour prier pour son âme.

D. Claire Castaigne. 1679 (1).

3\. Ob. S. Jeanne Boscheman ditte Bausart, converse.

4\. Ob. Demoiselle Jouvette de Louverval, Dame de Nivelles, qui nous a donné 100 ℔. de Hainaut.

S. Catherine Dubois (2).

Servais Bulceaux, qui a laissé pour prier pour lui et pour faire le portail de notre église, 100 fl. 1622.

D. Christine De Terre (3), âgée de 70 ans. 1712.

5\. Ob. Jean Yerna et Margueritte, son épouse.

R^d^ Père Dom Gérard De Baussart (4), Abbé d'Alne, qui nous a fait beaucoup de bien tant au spirituel qu'au temporel.

6\. Ob. Dom Jean de Namur (5), confesseur de céans, qui nous a donné 3 tasses d'argent.

S. Chrétienne de Melgnon, converse.

D. Catherine Huland, professe de céans.

François Baré 1681 et Margueritte Muïaux, sa femme, qui ont laissé 24 fl. de rente héritables après le décès de leur sœur D. Maximilienne Muïaux, à condition de leur chanter tous les ans un anniversaire (6).

D. Aldegonde Maillar (7), enterrée aux religieuses de Thuin. 1785.

---

(1) 1667.

François Rouillon, dit Castagne, seigneur d'Arbre, bourgmestre de Namur, fut anobli par lettres du roi Philippe V, du 30 octobre 1708. Armes : d'azur à la bande d'or accompagnée de deux lions du même.

(2) 1502.

(3) 1671, 1694.

(4) Gerardus de Bello Sarto (Beausart). † octobre 1529.

(5) 1470.

(6) 1654, 1676, 1682.

(7) Professe, le 11 novembre 1753, à 23 ans. 1765-1775.

7. Ob. Bertrand de Hen et Sainte, sa femme, qui ont donné un muid d'épautre.
8. Ob. Jaques Laurent.
S. Jeanne Benoit, converse. 1632.
D. Augustine Bustin. 1779. (1).
9. Ob. M. D'Arbre.
Nicolas Marotte (2), 1622, et Jeanne Maisecoque, son épouse 1619.
Guillaume Denis et Jeanne Philippe de la Halle, son ép. (3).
Marie Magdelaine Fierin. 1789.
10. Ob. Thiri Bida et Yolende, son épouse, qui ont donné 200 fl. en faveur de leur sœur, Sœur Anne Bida (4), professe de céans.
Jeanne Prouveur. 1766.
11. Ob. D. Maximilienne De Rifflart (5), professe de céans. L'an 1629.
12. Ob. V. D. Elisabeth de Lanoy, 5me Abbesse après la réforme 22 ans et demi (6).
D. Christine Basselart, enterrée à Bevre. 1746. (7).
13. Ob. Dom Guillaume, confesseur de céans.
S. Anne Leonard.

---

(1) Professe à 21 ans, le 6 juillet 1732, 1739-1775.

(2) Armes : d'argent au double trescheur fleuré et contrefleuré de sinople; un sautoir de gueules brochant sur le tout, chargé en abîme d'un écu d'argent à 3 marmites de sable.

Parents de Dame Ghilaine, 1611, 1614.

(3) Parents de Dame Ursule Denis, de Namur.

(4) 1606.

(5) Fille de Jean de Rifflart. *Pierres tombales*, n° XIX.

1570, 1603 † 1629.

(6) 1479, 1498.

(7) 1717, 1739.

14. Ob. Dom Thomas Branche, religieux de Florenne, l'an 1605.
Martin Brulle et Anne Brogniet, son épouse.
D. Margueritte De Bady, professe de céans. 1618 (1).

15. Ob. Frère Gaspar, familier de céans.
Jaques Chausteur (2).

16. Ob. Idelle de Gerpinne, donate de céans.
Dom Denis Noël, religieux de Florenne.
D. Anne Laurent. 1730 (3).

17. Ob. D. Hélène Sarto, professe de céans (4).
Philippe Ducarme. 1779. (5).

18. Ob. S. Marie Martuelle, converse de céans (6).
Constance Richin.
D. Louis Demanet, premier Sous-Directéur de céans, de la maison de Boneffe (7).

19. Ob. Pierre Le Caulier et Margueritte, son épouse.
V. D. Marie Burlen, Abbesse de céans pendant 12 ans, 1661; elle a laissé 25 fl. de rente remboursable au denier vingt, pour avoir un anniversaire chanté solennellement à perpétuité, tant pour elle que pour ses parents (8).

20. Ob. M. Leveque qui a donné 100 fl.
D. Jeanne Hierva, professe de céans.

21. Ob. Guilliaume De Sautoir (9) et Margueritte, son épouse,

---

(1) 1613 † 1618. *Pierres tombales*, n° XLI.
(2) Père de Dame Maximilienne, 1747.
(3) Professe à 19 ans, le ... 1714. 1717-1722 † 1730. *Pierres tombales*, XLIX.
(4) 1603.
(5) Père de Dame Bernard Ducarme.
(6) 1544.
(7) 1741.
(8) *Pierres tombales*, n° XVII. — Cfr. *Les refuges de Soleilmont à Namur et à Châtelet*, 1604-1661.
(9) Sautoir-Sautour, prov. de Namur. Arr. adm. Philippeville. Arr. jud. Dinant.

qui ont donné à l'église, en faveur de leurs deux filles, 60 fl. et 2 gobelets d'argent.

D. Marie Piettre, jubiliaire et boursière pendant 46 ans. 1779 (1).

22. Ob. F. Pierre Coquillon (2).

S. Margueritte Schoir, converse de céans (3).

23. Ob. D. Petronille De Ligni, professe de céans.

S. Chrétienne Le clerq, professe de céans.

M. Guilliaume Stavessoulle (4) et Demoiselle Isabeau Moreau, son épouse.

24. Ob. Gilles Briffaut (5), sa femme et ses enfants.

D. Jeanne Ghijart, professe de céans.

Marie Baulé, donate de céans.

25. Ob. Marie Halut, donate de céans.

Charles Démartin et Isabelle Longfils, son épouse. 1724.

26. Ob. D. Louise de Marbaix, professe de céans (6).

27. Ob. V. D. Joseph Stainier (7), Abbesse 18 ans, l'an 1730; son père, et Marie Hubertine, sa mère.

28. Ob. Margueritte Fechir.

S. Catherine Rinqz, converse.

Bertrand Badi (8) Maïeur de Dampremy et Barbe Bruiaux (9), son épouse, qui ont laissé en faveur de D. Marguerite, leur

---

(1) 1730-1747-1775.

(2) Qui a légué à Soleilmont, deux petites maisons situées à Fleurus, 1502-1518.

(3) Marguerite Scayre, 1628.

(4) 1616, 1645.

(5) 1518.

(6) Fille de Jean de Marbais, seigneur de Moerbekke et de Marguerite St-Vaast. (*Bull. Arch. de Namur*, XII, 217).

(7) Fille de Pierre-Ignace Stainier, † 1730. 1694. 1722. *Pierres tombales*, n° VI.

(8) 1584-1662.

(9) Barbe Brugeart, 1611.

fille, 22 fl. et demi de rente héritable, pour prier pour eux.
S. Lambertinne Démartin. 1778.

29. Ob. Deux Sœurs professes de céans, D. Therese en 1663, et D. Adrienne Froie 1706 (1).
Marie Adrienne D'Aijvier 1786.
D. Gérard Lebecque, religieux de Florennes. 1814.

30. Ob. Jean Delvaux (2) et Anne, son épouse.
Robert Jamolart (3) et Jeanne, son épouse.
D. Marie Curard (4) 1698.
Jean Du Vivier, 1620 et Catherine du Bruge (5), son épouse 1637, qui nous ont donné 50 fl. pour participer à nos prières.

31. Ob. D. Marie De Foumalle, professe de céans (6).
Demoiselle Margueritte De Chestrein.

Novembre

1. Obiit Demoiselle Webles, qui nous a donné 11 fl. de Hainaut.
Gerard Pirette et Marguerite, son épouse.
D. Cornille du Collet, 1723, Simon, son père, et Margueritte Bourgois, sa mère (7).

2. Ob. M. De Villersie dit Hemricourt (8).
D. Lutgarde Schorier, prieure de céans (9).

(1) 1661, 1667, 1694.
(2) 1490, 1514.
(3) 1534, 1540.
(4) Everard, 1661, 1656, 1694.
(5) 1600.
(6) 1463, 1467. Williame de Fumalle, chastelain de Tongrenelle.
(7) De Fontaine-l'Evêque. 1699-1722.
(8) Henri de Hemricourt, seigneur de Willersies, etc. V. 4 juillet.
(9) 1630, 1657, 1667.

3. Ob. M. de Molembaix, dit Bergue de Lanoy (1), et Madame de Berlaimont (2), son épouse, et son fils qui ont donné à l'église 100 fl. de Hainaut.

Lieven Jaquenouille et Chrétienne, son épouse.

Marie de Gillart et Marie de Soire qui ont fait de grandes aumônes à notre église.

Martin Froie (3) et Barbe Haïse, son épouse. 1669.

D. Joseph Leclerc (4) morte et enterrée à Farciennes. 1801.

S. Albertine Laurent, jubilaire 1827.

4. Ob. Jean L'apoticaire de Liège et Marie, sa femme, avec tous leurs enfants, qui ont donné 112 piètres.

D. Ursule Monte (5), jubilaire, morte pendant la persécution et enterrée à Eppe-Sauvage. 1797.

Dom Hilaire Beaurieux, Directeur de cette maison. 1819.

5. Ob. Messire Jean Colmans, Doyen d'Aire, qui nous a fait beaucoup de biens et d'aumônes en faveur de sa sœur D. Margueritte Colmans.

S. Margueritte Abraham, converse de céans.

6. Ob. Jaques Cluso et Françoise, son épouse.

Marie Maron.

Jean Haïot et sa femme.

7. Ob. S. Catherine Andri, Novice, ses père et mère.

S. Marie Tondeur (6) 1739, Remi son père et Catherine Istase sa mère.

---

(1) Baudouin de Lannoy, dit le Bègue, seigneur de Molembais, etc., mort en 1474, épousa 1° Marie, dame de Melles, etc., 2° Adrienne de Berlaymont, dit de Floyon, décédée le 29 avril 1439, dont quatre enfants : Baudouin, Philippote, Anne et Hugues.

(2) Aire-sur-la-Lys. Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer.

(3) 1608-1662.

(4) An V.

(5) Professe le 9 octobre 1735, à 20 ans. 1739. 1747. An V.

(6) 1669.

D. Thérèse Rousseau (1), 1786, et D. Maximilienne Chausteur (2), 1791, professes de céans.

8. Ob. Bernard de Gomeron et Pétronille, son épouse, qui ont donné 50 ₶. avec Jean Colma, premier mari de Pétronille.
S. Anne Nicaise, converse de céans.

9. Ob. V. D. Charlotte De Rafflet (3), quatrième Abbesse de céans après la réforme.
M. Théodore Macaire, qui a donné 2 piettre et un demi muid de bled héritable près d'Argenton.
Pierre Lefevre (4) et Marie, sa femme, qui ont donné un muid d'épautre.
D. Caroline Ximenès. 1785 (5).

10. Ob. M. Desbertin dit Willervalle qui a fait beaucoup de bien à notre église en son vivant (6).
Philippe Campion, 1726, et Margueritte de Nuite, sa femme.

11. Ob. D. Jaqueline Bricqlez, 1665, Martin son père et Madeleine sa mère 1608 (7).

12. Ob. F. Wauthieu Marke, familier de céans, de qui nous avons 2 muids de bled héritables.
Marie Stoupy et Noël Gorlier, son mary.

13. Ob. Fovins Schouhier, Marie Muïau, son épouse, et S. Barbe leur fille. 1706 (8).

14. Ob. D. Marie De Rocquè, prieure de céans.

---

(1) Professe à 16 ans, le 22 août 1744, 1747, 1775.
(2) Professe à 20 ans, le 22 août 1744, 1747, 1775.
(3) 1470.
(4) 1619.
(5) Professe, à 25 ans, le 8 mai 1735, 1739-1747, 1775.
(6) La seigneurie de Willerval (Arras), au XIVe s., appartenait aux Gérards de Sains; elle passa ensuite aux familles de Monchy, de Wisme et de Lannoy. En 1529, la famille d'Oignies devint héritière de Willerval.
(7) 1603, 1657.
(8) 1671, 1677.

S. Marie D'Esterdalle, familiere de céans.

Dom Hubert Berger, religieux de Florennes. 1812.

15. Ob. M. Arnoud de Villeyne, qui nous a donné deux muids d'épautre.

Marie Bruille et Marie Albertine Brognet, morte ici en 1743, qui a donné à l'église 40 écus d'Espagne et fait encore d'autre bien à cette maison.

16. Ob. Jean de Walhain et son épouse qui ont donné héritablement une piètre d'or.

Jean Molart et Berte, sa femme.

D. Philippinne Campion. 1744 (1).

17. Ob. V. D. Isabelle Wolf (2), Abbesse pendant 18 ans. L'an 1712.

18. Ob. Demoiselle Doncuer, qui a donné 42 ℔.

19. Ob. S. Elisabeth de Willegas, donate de céans.

Martin Quivy 1725.

D. Josephine La Charlerie, jubilaire 1818 (3).

20. Ob. D. Isabelle Wolf (4) 1732, Sébastien son père (5) et Margueritte Jaqz, sa mère.

21. Ob. Etienne Marteau (6) et Catherine, son épouse.

22. Noël Mouillart (7) 1645 et Jeanne Robin, sa femme; l'église en a 30 fl. de rente héritable après le décès de leur fille D. Françoise; on leur doit un anniversaire.

---

(1) Professe à 21 ans, le 26 avril 1710.

(2) Professe 14 avril 1663, à 21 ans. 1667, 1694, 1699. *Pierres tombales*, n° XXIII † 1712.

(3) Professe à 18 ans, le 22 juin 1761, 1765, 1775.

(4) 1713-1731.

(5) 1706, 27 juillet.

(6) 1655.

(7) 1641-1656.

23. Ob. V. D. Nicaise du Harby (1), professe de céans, premiere Abbesse d'Argenton à la réforme.
Dom Bauduin, religieux de Florennes 1812.

24. Ob. Noble dame Madame La grande (2), de qui notre église a reçu 1600 Mailles de Rhin du temps de Madame Isabeau de Lanoy, Abbesse, et plusieurs autres biens, tant du tems de la sus ditte Abbesse que sous Madame Jeanne de Traisignies.
D. Catherine Bertinchamps. 1851 (3).

25. Ob. M. Nicolas De Ligne et son épouse, qui ont donné 54 fl. de Rhin (4).
R[d] Pere Dom Jean Bauda (5), Abbé d'Alne, qui a été pendant XX ans confesseur ici, et qui a beaucoup augmenté nos biens tant au spirituel qu'au temporel.
Isabeau Le Semeur.
D. Anne Mahue, professe de céans. 1496 (6).

26. Ob. Dom Pierre Plicette, religieux d'Alne.
Dame Rose Longpré (7), jubilaire, morte en exil, au milieu de ses consœurs et enterrée à Farciennes. 1798.

27. Ob. D. Margueritte Collemanche, prieure 8 ans.
Béatrix Poliart, donate de céans (8).

28. Ob. Jean Scorier et Catherine Michel (9), son épouse.

---

(1) Devint, en 1430, coadjutrice de Marie de Gentinnes, abbesse d'Argenton; rebâtit le monastère. On la trouve dans des actes de 1444 et 1445. Elle mourut en 1452. *Monasticon belge*, par Dom U. Berlière, I.

(2) 1480-1490.

(3) Au V. *Pierres tombales*, n° XI.

(4) Nicolas de Ligne, seigneur d'Ollignies, 1364 (?).

(5) Joannes Bonfilt † 1497 (?).

(6) 1515.

(7) Professe, à 16 ans, le 28 janvier 1742.

(8) 1518, 1548.

(9) 1628.

29. Ob. Anne Gentilet 1675, Lambert Bourgogne (1), son mari, et Catherine de Beaumont 1745.
30. Ob. Frère Nicolas de Farchinne, familier.
S. Elisabeth Squenviare, professe de céans.

Décembre

1. Obiit. D. Marie de Pouseur, professe de céans.
S. Dorothée Guillaume. 1725. Barthélemy, son père, et Jeanne Binont, sa mère.
D. Caroline Baar, prieure. 1847 (2).
2. Ob. Frere Pierre Le Leu, familier de céans.
3. Ob. Jean de Lalon et Beatrix, sa femme, qui ont donné un muid d'épautre.
Antoine Marechal et Jeanne, son épouse.
V. D. Joseph Berger, abbesse de céans. 1765 (3).
4. Ob. S. Elisabeth Heïlesem, converse de céans.
Marie Philippine Poireaux.
Antoine Dumont. 1801.
5. Ob. Denis Darnelle (4) et Anne, son épouse.
6. Ob. Henry Squelinia et Marie, sa femme.
Colart Baijart (5).
Louis Desuerre, qui nous a laissé 200 fl. de Hainaut, pour prier pour son âme et en faveur de sa fille S. Isabeau, converse de céans.
D. Joseph Piettre (6), portière de céans. 1786.

(1) 1661.
(2) An V. *Pierres tombales*, n° XII.
(3) Professe du 12 févr. 1714, à 17 ans. *Pierres tombales*, n° VII. 1717-1747.
(4) Parents de sœur Clémence, morte en 1660. 1617.
(5) 1514. L. Devillers, *Chartrier de Soleilmont*, CXIX.
(6) Professe, à 19 ans, le 24 juillet 1741 ; 1747-1775.

7. Ob. D. Marie Houssière (1), professe de céans, enterrée aux Cordeliers à Mons. 1577.
8. Ob. D. Marie Bertin (2), professe de céans. 1646.
9. Ob. Hubert Honnen et Paquette, sa femme (3).
10. Ob. Jean du Faulx 1609 et Margueritte de Belle, son épouse. 1611 (4).
11. Ob. Mr D'Anherée, Thomas de Bourlers dit De Virelles (5) et Demoiselle Jaquelinne Defancie, son épouse.
12. Ob. Etienne Roijart et Catherine d'Erbai, son épouse.
13. Ob. Jean Potteletz (6) et Margueritte Rufin, son épouse.
S. Margueritte Cetro. 1675.
14. Ob. S. Barbe Jamolart converse de céans.
15. Ob. Jean de Ligni (7) qui nous a donné 50 ℔ de Hainaut, puis 30 clinkardes après la mort de son père, puis 50 postulats en aumônes, puis annuellement 300 ℔ de Hainaut pendant sa vie, et enfin après sa mort, 120 ℔ même monnoïe.
S. Adrienne Haneaux, familiere de céans.
16. Ob. M. Guillaume Escalier qui a donné en son vivant 12 philippes et après sa mort 20 florins.
Marie Robert qui nous a donné 30 florins, ils ont été employés à faire la croix et les images de Notre-Dame et de St-Jean qui étoient autrefois au Chœur des Dames, et qui sont maintenant au Calvaire des trois Bonniers (8).

---

(1) *Pierres tombales*, n° 1.
(2) 1661, 1603, 1655, 1661.
(3) Hubert Honnen et Paquette Watelet. 1640. Parents de sœur Anne Honnen.
(4) 1599. CENSIER, n° 367.
(5) 1600.
(6) 1609-1621.
(7) Jean de Ligne.
(8) Ces images ou statues se trouvent actuellement à l'entrée de l'église conventuelle.

17. Ob. D. Lambertine de Goha, 1693 (1), François son père, 1660, et Catherine, sa mere. 1684.

18. Ob. D. Sainte de La Croix, professe de céans.
V. D. Marie de Pont, jadis Abbesse de Boneffe (2).
Marie Coulon, professe de céans (3).

19. Ob. Jean Fournier et Jeanne de Lagaise, son épouse.
Caroline Bertinchamp, 1731 (4).

20. Ob. D. Margueritte Tieson, professe de céans.
D. Jeanne Fournier, prieure 22 ans (5).

21. Ob. Jean Robert (5) et ses enfants, qui ont donné à notre Monastère 3 stiers d'épautre héritables.
Marie Leenard.
Marie Martin (6) Anne, sa sœur, et Barbe Delforge qui ont laissé à leur mort, 40 fl. et un philippe héritablement au rachat de 21 fl. et plusieurs autres meubles.

22. Ob. Jacques Morteau son père, sa mère et Marie Robson, son épouse.

23. Ob. Pierre Le Brun (7) et Marie, son épouse, qui nous ont donné 7 muids de bled et 9 patars héritables.
S. Isabeau Huert, converse.

24. Ob. Antoine Bruhon, 1712, et Jeanne Dupont (8), son épouse, 1720; nous en avons 20 florins héritables, pour chanter, chaque année, un anniversaire pour le repos de leurs âmes, et de celle de D. Angeline (9), leur fille, il ont fait encore d'autres biens à l'église.

---

(1) 1663, 1667.
(2) Inconnue à *Galliot*, etc.
(3) Censier, n° 175. — 1417.
(4) 1659.
(5) 1603. Fornier.
(6) 1565. 1580.
(7) 1646.
(8) 1524.
(9) 1685. D. Angéline Bruhon. 1712, 1765.

25. Ob. Gérard De Sautoir (1) qui nous a laissé à sa mort 50 ℔ de Hainaut.
Madame Jaqueline de Lanoy (2), Dame de Fontenoy, qui nous a fait beaucoup de bien en son vivant, et qui nous a laissé par testament 30 fl., qui ont servi à acheter du parchemin pour faire de nouveaux antiphonaires.
D. Gabriel Colins (3), Prieure pendant 40 ans. 1705.
26. Ob. Gilles Wanrikel (4) et de Anne Warek, son épouse.
27. Ob. Hotelle Le Brasseur et Linette, sa femme.
S. Marie du Paix (5), converse de céans.
28. Ob. Philippe de Heilisim et Marie, sa femme.
S. Reine de Haspe, converse de céans.
V. D. Elisabeth de Henricourt (6), huitième Abbesse après la réforme, pendant 12 ans.
29. Ob. Madame Delmaire qui a donné à sa mort 20 ℔ de Hainaut.
Bastin de Web.
Robert Robier, qui nous a donné 6 fl. et un gobelet d'argent.
Marianne Piérart, 1800.
30. Ob. Jean Boinans et son épouse, et demoiselle Isabeau Boinans, sa sœur, qui ont donné 100 pietres et 10 Mailles de Rhin, pour mettre à rente et beaucoup d'autres biens.
31. Ob. D. Chrétienne Secheian (7), professe de céans.

---

(1) De Sautoir.
(2) Jaqueline de Lannoy, fille de Jean de Lannoy † 1492 et de Jeanne de Ligne † 1494, épousa Jean de Hennin Liétard, seigneur de Fontaine-l'Evêque.
(3) Née en 1625-1649-1694.
(4) Parents de Dame Bernard Van Rickel.
(5) 1624.
(6) 1543.
(7) *Pierres tombales*, n° LIX. Jehenne Secherant?

TABLE DES ANNIVERSAIRES

Anniversaires à chanter

Depuis qu'on a remis les Anniversaires au carême, il convient de les annoncer la veille, au chapitre, de la manière suivante :

Premier obit

Demain on chantera l'obit D'Aubert Tournai, serviteur de céans, qui a laissé 100 fl. pour cette fin . . . . . 18 Janvier 1659.

2 obit

. . . . . L'obit pour Denis Salmon qui a laissé 10 fl. de rente pour cette fin . . . . . 20 Février 1678.

3 obit

. . . . . L'obit pour Charles Salmon, D. Eugene et S. Isabelle, ses sœurs, en reconnaissance de ce que Denis Salmon leur pere a légué 50 fl. de rente à la Maison . . . . . 20 Février 1678.

4 obit

. . . . . L'obit pour Barbe Haise, familiere de céans, qui a laissé 100 Ecus d'Espagne pour le dortoir . . . . . 17 Janvier.

5 obit

. . . . . L'obit pour Thomas et Margueritte L'Ange et ses parents . . . . . 17 Avril.

6 obit

. . . . . L'obit pour Nicolas de Traux ses père et mère, frères et sœurs, à cause d'un arrengement fait avec lui quand il nous a vendu une maison à Châtelet . . . . . 13 Mai 1657.

7 obit

. . . . . L'obit pour D. Angeline Bruhon, ses père et mère, qui ont donné 20 fl. de rente héritable pour cette fin . . . . . 24 Décembre 1720.

8 obit

. . . . . L'obit pour V. D. Marie Burlen, Abbesse de céans, et ses parents, elle a laissé pour cette fin 25 fl. de rente . . . . . 19 Octobre 1661.

9 obit

. . . . . L'obit pour Noël Mouillart, Jeanne sa femme, et D. Françoise leur fille, il a laissé pour cette fin 30 fl. de rente . . . . 22 Novembre 1645.

10 obit

. . . . . L'obit pour Catherine Poucet qui a laissé une rente de 10 fl. pour cette fin. 21 Mai.

Anniversaires à dire

Les obits suivants doivent, autant qu'il est possible, se décharger à leur jour, à moins qu'il ne soit empêché, ou par un dimanche, ou une fête de deux messes, ou de 12 leçons, parce qu'on chante la messe, ou par la veille de Noël jusqu'après l'octave des Rois, ou par le jour des cendres, ou par la quinzaine de pâques, ou par la veille et l'octave de la pentecôte, ou par l'octave de la fête de Dieu.

Ainsi la veille de ces jours, s'ils ne sont point empêchés, ou la veille du jour qu'on aura choisi pour les décharger, on les annoncera au chapitre.

Premier obit le 16 mars

Demain on dira l'obit pour Henri Simon, notre meunier, qui a donné 130 fl. pour avoir un obit dit ou chanté à la messe conventuelle tant pour lui que pour ses parents . . . . . 1652.

2 obit le 9 mai

Demain on dira l'obit pour Marie Gilot, portière et familiere de céans.

3 obit le 14 mai

Demain on dira l'obit pour Marie Burlen, qui nous a laissé un florin pour célébrer une messe par an.

4 obit le 7 août

Demain on dira l'obit pour le Sieur Jaques de Croy qui nous a donné 900 griffons pour acquérir des héritages pour fonder un anniversaire à jamais.

Autres obligations

Première

Dans l'octave de S. Pierre et de S. Paul on doit chanter une messe solennelle du S. Esprit pour la prospérité du monastère de Lobbes, en suite d'un accord fait avec lui au sujet de sa prétention à la dîme de nos 7 bonniers.

2de

On doit chanter une messe de S. Anne le jour de sa fête et à son autel, on doit immédiatement après en dire deux autres au même autel, en l'honneur de la même Sainte pour remplir la fondation par Colart Bustin qui a donné 5 huitains d'épautre et un prez héritablement pour cette fin.

Voiez l'obituaire le 7 août.

3me

Le lendemain au premier jour vaquant après la fête du S. Clou, nous devons chanter un anniversaire pour les confreres et consœurs enrolés dans cette confrairie. Le sieur de Goha prevôt de Fumay nous a transporté 6 florins de rente a Chatelineaux pour cette fin en 1680.

4me

A cause du pacte de confraternité qui nous lie avec les Religieux du Monastere de Florennes, chaque religieuse est obligée a réciter le psautier à la mort de chacun d'eux, on doit aussi leur chanter un service solennel avec une absolution à l'entour de la tombe, il faut encore les noter à l'obituaire au jour de leur mort.

TABLE

des noms de personnes de l'obituaire de Soleilmont (1)

A

Abraham S. Marguerite. C. . . . 5 nov.
Aleide de Chesteineaux S. Novice. 5 sept.
Aleide, servante. B. 28 sept.
Alne de D. A. M. . 11 janv. 1639
Alneto (de) Marguerite. D. . . . . 28 avril
Anderlecht Guill. (d') B. . . . . . . 3 avril
André Etienne. . . 16 janv. 1749
André Dom . . . 13 juin
André Gabriel D. . 4 sept. 1794
André S. Cath. Novice. . . . . . 7 nov.
Anherée (d') Thomas. . . . . . 11 déc.
Apostolle (L'). . . 22 juin
Ardenoy (L') Jean. B. . . . . . . 9 janv. 1567
Autriche (d') Marguerite. A. D. . . 29 juil.
Avans (d') Jean. Dom . . . . . 14 juil. 1636

B

Baar Caroline. P. D. 1 déc. 1847
Baar Marie Barbe. 15 janv. 1799
Badi Bertrand. B. 28 oct. 1612
Badi Marg. D. . . 14 oct. 1618
Bard Humb. P. D. . 15 janv. 1775
Bardoul, Jeanne. . 1 mai 1604
Baré François. B. . 6 oct. 1681
Basselaert Christ. D. 12 oct. 1746
Bauda Jean, Conf^r B. . . . . 25 nov.
Bauda Jeanne, D. . 17 août
Bauda Mathieu. B. 30 sept.
Baudi Lambert . . 20 mars
Bauduin de Lambrissart. C. . . . 1 janv.
Bauduin. Dom. . . 23 nov. 1812
Baulé Marie, donate 24 oct.
Baussart Gérard (de) B. A. . . . . . . 5 oct. 1529
Bauwetz (de) Berthe D. . . . . 2 août
Bavai François . . 9 fév. 1735
Bavai Humbeline. A. . . . . 9 fév. 1739

---

(1) Les lettres A, B, C, D, F, P, S, qui suivent les noms, indiquent les qualités de : Abbesse, Bienfaiteur, Converse, Dame; Familière, Prieure, Sœur.

Bavai Humbeline. D. . . . . . . 26 mai
Bavai (de) Jean Conf^r 19 juin
Bavai (de) Vincent. 26 mai 1662
Bavais S. Marie C. 7 mars
Bavais Nicolas B. 24 mai
Bayart Colart. . . 6 déc.
Bazusalée S. Marguerite C. . . . 30 mars
Beaumont (de) Catherine . . . . 29 nov. 1749
Beaumont . . . . 20 mai
Beaurieux, Dom. Hilaire, Dir. . . 4 nov. 1819
Becquet Albertine. D. . . . . . 30 juil. 1788
Belle de Marguerite 10 déc. 1611
Benoît Antoine. B. 8 fév. 1615
Benoit Ant. Joseph. 30 août 1788
Benoit S. Jeanne. C. 8 oct. 1632
Benoit Dom. . . 17 mars
Berger Hubert. . 14 nov. 1812
Berger Joseph D. A. 3 déc. 1765
Berger Lambert. . 2 juil. 1716
Berghe (de) Sr Cath. C. . . . . . 26 juin
Bergues (un marchand de). B. . . 9 juil.
Berlaimont (de) Gilette. . . . . 20 mai 1479
Berlaimont (de) Madame. B. . . . 3 nov.
Berlo (de) Jean. B. 29 août
Bernier Marguerite D. . . . . . . 5 juin 1524
Bernier S. Colette. C. . . . . . . 13 sept. 1609
Bernier Thomas. . 11 juin 1524
Bertin Jacques . . 30 août.
Bertin Marie. D. . 8 déc. 1646
Bertinchamps Caroline. . . . . . 19 déc. 1731
Bertinchamps Catherine . . . . 24 nov. 1851
Bertinchamps J^{eanne}. 19 juil. 1635
Bertrand Jean Conf. 16 avr.
Bertrissen, S. Cath. C. . . . . . 14 sept.
Beuclaire, Jeanne D. . . . . . 27 avr. 1578
Bida Anne. C. . . 28 juil. 1606
Bida Thiri. . . . 9 juin
Bida Thiri. B. . . 10 oct.
Biecle Jeanne. C. . 12 janv.
Bierrengier Pierre. 22 mars
Bietrand B. . . . 23 fév.
Bievre. A. (de). D. A. . . . . 14 fév. 1560
Bievre J. . . . . 7 avril
Bievre M^r B . . . 7 avr. 1540
Bievre M. de. . . 28 août
Biguele, Gilson. B. 6 avr.
Billette Pierre. . . 29 juin
Binont Jeanne . . 1 déc. 17 (?)
Blaton Gilles (de). 27 mai 1580
Blaton Lucie. D. . 22 avr. 1614
Blaton Marie (de) D. 1 avr. 1605
Blavier Eve . . . 19 avr.
Blavis Jean. . . . 26 août
Bodeur Henri (de). B. . . . . . . 5 mai
Boinans Elis. D. . 6 juin
Boinans Isabeau. B. 30 déc.
Boinans Jean. B. . 30 déc.
Bois (du) Dubois. . 3 mai
Bonck Arnould. B. 16 juin 1427
Boneffe, Sr Jeanne (de). C. . . . . 29 juil.
Boscheman Gérard. 4 mai
Boscheman S. Jeanne. C. . . . . . 3 oct.
Bothem Marie et Cath. B. . . . . 28 mai
Botto Jean. B. . . 22 juin
Boulceaux Gilles . 1 sept.
Boulé Jacques . . 14 août 1645
Boulers Thomas (de) 11 déc.
Boulette Cath. C. . 9 avril 1627
Bourgeois Marguerite . . . . . . 1 nov.

Bourgogne Angeline D. . . . . 24 avril 1690
Bourgogne Jean (de) 7 janv.
Bourgogne Lamb[t]. 29 n. 1675 (?)
Bourlée Yolende (de) D. . . . . 28 janv. 1659
Bourlez Jeanne (de) 7 sept. 16..(?)
Bouzy Jeanne (de). 7 avr. 15.. (?)
Boynans S. Marie. C. . . . . 24 sept.
Branche Thomas . 14 oct. 1605
Brasseur Hotelle (le) 27 déc.
Brialmont (de) Elisabeth. D. . . . 21 janv. 1432
Briffa Marie. . . 27 mai 15
Briffaut Gilles. . . 24 oct.
Briffaut . . . . . 4 avr.
Brissart S. Barbe C. B. . . . . 25 juil. 1624
Brissart Etienne. . 17 avr.
Brofon S. Jeanne C. 14 juin
Brognet Philippe . 30 juil.
Brognet Marie Albertine B. . . . 15 nov. 1743
Brogniet Anne . . 14 oct.
Brogniez D[elle]. . . 19 mars
Broinge (de) Lambert. B. . . . 11 mars
Broquelin Wauthier 26 juil.
Broscheron Jean . 25 août
Bruchir Thomas. . 23 mars
Bruge (du) Catherine. B . . . . 30 oct. 1637
Bruglez Jacqueline. D . . . . 11 nov. 1665
Bruglez Madeleine.
Bruglez Martin . . 11 nov. 1608
Bruhaux Anne . . 1 août 1724
Bruhon Angeline D. 24 sept. 1766
Bruhon Antoine. B. 24 déc. 1712
Bruiaux Barbe. B. 28 oct. 1612
Bruille Marie. . . 15 nov.
Brulle S. Anne. C. 7 fév. 1734
Brulle Martin. . . 14 oct.
Brun (Le) . . . . 23 mai
Brune (Le) Jeanne. D. . . . . 25 jan.
Brune (Le) Marguerite. D. . . . . 10 fév.
Buisseré S. Agnès. C. . . . . 4 juil. 1741
Bulceaux Jeanne. D. P. . . . . . . 7 jan. 1639
Bulceaux Servais B. 4 oct. 1622
Bulceaux Thomas . 17 fév.
Bulteaux Magd. A. 30 sept. 1624
Burbair Lucie. D. . 24 août
Burch (du) Marg. D. 5 sept.
Burlen (de) Begge. D. . . . . . . 18 janv. 1659
Burlen Cath. D. . 22 fév. 1614
Burlen Cath. D. . 18 août 1611
Burlen Gilles . . . 25 avril 1548
Burlen Gilles . . . 4 mai 1619
Burlen (de) Guill. . 1 mai 1604
Burlen Marie. B. . 14 mai
Burlen Marie. A B. 19 oct. 1661
Busset Pirart. B. . 20 janv.
Busset Pierre. F. . 28 mars
Bustiaux Jacques. . 24 sept.
Bustin Augustine. D. . . . . . . 8 oct. 1779
Bustin Colart . . 13 juil. 1538
Bustin Colart. B. . 7 août
Bustin Jeanne Yernaux. B. . . . . 3 mai 17..
Bustin Marie . . . 13 juil.

C

Camal André. . . 1 fév.
Campion Philippe . 10 nov. 1726
Campion Philippine D. . . . . . . 16 nov. 1744
Carbon Charles. Conf. . . . . . 4 mai 1716
Carme (du) Bernard. D. . . . . . . 10 juil. 1814
Carnier Magd. (de). 14 mai 1739

Castaigne Claire, D.	2 oct.	1679
Castiau Marie . .	10 avr.	
Caulier Louise D. .	3 fév.	1743
Caulier Pierre (Le)	19 oct.	
Cellario Cath. (de) D.	10 janv.	
Cetro Marguerite. S.	13 déc.	1675
Charle Dom . . .	21 fév.	
Charle Dom. A. B.	14 mars	
Charlerie (La) Jos. D.	19 nov.	1818
Charlerie (de la) Pierre.	22 janv.	1788
Chantillon (de) Delle B.	1 juin	
Chaudièrre Jeanne Adrienne. . . .	13 juin	
Chausteur Jacques.	15 oct.	
Chausteur Maximil. D.	7 nov.	1791
Chêne (du) Jean . .	19 fév.	
Chêne (du) Lutgarde. D.	28 juin	1699
Cheneaux Catherine B.	8 fév.	
Chermanne Constance. D. . . .	23 mars	1792
Chermanne Pierre.	16 avr.	1745
Chesteinneaux Aleide, Novice . . .	5 sept.	
Chestein (de) Marguerite	31 oct.	
Choudron Delle Marie. B.	28 sept.	
Cièson (le) Nicole .	12 mars	
Clairfait Cath. D. .	29 mai	
Clairfay Mr (de) . .	5 sept.	
Claux Barthelemi .	24 avr.	
Claux Catherine. S.	24 avril	
Claux Jean. . . .	24 avril	
Clersan (de) . . .	12 mars	
Clichet Constance. D. P.	18 sept.	1728
Clichet Perpète . .	14 août	
Cluso Jacques . .	6 nov.	
Colart Mr	13 sept.	
Colinet Emérentienne. D.	27 sept.	1712
Colins Charles. . .	7 sept.	1679
Colins Gabriel. D. P.	25 déc.	1705
Collarde (le) Elisabeth. B.	24 mai	
Collemanche Marg. P. D.	27 nov.	
Colma Jean . . .	8 nov.	
Colmans Jean. B. .	5 nov.	
Colmans Nicole. .	26 juil.	
Colmiche Nicolas. B.	5 juin	
Colnetz Anne. . .	17 juil.	
Colnetz Jacques. A.	29 janv.	1639
Colnetz Jean . . .	20 juin	
Conlan Maroie . .	16 janv.	
Coquillon Pierre. F. B.	22 oct.	
Coulon Marie. D. .	18 déc.	1417
Courtoy. S. Elisab. C.	22 fév.	
Couturiaux Charles Jos.	8 mai	1799
Couturiaux Humb. D.	15 mars	1828
Croix (de la) Marg.	20 mai	
Croix (de la) Sainte. D.	18 déc.	
Croy (de) Jacques. B.	7 août	1516
Curard Marie. D. .	30 oct.	1698

D

Daivier Schol. A. .	15 août	1805
Daneau S. Phil. C.	14 sept.	
Danyau Nicolas. .	1 janv.	
Darbre. M. . . .	9 oct.	1614?
Dardaine Robertine. D.	21 mai	1773
Darmy (de) Jeanne.	23 juin	1607
Darnelle S. Clémence S.	5 mars	1660

Darnelle Denis . . 5 déc.
Dayvier Marie Adr. 29 oct.
Dechamp Antoine . 14 mai 1740
Decouve Norbert B. 21 mai 1854
De Dick Bauduin B. 6 sept. 1433
Defresne Marg. . . 21 août 1780
De Harpe Reine C. 28 déc.
De la Croix, Sainte D. . . . . 18 déc.
Delcambre Antoine. 15 juil. 1797
Delcambre Nicolas. 27 fév. 1797
Delcampe S. Aug. S. 30 août 1843
Delforge Barbe B. 21 déc.
Delire Agnès . . . 11 mai 1742
Delmaire Madame B. . . . . 29 déc.
Delmotte J. B. . . 10 avr.
Delmotte Nicolas . 11 mai
Delvaux F. Simon C. . . . . 22 fév.
Delvaux Marie . . 8 juin.
Delvaux, Sr de Berlo. B. . . . . . 29 août.
Delvaux, S. Marie. C. . . . . . . 9 sept.
Delvaux Anne . . 30 oct.
Delvaux Jean . . . 30 oct.
Delverdin S. Franc. F. . . . . 30 avr.
Demal f. Henri. F. . 23 fév.
Demanet Louis S. Dir . . . . . . 18 oct.
Demartin Charles. . 25 oct. 1724
Demartin Lambertine. . . . . . 28 oct. 1778
Demotte Nicolas . 11 mai
Denée Dom Philippe . . . . . 24 mars 1617
Denis S. Dorothée. C. . . . . . . 25 janv. 1778
Denis Henri. B. . . 15 avr. 1717
Denis Ursule D. . . 10 juin 1692
Denis Guillaume. . 9 oct.
Depont Marie. A. . 18 déc.
Derbai Cath. . . . 12 déc.
Desbertin. M. B. . 10 nov.
Deschamps S. Joseph. C. . . . . 25 janv. 1771
Desmolins Marie D. . . . . . . 17 août.
Desuerre S. Isabeau C. . . . . 6 déc.
Dessuerre Louis B. 6 déc.
Desvisart Marie. . 26 mai 1662
De Terre Christ. D. 4 oct. 1712
De Terre Pierre . . 20 fév.
Deulin Aug. D. . . 26 avr. 1798
Diest Wilkin (de) B. 30 janv.
Doncuer Delle B. . 18 nov.
Donkare Sr Agnès C. . . . . 12 juil.
Donstienne (de) Jean B. . . . . 14 sept. 1444
Drion Phil. Et. B. 4 juin 1803
Dubois Jean . . . 13 janv. 1502
Dubois Marg D. . 23 avr. 1780
Dubois S. Elisabeth. F. . . . . 16 juil.
Dubois Pierre Dom. 21 juil. 1812
Dubois Guill. . . . 28 juil.
Dubois Jacqueline. D. . . . . 27 août 1502
Dubois Cath. S. . . 4 oct.
Du Carme Bernard. B. . . . . 10 juil. 1814
Ducarme Phil. . . 17 oct. 1779
Dùchêne Jean. . . 19 fév.
Duchêne Lutgarde. D. . . . . 29 juin 1699
Ducœur Michel . . 26 janv. 1731
Ducœur Michel. D. 4 fév. 1788
Du Collet Corneille. D. . . . . 1 nov. 1723
Du Collet Simon. . 1 nov.
Du Faulx Cath. D. 28 janv. 1660
Du Faulx Jean . . 10 déc. 1609
Dujardin Thomas. 6 mars 1779
Dujardin Scholas. D. . . . . 15 juil. 1828
Dumont Antoine. . 4 déc. 1801

E

F

Froussart Jean . . 2 avril
Froyomont (de) Nicaise . . . . . 2 fév.
Froymont S. Jeanne S. . . . . . . 20 juil.

G

Gaise (de la) Jeanne. 19 déc.
Galière Agathe . . 19 juil. 1645
Gambier Bonne Franç . . . . . 24 juil. 1754
Gand S. Soute. C. . 18 août 1474
Gantois Jean. B. . 2 oct.
Genent Marie. C. M. 6 juin 1813
Gentilet Anne. . . 29 nov. 1675
Gérard Jean . . . 2 sept. 1467
Gérard S. Barbe. S. 12 sept. 1681
Germain (Père). A. . 23 fév. 1835
Gerpinne (de) Idelette. D. . . . . 16 oct.
Ghiart Pierart . . 3 mai.
Ghilain Augustine. D. . . . . . . 14 juil. 1722
Ghyart Jeanne. D. . 24 oct.
Gili Claire. D. . . . 30 mars 1640
Gili Zebrech . . . 30 mars 1634
Gillart S. Barbe. . 6 juil. 1763 (?)
Gillart (de) Marie. B. 3 nov.
Gilles. . . . . . . 23 mai
Gillot S. Françoise. S. . . . . . . 1 mars 1650
Gillot Marie. D. . . 9 mai 1661
Gillot Gilles . . . 9 mai 1661
Gillot Gille. . . . 19 juil. 1635
Goffa Thiri. . . . 23 août
Goha (de) Lutgarde. D. . . . . . . 25 janv.
Goha (de) Lamb. D. 7 fév. 1693
Goha (de) François. 23 mars 1669
Goha (de) Cath. . . 25 mars
Goha (de) Bernard. D. . . . . . . 15 juin 1681
Goha (de) Anne . . 11 juil.
Goha (de) Sr Fumay. B. . . . . . . 8 août 1680
Goha Catherine . . 17 déc. 1684
Goha François . . 17 déc. 1660
Goha (de) Lambert. D. . . . . . . 17 déc. 1693
Goman S. Béatrix Don. . . . . . 14 avr. 1456
Goman Agnès. B. . 4 juin
Gomeron (de) Bernard. B. . . . . 8 nov.
Gorlier Ursule. D. . 12 mars 1728
Gorlier Noël . . . 12 nov.
Grande (La) Madame. B. . . . . 24 nov. 1509
Grebert Jacques. . 29 avr.
Grebert Marg. D. . 27 août
Guillaume Dom. . 13 oct. 1583
Guillaume S. Dorothée. S. . . . . 1 déc. 1725
Guillaume Barth. . 1 déc.

H

Hainau (de) Jean. . 6 janv.
Hainaut (de) Nicol. 7 juil.
Haïot S. Augustine. C. . . . . . . 25 janv. 1770
Haïot S. Jean. C. . 6 nov.
Haise Barbe. . . . 3 nov. 1669
Haize Barbe. B. . 17 janv. 1696
Halle Marg. D. . . 28 janv. 1639
Halle (de la) Eugène. A. . . . . . 21 avr. 1694
Halle (de la) Martin. 21 avr.
Halle Martin. . . 20 mai
Halle (de la) Jeanne Phil. . . . . . 9 oct. 1678
Halut Marie. Don. 25 oct.
Hancart S. Jos. C. 9 avr. 1827
Haniaux Adrienne. F. . . . . . . 15 déc.
Hannebarde Elis. B. . . . . . . 15 août 1490

I

J

M

Marescale Jeanne. D. . . . . 18 sept. 1414
Marguerite. . . . 6 janv.
Marguerite (Sœur). F. . . . . 21 s. 1547 (?)
Marie de Liége. S. 1 fév.
Mariet Jean. B. . . 17 juin
Marke Wautier. B. F. . . . . 12 nov.
Maron Marie . . . 6 nov.
Marotte Ghilaine. D. . . . . 4 avr. 1628(?)
Marotte Nicolas. . 9 oct. 1622
Marquette (de) S. Marie. C. . . . 3 sept.
Marselare (Van) J. B. . . . . 15 sept.
Marteau Catherine. D. . . . . 15 août 1741
Marteau Etienne. . 21 nov.
Martin Anne. B. . 21 déc.
Martin Marie. B. . 21 déc.
Martinelle S. Anne. C. . . . . 23 janv. 1618
Martuel Mathieu . 30 sept.
Martuelle Marguerite . . . . 14 avr.
Martuelle S. Marie. C. . . . . 18 oct.
Marville (de) Jeanne. 10 avr.
Massart Charles. . 2 fév.
Mathis (de) Marie. 8 avr. 1606
Mathis Pierre. B. . 26 avr.
Mathieu Agnès. D. 4 fév. 1796
Mathieu Jean Jos. . 23 sept. 1770
Maug S. Marie. C. . 2 juin 1600
Mauré Jeanne. C. . 11 janv.
Maurée Jean. B. . 12 août
Maximilien Dom. . 9 janv. 1811
Melchior S. Bonne. S. . . . . 2 janv. 1653
Melchior Jean . . 27 fév.
Melgnon S. Chrét. (de). C. . . . . 6 oct.
Mengale Marie . . 15 juin
Menu Alexandrinne D. . . . . 25 juil. 1714
Menu Hubert. . . 25 juil.
Mersoelin Rogier. . 21 avr. 1514
Michel Henri. . . . 10 juin
Michel Catherine. . 28 nov.
Minart Marie. . . 14 août
Minez Marguerite. 27 fév.
Miotte S. Marguerite. C. . . . . 21 août.
Mira Jean . . . . 11 mars
Moge S. Marie. F. 18 juil.
Molart S. Marie. C. 8 mars
Molart Jean . . . 16 nov.
Molembai (de) Mr. B. 3 nov.
Molembai (de) Mr. B. . . . . 6 mai
Molins (des) Marie. D. . . . . 17 août
Mols Gilles . . . 31 mai
Monchau (de) Hélène. B. . . . . 3 août 1556
Monni Marie. Jos. 7 mars 1731
Monte Pierre Jos. . 29 mars 1756
Monte Ursule. D. . 4 nov. 1797
Moreau Isabeau. B. 23 oct. 1644
Morkerque de Jos. B. . . . . 12 juin
Morteau Françoise. D. . . . . 19 avr. 1769
Morteau Jacques . 22 déc.
Motte Martin. . . 20 mai
Mouillart Françoise. D. . . . . 15 mai 1696
Mouillart Noël. B. 22 nov. 1645
Moulart Jacq. Donat. . . . . . 23 août
Moumale (de) Guil. B. . . . . . . 6 août 1444
Muazi Jean. . . . 8 mars
Muiaux Marguerite. B. . . . . . . 6 oct. 1681
Muiaux Marie. . . 13 nov.
Muyaux Jacqueline. B. . . . . 20 fév. 1678

Muyaux Maximil. P. . . . . 31 août 1727

N

Namur (de) Jean. B. . . . . 6 oct.
Naret Catherine. D. 17 mars
Naret Catherine. . 10 juil.
Naret Jean. B. . . 13 sept.
Nicaise Lucas. . . 22 août.
Nicaise S. Anne. C. 8 nov.
Nicolas de Hainaut. 7 juil.
Noë Quentin. . . 3 juil.
Noël Dom Guil. A. 31 mars 1575
Noël Anne. D. . . 3 avril 1576
Noël Jacqueline. . 2 mai
Noël Nicolas. . . 2 mai
Noël Denis Dom. . 16 oct.
Noircarme (de). B. . 13 janv. 1550
Nollet (de) Jean . . 30 mai
Nollet (de) Marie. P. 1720
Novielle (de) Ant. . 11 fév. 1718
Novielle (de) Emman. D. P. . . . 16 fév. 1738
Nuite (de) Marg. . 10 nov.

O

Opem (de) Eliz. D. . 16 août
Ophem (van) Jacq. 20 août
Ouden Jean . . . 31 mai

P

Paix (de) Nicolas. . 1 janv.
Paix (du) S. Marie C. . . . . 27 déc.
Papien Agnès. D. . 29 sept.
Paradis Anne. B. . 31 juil.
Paris Vulrant. . . 6 juil.
Paris (de) Elisabeth. C. . . . . 27 août
Pasquette. B. . . . 23 fév.
Paul Dom . . . . 12 fév.
Perone . . . . . 29 juin
Petit Jean . . . . 23 juin
Petros (de) Zélande. B. . . . . 24 fév.
Philippe d'Aix. . . 24 mai
Philippotte. . . . 23 juin
Piérart Jean . . . 4 fév.
Piérart Marie. D. . 10 avril 1830
Piérart Marianne . 29 déc. 1800
Pieret Louise. D. . 19 janv. 1836
Pieret Ch. Louis. . 22 sept. 1790
Pieron S. Claire. C. (?) . . . . . . 25 fév. 1729
Pieron Pierre. . . 26 mars
Pietres Eliz. D. . . 7 mars
Piettre Bertrand. . 19 mars
Piettre Jean Martin. 24 juil. 1770
Piettre Marie. D. . 24 juil.
Piettre Marie. D. . 21 oct. 1779
Piettre Joseph. D. . 6 déc. 1786
Pihen Jean. B. . . 26 mars 1432
Pihen Jeanne. D. . 27 juil.
Pinock Simon. B. . 20 juil.
Pinte S. Cath. C. . 12 juin
Pirart Jean. F. . . 12 fév. 1551
Pirette Gérard. . . 1 nov.
Pirlot Claire. D. . 9 fév.
Pirlot Jean. B. . . 9 fév. 1628
Plicette Pierre Dom. 26 nov.
Poillaux Gilles. . . 30 juil.
Poirart Jeanne. . . 13 mars 1611
Poireaux Marie Phil. . . . . . 4 déc.
Poliart Béatrix Don. 27 nov.
Pont (de) Marie. D A. . . . . 18 déc.
Portugal (de) Eliz. D. . . . . 8 sept.
Potelez Marg. D. . 10 avr.
Potelez Cath. . . 25 juil.
Potteletz Jean. . . 13 déc.

Poucet Cath. B. . 21 mai
Pourenvoit (de) Charl. D. . . . 28 sept.
Pouseur (de) Marie. D. . . . . 1 déc.
Prais (de) Mlle B. . 3 août
Prangere J. M. . . 26 janv. 1724
Preal Benoit. B. . . 8 juil.
Prouveur Jeanne . 10 oct. 1766
Prumont Marie Cath. . . . . . 5 sept. 1804
Pruniaux Marie Agnès . . . . . . 22 juin 1792

Q

Quinct Laur. . . . 25 avr. 1627
Quivy Thècle. D. . 28 avr. 1777
Quivy Martin. . . 19 nov. 1725

R

Rafflet (de) Charlotte. A. . . . . 9 nov. 1478
Raux Cath. . . . 12 avr. 1732
Reignard Nicolas. B. . . . . 16 sept.
Remi Gérard. B. . 2 janv.
Remi (Sacré). . . 12 janv.
Remi Julienne. C. . 5 août 1503
Renguez Marg. D. 25 août 1624
Rennuar Marg. D. . 10 avr.
Richin Constance. . 18 oct.
Rickel (Van) Bernard. D. . . . . 18 mai 1728
Rickel (Van) Gilles. 26 déc.
Rifflart (de) Jean. . 8 avr. 1606
Rifflart (de) Max. D. . . . . 11 oct. 1629
Rinck Gilles. B. . . 11 août
Rincqz S. Catherine. C. . . . . 28 oct.
Rivière (de la) Guil. D. . . . . 6 mars 1598
Rivière (de la) Lambert. . . . . . . 12 mai
Robein Jeanne. B. . 22 nov. 1645
Robert Anne. A. . 18 fév. 1578
Robert Dom . . . 8 mai 1613
Robert Catherine . 5 juil. 1540
Robert Marie. B. . 16 déc.
Robert Jean. B. . . 21 déc.
Robertsart (de) Catherine. B. . . . 15 janv.
Robier Robert. B. . 29 déc.
Robson Marie . . 22 déc.
Rochet Jeanne . . 2 juil. 1716
Rocquée Marie (de) D. P. . . . . . 14 nov. 1609
Roi (le) Nicolas . . 2 mars
Roisin Jeanne. . . 11 juin
Rolan Jean. . . . 7 juil.
Rondelle Gérard. B. . . . . 10 mai 1441
Rougnon S. Marie. C. . . . . 20 août
Roulez S. Bernard. C. . . . . 30 août
Rousseau Antoine . 24 mars 1776
Rousseau Thérèse. D. . . . . 7 nov. 1786
Royart Catherine. D. . . . . 20 janv. 1665
Royart Etienne . . 12 déc.
Rubempré . . . . 14 fév. 1560
Rubempré . . . . 28 août
Rufin Marguerite . 13 déc.

S

Sacré Jacques. . . 4 janv.
Sacré Remi . . . 12 janv.
Sacrée Jeanne. C. . 7 mai
Sage (le) Sr Jeanne. C. . . . . 15 avr.

Salmon Denis. B. . 20 fév. 1678
Salmon S. Isabelle. S. . . . . 20 fév.
Salmon Eugène. D. 14 mars 1733
Salmon Barbe. D. B. 29 sept.
Santes (de) Mr. B. . 15 fév.
Sarto Jean . . . . 3 janv.
Sarto Hélène. D. . 17 oct.
Sausset de Fretin. B. . . . . 2 mai.
Sautoir (de) Agnès. A. . . . . 13 avr. 1553
Sautoir (de) Catherine. C. . . . . 14 avr.
Sautoir (de) Guillaume. B. . . . 21 oct.
Sautoir (de) Gérard. B. . . . . 25 déc.
Sauveur S. Marie. C. 17 mai 1609
Scarilart Jean. . . 8 juin
Schepers Lutgarde. D. . . . . 25 janv. 1742
Schepers George . 25 mars
Schohy Alexandre. 13 mars
Scohy S. Marie. S. . 13 mars 1628
Schoir S. Marguerite. C. . . . . 22 oct.
Scohier Marie . . 30 sept.
Scorier Lutgarde. P. D. . . . . 2 nov.
Scorier Jean . . . 28 nov.
Scouhier S. Barbe. S. . . . . 13 nov. 1677
Scouhier Fovins. . 13 nov.
Secheian Chrétienne (?) D. . . . . 31 déc. 1674
Secherant Jérôme . 30 sept.
Semeur (le) Isabeau. 25 nov.
Senfosse Marguerite . . . . . . 1 août
Senippe S. Marie. F. 11 juil.
Senzelle (de) Marie. A. . . . . 21 août 1438
Senzelles Jeanne. D. 4 fév.
Severin Marie. B. . 10 août

Simon Henry. B. . 16 mars 1652
Simon S. Françoise. S. . . . . 9 avr.
Sodi S. Anne. S. . 21 mars 1624
Soire Marie. B. . . 3 nov.
Sore (de) Madame. B. . . . . 30 janv.
Soudi Guillaume . 21 juin
Soute S. de Gand. C. . . . . 18 août
Spapen Pierre. B. . 18 avr.
Spiron Marie. Don. 1 mai
Spletin Catherine . 7 janv.
Squelinia Henri . . 6 déc.
Squenviare S. Elisabeth. S. . . . 30 nov.
Stainier Joseph. A. 27 oct. 1730
Stanier Anne. P. . 29 janv.
Stavesoulle Guillaume . . . . . 23 oct.
Stevenart Lambert. B. . . . . 8 janv.
Stiennon (de). B. . 14 fév.
Stoupy Robertine. D. . . . . 30 juin 1723
Stoupy Thomas . . 30 juin
Stoupy Marie. . . 12 nov.
Stremy (de) Marie. 14 août

T

Taienne Catherine. B. . . . . 11 avr.
Taienne Michel . . 8 sept. 1639
Tamison Marguerite. . . . . . 4 mai 1619
Tempier Guillaume. 24 juin 1620
Tempier Agnès. D. 12 sept. 1614
Terre (de) Pierre . 20 sept.
Terre (de) Christine. D. . . . . 4 oct. 1712
Thibaut S. Madeleine. S. . . . . . . 15 mars
Thiri S. Marie. C. . 19 mai

V

W

Table des noms de lieux

OBITUAIRE

DE

l'Eglise abbatiale de Soleilmont

DEPUIS L'AN 1088

A

Alneto (de) Marguerite . .
André Gabriel 1794
Austriche (d') Marguerite. Abb. 1604
Ayvier (d') Scholastique. Abb. 1805

B

Baar Caroline. P. 1847
Bady (de) Marguerite . . . 1618
Banda Jeanne. . . . . . .
Barbau Marie Lucie . . .
Bard Humbeline. P. . . . 1775
Basselart Christine. . . . 1746
Bavay Humbeline . . . .
Bavay (de) Humbeline. Abb. 1739
Beauwer (de) Berthe . . .
Beguez Marie. . . . . . .
Benclaire Jeanne 1578
Bequet Albertine 1788
Bertinchamps Catherine. . 1851
Berger Joseph. Abb. . . . 1765
Bernier Marguerite. . . .
Bertin Marie 1646
Bièvre (de) Anne. Abb. . . 1560
Blaton (de) Lucie. 1614
Blaton (de) Marie. . . . .
Boinant Elisabeth . . . .
Bourgogne Angeline . . . 1692
Bourlée (de) Yolande . . .
Brialmont (de) Elisabeth. . 1432
Bricquez Jacqueline . . . 1663
Bruhon Angeline 1766
Bruch (de) Marguerite. . .
Bulteau Jeanne 1639
Bulteau Magdeleine. Abb. 1624
Burlen (de) Begge 1659
Burlen Catherine 1614
Burlen Jacqueline . . . .
Burlen Marie. Abb. . . . 1661
Bustin Augustine 1779

C

Campion Philippine. . . . 1744
Carbon Charles. Directeur . 1716
Castaigne Claire. 1679
Caulier Louise 1543
Cellario (de) Catherine . .
Charlerie (la) Joséphine . . 1818
Chaudoire Ludivine . . . 1417
Chausteur Maximilienne. . 1791
Chermanne Constance . . 1792

Claire. . . . .
Clerfay Catherine . . . .
Clersans (de) Madame. Abb.
Cliche Constance. P. . . .
Colinet Emerentienne. . .
Colins Gabriel. P. 1705
Colla Marie Maiste. . . .
Collemanche Marie . . .
Colnet Jacqueline. Abb. . . 1639
Coulon Marie. 1417
Couturieaux Humbeline . . 1828
Croix (de la) Sainte. . . .

D

Dardenne Robertine . . . 1773
Debois Jacqueline . . . .
Demadion Scholastique . . 1749
Demanet Louis, Sous-Dir. .
Denis Ursule 1692
Deterre Christine . . . .
Deterre Christine . . . .
Deulin Augustine 1798
Dubois Marguerite. . . .
Ducarme Bernard 1814
Duchesne Ludgarde . . . 1699
Ducœur Michel. P. . . . 1788
Ducollet Cornille 1723
Dufaux Catherine . . . .
Dujardin Scholastique . . 1828
Duparcqz Ernestine. P. . . 1794

E

Elisabeth. P. . . . . . .
Etienne Anne. Abb. . . . 1649
Etienne. P. . . . . . .
Eveque (l') Bernard. Abb. . 1775
Evrard Marie. 1698

F

Ferane Gertrude . . . .
Ferrier Caroline. 1734
Fleutin Anne. 1653
Fleurus (de) Marie . . . .
Flutin Luduvine. . . . .
Foi (de la) Jeanne . . . .
Formalle (de) Marie . . .
Fournier Jeanne. . . . .
Fretin Marguerite . . . .
Froye Adrienne 1706
Froye Thérèse . . . . .

G

Gasparde 1514
Ghislaine Augustine . . . 1722
Ghyvit Jeanne . . . . .
Gilly (de) Claire 1640
Goha (de) Bernard 1681
Gorlier Ursule 1728
Grebert Marguerite . . .

H

Halle (de la) Eugene. Abb. 1694
Halle Marguerite 1629
Harby (de) Antoinette. Abb.
Harby (du) Nicaise. . . .
Henry (de) Adrienne . . . 1657
Henricourt (de) Elisabeth. Abb. . . . .
Hansvildia (de) Catherine .
Hen (de) Jeanne. . . . .
Hierva Jeanne . . . . .
Hilaire. Direct. 1819
Houssière (de la) Marie . . 1578
Hublet Elisabeth . . . .
Hublet Françoise 1558
Huland Catherine . . . .
Hulande Marguerite . . .

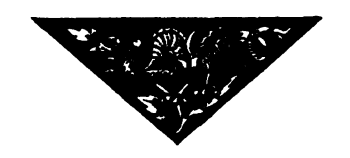


TABLE DES MATIÈRES



Note importante

Les mémoires dont les titres suivent et qui par inadvertance ne portent aucun nom d'auteurs, sont dûs à notre président d'honneur, Monsieur D.-A. VAN BASTELAER :

Les petites Fouilles de la Société de Charleroi;

Le Cimetière Belgo-romain de Courcelles, lieu dit Requignies;

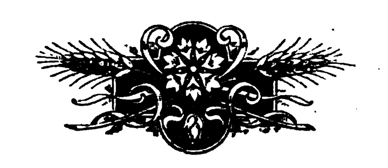
Le Cimetière franc d'Acoz, parc du Château;

Le Cimetière franc de Forges-lez-Chimay, lieu dit Campagne de Verdria;

Le Cimetière franc de Marcinelle, lieu dit Tombois;

Les anciens Châteaux-forts ou Manoirs de Montrou et Montchevreuil, à Bouffioulx;

Découverte d'une inscription en caractères greco-romains, gravée à la pointe sur un vase funéraire franc.



ERRATA

TOME XVII

Page 457, ligne 16, au lieu de : 0^m06, lisez : 0^m12.

TOME XVIII

Page 385,	ligne	6,	au lieu	de : romain, lisez : gaulois.
» 389,	»	4,	»	de poutres, lisez : des poutres.
» 398,	»	28,	»	de Polype, lisez : Polybe.
» 399,	»	14,	»	de Polype, lisez : Polybe.

TOME XIX

Page 150, avant-dernière ligne, au lieu de : FJ[u] 20[1], lisez : FJ[u] 7[5].





Table des Matières

DU TOME XIX

FASCICULE I

Assemblées générales et Rapport annuel

Correspondance

